

EN ÎLE-DE-FRANCE

■ Dans « aden » : tout le cinéma et une sélection de sorties



CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 16547 – 7,50 F

JEUDI 9 AVRIL 1998

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Corse : l'offensive de la justice

● Les investigations sur les affaires financières et immobilières se multiplient ● Plusieurs élus de droite sont concernés par ces enquêtes ● Le préfet Bernard Bonnet déclare au « Monde » qu'il saisira les juges de « tous les faits délictueux »

LA JUSTICE accélère ses investigations sur les affaires immobilières et financières en Corse. Saisi par le nouveau préfet de région, Bernard Bonnet, le parquet d'Ajaccio vient d'ouvrir plusieurs enquêtes préliminaires qui pourraient, à terme, menacer José Rossi (UDF), ancien président du conseil général de Corse-du-Sud et nouveau président de l'Assemblée territoriale de l'île, et Jean Baggioni (RPR), président de l'organe décisionnel de la Corse, le conseil exécutif. La première enquête concerne le financement du RMI par la Corse-du-Sud. Ce financement aurait donné lieu à des détournements de près d'un million de francs. La seconde vise les travaux d'extension de l'hôtel de région où est installée l'Assemblée de la collectivité territoriale.

Le procureur d'Ajaccio, Jacques Dallest, a ouvert le 26 mars une information judiciaire pour *« favoritisme, escroquerie, complicité, faux et usage et recel »* qui vise les conditions dans lesquelles le maire de Propriano, Emile Mocchi (RPR), a mené l'extension du port de plaisance de sa commune. Le juge d'instruction d'Ajaccio qui centralise l'ensemble de ces dossiers financiers enquête également sur l'affaire de la caisse régionale du Crédit agricole. Dans une note d'étape, sept inspecteurs des finances et deux fonctionnaires du ministère de l'agriculture citent les noms d'une vingtaine de personnes bénéficiaires de prêts jugés contestables.

Dans un entretien au *Monde*, Bernard Bonnet précise qu'il étudiera désormais les dossiers un à un grâce à trois outils : le contrôle de légalité systématique, le contrôle budgétaire des collectivités locales et l'article 40, qui oblige tout fonctionnaire à saisir la justice des faits qu'il juge délictueux. *« Pendant la campagne électorale des élections territoriales, les élus corses ont appelé à plus de transparence et au retour de l'Etat de droit*, dit-il. *Le contrôle de légalité s'applique à tout le monde. »*



Lire page 31

L'euro en marche

□ L'Assemblée nationale a approuvé le transfert à l'Europe de la souveraineté monétaire française

□ Communistes, chevènementistes et quelques RPR ont voté contre

□ La Banque de France perd l'essentiel de ses pouvoirs au profit de la Banque centrale européenne

Lire pages 2 et 3 et notre éditorial page 14

Le Zimbabwe préfère construire des termitières plutôt que des igloos

HARARE
de notre envoyé spécial

Pour équiper l'immeuble Eastgate, situé dans le centre-ville d'Harare, la capitale du Zimbabwe (ex-Rhodésie), d'un système d'air conditionné naturel, l'architecte Michael Pearce s'est inspiré des termites. Grâce à un ingénieux système de ventilation par des conduits où circule l'air – chaud le jour, plus froid la nuit –, ceux-ci maintiennent à l'intérieur de leurs termitières une température constante d'environ 30 degrés, malgré des variations quotidiennes extérieures de 10 à 40 degrés.

Ainsi, onze mois par an, le système de ventilation d'Eastgate permet de réduire de 4 à 5 degrés la température dans ses bureaux. De puissants ventilateurs font circuler l'air frais de la nuit pour refroidir la masse de béton de l'immeuble, laquelle fonctionne comme un régulateur thermal. Mais, en octobre, lorsque la couche de nuages au-dessus de la région de Harare empêche la chaleur du jour de s'échapper dans la biosphère, la température interne ne descend que de deux degrés et les résidents de l'immeuble sont obligés de mettre en route leurs ventilateurs individuels. *« C'est le compromis qu'il faut accepter, si nous voulons vivre écologiquement »*, explique Radhan Cumaraswamy, l'associé de Michael Pearce, qui rappelle que *« la moitié de toute l'énergie consommée dans le monde l'est par les bâtiments »*.

Commercialement, Eastgate, symbole d'une *« architecture durable »* et déjà primé à plusieurs reprises, est aussi un succès pour son propriétaire, la société Old Mutual Properties. Avant même l'achèvement de cet *« immeuble vert »* en 1996, tous les locaux, loués 40 % moins cher au mètre carré, avaient trouvé preneur. En effet, l'absence d'un système conventionnel de climatisation a réduit de 10 % le coût de la construction du bâtiment qui, de plus, utilise pour fonctionner près de deux fois moins d'électricité.

« J'aime cette image de la termitière qui suggère aussi qu'Eastgate n'est pas une "machine à habiter", mais plutôt un écosystème capable de s'adapter à la biosphère », confie Michael Pearce, un Zimbabwéen de cinquante-neuf ans, dont les parents d'origine britannique ont immigré ici au début du siècle. Sa mère, artiste, a lancé dans les années 60 le mouvement de sculpture Shona, aujourd'hui mondialement connu, et son père, pilote, fut le pionnier de l'aéropostale rhodésienne.

Ecologiste passionné, M. Pearce croit aux immeubles intégrés à leur environnement naturel, mais aussi culturel. Il rejette la mode actuelle qui consiste à implanter n'importe où dans le monde des bâtiments de verre érigés sur un socle de boutiques et de parkings. *« Une tour de verre en Afrique*, s'exclame-t-il, *c'est comme un igloo au Sahara ! »* D'apparence massive pour les besoins de la climatisation naturelle, Eastgate rappelle néanmoins les constructions de pierre de la civilisation Shona des XI[e] et XII[e] siècles et, par les structures métalliques qui traversent sa galerie marchande – en fait, une véritable voie de passage qui soude l'immeuble à la ville –, les carreaux des mines fondées par les premiers colons rhodésiens.

Jean Hélène

Fous de travail

CENT ANS après le vote de la loi sur les accidents du travail, célébrée jeudi 9 avril, l'impact sur la santé des risques professionnels reste largement sous-estimé et méconnu en France. La baisse statistique du nombre des accidents et maladies masque mal les insuffisances du système de reconnaissance et d'indemnisation. Tous les spécialistes observent une inquiétante recrudescence du stress, des dépressions, des troubles du comportement, du sommeil ou de l'alimentation liés au culte de la performance et à l'organisation du travail. Le « présentéisme pathologique » est ainsi devenu une forme d'expression de la souffrance mentale de certains salariés.

Lire page 9 et la chronique de Pierre Georges page 31

□ Le rôle de la France au Rwanda

Devant la Mission d'information parlementaire sur le Rwanda, un chercheur belge a affirmé que le missile qui a abattu l'avion du président rwandais en 1994 appartenait à un lot d'armes saisi par l'armée française en Irak. p. 5

□ Télécoms : concurrence totale

France Télécom devra affronter la concurrence dans la téléphonie locale dès 1999. p. 17

■ Accord dans le ciel transatlantique

La France et les Etats-Unis devaient signer mercredi 8 avril un nouvel accord pour le partage des liaisons aériennes entre les deux pays. p. 16

■ Kaléidoscope palestinien



Dans son premier film, *Chronique d'une disparition*, Elia Suleiman explore le quotidien des Palestiniens d'Israël.

Tout le cinéma, p. 26 à 28

□ Les frileux d'Internet

Le rapport du sénateur RPR du Rhône René Trégouët souligne l'inadaptation des structures pyramidales françaises aux réseaux du multimédia. p. 22

■ L'UDF lâche Jean Tiberi

Le premier adjoint au maire de Paris, Jacques Dominati, parle d'« échec » pour l'équipe en place. p. 7 et 12

■ Deux lois contre le cumul

Deux projets de loi limitant le cumul des mandats ont été présentés au conseil des ministres. p. 6

■ Yves Mourousi est mort

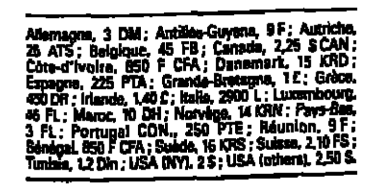
L'ancien journaliste-vedette de la télévision est mort, mardi 7 avril, à l'âge de cinquante-cinq ans. p. 15

■ La diffusion du « Monde » en hausse

La diffusion totale payée du *Monde* a augmenté de 4,19 % en 1997. Elle est de 367 787 exemplaires en moyenne quotidienne. p. 19

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 409 - 7,50 F



Réforme de la justice, la confusion des rôles

IL Y A ENCORE six mois, la réforme de la justice semblait bénéficier d'une constellation astrale favorable. Jacques Chirac avait décidé, en janvier 1997, de faire de la justice l'un des grands chantiers du septennat ; Lionel Jospin avait, au cours de sa campagne législative, placé l'indépendance de l'institution judiciaire au cœur de la réforme de l'Etat ; et l'Assemblée nationale avait été renouvelée au printemps 1997, portant au Palais-Bourbon une majorité plus jeune, plus *féminisée et* plus *ouverte* à la modernisation de la vie publique.

A peine un an plus tard, le jeu paraît infiniment plus complexe. S'appuyant sur la Constitution de 1958, Jacques Chirac a fait de la justice l'un des *« domaines partagés »* de la cohabitation, suscitant jour après jour des tensions avec la place Vendôme sur les nominations.

L'impatience, puis la déception des syndicats de magistrats a pris le relais : le Syndicat de la magistrature (SM, gauche), qui avait fondé beaucoup d'espoirs sur les promesses de Lionel Jospin, critique aujourd'hui la vision *« rétrograde »* d'Elisabeth Guigou tandis que l'Union syndicale des magistrats (USM, modérée) dénonce un projet qui *« renforce »*, paradoxalement, la dépendance du parquet…

Les inquiétudes des syndicats sont principalement fondées sur deux dispositions. La première touche à la nomination des magistrats du parquet : après avoir envisagé de confier les propositions de nomination au Conseil supérieur de la magistrature (CSM), la chancellerie a préféré laisser cette prérogative au garde des sceaux, qui devra simplement recueillir l'avis *conforme du CSM*. La seconde touche aux relations entre la place Vendôme et les parquets : les instructions individuelles aux procureurs seront supprimées mais le garde des sceaux se verra attribuer un « droit d'action » qui devrait lui permettre de demander à un juge d'instruction un placement en détention provisoire ou à un tribunal la relaxe d'un prévenu.

Avec ces deux dispositions, on est loin du programme du PS pour les élections législatives, qui promettait de *« tourner le dos à deux siècles de soumission organique et fonctionnelle »* de la justice à l'Etat.

Anne Chemin

Lire la suite page 14

Les stars de L'Oréal



LINDSAY OWEN-JONES

PDG DE L'ORÉAL depuis dix ans, Lindsay Owen-Jones, âgé de *cinquante-deux ans*, veut poursuivre le développement du numéro un mondial de cosmétiques sur le marché grand public et celui du luxe. Il s'agit, pour lui, d'une industrie de haute technologie. Il a recruté dix-sept stars et top-models pour promouvoir l'image de ses produits.

Lire page 16

EURO **L'Assemblée nationale a approuvé, mercredi 8 avril, les modifications du statut de la Banque de France permettant la création du Système européen de banques centrales, transférant ainsi la souveraineté monétaire de la France pour permettre la création de la monnaie unique. ● LES PARLEMENTS nationaux demandent à être tenus informés de la politique de la Banque**



centrale européenne. ● LA BCE, qui doit être mise en place après le conseil européen du week-end du 1er mai, aura pour mission principale de veiller à la stabilité des prix. ● FRANÇAIS et NÉERLANDAIS s'opposent toujours sur le choix du futur président de la BCE. La décision devrait être prise à l'occasion du conseil européen de mai. *(Lire aussi notre éditorial page 14.)*

L'Assemblée approuve le transfert de la souveraineté monétaire à l'Europe

Une majorité de députés composée de la plupart des socialistes, de l'UDF et d'une partie du RPR, a voté, mercredi 8 avril, le changement du statut de la Banque de France, déléguant l'essentiel de ses pouvoirs à la Banque centrale européenne

APRÈS plusieurs heures de discours et de débats, dans un hémicycle nettement moins clairsemé qu'à l'ordinaire, l'Assemblée nationale a adopté, par 117 voix (PS, UDF et RPR) contre 29 (PC, MDC, plus certains socialistes et RPR), avec l'abstention des Verts, dans la nuit du 7 au 8 avril, le projet de loi modifiant le statut de la Banque de France de 1993. Préparant ainsi la participation de la France au système européen de banques centrales (SEBC) qui accompagne la mise en place de la monnaie unique. Si tout se passe comme prévu, le 1er janvier 1999, date de la mise en œuvre de l'euro, la souveraineté monétaire de la France et des dix autres pays appartenant au premier groupe de l'euro sera transférée à ce système.

En France, l'affaire n'était pas absolument évidente car les communistes et les membres du MDC de Jean-Pierre Chevenement, pourtant alliés des socialistes au sein du gouvernement, avaient décidé de voter contre le texte. Et il reste encore suffisamment de parlementaires gaullistes opposés à tout transfert de souveraineté de la France vers l'Europe; pour constituer une forte opposition de circonstance sur tous les textes touchant la construction européenne. Prévoyant une fronde plus rude qu'elle ne l'a été en réalité, les plus européens du PS mais aussi du RPR et de l'UDF avaient donc battu le rappel de leurs troupes.

Dès les premières heures du débat, l'UDF, qui soutient depuis vingt ans l'union monétaire, et le RPR, suivant en cela la politique européenne de Jacques Chirac, ont surtout fait monter à la tribune leurs représentants pro-européens. A partir de 23 heures, lorsque le vote des articles du projet de loi a commencé, le groupe socialiste, comme le groupe RPR, a encore fait revenir plusieurs dizaines de députés favorables à l'Europe. Et l'on a pu voir ce curieux tableau, déjà esquissé en 1992 lors du référendum de ratification du traité de Maastricht : les « européens », de droite comme de gauche, rassemblés dans une même conviction face à des eurosceptiques de gauche comme de droite unis dans un même rejet.

« DIVERGENCE PROFONDE »

Le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, a passé de longs moments à réexpliquer, rassurer, s'adressant à chaque député personnellement pour... démonter chaque argument. Comprenant bien que la crainte la plus constante des députés anti-euro est d'abord la perte de la souveraineté et de l'indépendance économiques et monétaires de la France, M. Strauss-Kahn a insisté : *« Grâce à l'euro, la France va retrouver une bonne part de sa souveraineté nationale. Nous serons autour de la table avec d'autres, c'est mieux que d'être sous la table. »* Ces arguments n'ont eu aucune prise sur Philippe de Villiers (MPF, non inscrit), qui réclamait le report de l'euro et une *« consultation du peuple français sur l'Europe future : veut-on une Europe des nations ou une Europe d'un super Etat fédéral ? »*. Ils n'ont eu aucune prise non plus sur Georges Sarre : *« Si la Banque centrale européenne sera indépendante des politiques, la réciproque ne sera pas vrai »*, s'est inquiété le député MDC.

C'est l'attitude des communistes qui semblait devoir poser le plus de problèmes au gouvernement. Alors que son président Alain Bocquet avait minimisé, dans les couloirs, les divergences en assurant que *« la diversité de la majorité est une richesse »*, le groupe communiste a demandé l'impossible en séance : que le gouvernement surseoie à l'examen du passage à l'euro et consulte les Français par référendum. Très vite ne sont restés sur les bancs du PCF que les plus orthodoxes du parti, mené par Maxime Gremetz (Somme). Répondant pied à pied aux arguments, lançant moqueries et interpellant tous les orateurs, M. Gremetz a justifié l'opposition communiste au texte : *« Nous voterons "non". Ce n'est que le reflet d'une divergence profonde qui est connue : nous mettons nos actes en accord avec nos paroles. »*

L'occasion étant trop belle pour la droite de s'opposer aux communistes, l'UDF et le RPR ont apporté un précieux soutien au gouvernement en prenant le relais du débat avec les députés du PC. Quitte à mettre un brin d'ironie dans leurs arguments, comme lors de cet échange entre l'UDF Jean-Jacques Jegou et le communiste Maxime Gremetz. M. Jegou : *« Allons, même Fidel Castro a décidé de rendre indépendante la banque centrale de Cuba ! »* M. Gremetz : *« Ah, voilà : Chaque fois que vous parlez à un communiste, il faut que vous lui ressortiez Cuba. »* M. Jegou : *« Le refus de voter ce projet n'est-il pas le chant du cygne du Parti communiste et du MDC qui, durant les élections législatives, ont mené une campagne démagogique contre l'euro ? »* M. Gremetz : *« Nous sommes en pleine santé, mon cher ami ! »*

Pour le reste, alors qu'une cinquantaine de salariés et syndicalistes de la Banque de France occupaient les tribunes du public, l'ensemble des députés s'est retrouvé d'accord pour tenter de préserver le réseau des succursales de la Banque de France que l'actuel gouverneur, Jean-Claude Trichet, veut restructurer.

Le texte réformant la Banque de France a finalement été adopté, vers 1 h 30, malgré l'opposition des communistes, du MDC, de quatre députés socialistes menés par Julien Dray et de sept députés RPR. Le séguiniste François Fillon s'est abstenu, comme les trois députés Verts présents.

Raphaëlle Bacqué

La difficile recherche du premier président

ALORS que les derniers obstacles techniques et économiques ont été levés, un simple problème de nomination et d'orgueil national va-t-il compromettre in extremis le lancement de la monnaie unique ? A trois semaines de la réunion à Bruxelles des chefs d'Etat et de gouvernement, le nom du futur président de la Banque centrale européenne (BCE) n'est toujours pas connu.

La tension monte dans les capitales européennes, propice aux rumeurs. Dernier bruit en date : le quotidien allemand *Süddeutsche Zeitung* écrit, mercredi 8 avril, qu'un accord aurait été négocié la semaine dernière, à Londres, entre Allemands, Français et Néerlandais, en marge du sommet Europe-Asie, selon lequel le candidat de La Haye, Wim Duisenberg, sera le premier patron de la BCE, avec un mandat de huit ans. La France aurait en contrepartie obtenu l'assurance de voir l'Italie monter dans le premier train de l'euro et de désigner le successeur de M. Duisenberg. Toujours selon le quotidien allemand, la France aurait aussi arraché un poste de vice-président à la BCE dès la création de celle-ci ainsi que la présidence de la BERD (Banque européenne pour la reconstruction et le développement). Dès mardi soir, toutefois, Matignon a qualifié ces informations de *« sans fondement »*.

Au début de novembre 1997, l'Elysée et Matignon avaient créé la surprise en proposant la candidature de Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France. Jusqu'alors, la nomination à la tête de la BCE de M. Duisenberg, président de l'Institut monétaire européen, paraissait acquise. A la suite de l'initiative française, chacun s'attendait à une floraison de candidatures, d'autres pays européens avançant leur propre pion. Il n'en a rien été et la lutte pour la présidence s'est résumée à un duel franco-néerlandais.

SOLUTIONS DE COMPROMIS

Plusieurs solutions de compromis ont été tour à tour évoquées : partage du mandat de huit ans entre les deux candidats ; fixation d'une limite d'âge pour le poste de président, option qui aurait permis à M. Trichet, plus jeune de sept ans que M. Duisenberg, d'accéder rapidement au poste convoité : enfin, annonce par M. Duisenberg, dès sa nomination, qu'il quittera la présidence de la BCE avant la fin de son mandat pour céder son siège à M. Trichet.

Dans cette négociation difficile, le gouvernement allemand, conscient de la détermination de la France et de l'inflexibilité de La Haye, a tenté de jouer les bons offices. Le ministre des finances Theo Waigel a souligné que l'Europe avait besoin des compétences à la fois de M. Duisenberg et de M. Trichet, *« adeptes reconnus de la stabilité »*. Le rôle de la Bundesbank est apparu plus ambigu, certains n'excluant pas, à Paris, que M. Tietmeyer, craignant officiellement *« un compromis douteux »*, ait secrètement poussé les Néerlandais à faire preuve d'une fermeté extrême.

Si la presse anglo-saxonne donne M. Trichet perdant, rien ne vient alimenter sérieusement cette conviction. Paris continue à espérer qu'une solution très satisfaisante pour la France sera trouvée au cours des prochains jours. En dépit de son apparente intransigeance, La Haye aurait d'ailleurs fait au cours des derniers jours une proposition de compromis aux pouvoirs publics français que ceux-ci auraient rejetée en la jugeant insuffisante.

En l'absence d'accord avec les Néerlandais, Paris paraît plus décidé que jamais à poser son veto à la candidature de M. Duisenberg. Un tel dénouement pourrait alors faire le jeu d'un troisième homme. Mais le chancelier Kohl veut à tout prix éviter ce scénario catastrophe, conscient qu'il serait un mauvais coup porté à l'Union monétaire, qu'il ferait partir celle-ci sur des bases peu solides et risquerait de saper, avant même son lancement, la crédibilité de l'euro sur les marchés financiers.

P.-A. D.

La première mission de la BCE : maintenir la stabilité des prix

1. QUAND LA BCE SERA-T-ELLE CRÉÉE ?

La Banque centrale européenne (BCE) verra le jour au début de mai, après la fixation, par les chefs d'Etat et de gouvernement européens, de la liste des pays participant au premier train de l'euro. Le traité de Maastricht indique comme date-butoir le 1er juillet 1998. La Banque centrale européenne et le Système européen de banques centrales (SEBC), réunion de la BCE et des banques centrales nationales, naîtront officiellement le jour où le Conseil européen nommera le président, le vice-président et les autres membres du directoire de la BCE. Le même jour, l'Institut monétaire européen (IME) disparaîtra. Entre sa création et le début de la troisième phase, soit le 1er janvier 1999, la BCE n'aura pas de pouvoir monétaire direct. Les décisions sur les taux directeurs à l'intérieur des pays du bloc euro resteront du ressort des banques centrales nationales. Elles feront toutefois l'objet d'une coopération accrue, sous l'égide de la BCE.

2. QUEL SERA L'OBJECTIF ASSIGNÉ À LA BCE ?

Le traité de Maastricht l'énonce à de multiples reprises : l'objectif principal de la BCE sera *« de maintenir la stabilité des prix »*. Comme le notent les économistes de la Compagnie parisienne de réescompte (CPR), *« c'est là le cœur de sa fonction : ses autres missions, qu'elles soient explicites ou seulement potentielles, sont presque toujours présentées avec la clause : " sans préjudice de l'objectif de stabilité des prix " »*. C'est ainsi que, *« sans préjudice de l'objectif de stabilité des prix »*, la mission de la BCE est de *« soutenir les politiques économiques générales dans la Communauté conformément au principe d'une économie de marché où la concurrence est libre »*. Le traité ajoute que l'action des Etats membres *« implique le respect des principes directeurs suivants : prix stables, finances publiques et conditions monétaires et balance des paiements stables »*. Il n'est fait aucune référence à un objectif de croissance pour la BCE, contrairement à la loi régissant le statut de la Réserve fédérale américaine.

La question de savoir ce que recouvre l'expression *« maintenir la stabilité des prix »* reste ouverte. Toutefois, la BCE devrait reprendre à son compte la définition utilisée depuis plusieurs années par la Bundesbank et la Banque de France, pour qui les prix sont stables dès lors que l'augmentation de l'indice des prix à la consommation n'excède pas 2 %. Le choix de l'objectif sera du ressort de la BCE et non de celui des autorités politiques, comme c'est le cas en Angleterre, où le gouvernement fixe une limite d'inflation à ne pas dépasser.

La BCE se verra fixer d'autres missions : conduire les opérations de change, détenir et gérer les réserves officielles de change des Etats membres et promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de paiement. Elle sera aussi seule habilitée à autoriser l'émission de billets à l'intérieur de l'Union.

3. QUI PRENDRA LES DÉCISIONS SUR LES TAUX DIRECTEURS ?

Le conseil des gouverneurs de la BCE, composé, selon le modèle fédéral existant aux Etats-Unis ou en Allemagne, des membres du directoire de la BCE et des gouverneurs des banques centrales nationales, définira la politique monétaire et déterminera le niveau des taux directeurs. C'est également lui qui fixera les objectifs intermédiaires éventuels – par exemple un objectif de croissance de la masse monétaire, comme c'est le cas aujourd'hui en Allemagne et en France –, et assurera sa représentation internationale.

Lors des votes sur les décisions monétaires, prises à la majorité simple, chaque membre du conseil des gouverneurs disposera d'une seule voix, la voix du président étant prépondérante en cas d'égalité. Les réunions du conseil des gouverneurs de la BCE seront confidentielles et ne feront pas, sauf exception, l'objet de comptes rendus officiels. Le président du Conseil et un membre de la Commission pourront assister, mais sans voix délibérative, aux réunions du conseil des gouverneurs.

Si la politique monétaire sera centralisée, puisqu'elle sera décidée par le conseil des gouverneurs, sa mise en application à l'intérieur de l'Union sera en revanche décentralisée et s'effectuera par le biais des banques centrales nationales de chaque pays du bloc euro. Le Conseil de politique monétaire de la Banque de France restera en place. Enfin, les banques centrales nationales conserveront leurs propres réserves de change. La BCE, dotée initialement d'un capital de 5 milliards d'euros, ne disposera pour sa part que de 50 milliards d'euros de réserves propres.

4. QUI COMPOSERA LE DIRECTOIRE DE LA BCE ?

A la tête de la BCE, le directoire sera responsable de la gestion courante de l'institut d'émission et de la mise en œuvre de la politique monétaire conformément aux orientations définies par le conseil des gouverneurs. Il sera composé du président, du vice-président et de quatre autres membres, nommés d'un commun accord par les chefs d'Etat et de gouvernement. Leur mandat aura une durée de huit ans et ne sera pas renouvelable. Lors de la nomination initiale du directoire, toutefois, le vice-président sera nommé pour quatre ans et les autres membres pour un mandat d'une durée comprise entre cinq et huit ans. Aucun membre ne pourra exercer une fonction, rémunérée ou non, sauf dérogation exceptionnelle. Ils seront choisis, selon le traité, *« parmi des personnes dont l'autorité et l'expérience professionnelle dans le domaine monétaire ou bancaire sont reconnues »*. Le conseil des gouverneurs ne devrait comprendre dans ces conditions que de purs banquiers centraux, ce que critiquent certains économistes qui auraient préféré une représentation moins monolithique, avec des membres issus du monde politique ou de la société civile, comme c'est aujourd'hui le cas à la Banque de France et à la Bundesbank.

5. L'INDÉPENDANCE DE LA BCE SERA-T-ELLE GARANTIE ?

Le pouvoir monétaire sera totalement indépendant du pouvoir politique. Cette indépendance est garantie par l'article 7 du traité qui déclare que *« ni la BCE, ni une banque centrale nationale, ni un membre quelconque de leurs organes de décision ne peuvent solliciter ni accepter des instructions des institutions ou organes communautaires, des gouvernements des Etats membres ou de tout autre organisme »*. La durée et l'irrévocabilité des mandats des membres du conseil des gouverneurs seront une autre garantie d'indépendance du pouvoir monétaire vis-à-vis des gouvernements. Le président de la BCE pourra en revanche, comme les autres membres du directoire, être entendu par les commissions compétentes du Parlement européen.

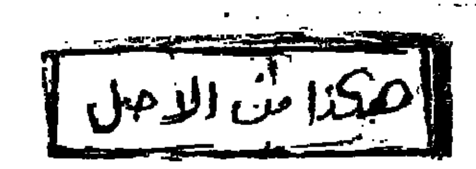
6. QUELS SERONT LES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE DE LA BCE ?

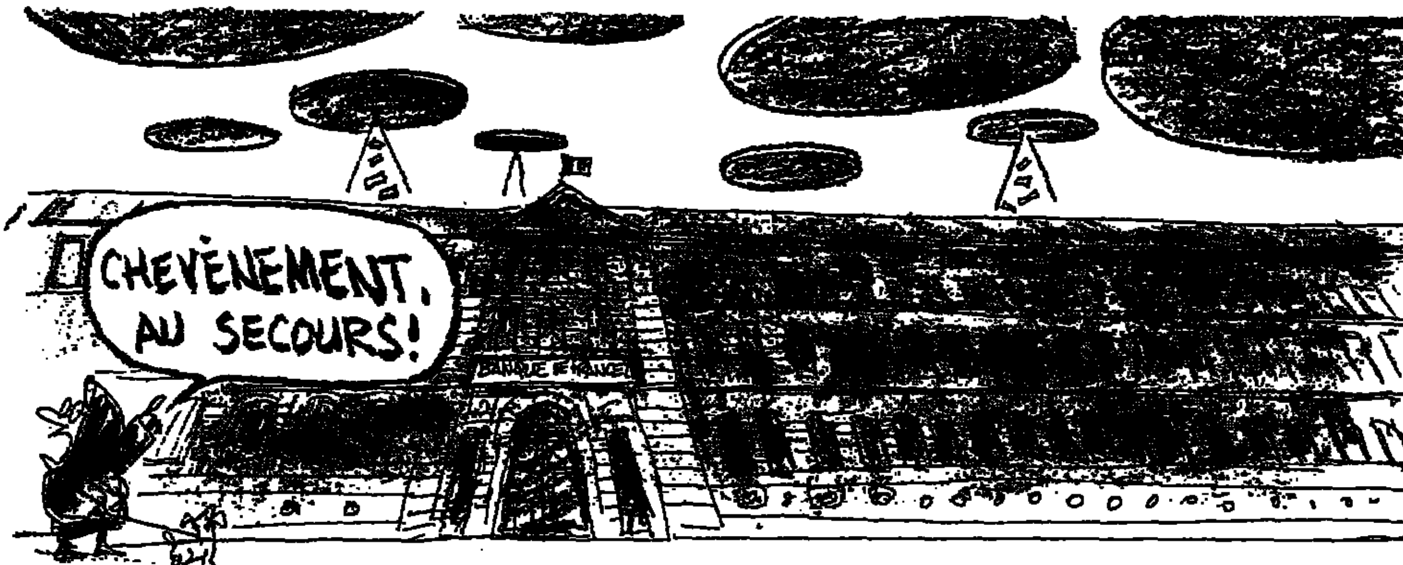
Dans plusieurs documents, l'Institut monétaire européen (IME) a balisé le terrain et présenté, notamment, la gamme d'outils qui seront utilisés. L'essentiel du financement des banques auprès de leurs banques centrales nationales respectives se fera par l'intermédiaire d'opérations de prises en pension (REPO) selon une fréquence hebdomadaire. D'autres opérations – de réglage fin, de facilité permanente de prêt ou de dépôt – pourront être utilisées.

7. LA BCE S'OCCUPERA-T-ELLE DE LA GESTION DU TAUX DE CHANGE ?

C'est le conseil Ecofin, regroupant les ministres des finances de l'Union, précise explicitement le traité, qui formulera les orientations générales de politique de change. Celle-ci serait donc, en théorie, exclusivement du ressort du pouvoir politique : c'est à lui qu'il appartiendrait de décider, par exemple, du niveau souhaitable de l'euro par rapport au dollar ou par rapport au yen. La BCE serait uniquement chargée de mettre en œuvre la politique de change et d'en assurer la gestion quotidienne. Dans la pratique, il se pourrait toutefois que l'institut d'émission européen – comme c'est le cas en Allemagne – donne régulièrement son avis sur le niveau de l'euro et cherche même à l'orienter en invoquant son influence sur la stabilité des prix.

Pierre-Antoine Delhommais





Les risques de concurrence sociale ou fiscale

EN D'AUTRES TEMPS, ce débat aurait sans doute enflammé l'Assemblée nationale. Avant de décider si la France doit ou non renoncer à sa souveraineté monétaire – décision majeure s'il en est –, partisans et détracteurs du traité de Maastricht auraient mené une bataille interminable pour emporter la décision. L'examen du *« projet de loi réformant le statut de la Banque de France en vue du passage à l'euro »* n'a pourtant pas donné lieu à la joute prévisible.

ANALYSE

Le vieux débat sur la monnaie unique s'efface devant une nouvelle problématique

Les traditionnels opposants à la monnaie unique ont, certes, fait entendre leur voix, mais, dans leurs critiques, on devinait presque une forme de résignation, comme s'ils mesuraient que ce débat n'était qu'une formalité. Dominique Strauss-Kahn, d'ailleurs, n'a rien fait pour réveiller leurs ardeurs, s'appliquant à minimiser la portée de *« ce petit projet de loi »*. En une petite poignée d'heures, tout s'est donc joué : les députés ont accepté que le pouvoir monétaire soit exercé, à compter du 1er janvier, par la Banque centrale européenne (BCE).

Dans ce manque de passion, rien que de très logique. A gauche comme à droite, chacun a bien compris que les dés sont maintenant jetés : la France, qui satisfait aux critères de convergence, participera au lancement de la monnaie unique, avec dix autres de ses partenaires. Un débat est donc en train de s'éteindre, et un autre va prendre de plus en plus d'ampleur : les onze pays qui vont transférer leur pouvoir monétaire à la BCE ont-ils mis toutes les chances de leur côté pour que l'aventure réussisse ?

Pour le ministre des finances, la question ne souffre pas discussion. Rappelant devant les députés que le Parti socialiste, durant la campagne des élections législatives, avait posé quatre conditions au passage à la monnaie unique, il a souligné qu'elles sont, toutes, en passe d'être satisfaites : pour autant qu'on puisse en juger aujourd'hui, l'euro ne devrait pas être *« surévalué »* par rapport au dollar ; ce devrait, de surcroît, être un *« euro large »*, puisque, en particulier, l'Italie et l'Espagne y participeront ; en troisième lieu, la France est parvenue à rééquilibrer la construction européenne en obtenant qu'à côté du pacte de stabilité budgétaire, les Européens oeuvrent à des politiques communes en faveur de la croissance et de l'emploi ; enfin, elle a aussi obtenu au sommet de Luxembourg qu'un *« pouvoir politique »* fasse contrepoids à la BCE indépendante.

Pourtant, sur ce dernier point au moins, l'argument n'est qu'à demi convaincant. Le conseil de l'euro qui va voir le jour remplira-t-il réellement le rôle de *« gouvernement économique »* européen pour lequel les socialistes ont longuement plaidé ? Cette histoire-là n'est évidemment pas encore écrite.

Autre interrogation forte, qui va dominer les débats des mois à venir : en décidant de créer une monnaie unique, les Européens se sont-ils réellement prémunis contre tous les phénomènes de distorsion de concurrence qu'induisaient, dans la période passée, les politiques de dévaluation ? Dans une étude publiée par la revue *Sociétal* (numéro 16, février 1998), Patrick Artus, directeur des études économiques de la Caisse des dépôts et consignations, apporte une réponse qui retient l'attention. Il relève que, *« dans un régime de taux de changes flexibles, réduire les salaires, la protection sociale, la fiscalité locale, les charges sociales n'est pas très attrayant, puisque les variations de parités peuvent annuler ces mesures »*.

MANIPULATIONS FISCALES

Or, dans l'avenir, les pays qui connaîtront un choc spécifique (type mai 1968 ou choc conjoncturel particulier) n'auront plus la faculté, du fait des règles de fonctionnement de la monnaie unique, ni de dévaluer, ni de baisser leurs taux d'intérêt, ni de conduire une politique budgétaire plus expansive. Ces contraintes risquent donc de pousser les pays concernés à recourir demain à des astuces auxquelles ils ne songeaient pas hier : *« S'il n'y a pas d'harmonisation des taux d'imposition ou de règles fixant une protection sociale minimale*, conclut M. Artus, *le risque est grand de voir la concurrence sociale et fiscale se substituer à la concurrence par les taux de change. Ce n'est pas une bonne nouvelle, puisque le coût de la concurrence par les changes est probablement moindre que celui de la concurrence fiscale. »*

Dans un entretien à *Libération* du 26 mars, Jean Boissonnat, ancien membre du Conseil de la politique monétaire de la Banque de France, relevait le même risque. S'inquiétant que, dans son dernier budget, la Grande-Bretagne ait pu décider une baisse de l'impôt sur les bénéfices – alors que c'est déjà l'un des pays européens où la fiscalité sur les sociétés est la plus faible –, il ajoutait : *« Le danger, c'est que, dès lors qu'il n'existe plus la possibilité de recourir à la manipulation monétaire pour fausser le jeu de la concurrence, les pays ne s'engagent dans des manipulations fiscales. »*

Les termes du débat français sur l'unification monétaire sont donc en train d'évoluer. Il s'est, certes, trouvé, à l'Assemblée, un dernier carré de députés, toujours les mêmes, rejoignant le point de vue de Charles Pasqua (*Le Monde* du 8 avril), pour faire entendre une ultime supplique contre la monnaie unique. Mais, par la force des choses, ce débat-là n'est plus le bon...

Laurent Mauduit

Le Parlement français demande à entendre le président de la BCE

LES RECOMMANDATIONS faites par la Commission européenne en prévision du conseil européen qui décidera, le 2 mai, des conditions de lancement de la monnaie unique font actuellement l'objet d'un examen par les instances parlementaires de l'Union. Avant le Bundestag, qui a prévu de donner son avis le 23 avril, l'Assemblée nationale sera appelée à débattre la veille d'un projet de résolution adopté par la délégation pour l'Union européenne.

Cette résolution, qui approuve les recommandations faites le 25 mars par la Commission, se félicite des *« bonnes conditions de mise en œuvre de la monnaie unique »*, à savoir : l'inclusion d'un grand nombre de pays dans la future zone euro, le renforcement du rôle des institutions politiques chargées d'équilibrer la Banque centrale européenne (BCE), la prise de conscience de la nécessité d'orienter les politiques économiques en faveur des priorités que sont la croissance, l'emploi et la compétitivité de l'euro vis-à-vis du dollar.

Deux aspects sont particulièrement soulignés par la délégation de l'Assemblée nationale. L'importance de la coordination des politiques et la nécessité de renforcer le fonctionnement démocratique de la future Union monétaire. La résolution insiste sur *« l'ampleur de l'effort d'harmonisation qui reste à accomplir, en particulier dans les domaines fiscal, social et environnemental »*. Et elle souligne *« l'enjeu politique et démocratique que constitue la mise en œuvre du Conseil de l'euro (...) pour définir les grandes orientations et faciliter une plus grande coordination des politiques économiques »*.

CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE

La question du contrôle démocratique du fonctionnement de la zone euro préoccupe les Parlements. Lors de la ratification du traité de Maastricht, le Bundestag avait obtenu le droit d'émettre son avis sur les conditions du lancement de la monnaie. Après que le gouvernement eut défendu sa position, jeudi dernier, que le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, et le commissaire européen pour les questions monétaires, Yves Thibault de Silguy, se furent exprimés devant les commissions concernées, cet avis ne devrait pas provoquer de surprise. Dans le cas contraire, on aurait pu avoir un grave conflit de légitimité entre le gouvernement et un Parlement dont la résolution n'est pas contraignante.

Les traités prévoient que la BCE informe de sa politique le Parlement européen. Rien n'est envisagé pour l'information des Parlements nationaux, du ressort des autorités nationales. La délégation de l'Assemblée nationale s'en émeut, qui demande que cette dernière *« soit saisie systématiquement de toutes les décisions de la BCE ainsi que des comptes rendus du Conseil de l'Euro »*, et qui *« invite »* le président de la BCE *« à rendre compte périodiquement des objectifs et de l'action de la Banque devant les organes compétents »* du Parlement français.

Henri de Bresson

La Serbie organise un référendum sur une éventuelle médiation étrangère au Kosovo

BELGRADE. Suivant une initiative du président yougoslave Slobodan Milosevic, le Parlement de Serbie a voté, mardi 7 avril, la tenue le 23 avril d'un référendum sur une participation étrangère à la résolution de la crise au Kosovo, province du sud de la Serbie où la population est à 90 % d'origine albanaise. M. Milosevic avait proposé de répondre à la question suivante : *« Acceptez-vous que des étrangers participent à la résolution du problème du Kosovo ? »* Les médias proches du pouvoir ont lancé une campagne pour convaincre les Serbes d'opposer un *« non historique »* à toute *« ingérence étrangère »*. La communauté internationale exerce des pressions croissantes sur M. Milosevic pour qu'il accepte la venue d'un médiateur. Le président serbe Milan Milutinovic s'est rendu en vain mardi à Pristina, chef-lieu du Kosovo, où, pour la dixième fois, les représentants des Albanais ont refusé de négocier. Ceux-ci ne veulent discuter qu'avec les autorités de la République fédérale de Yougoslavie (Serbie-Monténégro) et en présence d'un médiateur international. – *(AFP.)*

L'Inde accuse le Pakistan d'avoir un programme de missile « clandestin »

NEW DELHI. L'Inde a déclaré, mardi 7 avril, que l'essai d'un nouveau missile d'une portée de 1 500 km effectué la veille par le Pakistan faisait partie d'un programme de missiles acquis *« clandestinement »*. Le ministère indien des affaires étrangères a précisé que l'Inde prendrait des mesures fermes pour parer à toute menace contre sa sécurité nationale. Le Pakistan a annoncé lundi le tir réussi d'un missile sol-sol d'une portée de 1 500 km. Des responsables pakistanais ont estimé que le missile permettait d'atteindre la plupart des villes indiennes, dont New Delhi. A Washington, John Hollum, sous-secrétaire d'Etat chargé du contrôle des armements, a appelé les autorités indiennes et pakistanaises à la retenue. *« Nous estimons que les deux pays ne devraient pas prendre de mesures provocatrices »*, a-t-il déclaré. – *(AFP.)*

La Chine s'octroie une immunité légale à Hongkong

HONGKONG. Le Parlement de Hongkong, nommé par les autorités chinoises, a voté, mardi 7 avril, une loi qui transfère à Pékin les exemptions légales dont bénéficiait la Grande-Bretagne du temps colonial (*Le Monde* du 1er avril). Les autorités pro-Pékin estiment qu'il s'agit de simples *« adaptations techniques »* des textes en vigueur, le mot *« Etat »* remplaçant désormais le terme de *« Couronne »* pour désigner les organes titulaires de prérogatives particulières. Les juristes de Hongkong et les défenseurs de la démocratie estiment que ce texte est une première brèche dans l'Etat de droit sur lequel s'est bâtie la prospérité du territoire. Selon eux, cette loi contredit la *« loi fondamentale »* (Constitution) de Hongkong qui stipule que les représentations de Pékin doivent se soumettre aux lois locales. – *(Corresp.)*

Le premier ministre roumain a nommé son gouvernement

BUCAREST. Cinq jours après sa nomination au poste de chef de gouvernement à la suite de la démission de son prédécesseur, Victor Ciorbea, le nouveau premier ministre roumain, le chrétien-démocrate Radu Vasile, a annoncé mardi 7 avril la liste de son cabinet. Mis à part cinq nouveaux venus, les ministres du cabinet Vasile faisaient déjà partie du gouvernement Ciorbea. Les sociaux-démocrates, qui avaient quitté le gouvernement en février dernier, ont fait leur retour et disposent de six portefeuilles. Les chrétiens-démocrates dominent toujours le cabinet avec dix ministères. Les libéraux ont obtenu quatre postes, le Parti de la minorité hongroise, deux. Parmi les ministres qui ont conservé leurs fonctions figurent Andrei Plesu aux affaires étrangères et Daniel Daianu aux finances. M. Vasile a jusqu'au 15 avril pour définir son programme de gouvernement et le soumettre, en même temps que la liste du cabinet, au vote du Parlement. – *(Corresp.)*

PROCHE-ORIENT

■ **IRAN : l'organisation américaine de défense des droits de l'homme** Human Rights Watch (HRW) a demandé, mardi 7 avril, un procès équitable et public pour le maire de Téhéran, Gholamhossein Karbastchi, arrêté et écroué samedi pour corruption. *« Nous craignons que la décision d'arrêter et de poursuivre M. Karbastchi ait des motifs politiques »*, a écrit le responsable de HRW pour la région, Hanny Megally, au numéro un de la justice iranienne, l'ayatollah Mohamad Yazdi. *« Il est absolument nécessaire qu'un procès soit ouvert au public et aux observateurs internationaux. »* – *(AFP.)*

M. Chirac a terminé à Mostar son voyage en Bosnie

Il a rappelé à la présidence collégiale sa « responsabilité collective devant l'Histoire », puis a rendu hommage aux soldats français

MOSTAR
de notre envoyée spéciale

Le président de la République a rendu visite, mardi 7 avril, au terme d'une visite de vingt-quatre heures en Bosnie, au contingent français stationné à Mostar. Après une cérémonie militaire organisée pour le départ en retraite du chef d'état-major des armées, le général Philippe Douin, M. Chirac a rendu hommage au travail accompli par les soldats français dans le cadre de la SFOR (Force de stabilisation de la paix) et leurs prédécesseurs dans l'ex-Yougoslavie. Il a évoqué le budget militaire, en affirmant qu'il veillerait à ce que la loi de programmation votée en 1996 soit maintenue. *« Et si les ressources budgétaires ont dû être ajustées pour tenir compte des contraintes, elles seront stabilisées dans les quatre années à venir, comme l'a rappelé récemment, à ma demande, le premier ministre »*, a-t-il ajouté.

SE TOURNER VERS L'AVENIR

En début de journée, le chef de l'Etat avait visité quelques lieux symboliques de Sarajevo (la Bibliothèque nationale, le marché Markalé, le pont de Vrbanja, le Centre André-Malraux). Il s'était entretenu dans la matinée avec les trois membres de la présidence collégiale, séparément puis ensemble, en soulignant leur *« responsabilité collective devant l'Histoire »* et en sollicitant de chacun davantage de bonne volonté pour restaurer une paix durable. Il a évoqué notamment, avec Alija Izetbegovic et le Croate Kresimir Zubak, les entraves mises au retour des réfugiés chassés de chez eux pendant la guerre. Il s'est plaint, devant le Serbe Momcilo Krajisnik, de l'obstructionnisme opposé au bon fonctionnement des institutions issues de l'accord de paix de Dayton. *« On ne fait pas l'Histoire en regardant en arrière »*, lui a-t-il dit.

Les dirigeants nationalistes bosniaques ne semblent cependant guère disposés à se tourner vers un avenir commun, en dépit de quelques mesures qui leur ont été récemment imposées par la communauté internationale, comme l'adoption d'un drapeau commun et celle d'une monnaie commune que la France imprimera. En témoignent les difficultés rencontrées pour organiser, à la demande de l'Elysée, un déjeuner rassemblant, à la présidence bosniaque, les représentants des trois communautés, des personnalités religieuses et des représentants de mouvements d'opposition. Momcilo Krajisnik ayant fait savoir qu'il ne viendrait pas, Alija Izetbegovic hésita lui aussi jusqu'au dernier moment.

A propos des criminels de guerre inculpés par le Tribunal de La Haye, M. Chirac a assuré au président Izetbegovic qu'ils *« doivent être arrêtés »*, que *« leur place est à La Haye »*. A M. Krajisnik, il s'est fait un devoir d'expliquer pourquoi leur maintien en liberté choque l'opinion française. Il a en outre affirmé que *« la France coopère et coopérera avec le Tribunal de La Haye, cela va de soi »*. A aucun moment, pas même dans la partie franco-française de son voyage, devant les militaires, le chef de l'Etat n'a évoqué les polémiques entre Paris et le Tribunal de La Haye, qui ont surgi sur la place publique à l'automne 1997 et donné l'impression que tout n'allait pas de soi.

Claire Tréan

Le principal parti unioniste rejette en bloc le projet d'accord pour l'Irlande du Nord

Le premier ministre britannique, Tony Blair, s'est rendu à Belfast

A deux jours de la date-butoir, fixée au jeudi 9 avril à minuit, pour la conclusion d'un accord de paix en Irlande du Nord, le principal parti unioniste (protestant) a publiquement rejeté, mercredi, le projet d'accord présenté la veille par l'ex-sénateur américain Mitchell. Le premier ministre britannique s'est rendu, mercredi, à Belfast, alors qu'un protestant a été tué dans les rues de Londonderry.

BELFAST
de notre envoyé spécial

Aux premières heures de mardi 7 avril, l'ex-sénateur américain Mitchell remettait aux parties aux pourparlers de paix en Irlande du Nord un document de 65 pages résumant les propositions en présence (*Le Monde* du 8 avril). Ce document devait être la base de départ pour la dernière ligne droite de la négociation. Mais il n'aura fallu que quelques heures après la diffusion de ce document pour que la crise éclate.

A deux jours de la date-butoir – jeudi à minuit – le principal parti unioniste (protestant), l'UUP, a en effet publiquement rejeté ce texte. Dès la fin de la journée, Tony Blair s'envolait vers Belfast pour s'entretenir avec le chef de l'UUP, David Trimble, afin de le convaincre qu'un accord était toujours possible.

A l'image du climat changeant de l'Irlande, on est donc passé en moins d'une journée de l'optimisme au pessimisme. Il faut dire que les points de vue apparaissent aussi éloignés que jamais. Il semble même que, sur les points les plus litigieux, les unionistes n'aient guère modifié leur position malgré des mois de négociations.

Mais il faudra attendre jusqu'à la dernière minute pour voir s'il s'agit d'une gesticulation essentiellement destinée à obtenir d'ultimes concessions, ou bien si les divergences sont telles qu'un accord est désormais impossible. Et si la négociation peut reprendre après le long week-end de Pâques ou bien si elles ont reçu un coup fatal.

En tout cas, la manière dont M. Trimble et ses amis ont rendu public leur rejet en bloc du document Mitchell a surpris. Au lieu d'en critiquer les aspects qui leur déplaisaient et d'en discuter avec les représentants de Londres et de Dublin, ils ont déclaré qu'il était *« totalement inacceptable »*, qu'ils *« n'y toucheraient pas, même avec un long bâton »* et qu'il reprenait en fait *« le programme »* de l'IRA et de son représentant légal, le Sinn Fein.

DÉCEPTION

A écouter le député unioniste Jeffrey Donaldson, pas grand-chose n'a trouvé grâce à leurs yeux. En particulier le type de gouvernement local prévu et les institutions transfrontalières destinées à garantir les droits des nationalistes, mais dans lesquelles les unionistes voient un moyen détourné pour permettre à Dublin de mettre la main sur la province.

Les unionistes exigent donc des *« changements fondamentaux »* à un texte qui n'est *« ni juste ni honorable, une sorte de reddition »*, selon M. Donaldson. Une telle intransigeance a choqué les nationalistes modérés du SDLP, ceux-là mêmes avec lesquels l'UUP prétend vouloir s'entendre. Un des délégués du SDLP a affirmé que l'UUP n'avait jamais vraiment accepté de négocier. Le chef du parti, John Hume, a déclaré au *Monde* : *« On a reçu un document. On y a marqué ce qui nous plaisait et ce avec quoi nous étions en désaccord. Nous sommes allés en discuter avec les représentants des deux gouvernements. Mais, quand on a cherché les négociateurs unionistes, on ne les a pas trouvés. Ils étaient dehors à parler à la presse. »*

La déception est grande chez les nationalistes modérés, qui croyaient avoir trouvé un *modus vivendi* avec l'UUP, et qui assistent à une crispation des unionistes sur des positions qu'ils pensaient dépassées. En voulant systématiquement isoler le Sinn Fein et critiquer la politique *« malhonnête comme à son habitude »* du gouvernement irlandais, M. Trimble a réussi à souder le camp nationaliste. Et à donner le beau rôle à Gerry Adams, qui a joué à plaisir la modération.

M. Blair, qui a consulté toute la soirée, aura bien du mal à recoller les morceaux d'une négociation à laquelle il a consacré depuis mai 1997 tant de temps et d'énergie. Tous comptent sur son intervention pour débloquer la situation en leur faveur. Les unionistes veulent qu'il soutienne leur position en faveur d'une appartenance pleine et entière de la province au Royaume-Uni. Le Sinn Fein espère qu'il fera entendre raison aux protestants. M. Blair s'est contenté de rappeler qu'il était en faveur du maintien de l'Irlande du Nord au sein du Royaume-Uni, tant que la majorité de ses habitants le demande, mais qu'il fallait aussi que l'identité des nationalistes soit reconnue.

Le premier ministre britannique sait qu'il joue gros sur le dossier sans doute le plus risqué pour lui. Il l'a bien senti quand il a déclaré en arrivant à Belfast : *« Peut-être que, avec la meilleure foi au monde, nous n'avons aucune chance de trouver une solution. Mais nous avons raison d'essayer, et je suis là pour le faire. »* Il devait être rejoint mercredi par son homologue irlandais, Bertie Ahern.

Patrice de Beer

Meurtre d'un protestant à Londonderry

Un protestant, qui pourrait être membre d'un groupe paramilitaire, a été tué dans un quartier de Londonderry, la seconde ville d'Irlande du Nord, mercredi 8 avril. La victime, Treevor Deeney, 34 ans, tuteur de quatre enfants, est décédée peu après son admission à l'hôpital. L'attentat a été revendiqué par l'Armée de libération nationale irlandaise (INLA), qui affirme avoir exécuté un membre de la milice protestante, la Force des volontaires loyalistes (LVF), alors qu'il sortait d'un domicile privé, dans le quartier protestant de Hillbampton. Les deux factions paramilitaires rivales ont refusé d'accepter le cessez-le-feu et sont opposées aux négociations en cours pour mettre fin à vingt-neuf ans de guerre. L'attentat survient alors que les discussions se trouvent précisément dans une phase délicate au château de Stormont, près de Belfast, et que l'échéance fixée à jeudi minuit pour leur aboutissement s'approche inexorablement. – *(AFP.)*

Boris Eltsine courtise l'opposition à la veille du vote sur l'investiture du nouveau premier ministre, Sergueï Kirienko

MOSCOU
de notre correspondante

A l'approche du vote de la Douma (Chambre basse), vendredi 10 avril, sur la candidature, présentée par Boris Eltsine, du jeune Sergueï Kirienko au poste de premier ministre, des signaux contradictoires issus du Kremlin n'ont fait qu'alourdir la crise dans laquelle le président russe a plongé son pays le 23 mars, lorsqu'il limogea son gouvernement. Après avoir menacé les députés de dissolution s'ils refusaient son candidat, sur un ton qui fut jugé inutilement dur et provocant, Boris Eltsine a semblé faire marche arrière en conviant, mardi 7 avril, une *« table ronde »* au Kremlin. Ses résultats ne furent pas probants et ne pouvaient pas l'être : l'exercice n'était conçu, de même que la première *« table ronde »* organisée l'automne 1997 autour de la question de la privatisation de la terre, que pour permettre à l'opposition, notamment communiste, de sauver la face.

Boris Eltsine y a écouté, durant une heure, les interventions, limitées à cinq minutes, de chacun des participants. Les représentants des huit associations de gouverneurs régionaux du pays furent favorables à M. Kirienko, mais les chefs de fractions parlementaires restèrent sur leurs positions : les communistes et les opposants démocrates du petit parti Iabloko ont affirmé qu'ils voteraient contre sa candidature, alors que les « libéraux-démocrates » de M. Jirinovski et le « parti du pouvoir » de l'ex-premier ministre M. Tchernomyrdine ont laissé entendre qu'ils pourraient l'accepter. Plus facilement encore s'ils pouvaient compter sur une participation au gouvernement que doit former M. Kirienko. Car le changement de ton de Boris Eltsine a ouvert la porte à des marchandages et une promesse du président de créer un « Comité », composé des présidents des deux Chambres et du premier ministre par intérim Sergueï Kirienko, chargé d'examiner les propositions aux postes ministériels.

L'incertitude pèse donc toujours sur l'issue du vote de vendredi, comme sur les intentions de Boris Eltsine, lequel affirme par ailleurs qu'il n'acceptera pas de *« gouvernement de coalition »* et ne proposera pas d'autre candidat que Sergueï Kirienko. Le programme que ce dernier doit présenter à la Douma fut préparé par une équipe composée des meilleurs économistes libéraux du pays, dont le ministre sans portefeuille Evgueni Iassine et l'ex-premier ministre Egor Gaïdar (en poste en 1992). Cette information, livrée aux médias la semaine dernière, provoqua une levée de boucliers à la Douma et obligea Sergueï Kirienko a soutenir qu'il avait d'autres équipes de conseillers et ferait lui-même son choix, qu'il soumettrait au président.

Le président russe ne proposera pas d'autre candidat

Si peu d'analystes croient à une dissolution de la Douma – possible après trois refus d'approuver le candidat du président –, l'avis dominant est que les concessions promises par Boris Eltsine n'ont fait qu'accentuer l'impression, qu'il donna le 23 mars, d'avoir agi dans l'improvisation. Ce que le président a semblé confirmer lui-même en confiant, lors de la table ronde, qu'il avait examiné, avant de désigner le jeune libéral M. Kirienko, les candidatures de personnages de profil tout différent, tels le président, ex-communiste, de la Chambre haute, Egor Stroev, ou le maire de Moscou, Iouri Loujkov. Les observateurs notèrent surtout qu'il ne cita pas le nom du vice-premier ministre chargé des relations avec la Communauté des Etats indépendants (CEI), Ivan Rybkine, candidat considéré comme étant le favori de Boris Berezovski, le financier qui tirerait désormais certaines ficelles du Kremlin.

Selon le quotidien *Rousskii Telegraf*, appartenant au groupe ennemi Onexim, M. Berezovski aurait la haute main sur un « état-major » créé au Kremlin pour suivre au jour le jour la propagande à mener en faveur du candidat M. Kirienko. Mais qui, en réalité, œuvrerait à le discréditer… Le journal en voit la preuve dans la campagne menée depuis deux semaines par les médias, dont de puissantes chaînes de télévision, obéissant à M. Berezovski contre l'ami de M. Kirienko, son ancien protecteur Boris Nemtsov. Voire contre M. Kirienko lui-même, accusé d'être une *« marionnette »* des « jeunes réformateurs » Boris Nemtsov et Anatoli Tchoubaïs.

Plusieurs affaires pétrolières opposent les empires de M. Berezovski et du groupe Onexim. Mardi, M. Berezovski a poursuivi son jeu en affirmant qu'il soutenait désormais la candidature à la présidence, prévue pour l'an 2000, de Viktor Tchernomyrdine, renvoyé de son poste de premier ministre avec fracas le 23 mars par Boris Eltsine. Les médias qui avaient vu la main de M. Berezovski derrière ce renvoi avaient supposé que, mécontent du choix de M. Kirienko à sa succession, le magnat aurait estimé que M. Tchernomyrdine était finalement un moindre mal et aurait décidé de l'appuyer à nouveau…

Sophie Shihab

Les socialistes européens renoncent à créer une nouvelle internationale

EN RECEVANT longuement à Londres, mardi 7 avril, les dirigeants européens de l'Internationale socialiste (IS), Tony Blair s'est voulu rassurant sur l'éventuelle création d'une nouvelle internationale des partis de centre gauche, qui apparaît mort-née. Le 7 février, au lendemain d'une visite à Bill Clinton à Washington, le premier ministre britannique avait confié au *Guardian* son projet de créer un nouvel espace entre *« la vieille gauche »* et *« la nouvelle droite »*, et de définir *« une philopophie de centre gauche »*, en suscitant un regroupement avec le Parti démocrate américain et le Mouvement démocratique brésilien du président Cardoso (*Le Monde* du 17 février).

Mardi, lors d'une conférence qu'il a tenue avec les chefs de gouvernement et de parti socialistes et sociaux-démocrates européens au pouvoir dans douze des quinze pays de l'Union – avec six autres premiers ministres comme Lionel Jospin, ou encore les chefs de gouvernement de Grèce, d'Autriche, du Danemark ou du Portugal – et plusieurs leaders socialistes comme l'Allemand Oskar Lafontaine, l'Italien Massimo D'Alema, le Français François Hollande et le président de l'IS, Pierre Mauroy, M. Blair a cherché à apaiser ses camarades socialistes. Dans une longue intervention, à l'heure du déjeuner, le premier ministre britannique s'est d'abord défendu de mettre en cause l'IS, qui, a-t-il souligné, *« a sa place, sa dynamique et son originalité »*. Il a jugé normal et souhaitable d'engager des discussions avec le Parti démocrate américain et le Mouvement démocratique brésilien sur *« des problèmes communs »* comme l'emploi, la sécurité et l'incivilité. Il a enfin insisté sur la nécessité pour les partis de gauche et de centre gauche de mener *« une offensive idéologique »* face au libéralisme.

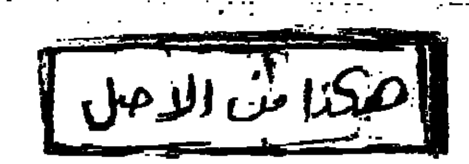
M. Mauroy a défendu, pour sa part, une IS, qui, loin d'être *« trop européenne »* ou *« trop anglo-saxonne »*, devait être ouverte à tous les continents et regroupe déjà près de cent quarante partis socialistes et sociaux-démocrates. Pour l'ancien premier ministre français, l'IS a déjà gagné le combat contre le communisme, la plupart des anciens partis communistes d'Europe centrale ont rejoint ses rangs, et elle doit maintenant gagner la bataille *« contre le libéralisme »*.

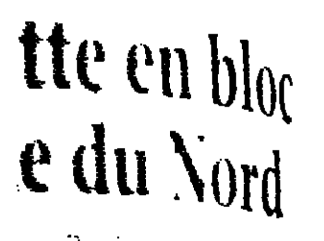
ACCORD POUR UN DIALOGUE

L'accord s'est réalisé sur l'idée d'engager un dialogue avec *« d'autres forces progressistes »*, comme le Parti démocrate américain, le Mouvement démocratique brésilien ou même les démocrates sud-coréens, mais sans qu'il se traduise par la construction d'une nouvelle internationale de centre gauche. M. Blair avait déjà donné des assurances dans le même sens à M. Jospin lorsqu'il s'était rendu à Paris, le 24 mars, à l'invitation du président de l'Assemblée nationale. Antonio Guttieres, le premier ministre portugais, s'est félicité de *« l'excellent compromis trouvé »*. Quant à M. Hollande, le premier secrétaire du Parti socialiste français, il a affirmé que *« tout le monde se reconnaît dans l'Internationale »* telle qu'elle est aujourd'hui.

Dans la matinée, les dirigeants socialistes européens avaient eu un long débat sur l'emploi et la coordination des politiques macro- économiques. Selon M. Hollande, les participants se sont retrouvés sur l'objectif de *« mettre l'emploi au premier rang des priorités »*. En convergence sur cette orientation, M. Blair, qui préside l'Union européenne jusqu'au 30 juin, a évoqué longuement *« l'employabilité »* mais aussi les questions d'éducation, de formation et les politiques destinées à des *« publics spécifiques »* comme les jeunes. Au second semestre, et en vue des élections européennes de juin 1999, les socialistes européens devraient élaborer un *« Manifeste »* qui sera centré particulièrement sur cette priorité à l'emploi.

Michel Noblecourt





La polémique s'intensifie sur les responsabilités françaises au Rwanda

Les auditions à l'Assemblée nationale reprendront le 21 avril

La troisième réunion publique de la Mission d'information parlementaire sur le génocide de 1994 au Rwanda a donné lieu à des polémiques à propos des affirmations sur l'origine éventuellement française des missiles ayant abattu l'avion du président Juvénal Habyarimana. L'ancien chef du gouvernement Edouard Balladur et ses principaux ministres de l'époque seront entendus le 21 avril.

LA MISSION d'information parlementaire sur le Rwanda a tenu, mardi 7 avril, sa troisième réunion publique. L'audition de deux universitaires, Jean-Pierre Chrétien et Filip Reyntjens, a permis d'aborder de front un certain nombre de questions sur le rôle de la France au Rwanda de 1990 à 1994, durant la guerre qui a mené au génocide, et durant les premiers jours du génocide du printemps 1994. Les députés vont marquer une pause de deux semaines avant d'entendre, le 21 avril, le premier ministre et les ministres de la défense, des affaires étrangères et de la coopération du gouvernement de l'époque, Edouard Balladur, François Léotard, Alain Juppé et Michel Roussin.

Avant même que la Mission d'information ait commencé à entendre les responsables politiques et militaires, la polémique a pris de l'ampleur avec les déclarations contradictoires, lundi 6 avril, de deux anciens hauts responsables français. Edouard Balladur a déclaré, sur Europe 1, que *« peu après* [son] *arrivée à Matignon* [au printemps 1993], *la France a arrêté toute autorisation d'exportation des armes »* à destination des Forces armées rwandaises (FAR), dont un noyau d'officiers extrémistes a participé à l'organisation du génocide. Bernard Debré, qui a remplacé M. Roussin au ministère de la coopération fin 1994, a en revanche reconnu, sur RTL, que la France livrait toujours des armes aux FAR (Forces armées rwandaises, ex-armée gouvernementale, hutue) en 1993 et en 1994, *« pendant cinq à huit jours ou dix jours »* après le début du génocide. Cette version est confirmée par des officiers de l'ONU qui ont vu l'armée française livrer des armes à Kigali en avril, alors que les massacres avaient commencé. Par ailleurs, certaines sources affirment que la France aurait poursuivi ces livraisons jusqu'à la fin de la guerre en juillet 1994, c'est-à-dire pendant toute la durée du génocide.

L'audition de Filip Reyntjens, professeur à l'université d'Anvers en Belgique et spécialiste de l'Afrique des Grands Lacs, a permis de revenir également sur un point crucial du drame rwandais : l'assassinat, le 6 avril 1994, du président Juvénal Habyarimana, qui déclencha le génocide dans lequel périrent près d'un million de Tutsis rwandais. Citant des sources des services de renseignements militaires britanniques, belges et américains, M. Reyntjens a affirmé *« avec fermeté »*, à propos des deux missiles sol-air qui ont abattu l'avion présidentiel, que *« ces SAM-16 Gimlet proviennent d'un lot saisi en février 1991 par l'armée française en Irak et acheminé en France »*. L'accusation ayant déclenché un certain émoi chez les parlementaires, M. Reyntjens a précisé : *« Je n'accuse pas la France. Je dis : la France pourrait nous aider à trouver la vérité »*.

Le sujet avait été abordé la veille par Bernard Debré sur RTL, l'ancien ministre de la coopération accusant les Américains d'avoir livré à l'Ouganda des missiles pris aux Irakiens durant la guerre du Golfe. Ces informations ont été démenties par Kampala ainsi que par les Etats-Unis. *« Les Etats-Unis n'ont jamais fourni de missiles sol-air à l'Ouganda »* a assuré un porte-parole du Pentagone.

Nul ne sait aujourd'hui qui a tué le président Habyarimana, ni avec l'aide éventuelle de qui. La Mission d'information française n'a pas pour but précis de répondre à cette question, sauf si, ce qui est fort probable, la France dispose d'informations tenues confidentielles à ce jour. C'est certainement le cas si les missiles ont effectivement transité par Paris. En outre, les « conseillers » *militaires français étaient* à l'époque tout-puissants au Rwanda.

Après ces trois semaines d'introduction, durant lesquelles les députés ont entendu des universitaires, la Mission d'information entrera dans le vif du sujet avec les auditions de M. Balladur, M. Léotard, M. Juppé et M. Roussin. Il sera alors possible de voir si les parlementaires s'attachent à découvrir toute la vérité sur le rôle de la France au Rwanda.

Leur attitude au cours de ces premières auditions permet d'en douter. Les rares députés qui posent des questions sont apparus très partisans. Certains cherchent visiblement à défendre un monde politique (du RPR au PS) auquel ils appartiennent, le dossier rwandais ayant impliqué l'ensemble des décideurs français, droite et gauche réunies. Des témoins-experts entendus ont parfois ressenti comme agressive cette attitude défensive. Filip Reyntjens s'est ainsi étonné d'entendre certains députés *« plaider »* une cause plutôt que de poser des questions précises.

L'audition du 21 avril sera cruciale, avant les témoignages très attendus de responsables militaires et de proches de l'ancien président François Mitterrand, le véritable initiateur de la politique française au Rwanda. Edouard Balladur s'est déclaré lundi *« scandalisé »* par les attaques *« injustes »* dont la France fait l'objet, estimant que *« l'armée française n'a aucune responsabilité dans le génocide rwandais »*. M. Balladur, comme bon nombre de responsables politiques, met en avant l'opération Turquoise, lancée par Paris à la fin du génocide et qui a permis de sauver les derniers rescapés dans le sud-ouest du Rwanda.

Mais les questions les plus importantes concernent l'avant-génocide, la période 1990-1994, le soutien inconditionnel accordé à des clans d'extrémistes hutus, ainsi que le début des tueries, l'exfiltration vers la France des principaux organisateurs du génocide, et les éventuelles livraisons d'armes.

Rémy Ourdan

> Le 21 avril, la Mission d'information entendra M. Balladur, M. Léotard, M. Juppé et M. Roussin, respectivement premier ministre et ministres de la défense, des affaires étrangères et de la *coopération au moment des faits*

L'Ouganda oppose un démenti aux affirmations de Bernard Debré

La presse dénonce « une tentative de désinformation »

KAMPALA
de notre envoyé spécial

En l'absence du président Yoweri Museveni, en visite en Grande-Bretagne, les dirigeants ougandais n'ont pas fait de surenchère pour réagir aux déclarations de Bernard Debré impliquant leur pays dans l'attentat ayant tué le président rwandais en avril 1994. Les journaux nationaux publiés en anglais ont fait leurs titres de première page sur le sujet, dans les éditions de mardi matin. *New Vision*, le quotidien progouvernemental, n'a donné aucune réaction officielle, se contentant de reprendre une dépêche de l'agence Reuters. *The Monitor*, un quotidien indépendant, faisait observer que les responsables ougandais avaient, pour la plupart, passé leur temps dans des réunions consacrées aux deux attentats à la bombe perpétrés samedi soir au cœur de la capitale.

The Monitor rapportait néanmoins les propos du major Jero Bwende, un haut responsable du ministère de la défense, niant toute implication ougandaise dans la destruction en vol de l'appareil qui ramenait à Kigali le président rwandais Juvenal Habyarimana et son homologue burundais Cyprien Ntaryamira. *« Nous n'avons jamais reçu aucune arme en provenance des Etats-Unis ou de l'Irak »*, a affirmé le major Bwende. *« Ces accusations françaises sont malveillantes et sans fondement. Elles visent à ternir la bonne image de l'Ouganda et doivent être traitées avec le mépris qu'elles méritent »*, a-t-il encore déclaré.

Le major Jero Bwende, parlant au nom du superviseur du ministère de la défense, le général Salim Saleh, a expliqué au quotidien indépendant qu'il n'était pas impossible que l'on veuille maintenant nuire à l'Ouganda alors que son image et sa réputation ont un éclat particulier après la visite du président américain Bill Clinton. Le général Salim Saleh est le frère du président Museveni. Il a longtemps été chargé des opérations militaires dans le nord du pays avant de prendre en charge le ministère de la défense, un ministère d'Etat.

Dans un éditorial, publié dans son édition de mercredi, *New Vision* étaye son raisonnement sur les récents articles publiés par le *Figaro*, qui dénoncent le rôle de la France dans les événements de 1994 au Rwanda. *« Bernard Debré, ministre français de la coopération à l'époque, répond maintenant* [aux accusations du *Figaro*], *en expliquant que les missiles ont été livrés par les Etats-Unis* via *l'Ouganda. C'est une tentative de désinformation à peine déguisée »*, écrit le quotidien progouvernemental.

Si Bernard Debré avait ces informations en 1994, pourquoi a-t-il attendu que *Le Figaro* publie des articles embarrassants pour la France quatre ans plus tard, avant de les livrer, s'interroge *New Vision* ? Evitant toute polémique, le quotidien fait siens les arguments du *Figaro* pour mettre en évidence le rôle de la France dans la région des Grands lacs, voici quatre ans. *« Les informations du* Figaro *démontrent de manière convaincante que le gouvernement français pratiquait à l'époque une* real politik *brutale de façon à protéger ce qu'il percevait comme ses intérêts géopolitiques en Afrique centrale »*, affirme *New Vision*.

Frédéric Fritscher

RÉFORMES Le conseil des ministres a approuvé, mercredi 8 avril, les deux projets de loi – l'un organique, l'autre ordinaire – annoncés par Lionel Jospin le 11 février et visant à réduire drastiquement les cumuls de mandats par les élus. Un parlementaire, aux termes de ces textes, ne pourra plus diriger un exécutif local. Un élu d'une assemblée ne pourra siéger en même temps que dans une seule autre assemblée. ● PRÉSIDENT du groupe socialiste de l'Assemblée nationale et maire de Nantes, Jean-Marc Ayrault soutient cette réforme et souhaite l'approfondir en élargissant l'interdiction du cumul aux autres fonctions exécutives, telles qu'adjoint au maire ou président de structure intercommunale. ● LES RÉFORMES touchant aux élus sont parmi les plus difficiles qu'un premier ministre puisse avoir à mener, selon Edouard Balladur et Alain Juppé.

Lionel Jospin propose de réduire drastiquement le cumul des mandats

Selon les termes des deux projets de loi approuvés par le conseil des ministres, un parlementaire ne pourrait plus être en même temps maire, président de conseil général ou président de conseil régional. Il ne pourrait siéger, comme simple conseiller, que dans une assemblée locale

VOICI LA MODERNISATION ! La rénovation de la vie politique, version cohabitation, a fait ses premiers pas officiels, mercredi 8 avril, au conseil des ministres, avec la présentation et l'approbation de deux projets de loi limitant plus strictement le cumul des mandats et des fonctions électives : la règle serait désormais le cumul de deux mandats au maximum, conseiller municipal compris, celui de parlementaire étant incompatible avec une fonction exécutive locale, dans une région, un département ou une municipalité.

La triple volonté affichée par le gouvernement est de parvenir à *« un engagement plus exigeant au service de l'intérêt public »*, en même temps qu'à *« une participation accrue des femmes aux fonctions politiques »* et *« une clarification des responsabilités respectives au sein des institutions »*. Un projet de loi organique et un projet de loi ordinaire en ce sens ont été présentés par le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement.

Premier versant de la modernisation de la vie publique relancée par le président de la République, Jacques Chirac, au lendemain d'élections régionales qui ont mis en évidence l'emprise du Front national sur la droite, la limitation du cumul des mandats a été préconisée, avec constance, par Lionel Jospin pendant la campagne de l'élection présidentielle de 1995, puis par le Parti socialiste, en 1996, à travers une convention sur les « acteurs de la démocratie » dont Jack Lang était l'animateur. Dès après son arrivée à Matignon, en 1997, M. Jospin avait rappelé cette préoccupation dans sa déclaration de politique générale du 19 juin. Le premier ministre soulignait alors que la limitation stricte du cumul des mandats était devenue *« une priorité »*. Priorité non seulement pour les dirigeants politiques, mais priorité aussi, vécue comme une exigence, pour l'opinion publique.

Le 14 juillet, lors du traditionnel entretien télévisé du chef de l'Etat, M. Chirac avait montré qu'il partageait ce point de vue, se montrant même, à cette occasion, extrêmement rigoureux sur le cumul. Le président s'était, en effet, déclaré *« favorable à une limitation, et même à une restriction à un seul mandat (...), sous réserve d'un débat parlementaire approfondi »*. Le 20 novembre, devant le congrès de l'Association des maires de France, il avait amendé sa prise de position estivale, en espérant que *« celles et ceux qui ont la lourde responsabilité d'élaborer la loi ne soient pas coupés des réalités de terrain »*, car *« telle est notre culture »*.

« DES SOLUTIONS ÉQUILIBRÉES »

Entre-temps, le premier ministre avait engagé une série de consultations avec les représentants des partis républicains pour connaître leur point de vue sur la question. Le sujet est assez délicat pour ne pas recouvrir le clivage droite-gauche. Il se trouve des « cumulards » et des « anticumulards » dans toutes les formations politiques. Après avoir eu la tentation de faire adopter les dispositions nouvelles envisagées par les députés, au moins en première lecture, avant les élections régionales et cantonales de mars 1998, le premier ministre a renoncé à précipiter le mouvement. Une fraction minoritaire du groupe socialiste de l'Assemblée nationale a, en vain, fait pression, mais M. Jospin s'est rendu aux arguments de Gérard Le Gall, conseiller auprès du premier ministre, qui lui suggérait de prendre son temps.



Finalement, le chef du gouvernement a transmis, le 11 février, ses propositions aux chefs des partis qu'il avait reçus. Présentées comme *« des solutions équilibrées »* destinées à rendre la démocratie *« plus efficace et plus proche des citoyens »*, celles-ci se trouvent donc contenues dans les deux projets de loi dont M. Jospin souhaite qu'ils fassent l'objet d'une première lecture à l'Assemblée avant le 30 juin.

Un troisième projet de loi, constitutionnel celui-là, car il concerne l'interdiction d'exercice de fonctions exécutives locales pour les ministres, ne fait pas partie de ce lot. Il nécessite une révision de la Loi fondamentale – comme l'introduction de l'*« égal accès »* des femmes et des hommes aux responsabilités politiques, professionnelles et sociales – et semblerait, jusqu'à présent, être une pomme de discorde entre l'Elysée et Matignon. Ni M. Jospin ni M. Chirac, toutefois, ne semblent considérer que ce différend est rédhibitoire. François Hollande, premier secrétaire du PS, a estimé, mardi matin, sur Europe 1, qu'*« il ne faut pas essayer de faire un bloc de tout cela, il faut travailler en fonction du calendrier gouvernemental »*.

Aux termes du texte organique approuvé au conseil des ministres, il serait désormais interdit de cumuler un mandat de député ou de sénateur avec celui de député européen ; les mêmes parlementaires nationaux ne pourraient plus exercer, en même temps, une fonction exécutive locale, et il ne pourraient plus détenir, en plus de leur siège à l'Assemblée ou au Sénat, plus d'un mandat local. Le mandat de conseiller municipal serait à l'avenir inclus dans le régime des incompatibilités. Le second texte, ordinaire, dispose que nul ne pourrait cumuler plus de deux mandats électoraux locaux, comme conseiller régional, général, municipal, conseiller de Corse ou conseiller de Paris. Ce projet précise que les fonctions exécutives locales comme président de conseil régional, général, de l'Assemblée de Corse ou maire seraient incompatibles entre elles. Un député européen ne pourrait plus exercer l'une de ces fonctions et il ne pourrait pas détenir plus d'un mandat local. La présidence des structures intercommunales de même que les fonctions de vice-président ou d'adjoint des assemblées locales sont exclues de ce régime, contrairement à l'avis de Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste de l'Assemblée *(lire ci-dessous)*.

A Matignon, on indique que le jeu des amendements est du ressort des parlementaires. Quoi qu'il en soit, les socialistes n'ont pas l'intention d'être les fers de lance de cette réforme. Ils l'appliqueront au même rythme que les élus des autres partis, alors qu'ils auraient pu devancer le mouvement. Une « priorité » peut être à géométrie variable...

Olivier Biffaud

Les futures règles d'incompatibilité

Au terme des deux projets de loi approuvés en conseil des ministres, mercredi 8 avril, le régime des incompatibilités entre mandats électifs et fonctions exécutives serait le suivant :

● nul ne pourrait détenir plus de deux mandats électifs ;

● le mandat de député ou de sénateur serait incompatible avec celui de représentant au Parlement européen

● un député ou un sénateur ne pourrait plus cumuler son mandat parlementaire avec celui de président de conseil régional, de président de l'Assemblée de Corse, de président de conseil général ou de maire, quel que soit le nombre d'habitants de la commune ;

● un député ou un sénateur pourrait détenir, en même temps, un mandat parmi ceux de conseiller régional, conseiller de l'Assemblée de Corse, conseiller général, conseiller de Paris et conseiller municipal ;

● aucun élu local ne pourrait cumuler son mandat avec plus d'une fonction exécutive parmi celles de maire, quelle que soit la taille de la commune, président de conseil régional, président de conseil général et président de l'Assemblée de Corse ;

● un député ou un sénateur qui, postérieurement à son élection, obtiendrait une fonction exécutive incompatible avec ce mandat, devrait abandonner, au choix, son mandat parlementaire ou sa nouvelle fonction ;

● un député ou un sénateur qui, postérieurement à son élection, obtiendrait un autre mandat propre à le placer dans une situation de cumul prohibé devrait quitter l'un des mandats détenus antérieurement ;

● ce nouveau régime serait applicable aux élus concernés, de façon progressive, après l'entrée en vigueur de la loi, dès le renouvellement d'un des mandats ou fonctions incompatibles ; ceux qui seraient en situation de cumul prohibé au moment de l'entrée en vigueur de la loi pourraient conserver leurs mandats et fonctions en cours jusqu'à la prochaine élection les concernant ;

● cette loi sur les cumuls serait applicable, dans les mêmes conditions, dans les territoires et les collectivités territoriales d'outre-mer, les assemblées locales ultramarines étant assimilées à des conseils généraux.

TROIS QUESTIONS À

JEAN-MARC AYRAULT

1 Vous êtes président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, maire de Nantes, et vous avez souvent fait référence à votre expérience d'élu local pour appuyer votre action de député...

En Europe, la France est le seul pays à autoriser le cumul entre un mandat parlementaire et un exécutif local. Jusqu'à maintenant, les citoyens adhéraient à ce système. Aujourd'hui, c'est beaucoup moins net. Ils nourrissent une réelle méfiance pour la politique, et je crois qu'il est indispensable de rendre nos institutions plus simples, plus lisibles, plus proches. Le premier volet de la réforme nécessaire est d'interdire nettement tous les cumuls. Il serait hypocrite d'autoriser un député à être premier adjoint d'une commune ou président d'une structure intercommunale. Un député pourra être conseiller municipal, général ou régional, pas au-delà.

2 Il ne pourra même pas être maire d'une commune de moins de vingt mille habitants, par exemple ?

Je suis totalement opposé à l'idée de seuil. Il faut être cohérent : si l'on autorisait le maire d'une ville de moins de vingt mille habitants à être député, comme je l'entends parfois suggérer, c'est la France des petites villes ou des petites communes qui serait surreprésentée, et cela ne correspond pas à la réalité du pays.

3 Beaucoup de députés affirment qu'un élu qui n'est qu'élu local n'a pas d'audience nationale...

Bien sûr, ce sera un déchirement pour chacun d'entre nous que de devoir choisir. Mais on peut aussi envisager un parcours politique comme une succession de responsabilités. Regardez en Allemagne : Oskar Lafontaine était maire de Sarrebruck ; il a ensuite conduit le SPD à la victoire dans le Land de Saxe et quitté, alors, la mairie de Sarrebruck pour devenir ministre-président de Saxe. Est-il moins puissant pour autant ? Non. La limitation du cumul sera mise en œuvre sur cinq ans, à chaque renouvellement de mandat. C'est le délai qui nous est accordé pour réussir une nouvelle étape de la décentralisation, sans laquelle la réforme perdrait son sens profond et resterait superficielle. Pour cela, il faut, en priorité, supprimer le conseil général, qui est un échelon politique de trop, et renforcer la région et la ville.

Propos recueillis par Raphaëlle Bacqué

M. Balladur et M. Juppé se sont heurtés au temps et aux conservatismes

IL FAUT du temps et il faut une volonté politique. Désabusée, cette confession, en forme de regret, émane d'un conseiller d'un ancien premier ministre. Les deux derniers chefs de gouvernement de droite, Alain Juppé et, avant lui, Edouard Balladur, ont tenté, chacun à sa manière, de s'engager dans la voie de la modernisation de la vie politique et publique. En vain. Tous deux s'y sont largement cassé les dents. Tous deux n'y avaient fait aucune allusion dans la déclaration de politique générale suivant leur investiture, au moins dans les termes qui sont évoqués aujourd'hui. Cette carence, pourtant, ne les a pas empêchés de se pencher sur la question et d'avancer des réflexions tant sur les modes de scrutin que sur la parité ou les cumuls.

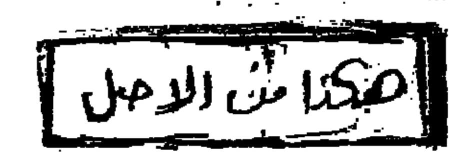
Du temps, Edouard Balladur, n'en a guère eu. Premier ministre de cohabitation, qui avait cependant la haute main sur les commandes de l'Etat, compte tenu du pouvoir déclinant de François Mitterrand, président en fin de second septennat, il s'est très vite trouvé « coincé » face à l'échéance présidentielle de 1995. Désigné en mars 1993, il n'a eu, dès lors, qu'une année utile pour mettre la modernisation sur les rails. Il l'a fait pour le mode de financement des campagnes électorales et considère, aujourd'hui, qu'il s'agit d'une *« mauvaise loi »* car *« elle remet le pouvoir aux partis »*, ce qui est *« profondément regrettable »*. En revanche, il a calé sur la réforme du mode de scrutin européen, qui n'emballait pas, c'est le moins qu'on puisse dire, le RPR. Il s'est produit le même phénomène sur les quotas dans le domaine de la parité, qui ne soulevaient pas l'enthousiasme de Jacques Chirac, que M. Balladur affrontait alors dans la compétition présidentielle.

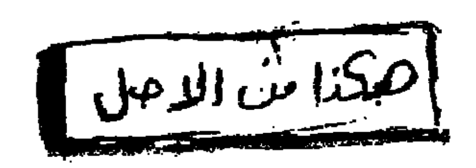
Si M. Balladur, pour qui la réforme des scrutins n'est pas une question fondamentale, excepté pour le scrutin européen, a manqué de temps, son successeur s'est heurté aux conservatismes des partis, et particulièrement à celui des formations qui le soutenaient. Contrairement à l'UDF, le RPR reste très marqué par un jacobinisme qui le conduit à préférer de beaucoup le pouvoir départemental au pouvoir régional. M. Juppé, lui aussi, en raison probablement d'un calendrier trop décalé, s'est trouvé pris par le temps. M. Juppé y songeait, selon un de ses proches, depuis la fin du premier semestre 1996. Deux petits-déjeuners furent organisés, en septembre, à l'hôtel Matignon. Plusieurs révisions constitutionnelles étaient envisagées, qui pouvaient être programmées au printemps suivant. Il se trouve que ces réflexions ont été bousculées par le débat interne qui s'est emparé de l'exécutif, dès le début de l'année 1997, sur l'opportunité politique de la dissolution de l'Assemblée nationale, entraînant des élections législatives anticipées.

Ce premier ministre a peut-être manqué du soutien et de la volonté nécessaires au plus haut niveau, tant pour réussir dans un tel domaine *« il faut faire un Blitzkrieg »*, selon l'expression d'un de ses anciens conseillers. Lui, voulait ouvrir un vaste débat et, surtout, obtenir un consensus impossible, qu'il s'agisse du cumul des mandats ou des modes de scrutin.

Sur cette dernière question, il est piquant de savoir que Matignon s'est longtemps intéressé à l'opposition des communistes à toute réforme du mode de scrutin régional. A plusieurs reprises, des représentants du PCF ont rencontré un conseiller de M. Juppé, afin de s'assurer qu'il n'était pas dans les intentions du gouvernement de modifier ce scrutin. Ce qu'il a fait. Jusqu'au moment où les avantages tirés du *statu quo* se sont révélés moins élevés que ceux procurés par une modification allant dans le sens de l'instauration d'un mode de scrutin de type municipal dans ces élections régionales. Les simulations étaient éclairantes, confie un conseiller, qui se lamente sur la *« cécité politique »* du ministre de l'intérieur de l'époque, Jean-Louis Debré, opposé alors à toute réforme de ce mode de scrutin.

O. B.





Jacques Dominati constate l'« échec » de Jean Tiberi à la mairie de Paris

Le principal allié UDF du maire RPR prend ses distances

La crise provoquée, dans la majorité municipale parisienne, par la création d'un groupe dissident autour de Jacques Toubon (RPR), avec le concours de Claude Goasguen (UDF), a amené le principal allié de Jean Tiberi, le premier adjoint UDF Jacques Dominati, à prendre ses distances avec le maire, mercredi 8 avril.

TANT QUE Jacques Dominati, président du groupe UDF du Conseil de Paris, tenait ses troupes, Jean Tiberi pouvait espérer gagner la bataille déclenchée contre lui par Jacques Toubon. Dans la nuit du 7 au 8 avril, M. Dominati, dont le groupe compte encore vingt-deux membres – dix avaient rejoint M. Toubon dès le premier jour – a bien été obligé de constater que l'UDF parisienne allait exploser, disparaître, si lui-même ne prenait pas une initiative. *« Demain, il faudra reconstituer une nouvelle majorité, donc un nouveau contrat. La première responsabilité des élus est de songer à l'avenir et d'assurer la relève pour 2001 »*, écrit-il, dans un communiqué rendu public mercredi 8 avril.

« Qu'il soit bien clair qu'après ce déchirement – cet échec –, ce ne sont plus les responsables actuels qui pourront prétendre au renouveau pour le Paris de demain », ajoute M. Dominati. Sous la pression de sa « base », notamment de Bernard Plasait (DL), sénateur et adjoint au maire, et de Patrick Trémège, président du PPDF de Paris, également adjoint au maire, M. Dominati constate donc l'*« échec »* de M. Tiberi . Pour autant, il ne prend pas parti pour M. Toubon. *« Que chacun travaille à la réconciliation ! Ce sera d'autant plus facile quand ceux qui ont exercé de hautes responsabilités, au gouvernement comme à la mairie, auront renoncé à toute ambition personnelle sur Paris »*, déclare le premier adjoint de M. Tiberi, prêt à donner l'exemple : *« Je suis prêt à renoncer à toutes les fonctions qui m'ont été confiées. Je demanderai à mes amis de ne participer à une nouvelle majorité que sur la base d'un nouveau contrat. »*

En clair, M. Tiberi n'a plus de majorité. M. Dominati lui suggère de réunir tous les conseillers de droite élus en 1995 pour élaborer ce nouveau contrat de majorité. *« Si cette démarche devait échouer, il resterait alors à proposer aux Parisiens un nouveau pacte de confiance, en retournant, avant la fin de l'année, devant les électeurs pour leur rendre la parole »*, conclut-il. Concrètement, le premier adjoint envisage que son groupe *« ne vote plus rien »*, auquel cas, *« il y aurait forcément dissolution du Conseil de Paris »*.

« SABORDAGE »

L'attitude de l'Elysée, qui, mardi, s'est refusée à tout commentaire sur la polémique parisienne, affirmant qu'*« il n'appartient pas au président de la République, fidèle aux exigences de sa fonction, d'intervenir dans les jeux de politique locale »*, n'est pas étrangère à sa décision. *« Tiberi dit qu'il a le soutien du président : à partir du moment où l'Elysée refuse de commenter, cela signifie que Tiberi n'a plus la confiance de Chirac »*, estime M. Dominati.

Ce « sabordage » de la majorité municipale, résultat du constat que Paris *« vit la fin de l'ère Chirac »*, devrait bouleverser la stratégie de contre-attaque que M. Tiberi commençait à mettre en œuvre, dès le lendemain de ce qu'il a qualifié de *« putsch misérable »*. Mardi, les adjoints rebelles ont reçu l'arrêté leur signifiant leur retrait de délégation. M. Tiberi, selon son entourage, avait entrepris une série de consultations, afin, notamment, de s'assurer du soutien des « séguinistes » parisiens que sont les députés Nicole Catala, Françoise de Panafieu et Jean de Gaulle, respectivement élus dans les 14ᵉ, 17ᵉ et 12ᵉ arrondissements, dont les maires se sont ralliés à M. Toubon. Une des tactiques envisagées consisterait à paralyser le fonctionnement de ces conseils d'arrondissement, en faisant en sorte que le quorum n'y soit pas atteint.

« Pour toutes sortes de raisons, je veillerai personnellement à ce que M. Toubon ne soit jamais maire de Paris », a déclaré M. Tiberi sur TF 1. S'il ne peut plus compter sur le soutien de M. Dominati pour se maintenir, il peut encore espérer trouver en lui un allié pour empêcher M. Toubon de s'installer à sa place. Dans un entretien publié mercredi par *Le Parisien*, M. Toubon, qui avait déclaré dès lundi être toujours *« tenté »* par la mairie de Paris, donnée à M. Tiberi par Jacques Chirac au lendemain de l'élection présidentielle, s'estime *« capable autant que d'autres »* d'assumer cette responsabilité. Il affirme aussi avoir parlé avec M. Chirac, *« dimanche soir et lundi matin »*, de son intention de constituer un groupe autonome au Conseil de Paris.

Pascale Sauvage

François Léotard propose à l'UDF une métamorphose d'ici l'été

Le président de la confédération libérale et centriste prend appui sur les parlementaires pour s'opposer aux forces centrifuges

LES DIRIGEANTS de l'UDF se sont réunis, mercredi 8 avril, pour une nouvelle tentative de conciliation. Quinze jours après que François Bayrou eut exigé qu'un nouveau parti remplace l'UDF, le bureau politique devait examiner si, et dans quelles conditions, les différentes familles de la confédération souhaitent s'engager dans cette direction, ou si, au contraire, des désaccords stratégiques ou d'organisation conduisent libéraux et centristes à rompre. Avant le début de la réunion, le pronostic était réservé. Dans l'entourage de François Léotard, on misait sur l'idée que, *« dans la base parlementaire, personne ne veut vraiment d'un divorce »*. En revanche Claude Goasguen, secrétaire général de l'UDF, n'hésitait pas à parler de *« logique de rupture »*.

M. Bayrou devait rappeler ses quatre exigences, à savoir que la base de l'UDF soit consultée avant l'été sur l'objectif d'un parti à la structure unifiée et clairement hostile à toute connivence avec l'extrême droite. Le président de Force démocrate a répété, depuis le lancement de son opération, qu'il entend la conduire jusqu'à son terme et ne pas la laisser s'enliser. Son objectif est opportunément appuyé par un groupe de députés qui, se baptisant le *« groupe des refondateurs »*, a demandé, mardi, que le bureau politique le *« missionne afin d'engager la refondation de l'UDF »*. Alain Lamassoure et Gilles de Robien, deux membres de Démocratie libérale, et Pierre-André Wiltzer, délégué général des Adhérents directs, ont rejoint cet appel.

Au bureau politique de Démocratie libérale, mardi, le parti d'Alain Madelin s'est montré toujours divisé après ce que l'ancien ministre de l'économie a appelé le *« coup de force »* de M. Bayrou. Certains, soupçonnant le dirigeant centriste de préparer, le cas échéant, une alliance à gauche, poussent M. Madelin à prendre son indépendance ou, à tout le moins, comme l'a souhaité Pierre Cardo, député des Yvelines, à créer *« un espace libéral clairement identifié »* pour attirer *« une partie du RPR, les membres d'Idées-Action* [club de M. Madelin], *les abstentionnistes et une partie des électeurs FN »*. D'autres, au contraire, ne voient pas d'avenir politique à un groupe libéral privé, face au RPR, de la caisse de résonance de l'UDF. Nul, en tout cas, n'est prêt à dissoudre le discours libéral dans un parti d'abord centriste. M. Madelin lui-même semble vouloir éviter l'éclatement de l'UDF, mais devait sans doute demander du temps, ne serait-ce que pour consulter les adhérents de Démocratie libérale.

François Léotard est donc contraint à une certaine habileté pour tenir ensemble ces extrêmes. Il devait proposer, comme il le précise dans un entretien au *Figaro* du 8 avril, la consultation des militants de l'UDF avant l'été, à la fois sur la structure unitaire d'une nouvelle formation et sur sa ligne politique – ni compromission avec l'extrême droite ni penchant à gauche –, puis l'élection, à l'automne, des dirigeants du nouveau parti.

Cécile Chambraud

Le Front national aide M. Soisson à reprendre la présidence en Bourgogne

DIJON
de notre envoyé spécial

Avec Jean-Pierre Soisson, la politique a toujours été une question de circonstances. Ministre de Valéry Giscard d'Estaing, puis de François Mitterrand, avant de soutenir Jacques Chirac à l'élection présidentielle de 1995, le député (apparenté UDF) de l'Yonne a raccourci, pour la présidence du conseil régional de Bourgogne, les délais de ses changements de cap. Le 20 mars, tout juste élu avec les voix du Front national, il se déclarait *« fier d'être bourguignon »*. Cinq jours plus tard, il battait sa coulpe devant les caméras de TF 1. Mardi 7 avril, le même M. Soisson a été réélu président avec les mêmes voix du Front national.

La pièce a été jouée en trois actes. Mardi matin, avant l'ouverture de la séance, Jean-François Bazin, l'ancien président (RPR) du conseil régional, annonce sa candidature. M. Soisson se tait. Le groupe UAB (RPR, UDF et divers droite), qui le soutient, ne présente pas de candidat ; le Front national non plus. M. Bazin obtient 4 voix, Eugène Teisseire (PS) fait le plein des voix de gauche (24), et les deux Chasseurs votent blanc. Au deuxième tour, M. Bazin se retire. M. Soisson se tait toujours, le Front national aussi. M. Teisseire obtient 24 voix ; il y a 4 votes blancs.

Vient l'heure du déjeuner. Quatre élus UDF prennent langue avec les socialistes pour envisager une stratégie : ils proposent que la gauche se retire de la compétition et laisse la droite diriger la région sans l'appui du Front national. Le PS refuse, arguant que la gauche dispose de la majorité relative. M. Soisson, au courant de ces discussions, déjeune avec quelques-uns de ses amis dans un grand restaurant de Dijon. Justement, le Front national a choisi le même établissement. Un élu UDF, Maurice Chaffon, fait le va-et-vient entre les deux tables.

Quand la séance reprend, le dénouement est scellé : M. Soisson sort du bois et se porte candidat. Il obtient 27 voix, M. Teisseire 26. Deux conseillers ont voté blanc, une élue RPR a déposé un bulletin nul, et M. Bazin n'a pas participé au vote. Le Front national a dispersé ses voix (7 ou 8 bulletins pour M. Soisson, 1 ou 2 pour M. Teisseire), afin de rendre le scrutin moins compromettant pour M. Soisson.

La gauche claque du pupitre et *réclame la démission* de l'élu. Brouhaha, suspension de séance, reprise de débats inaudibles, suspension de séance, rencontre avec la presse... La gauche annonce qu'elle ne participera pas à la commission permanente. Vers 21 heures, c'est une assemblée monocolore qui répartit les postes, dont ceux des onze vice-présidents, tous de droite, plus deux Chasseurs. M. Soisson répète qu'il n'y a pas d'*« accord de gestion »* avec le Front national.

Bruno Caussé

Un Vert vice-président en Rhône-Alpes

Etienne Tête (Verts) a été élu, mardi 7 avril, dixième vice-président du conseil régional Rhône-Alpes, les conseillers du Front national ne prenant pas part au vote. M. Tête a été élu au troisième tour avec 60 voix, contre 54 voix pour le candidat de la droite, Amaury Nardone (UDF). Il est le premier vice-président de gauche élu par cette assemblée, dont le président, Charles Millon, et les neuf premiers vice-présidents ont été élus grâce aux 35 voix du FN, la gauche et la droite étant à égalité avec 60 sièges.

Ancien trésorier national des Verts, membre de leur conseil national interrégional, M. Tête avait été l'artisan du recours qui avait conduit à l'annulation, par le Conseil d'Etat, du contrat de concession du boulevard périphérique controversé de Lyon, TEO.

Lionel Jospin va confirmer son soutien à Jean-Pierre Chevènement

Face aux critiques d'une partie de sa majorité, le premier ministre devait réaffirmer, mercredi 8 avril, sa solidarité avec le ministre de l'intérieur sur la question des sans-papiers

« ON EST quand même au comble du grand écart », commentait Jean-Christophe Cambadélis, secrétaire national du Parti socialiste, mardi 7 avril. *« Il ne peut pas y avoir*, expliquait-il, *une partie de la gauche qui tient la matraque, et l'autre qui s'allonge devant les avions ! »*. Mercredi 8 avril, alors que le projet de loi sur l'entrée et le séjour des étrangers est soumis en dernière lecture aux députés, Lionel Jospin devait montrer, selon Matignon, qu'il n'y a *« pas une feuille de papier à cigarette »* entre lui et son ministre de l'intérieur. Le 31 mars, il avait suggéré à Jean-Pierre Chevènement, qui l'entretenait des militants empêchant à Roissy les reconduites de sans-papiers, de *« désigner »* les fautifs.

Mardi, à l'Assemblée, M. Chevènement a développé, provoquant la colère de Patrick Braouezec, député communiste de Seine-Saint-Denis, son *« syllogisme »* : *« Les manifestations sporadiques (...) émanent de personnes qui s'opposent aux reconduites par les vols réguliers : j'en déduis qu'il s'agit de partisans des charters »*. Le ministre ne comprend pas que *« les partis représentés dans cet hémicycle et qui ont tous accepté le principe* [d'une maîtrise des flux migratoires], *ne puissent se mettre d'accord sur* [son] *application »*.

Mardi, au bureau national du PS, Harlem Désir, au nom de la Gauche socialiste, a estimé que l'application de la circulaire de régularisation aboutit à *« une impasse pratique »* et à *« un échec politique »*. Il a demandé un moratoire des régularisations jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation. La Gauche socialiste a voté contre un communiqué qui appuie le gouvernement et plaide pour *« un traitement juste et équitable des demandes de régularisation »*. Elle a aussi voté contre un texte qui approuve la réforme de la Banque de France et souligne que le PS sera *« extrêmement vigilant »* sur le respect des conditions pour le passage à l'euro.

Sur Europe 1, François Hollande a défendu M. Chevènement et invité les Verts à *« réfléchir »*. *« Lorsqu'on appartient à une majorité*, a-t-il affirmé, *il faut être solidaire avec ce que l'on pense utile et peut-être aussi solidaire avec ce que l'on ne croit pas efficace »*. Pour le premier secrétaire du PS, si les Verts *« veulent que l'on soit solidaire avec un certain nombre de projets portés par un ministre vert, il faut peut-être qu'ils soient aussi solidaires avec d'autres projets portés par d'autres ministres »*.

Dans *Le Figaro* du 8 avril, l'ancienne présidente de la région Nord- Pas-de-Calais, Marie-Christine Blandin, explique que *« tant qu'on s'éloignera d'une socialo-démocratie plan-plan, les Verts seront utiles là où ils sont. Le jour où il n'y aura plus aucun mouvement, il n'y aura plus de raison de rester »*. Un éditorial de *L'Humanité* du 8 avril rappelle que le PCF est pour *« une large régularisation se fondant sur des critères d'humanité »*. Dans le même numéro, le responsable de l'immigration, Serge Guichard, réclame la régularisation de *« tous ceux qui en font la demande »*.

Ariane Chemin et Michel Noblecourt

Les sénateurs adoptent le projet de loi sur la sécurité routière

Le texte voté en première lecture prévoit un délit de récidive de dépassement de vitesse et autorise le dépistage de stupéfiants en cas d'accident mortel

JEAN-CLAUDE GAYSSOT a gagné la partie *« sur le fil »*. Le ministre des transports a réussi à faire adopter son projet de loi sur la sécurité routière, dans la nuit de mardi 7 à mercredi 8 avril, par le Sénat, en première lecture, à l'unanimité des groupes politiques. Les trois mesures les plus controversées du texte de M. Gayssot sont passées de justesse.

La première concerne la création d'un délit de grande vitesse, qui s'applique dès lors qu'un conducteur, déjà condamné pour avoir dépassé la vitesse maximale autorisée de plus de 50 kilomètres-heure, récidive dans le délai d'un an. Inédite en France, une mesure de ce genre avait été proposée devant les députés, en 1994, par Bernard Bosson, alors ministre des transports, et finalement repoussée.

S'appuyant sur d'autres propositions récentes, le texte de M. Gayssot lève aussi l'interdiction du dépistage de stupéfiants lorsqu'une personne est impliquée dans un accident *« mortel »*. En revanche, le dépistage de drogues illicites n'a pas été étendu aux accidents ayant causé un *« dommage corporel »*, comme le souhaitait, notamment, Edouard Le Jeune (Un. centr., Finistère). Le Sénat a renoncé aussi à créer un *« délit spécifique »* pour la conduite sous l'emprise des stupéfiants.

Troisième disposition, le champ de la *« responsabilité pécuniaire »* du propriétaire du véhicule est élargi. Il concerne désormais l'ensemble des infractions sur le stationnement, sur les vitesses maximales autorisées et sur les *« signalisations imposant l'arrêt des véhicules »*. En particulier, en cas de « contrôle radar », le titulaire de la carte grise sera désormais tenu pour responsable, même si un tiers est au volant. Joëlle Dusseau (Rass. dém., Gironde) s'est battue pour faire passer cette disposition, soulignant qu'actuellement *« un tiers »* des personnes « flashées » ne sont pas identifiées et échappent donc aux sanctions, notamment lorsque leur véhicule est muni de *« vitres teintées »*.

DÉBATS PASSIONNÉS

L'objectif du projet de loi avait, certes, le formidable avantage de contenter tout le monde : réduire de moitié, dans les cinq ans, le nombre de tués sur la route, actuellement de l'ordre de huit mille personnes par an (*Le Monde* du 28 novembre 1997). Les moyens pour y parvenir ont suscité de longs débats, souvent passionnés. Bernard Plasait (Rép. et Ind., Paris) a dénoncé une *« logique collectiviste »* ; Jean-Pierre Cantegrit (Un. centr., Français de l'étranger), *« un coup de matraque »*. *« Votre rêve »*, a-t-il ajouté en s'adressant au ministre communiste, est que *« tout le monde »* roule *« à 100 »*, sauf *« quelques Safranes »*, avec des *« ministres pressés »* à bord.

M. Gayssot a défendu, sur un ton « bonhomme », une conduite *« apaisée »*. Il a insisté sur le volet préventif et formateur : ainsi, l'article 1, amendé par la commission des lois, prévoit un stage pour les titulaires du permis de conduire depuis moins de deux ans, lorsqu'ils ont commis une ou plusieurs infractions qui entraînent la perte de points du permis. Soutenu par Pierre Lefebvre (PC, Nord), porte-parole du groupe communiste, et, dans une moindre mesure, par Jacques Mahéas (PS, Seine-Saint-Denis), le ministre a aussi bénéficié de la bienveillance de Lucien Lanier (RPR), rapporteur de la commission des lois. Alors que la majorité sénatoriale défendait plusieurs amendements de supression de l'article 5, qui instaure le délit de « grande vitesse », le rapporteur a réussi à sceller un compromis : le ministre, qui prévoyait une peine pouvant aller jusqu'à six mois d'emprisonnement et 50 000 francs d'amende, a accepté de la réduire de moitié (trois mois et 25 000 francs) en échange d'un retrait des amendements de suppression.

Par ailleurs, M. Gayssot a introduit dans le texte une disposition oubliée dans la loi sur le transport routier et qui frappe d'une contravention de quatrième classe l'absence de chrono-tachygraphe dans les camions. Le texte rend aussi plus exigeantes les conditions d'exercice des autos-écoles ; il renforce les peines en cas d'infraction à la réglementation, en vue d'*« assainir »* la profession.

Différents lobbys s'étaient donné rendez-vous dans l'Hémicycle. Mardi matin, le pilote Jean-Pierre Beltoise est venu *« témoigner »* aux côtés de M. Plasait et du député Bernard Accoyer (RPR, Haute-Savoie), lors d'une conférence de presse consacrée aux *« lacunes »* du texte.

L'après-midi, vingt-trois femmes de la Ligue contre la violence routière – pour symboliser les *« vingt-trois morts par jour »* sur les routes – sont venues *« soutenir »* le projet, tout de blanc vêtues, un camélia rouge sur la poitrine. Quelques rangs plus loin, des représentants du magazine *Auto'30* distribuaient leur numéro sur les *« mensonges »* de M. Gayssot...

Clarisse Fabre

Le Sénat rivalise avec le gouvernement sur le droit de la famille

ALORS que le gouvernement prévoit de réunir la conférence nationale sur la famille dans la première quinzaine de juin, le Sénat organisait, mercredi 8 avril, une journée d'auditions publiques sur l'évolution du droit de la famille. Des magistrats, des professeurs de droit, des notaires et des avocats ont été invités par la commission des lois à exprimer leur point de vue sur les modifications législatives à apporter afin d'adapter le droit aux évolutions de la famille.

L'initiative agace au plus haut point au ministère de la justice. Elisabeth Guigou, garde des sceaux, a été pressée par le Sénat de venir conclure cette journée d'auditions. Or Mme Guigou, qui s'est engagée à revoir le droit de la famille, attendait, avant de dévoiler les grandes lignes des réformes législatives qu'elle envisage, qu'un rapport sur ce sujet lui soit remis au mois de mai. Et l'auteur de ce rapport, Irène Théry, directrice d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, a elle aussi été invitée à s'exprimer devant la commission des lois du Sénat...

Ce n'est pas la première fois que le Sénat tente de « griller » le gouvernement sur ce terrain. Le 25 février, les sénateurs ont adopté en première lecture la réforme des prestations compensatoires versées en cas de divorce (*le Monde* du 27 février). L'inscription de la proposition de loi sénatoriale à l'ordre du jour s'est faite par le biais des « niches » parlementaires dont disposent les élus.

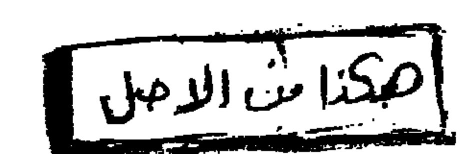
Or Mme Guigou avait déjà annoncé qu'elle souhaitait réformer les procédures de divorce, la législation n'ayant pas été retouchée depuis vingt-trois ans. Les prestations compensatoires faisaient partie du projet, tout comme la possibilité de divorcer civilement, sans avoir recours à un magistrat.

« Nous ne faisons que notre devoir de législateurs, se défend Jacques Larché (Rép. et Ind.), président de la commission des lois du Sénat et organisateur de la journée. *Il n'est pas question de "doubler" qui que ce soit, ou alors pourrait-on dire que le gouvernement cherche, lui aussi, à doubler le Sénat sur le terrain de la famille ? Nous avons le droit de construire notre réflexion sur ce domaine. »* Jean-Jacques Hyest (Un. centr., Seine-et-Marne), rapporteur de la proposition de loi sur la réforme des prestations compensatoires, est plutôt satisfait de voir que *« le Sénat est en pointe sur ces importantes questions de société »*. Quant à Luc Dejoie (RPR, Loire-Atlantique), notaire de son métier, il se réjouit de voir *« que l'on s'intéresse enfin au droit de la famille, un domaine qui a été négligé depuis plus de vingt ans »*.

De son côté, Michel Dreyfus-Schmidt (PS, Territoire de Belfort) cherche à calmer le jeu : *« Je ne crois pas que ces initiatives soient concurrentielles*, précise-t-il. *Il s'agit seulement de préparer la discussion de textes qui seront proposés au Parlement. »* Dominique Gillot, députée (PS) du Val-d'Oise, chargée par Martine Aubry d'engager une concertation avec l'ensemble des acteurs de la politique familiale, est plus circonspecte : *« L'initiative du Sénat est purement tactique. Ils cherchent à occuper le terrain en amont »*, indique celle qui remettra à la ministre de l'emploi et de la solidarité un rapport, ainsi que les travaux de Mme Théry sur le droit de la famille, de Michèle André sur la vie quotidienne et de Claude Thélot sur les aides financières.

Michèle Aulagnon





SANTÉ **Cent ans après le vote de la loi sur les accidents du travail, les maladies liées à l'activité professionnelle sont à la fois peu reconnues et mal prises en charge. Ce constat vaut tout particulièrement pour les pathologies mentales. ● DES PHÉNOMÈNES de peur, engendrant des *« conduites d'obéissance, voire de soumission »*, sont de plus en plus souvent observés, frappant toutes les catégories professionnelles. Les spécialistes sont également frappés par le développement de ce qu'ils appellent le *« présentéisme pathologique »*. Par peur là encore, ce comportement consiste à venir travailler y compris lorsqu'on est malade. ● INTERROGÉ par *Le Monde*, Marcel Royez, président de la Fédération française des accidentés du travail et des handicapés, réclame une large réforme de la branche accidents du travail et maladies professionnelles de la Sécurité sociale.**

La modification des conditions de travail génère de nouvelles souffrances

Cent ans après le vote de la loi sur les accidents du travail, les spécialistes observent l'émergence de nouvelles pathologies, en particulier mentales, liées à l'activité professionnelle et au culte de la performance

LE 9 AVRIL 1898, après dix-huit années de débats parlementaires sur la proposition d'un « ouvrier-député », Martin Nadaud, la loi sur les accidents du travail était votée. Cent ans plus tard, le bilan n'est guère encourageant. Si les statistiques du nombre d'accidents de travail, de trajet et de maladies professionnelles sont orientées à la baisse, elles n'en masquent pas moins une spécificité française : des taux énormes de sous-déclaration et une reconnaissance fort parcimonieuse du caractère professionnel de certaines affections. Une seule affection d'ordre psychique est actuellement inscrite au tableau des maladies professionnelles et donne droit à une indemnisation : la névrose traumatique de victimes de hold-up ou d'agressions.

En février, le Haut Comité de la santé publique estimait, dans son rapport sur la progression de la précarité en France et ses effets sur la santé, qu'en moyenne six déclarations de maladies professionnelles sur dix seraient rejetées par les caisses primaires d'assurance-maladie. Quelques mois plus tôt, une expertise commandée à Alain Deniel, conseiller-maître à la Cour des comptes, par Jacques Barrot et Hervé Gaymard lorsqu'ils étaient respectivement ministre du travail et des affaires sociales et secrétaire d'Etat à la santé et à la Sécurité sociale, avait révélé l'ampleur de la distorsion entre les chiffres de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) et la réalité des affections (*Le Monde* du 12 novembre 1997).

Le rapport Deniel précisait que, au début des années 80, le nombre de maladies professionnelles indemnisées s'élevait à 2 488 par million de salariés en Suède, 718 par million en Allemagne et seulement 294 par million en France. Il chiffrait surtout le coût indû du transfert des affections du travail non déclarées ou non reconnues sur la branche maladie de la Sécurité sociale à 900 millions de francs. Des fonctionnaires du ministère du travail jugent aujourd'hui cette estimation *« ridicule »* et avancent un montant de 10 milliards de francs...

Derrière les querelles de chiffres, qui révèlent les énormes carences du système de réparation, existe une sorte de « zone grise », celle de la non-prise en charge des pathologies mentales. Si les liens de causalité entre les conditions de travail et l'apparition de certaines maladies organiques sont souvent difficiles à établir en raison d'étiologies multiples, dans le domaine de la santé mentale l'histoire individuelle des personnes souffrantes complique davantage encore l'isolement de facteurs de risques directement liés au poste de travail ou à l'environnement professionnel.

Les professionnels de la psychopathologie du travail s'interrogent sur la résistance de la majorité des travailleurs et sur leur capacité à rester dans la normalité. Les relations entre perte d'emploi et santé mentale commencent à être documentées, quelques enquêtes sur les souffrances psychiques des travailleurs précaires – qui souffrent deux fois plus que les autres de syndromes dépressifs – ont été publiées, mais le stress permanent, la dépression, les troubles psychosomatiques et les décompensations psychiques des salariés en activité demeurent des sujets tabous dans l'entreprise.

« Quand il s'agit de subjectivité, explique Christophe Dejours, psychiatre, psychanalyste et directeur du laboratoire de psychologie du travail du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), *on entre dans un domaine qui ne fait pas partie du visible. La souffrance et la douleur s'éprouvent mais ne se voient pas. Ce qui est visible, ce sont les stratégies de défense, et les décompensations. »*

MORT OU ÉPUISEMENT

Au-delà des pathologies « classiques » du surmenage – parmi lesquelles le *karôshi* japonais (mort par le travail) et le *burn-out* anglo-saxon (épuisement) –, M. Dejours constate *« une apparition récente et massive de la peur »*. Peur de la précarisation et de la perte d'emploi, d'une part, peur de ne pas être à la hauteur et de ne pas tenir, d'autre part, qui engendrent *« des conduites d'obéissance, voire de soumission »*. La crainte de l'incompétence, la contrainte à mal travailler ou l'absence de reconnaissance peuvent aussi être à l'origine de troubles du comportement, de l'alimentation ou du sommeil. *« Ces phénomènes touchent désormais toutes les catégories professionnelles, des cadres, des chercheurs et pas seulement à de hauts niveaux de responsabilités*, observe Damien Cru, chargé de mission à l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail. *Jadis, la souffrance, c'était l'affaire des ouvriers et ils la taisaient. »*

Selon Yves Clot, maître de conférences à la chaire de psychologie du travail du CNAM, le décalage entre ce qui est demandé aux travailleurs, qui sont *« de plus en plus souvent seuls, assument des responsabilités et développent une grande puissance d'action »*, et l'absence ou le défaut de reconnaissance constitue à lui seul une source pathogène essentielle. *« Les professionnels sont considérés comme des pions, les décisions leur échappent »*, ajoute-t-il. Cette situation peut devenir insupportable et générer stress, dépression ou autres pathologies mentales. *« Dans les années 60, nous avions beaucoup de demandes d'enquête concernant la fatigue*, confie Yves Clot. *Actuellement, les demandes des comités d'entreprise tournent autour des affections psychosomatiques et psychiques. »*

Parmi les effets potentiellement pathogènes de l'organisation du travail, Christophe Dejours dénonce *« le mensonge institué »* et *« la manipulation de la menace qui fait taire les opinions contradictoires et confère à la description "officielle" du travail une emprise sur les consciences (...) incomparablement plus étendue qu'il y a vingt ans »*. La pression psychologique du rendement à tout prix ou du « zéro défaut », souvent relayée par de zélés directeurs des ressources humaines, prend des formes d'expression radicalement nouvelles.

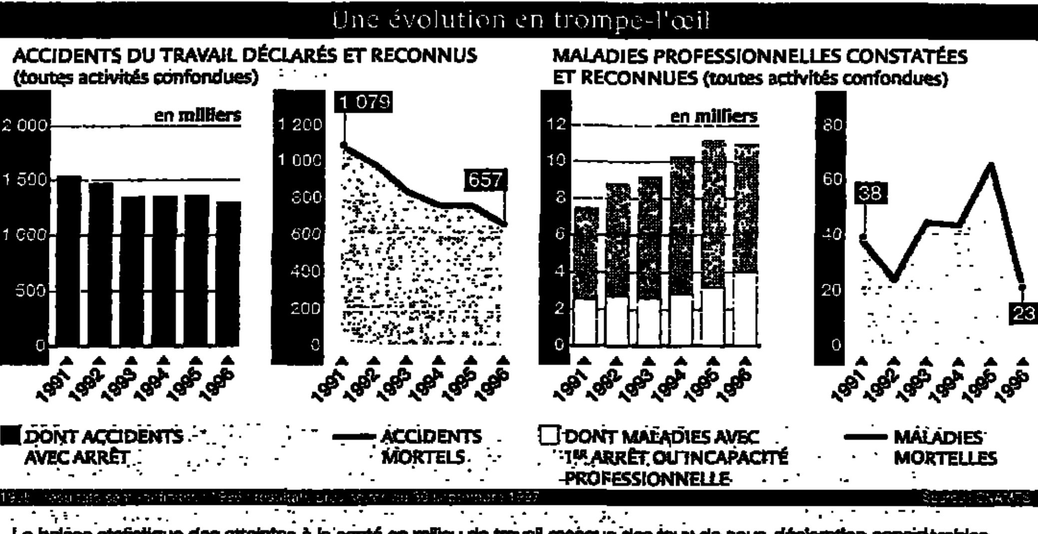
Un comportement de type « pré-violent » a ainsi été identifié par l'équipe du CNAM ; il se caractérise par des signes d'agressivité et de colère pouvant parfois prendre des formes très particulières. On observe ainsi de plus en plus souvent des *« secouages de cadres »* (par les épaules), qui, affirme Christophe Dejours, *« génèrent la peur non seulement chez le cadre secoué mais chez ses collègues »*. Des actes de vol ou de vandalisme peuvent aussi révéler des souffrances cachées. A l'extrême, il arrive que des salariés craquent, commettent sabotages, menaces avec arme ou violences contre soi.

RAPPORT AFFECTIF

Ces troubles graves du comportement restent marginaux mais sont d'apparition récente, assure Christophe Dejours, qui a repéré un autre phénomène inédit : des troubles de la cognition liés à un dysfonctionnement du rapport affectif au travail. Certaines incohérences et hésitations dans le discours des gens sur leur souffrance renvoient à une perte totale de repères. *« Les gens ne savent plus ce qu'ils doivent privilégier : la qualité du travail, la rentabilité, la performance, ou l'évaluation des résultats »*, précise M. Dejours. Le fait d'*« apporter son concours à des actes que l'on réprouve »* peut aussi, selon le chercheur, être générateur de souffrance.

Autre exception française, l'abus d'alcool et de médicaments psychotropes témoigne des « techniques de survie » mises en œuvre *par les travailleurs pour « tenir »*. *« A certaines périodes,* rapporte Philippe Davezies, enseignant-chercheur en médecine du travail (université Lyon-I), *il existait des modes collectifs de défense face à la souffrance »*. La crise de la représentation syndicale a renvoyé les individus à eux-mêmes et a, dans le même temps, permis aux gourous du management de s'infiltrer dans des espaces de parole laissés vacants. *« Aujourd'hui, l'un des derniers endroits où les gens parlent ou pleurent, c'est le cabinet du médecin du travail »*, poursuit M. Davezies. Or les gens hésitent souvent à y aller : *« L'avis d'inaptitude constitue un droit de vie ou de mort sociale du salarié »*, regrette François Desriaux, rédacteur en chef de la revue *Santé et travail* et nouveau président de l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante.

L. F.



La baisse statistique des atteintes à la santé en milieu de travail masque des taux de sous-déclaration considérables.

Un mode de financement spécifique

Parmi les quatre branches gérées par la Sécurité sociale – maladie, vieillesse, famille, accidents du travail –, cette dernière présente un mode de financement spécifique puisqu'il est à la charge exclusive de l'employeur. Le taux de cotisation des entreprises dépend de la nature de leur activité et de leurs effectifs. Les entreprises employant moins de dix personnes sont assujetties sur la base d'un taux collectif et ne supportent donc pas le coût réel des accidents ou des maladies qu'elles provoquent. Les entreprises de plus de deux cents salariés financent directement ce coût réel au prorata des accidents ou maladies. Entre ces extrêmes, la base de calcul des cotisations varie en fonction du taux collectif lié à l'activité et au nombre de salariés. *Ces dernières ont donc un intérêt économique direct à minimi*ser les déclarations pour accorder le moins de réparations possible.

TROIS QUESTIONS À

MARCEL ROYEZ

1 Vous êtes président de la Fédération française des accidentés du travail et des handicapés (Fnath). Comment expliquez-vous les graves insuffisances de la prise en charge de l'accident et de la maladie au travail ?

Je crois que le mode de gestion de la branche accidents du travail et maladies professionnelles de la Sécurité sociale, qui est paritaire (50 % d'employeurs face à 50 % de salariés), n'est pas de nature à faire progresser les choses, ni en matière de prévention ni en matière de réparation. En réalité, les employeurs sont maîtres du jeu. Ils ont intérêt, au sens économique du terme, à déclarer et à reconnaître ces événements le moins possible et lorsqu'ils sont reconnus, à les réparer au plus juste. Les préoccupations économiques des industriels l'emportent en fait sur les principes de santé publique. Il est temps de replacer la santé au travail au cœur des actions de santé publique.

2 La représentation des syndicats n'est-elle pas susceptible d'influer sur les décisions de reconnaissance et d'indemnisation ?

Tout se passe comme en 1898, avec un compromis qui rend quasiment la victime de l'accident du travail coresponsable de ses préjudices et qui lui donne mauvaise conscience. Les syndicats sont restés immergés dans cette culture du compromis. En outre, depuis la dégradation du marché du travail, ils sont aussi animés par la volonté de ne pas nuire aux grands équilibres internes à l'entreprise et de sauver l'emploi qui peut l'être. La réparation forfaitaire [au prorata du salaire] des accidents est restée en l'état. Il existe un tas d'exemples où la responsabilité pour risque est intégralement réparée, les accidents de la route notamment. Dans le domaine du travail, on continue à considérer que le travailleur est coresponsable de ce qui lui arrive.

3 Comment faut-il selon vous procéder pour améliorer la situation ?

Nous demandons d'abord une modification structurelle du mode de gestion de la branche. Nous sommes pour un paritarisme rénové en faveur des salariés et intégrant une représentation des victimes par le biais de la Fnath. La Mutualité française aurait aussi son mot à dire, puisqu'elle supporte les coûts induits par les transferts sur l'assurance-maladie et la collectivité des accidents ou maladies non déclarés. Nous souhaitons ensuite une réparation intégrale et une prise en charge de l'intégralité des préjudices subis : le préjudice moral, le *pretium doloris* et surtout le vrai préjudice professionnel, car beaucoup de victimes perdent leur emploi et donc leur moyen d'existence. Les indemnités qui leur sont versées sont dérisoires par rapport aux conséquences réelles sur leur vie personnelle.

Propos recueillis par Laurence Folléa

Le « présentéisme pathologique », ou l'art de « tenir »

Ce phénomène touche dorénavant tous les niveaux hiérarchiques des entreprises

PARMI les différentes stratégies de défense adoptées par les salariés pour résister aux pressions du milieu de travail il en est une qui, pour n'être pas nouvelle, n'en connaît pas moins un regain de popularité : le « présentéisme pathologique ».

Conceptualisé par des médecins du travail à la fin des années 70 pour trouver un pendant au discours dominant sur l'absentéisme professionnel, ce comportement consiste, schématiquement, à venir travailler y compris lorsqu'on est malade. *« Les gens essaient autant que possible de tenir au travail,* explique Philippe Davezies, enseignant-chercheur en médecine du travail (université de Lyon-I). *Ils ont peur. Ils s'arrêteraient une semaine, tout irait bien, mais ils ne s'arrêtent pas. »*

Peur de mal faire, peur de perdre sa place, *« le phénomène existe à tous les niveaux de la hiérarchie et aussi chez les cadres, à qui on demande toujours plus de compétitivité »*, précise Daniel Furon, membre du Centre d'études et de recherches en santé, travail et environnement (Cereste, université de Lille-II) et du Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels.

URGENCE PERMANENTE

François Lelord, psychiatre et consultant en entreprise au cabinet Stimulus, spécialiste du stress, compare de son côté ce comportement à celui des personnalités *« de type A »*, décrites dans les années 60 par les cardiologues américains Friedman et Rosenman. Les deux médecins avaient en effet repéré une clientèle particulière parmi leurs patients : des perfectionnistes, très impliqués dans leur travail, vivant dans un sentiment d'urgence permanente. *« L'hypothèse du stress comme facteur de risque cardio-vasculaire a depuis été validée »*, affirme le docteur Lelord, qui se montre cependant réservé sur la pertinence du concept de « présentéisme pathologique ». *« Il existe aussi des gens dont la vie professionnelle est plus réussie que leur vie personnelle et qui n'ont pas nécessairement envie de se retrouver chez eux »*, nuance-t-il.

Dans son dernier ouvrage intitulé *Souffrance en France* (Seuil-L'Histoire immédiate), Christophe Dejours, directeur du laboratoire de psychologie du travail du Conservatoire national des arts et métiers, parle de la mise en place d'*« une stratégie du silence, de la cécité et de la surdité »* par les travailleurs en situation précaire ou de précarisation.

« ŒILLÈRES VOLONTAIRES »

Au terme d'une enquête effectuée dans un atelier de construction automobile en 1994, le chercheur a montré que *« tous, des opérateurs aux cadres, se défendent de la même manière : par le déni de la souffrance des autres et le silence sur la sienne propre »*. Cette attitude, qui revient selon lui à *« se mettre des " œillères volontaires " ou à garder " le nez sur le guidon " »*, est *« fréquemment et facilement utilisée »*.

La description américaine du « workaholic » (littéralement le bourreau de travail), cette forme de *« toxicomanie du travail »*, se réfère à une vision du problème qui est, selon Christophe Dejours, *« un peu péjorative »* et qui résume la souffrance à *« la seule histoire infantile du sujet »*. *« Pendant longtemps, parmi les pathologies du surmenage, l'activisme a été considéré comme un phénomène individuel lié à une structure de personnalité*, nous a précisé Christophe Dejours. *Maintenant, il est manifeste que les gens sont obligés en masse de dépasser leurs limites et l'activisme pathologique n'est plus seulement le fait de personnes prédisposées. »*

L. F.

Huit mois de prison ferme sont requis contre l'ancien président du conseil général de l'Essonne

Xavier Dugoin avait fait salarier son épouse par l'assemblée pour un travail jugé fictif

L'ancien président (RPR) du conseil général de l'Essonne, Xavier Dugoin, comparaissait, mardi 7 avril, devant le tribunal correctionnel d'Evry. Sa femme a été salariée par le conseil général pendant deux ans et demi pour un travail que l'accusation juge fictif et l'employée de maison des Dugoin était rémunérée par le conseil général. Le procureur a requis trente mois de prison, dont huit ferme, contre Xavier Dugoin.

LE SÉNATEUR (RPR) et ancien président du conseil général de l'Essonne, Xavier Dugoin, comparaissait devant le tribunal correctionnel d'Evry, mardi 7 avril, pour *« détournement de fonds publics »*, *« faux administratifs commis de manière habituelle »* et *« prise illégale d'intérêts »*.

La justice lui reproche d'avoir salarié son épouse comme collaboratrice de cabinet de mars 1993 à décembre 1995, pour un montant net de plus de 700 000 francs *« sans contrepartie de services faits »*, d'avoir fait supporter par le budget de l'assemblée départementale le salaire de son employée de maison (M. Dugoin s'est engagé à rembourser plus de 580 000 francs) et, enfin, d'avoir fait établir, par les services du conseil général, de faux ordres de mission pour des billets d'avion et des locations de voitures, utilisés à des fins personnelles pour environ 235 000 francs.

Présidé par Daniel Le Bras, le tribunal a tenté de comprendre comment un homme politique expérimenté, ancien directeur commercial et financier chez Renault, s'était laissé prendre dans les méandres de la comptabilité publique.

« ERREURS DU SECRÉTARIAT »

Les billets d'avion, les locations de véhicules ? *« Des erreurs administratives de mon secrétariat*, explique-t-il. *Je n'ai pas regardé à quoi correspondaient ces déplacements. J'avais confiance, et j'ai signé les ordres de mission sans avoir conscience qu'il y avait une irrégularité quelconque. »* A tel point que M. Dugoin ne s'étonne pas de ne pas recevoir de factures pour des déplacements strictement privés, principalement vers Nice, Toulon ou Genève. *« Quand j'en ai eu connaissance, j'ai remboursé »*, lâche-t-il à court d'arguments.



Recrutée comme collaboratrice de cabinet, l'employée de maison des Dugoin officiait presque exclusivement dans la villa du couple. *« Il s'agissait d'un emploi discrétionnaire et de proximité avec l'exécutif*, affirme le sénateur RPR. *Elle s'occupait de l'organisation des nombreux dîners de représentation que j'organisais chez moi. »*

Car l'ancien président du conseil général ne supportait pas *« la géographie »* de son hôtel du département. *« C'était froid, glacé, le caractère convivial des réceptions du préfet ne se retrouve pas là »*, se plaint-il. Ah, les réceptions du préfet ! *« Il a deux cuisiniers et cinq employés de maison à son service*, rappelle M. Dugoin. *J'avais un déficit de représentativité par rapport à lui. » « Si j'avais fait appel à un traiteur, ça aurait coûté plus cher »*, affirme Xavier Dugoin, qui a commencé à rembourser. *« Je me le devais pour prouver ma bonne foi »*, glisse-t-il.

Restait à examiner la question de l'emploi de Marie-Aline Dugoin comme collaboratrice de cabinet, que l'accusation juge fictif. *« C'était un poste de confiance*, affirme Xavier Dugoin. *Elle m'aidait pour la relecture et le contrôle des courriers réservés. Elle avait un travail de conception, s'occupait des dossiers à caractère social et avait un rôle de représentation. »* Les fonctionnaires du conseil général n'ont pas souvenir de l'avoir beaucoup vue.

CUMUL D'ASSISTANCES

Quant au président du tribunal, il s'étonne que le contrat de travail ait été établi à son nom de jeune fille et qu'elle ait pu cumuler cet emploi si prenant, rémunéré 23 000 francs par mois, avec celui d'assistante parlementaire de son mari, pour un salaire mensuel de plus de 20 000 francs.

Poursuivie pour recel de détournement de fonds publics, Marie-Aline Dugoin affirme qu'elle avait son *« mot à dire en matière d'organisation »*. Elle a, dit-elle, participé à l'arbre de Noël de l'Institut de l'enfance de Brétigny-sur-Orge, à la Foire à la tomate de Montlhéry, à celle des haricots d'Arpajon. Selon certains témoignages, elle donnait même son avis *« sur la mission des "casques bleus" en Bosnie et sur la situation des enfants de Roumanie »*. Dans un sourire, M[me] Dugoin dément. *« C'est une erreur, je ne me suis jamais occupée de ça. »*

Gêné, Xavier Dugoin reprend la parole. *« Ce n'était pas seulement du secrétariat amélioré, elle faisait un vrai travail de conception. Les 700 000 francs qu'elle a pu percevoir ne sont rien au regard des pressions politiques et médiatiques que ma famille a eu à subir. »*

Le procureur-adjoint d'Evry, Gilbert Cervoni, ne s'est pas laissé attendrir. *« Les actes de M[me] Dugoin n'ont jamais dépassé le cadre des inévitables services que doit accomplir l'épouse d'un président de conseil général et ils ne peuvent en aucun cas justifier ces rémunérations*, a-t-il lancé. *Vous étiez payée pour cela, mais c'est un scandale. Les autres le font de façon bénévole. »* A l'issue d'un réquisitoire d'une heure et demie, le représentant du ministère public a requis une peine de trente mois d'emprisonnement dont *« seulement »* vingt-deux avec sursis, 200 000 francs d'amende et trois ans d'inéligibilité. Contre M[me] Dugoin, il a demandé une peine de dix-huit mois de prison avec sursis et 100 000 francs d'amende.

Jugement le 12 mai.

Acacio Pereira

Nouveau préavis de grève des enseignants de la Seine-Saint-Denis

2 500 personnes ont manifesté, mardi, à Paris

LA SEPTIÈME manifestation de la Seine-Saint-Denis a réuni environ deux mille cinq cents personnes, mardi 7 avril à Paris, entre Denfert-Rochereau et l'Assemblée nationale. La pluie, l'approche des vacances et la fête de l'Aïd el Kébir auraient contribué, selon les grévistes, à réduire les rangs du cortège composé essentiellement d'enseignants. Considérant toujours que les mesures annoncées par le ministère de l'éducation nationale sont *« dérisoires »* par rapport aux besoins de l'école dans ce département, les manifestants ont scandé à maintes reprises *« Seine-Saint-Denis en colère, collectif budgétaire »*. *« Osez un choix politique, misez sur l'éducation »*, indiquait une large pancarte.

Dans la matinée, une vingtaine de personnes représentant l'assemblée générale des établissements en grève, des parents d'élèves et des chercheurs en sciences sociales signataires du « Manifeste pour le droit à l'éducation » (*Le Monde* du 1[er] avril) ont été reçues à l'Assemblée nationale par quatre députés de la Seine-Saint-Denis, François Asensi (PC), Patrick Braouezec (PC), Alain Calmat (PS) et Robert Pandraud (RPR). L'idée d'un collectif budgétaire, seule solution permettant, selon les manifestants, de rattraper le retard de la Seine-Saint-Denis et d'éviter toute tentative de redéploiement des moyens, a reçu le soutien des élus communistes et Verts.

Reste à savoir si ce mouvement départemental sera capable de rebondir après les vacances de Pâques. Mardi 7 avril, une soixantaine d'établissements étaient toujours en grève et une quinzaine ont d'ores et déjà déposé un préavis pour le jour de la rentrée, jeudi 23 avril. *« Notre détermination reste entière car notre combat est légitime »*, ont lancé, mardi 7 avril dans la soirée, lors de l'assemblée générale des établissements en lutte, bon nombre d'enseignants. La répartition des moyens prévus au titre du plan de rattrapage proposée lundi 6 avril lors d'une commission technique paritaire a suscité beaucoup de frustrations. *« On nous supprime des heures de surveillance »*, critique un professeur du collège Fabien à Saint-Denis. *« Ce n'est pas un demi-poste de documentaliste ou quelques heures d'enseignement supplémentaires qui vont permettre de changer la situation »*, peste un enseignant de Noisy-le-Grand. Mais certains professeurs s'inquiètent de l'échéance des examens de fin d'année. *« Ne faudrait-il pas prévoir d'autres formes d'action pour ne pas nuire aux élèves qui n'ont pas de cours depuis quatre semaines »*, s'interroge un gréviste. Promettant de maintenir la cohésion du mouvement pendant les vacances, l'assemblée générale a adopté le principe d'une nouvelle manifestation à Paris le samedi 25 avril.

Répondant à une question de François Asensi, Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, a réaffirmé, mardi 7 avril devant l'Assemblée nationale, sa *« détermination »* à régler ce dossier. Il a assuré que les moyens *« ne seront pas chichement comptés par le gouvernement »* et qu'il n'était pas question de faire un enseignement *« à deux vitesses »*. *« Nous mettrons les moyens pour résoudre ce problème parce que, lorsque nous l'aurons résolu, nous aurons montré comment on lutte efficacement contre l'exclusion et contre la discrimination dans ce pays »*, a-t-il ajouté.

Sandrine Blanchard

Le préfet Prouteau renvoyé devant le tribunal correctionnel

LE PRÉFET Christian Prouteau, ancien responsable de la cellule antiterroriste de l'Elysée, devra s'expliquer devant la justice à propos des nombreux documents saisis, le 19 février 1997, dans un box de garage, à Plaisir (Yvelines). M. Prouteau, âgé de 54 ans, a été renvoyé devant le tribunal correctionnel de Versailles pour *« recel de documents présentant un caractère de secret de défense nationale »* par le juge d'instruction Jean-Marie Charpier.

L'ancien gendarme, fondateur du GIGN, avait été mis en examen le 2 juin 1997, à la suite de la découverte, par la DST, d'une partie des archives de la cellule dans ce garage qu'il louait sous un nom d'emprunt (*Le Monde* du 28 février 1997).

Plusieurs dizaines de classeurs, des bandes magnétiques et des documents classés secret-défense avaient alors été saisis. Ils concernaient notamment des dossiers sensibles des années 80, tels que la Corse et le terrorisme international.

« VU » PAR LE PRÉSIDENT

En outre, l'analyse de ces archives avait relancé l'enquête menée par un autre juge, Jean-Paul Valat, sur l'affaire des écoutes téléphoniques de L'Elysée. Deux grands registres noirs ayant trait aux « branchements » effectuées à l'encontre de personnalités et de journalistes, avaient été découverts. Sur plusieurs notes figurait la mention manuscrite *« Vu »*, écrite par le président de la République, François Mitterrand. Un élément qui tendait à confirmer l'implication directe du chef de l'Etat dans les activités de ce « cabinet noir » que fut le groupe de M. Prouteau de 1982 à 1988.

Dans un entretien à *Libération* du 28 février 1997, celui-ci s'était expliqué sur ces archives. *« J'étais persuadé que j'allais rebondir dans un poste et que les dossiers sur les groupes terroristes pourraient me servir »*, avait-il déclaré, avant d'ajouter : *« Je n'ai jamais volé ni divulgué de documents de l'Etat, et je n'ai même jamais menacé de m'en servir. Ma vie est foutue. »*

Le 14 novembre 1997, son avocat, M[e] Francis Spizner, avait essuyé le refus de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Versailles d'annuler la perquisition de Plaisir, effectuée en l'absence de son client. M. Prouteau, qui est aujourd'hui préfet hors cadre, encourt une peine maximum de sept ans d'emprisonnement et 700 000 francs d'amende. Dans ses Mémoires publiés récemment (*Le Monde* du 17 mars), il se définit comme un *« serviteur de l'Etat »* et s'interroge : *« N'est-il pas utile de neutraliser ceux qui tentent de nuire à un Etat démocratique »* ?

Philippe Broussard

L'épiscopat s'engage auprès des sans-papiers qui occupent des églises

DEUX CATHÉDRALES (Créteil et Evry) et trois églises (Saint-Pierre, au Havre ; Saint-Paul, à Nanterre ; Saint-André, à Bobigny) sont occupées par des immigrés sans-papiers dans l'espoir d'une régularisation.

En pleine semaine sainte, alors que les lieux de culte vont être remplis, l'Eglise catholique prend le risque de soutenir des actions qui irritent de plus en plus de fidèles, ainsi que le gouvernement. Elle le fait par la voix de deux de ses instances : la commission sociale de l'épiscopat, présidée par Mgr Olivier de Berranger, évêque de Saint-Denis – qui a été mis en cause, lundi 6 avril, par Jean-Pierre Chevènement (*Le Monde* du 8 avril) –, et le Comité épiscopal des migrations, dirigé par Mgr Jean-Charles Thomas, évêque de Versailles, qui a publié, mardi 7 avril, une longue déclaration intitulée : "J'ai vu la misère de mon peuple".

A ses fidèles, le Comité épiscopal chargé des migrations justifie une fois de plus la fonction d'*« accueil »* d'une église, comme réponse possible à la *« détresse »* d'hommes menacés dans leurs droits : *« Lorsque les portes de l'administration se referment, les églises leur apparaissent l'ultime recours. Certes, ils pourraient choisir d'autres lieux d'accueil, mais ils savent que rien de ce qui touche à la dignité de l'homme n'est étranger à l'Eglise »*.

LES CONDITIONS À RESPECTER

C'est un argument à manier avec doigté, et les responsables du clergé s'y emploient. Pour éviter le renouvellement des polémiques de 1997 autour des occupations « sauvages » de lieux de culte parisiens (Saint-Ambroise et Saint-Bernard), ils s'efforcent, dans les cinq occupations présentes d'églises, de faire respecter par les sans-papiers un certain nombre de conditions : pas de grève de la faim, respect absolu des espaces de culte, de recueillement, de prières, et groupe mixte de *« suivi »*.

Au gouvernement, en se référant à des prises de position antérieures du Conseil d'Eglises chrétiennes (comprenant aussi les protestants), l'épiscopat catholique demande également, au nom de la *« solidarité »*, une *« large régularisation »* de la situation des sans-papiers. Ce n'est pas seulement une question de *« générosité »*, explique le document du Comité épiscopal, mais aussi de réalisme.

L'Eglise catholique ne demande pas la régularisation de tous les clandestins, mais attire l'attention des pouvoirs publics particulièrement sur la situation des *« déboutés »* de la régularisation qui s'exposeraient à des risques graves en cas de retour forcé (c'est notamment la crainte des Mauritaniens, des Algériens ou des Chinois sans-papiers). *« Ou ils sont expulsés et courent les plus grands risques dans leur pays. Ou ils restent en France, mais personne n'a intérêt à entretenir des situations de non-droit »*, explique *au Monde* le père Jean-François Berjonneau, secrétaire du comité épiscopal des migrations.

C'est au nom de ce même réalisme que la déclaration épiscopale défend aussi le cas des célibataires dont les salaires envoyés de France permettent de « fixer » des familles entières dans leur pays d'origine.

Henri Tincq

Air France voudrait contingenter les expulsions sur ses vols

AIR FRANCE ne veut plus accepter systématiquement de sans-papiers sur ses vols vers l'Afrique. Selon la CFDT d'Air France, le président de la compagnie, Jean-Cyril Spinetta, aurait réclamé *« que cessent les réquisitions concernant les expulsions de sans-papiers »*, en particulier à destination de Bamako, au Mali. Il souhaiterait aussi limiter à un seul passager irrégulier accompagné de deux escortes policières en civil l'accès à ses avions pour les autres destinations. Interrogé par l'AFP, la direction d'Air France a démenti, mardi 7 avril, une telle intervention. Elle a toutefois indiqué que des discussions étaient en cours avec les ministères de l'intérieur et des transports pour un *« très fort contingentement »* des expulsions.

Depuis deux semaines, plusieurs associations manifestent dans les différentes aérogares de Roissy. Devant les comptoirs d'enregistrement d'Air France et d'Air Afrique, elles incitent les passagers en partance vers les capitales africaines à ne pas voyager avec des expulsés accompagnés d'escortes policières. Jeudi 2 avril, neuf passagers avaient ainsi été interpellés par les policiers de la direction centrale du contrôle de l'immigration et de la lutte contre l'emploi des clandestins (Diccilec) après avoir refusé de prendre place dans un avion où se trouvaient trois expulsés. La veille, de violents affrontements étaient intervenus dans un Airbus d'Air France à son arrivée à Bamako. Selon un passager, plusieurs fauteuils auraient été détruits et des hublots endommagés au cours de cet incident qualifié par la direction de *« difficultés d'atterrissage »*.

De son côté, le ministère de l'intérieur a rendu public, mardi, le bilan provisoire de l'opération de régularisation. A la fin avril, 41 827 cartes de séjour avaient été attribuées et 13 798 récipissés provisoires délivrés, soit *« 55 625 régularisations de fait »*, a souligné Jean-Pierre Chevènement. Le nombre de refus s'élevait, lui, à 39 516.

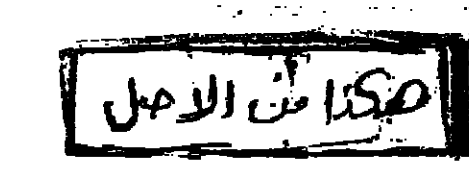
N. H.

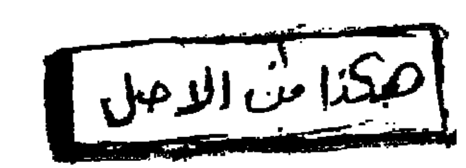
DÉPÊCHES

■ **SANTÉ : 37 % de la population française présentent un surpoids ou une obésité**, selon une enquête réalisée en 1997 sous l'égide de l'Inserm pour les laboratoires Roche par la Sofres auprès de 20 000 foyers. Parmi les personnes interrogées, 6,8 % seraient atteintes d'une obésité modérée, 1,4 % d'une obésité sévère. Les femmes, les personnes âgées de 55 à 64 ans, disposant de faibles moyens financiers, les artisans-commerçants, et les habitants du Nord sont les plus touchés.

■ **ÉDUCATION : le recteur de l'académie de Versailles a rencontré, mardi 7 avril, une délégation des professeurs du lycée Romain-Rolland** de Goussainville (Val-d'Oise), qui, pour dénoncer le climat de violence régnant dans leur établissement, ont déclenché la « procédure d'alerte » les dispensant de faire cours. Prévue par un décret de mai 1995, cette procédure, qui n'avait jamais encore été appliquée, permet aux enseignants de bénéficier d'un « droit de retrait » sans préjudice financier en cas de danger grave ou imminent. Mais, selon le rectorat, le texte ne concerne que la sécurité technique.







A Noirmoutier, l'aquaculture de demain prend forme

Un ancien marin pêcheur exporte, à destination des restaurateurs japonais, des turbots vivants. Ils sont produits dans une ferme aquacole en circuit fermé non polluante, qui pourrait préfigurer un nouveau développement local

NANTES
de notre correspondant

D'un côté, une population mondiale qui s'accroît et mange de plus en plus de poisson. De l'autre, une ressource halieutique qui stagne. Le pillage des fonds marins et les quotas draconiens imposés par les pays soucieux de préserver leurs ressources, en Amérique comme en Europe, interdisent tout espoir d'augmentation de la pêche à la hauteur des besoins.

Ce que les experts décrivent dans leurs colloques, ce que les pêcheurs de l'île d'Yeu craignent si l'Union européenne interdit la pêche au thon avec leurs filets dérivants, Michel Adrien l'a senti très tôt en misant sur l'aquaculture. *« En 2030, la production aquacole mondiale sera égale à celle de la pêche »*, prédit le PDG du groupe portant son nom, qui réalise 1,18 milliard de francs dans la pêche, la transformation, le négoce du poisson, l'aquaculture et emploie 2 000 personnes. Avec 72 salariés, sa filiale France Turbot, spécialisée dans l'élevage, le grossissement et la transformation du turbot est déjà le premier employeur privé de Noirmoutier, son île natale.

TRANSPORT EN HIBERNATION

« Au début, les pêcheurs de l'île nous regardaient comme des concurrents, mais c'était par méconnaissance. Aujourd'hui, leurs femmes travaillent chez nous. Quand il y a eu la crise du poisson en 1993, nous ne faisions pas un kilo de turbot, ils ont bien vu que nous n'étions pour rien dans la chute des cours », raconte son fils, René Adrien, directeur du marketing et du développement du groupe. Depuis, les prix du poisson ont retrouvé des forces « grâce » à la crise de la vache folle.

Ce que vient d'inventer France Turbot laisse entrevoir un nouveau type de développement local, basé sur l'économie du poisson. Depuis décembre 1997, six cargaisons de turbots vivants, élevés dans la ferme aquacole que possède l'entreprise à Noirmoutier, ont été livrées au Japon et à Hongkong. Jusqu'à Roissy, le turbot est transporté par camion dans des conteneurs remplis d'eau.

Trois heures avant d'embarquer dans les soutes d'un Boeing ou d'un Airbus, les poissons sont placés dans des caissettes en polystyrène, sans eau, avec juste un peu de glace pour maintenir la température entre 0 et 4 degrés.

Les caissettes sont gonflées à l'oxygène. Cette hibernation permet au turbot, dont un tiers de la respiration se fait par la peau, de tenir cinquante heures.

Une fois en Asie, où il fait le bonheur des restaurateurs, il est replongé vivant et en pleine forme dans un bassin.

Développé avec l'Ifremer et soutenu par l'Anvar, ce procédé de transport à sec du poisson vivant a été breveté. *« Vendre du poisson vivant, et français qui plus est, nous dégage une plus-value qui rend l'opération très rentable malgré le coût du voyage »*, explique René Adrien. France Turbot veut expédier de 12 à 15 tonnes de poissons cette année, de 40 à 50 tonnes l'an prochain et une centaine en 2000. *« Le Japonais mange quatre-vingts kilos de poissons par an – alors que le Français en consomme vingt –, et ils sont très déficitaires en ressources. Ils adorent la chair blanche et tendre du turbot, qui n'existe pas chez eux. Elle leur rappelle celle du* hiramé *[genre de sole], un poisson de luxe dont ils raffolent »*, explique le directeur du marketing.

Le groupe nantais a maintenant entamé la prospection des marchés nord-américains, en privilégiant les zones à forte densité de population asiatique, telle la côte Ouest.

FERME EN CIRCUIT FERMÉ

Parallèlement, Adrien a investi 10 millions de francs dans la mise au point d'une ferme aquacole en circuit fermé, qui permet, selon le groupe, de produire sans pollution et avec une grande fiabilité. Avec un bassin climatisé, rien n'empêchera de produire en pleine Bretagne un turbot aussi vite que sous le soleil méditerranéen. Baptisée Marinove, la ferme va être implantée à Trédarzec, dans les Côtes-d'Armor. Le projet consomme dix fois moins d'eau et rejette dix fois moins d'effluents que l'aquaculture traditionnelle, et le procédé devrait être encore être amélioré, notamment par un travail sur l'alimentation des poissons. *« Il n'est plus besoin d'être obligatoirement situé dans une zone très proche du littoral pour faire de l'aquaculture, et on pourra demain produire une espèce tropicale en France »*, affirme René Adrien, en rappelant les conflits croissants d'occupation du territoire des zones littorales entre tourisme, industrie et environnement : *« 50 % de la population du monde vit à moins de 50 kilomètres des côtes »*.

Une autre filiale, Noirmoutier aquaculture techniques avancées (Nata), emploie quatre chercheurs qui travaillent sur la génétique pour la sélection des poissons, la prévention des maladies et la limitation des rejets d'effluents. *« Nous avons une dizaine d'années d'avance en savoir-faire sur nos concurrents, ce qui nous protège d'un développement en Asie d'une aquaculture compétitive »*, estime René Adrien.

Les Japonais ont même demandé au groupe français de livrer d'autres espèces vivantes, en particulier des crustacés bretons qui ne s'acclimateront jamais là-bas. Ce qui n'exclura pas la vente de la technologie du transport à sec de certaines espèces de poissons japonais.

Si l'expérience Marinove est concluante, la ferme passera à un stade industriel avec un objectif de 400 tonnes de turbots par an. A la clé : une trentaine d'emplois, soit nettement plus que dans une exploitation porcine intensive, et sans pollution de l'environnement.

Les perspectives du marché mondial permettent d'espérer le développement de fermes aquacoles en circuit fermé dans d'autres endroits de France, grâce à du poisson élevé en bassin et transporté vivant et à sec à l'autre bout du monde...

Adrien Favreau

PROFIL

NE PLUS VOIR LA MER SE VIDER

« Quand j'étais mousse, si nous pêchions moins de cent langoustes dans la journée, c'était une mauvaise journée. J'ai ainsi vu la mer se vider... » Racontée à *L'Entreprise Vendée*, l'organe de la chambre de commerce et d'industrie de ce département, l'anecdote en dit long sur le sens de l'anticipation de Michel Adrien. Né en 1933 à L'Epine, un village de pêcheurs de Noirmoutier, il suit la trace de son grand-père et de son père, avec qui il s'embarque à treize ans, certificat d'études en poche. L'île ignore encore les richesses du tourisme, le sol de la maison est en terre. Chaque famille ou presque a ses noyés. On vit de la pêche ou du sel, et l'on cultive ses légumes. A seize ans, Michel Adrien s'inscrit à l'Ecole universelle, il envoie ses copies des différents ports d'escale.

A l'âge de vingt-quatre ans, jeune patron pêcheur et jeune marié, il part, endetté jusqu'au cou, pêcher au large d'une Afrique qui le fascine : *« Je lisais dans les journaux ce que racontaient les commandants de cargos... Ces immenses bancs de poissons qu'ils voyaient sous des nuages d'oiseaux... »* Le pêcheur est un commerçant dans l'âme, qui irrigue le Sénégal de harengs tropicaux, achète des bateaux et monte une usine de transformation sur place, puis développe l'un des premiers armements d'Afrique avant de reprendre pied en France. Son goût pour l'aquaculture lui est venu d'un voyage à Panama, en 1980. Il revient investir sur Noirmoutier. Quand, en 1986, l'Ifremer y abandonne ses recherches sur le turbot, il rachète son savoir-faire sur ce poisson, pour lequel Noirmoutier est idéalement situé. Là où l'Ifremer produisait 30 000 alevins par an, sa société, France Turbot, en produit 3 millions cette année, avec les mêmes chercheurs à qui il a laissé perdre de l'argent pendant dix ans. Sur les réserves foncières qu'il s'est constitué en Vendée pour y développer l'aquaculture en circuit fermé, Michel Adrien fait le pari qu'il y aura un jour de quoi créer un millier d'emplois durables et qualifiés.

A. F.

DÉPÊCHES

■ **ARC ATLANTIQUE :** les conseils économiques et sociaux régionaux (CESR) des cinq régions de l'Arc atlantique (Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Aquitaine) viennent de rendre public un avis commun à propos du schéma de développement de l'espace communautaire européen (SDEC). Ils demandent que l'aménagement du territoire soit conçu dans le cadre d'une *« Europe polycentrique, basée sur le développement de plusieurs grands ensembles intégrés et articulés, dont l'Arc atlantique est un exemple »*. Le texte souligne les trois enjeux esentiels pour les régions de l'Arc atlantique : leur fonction maritime, *« très insuffisamment exploitée »* ; leurs besoins en infrastructures du fait de leur éloignement du centre de l'Europe ; leur important potentiel agricole et agro-industriel.

■ **DOUARNENEZ : la mairie de Douarnenez (Finistère)** a annoncé, lundi 6 avril, avoir retenu le dossier du groupement d'entreprises formé par Daniel Jouvance, filiale d'Yves Rocher, Musée Grévin-France miniatures et Harmattan, spécialiste de scénographie, pour la gestion du Port-musée de Port-Rhu (*Le Monde* du 7 avril). Le conseil municipal doit encore approuver ce choix, et la mairie souhaite consulter les collectivités locales, ce qui reporte la décision finale à septembre. Si le contrat est signé, la mairie *« gardera ses prérogatives dans la conduite du projet »* pour garantir la mission culturelle du musée, et cédera au *« délégataire »* la gestion commerciale du port-musée.

■ **ILE-DE-FRANCE : l'incinérateur de Villejust (Essonne)**, qui bat tous les records d'émissions de dioxines dans ses fumées (plus de 1 000 fois la norme européenne admise), va faire l'objet de travaux de mise aux normes qui seront lancés en juin prochain, a annoncé, mardi 7 avril, le conseil régional d'Ile-de-France. Située en zone urbaine, l'usine aurait dû faire l'objet d'une mise aux normes avant le 31 décembre 1996.

Les lézardes de la forteresse RPR

Après la nouvelle progression de la gauche à Paris lors des élections régionales, le bastion RPR est ébranlé de l'intérieur par la tentative de refondation de Jacques Toubon. Une initiative qui fragilise l'actuel maire de la capitale, Jean Tiberi, et qui vise à reconquérir un électorat populaire lassé par la gestion trop administrative mise en place par Jacques Chirac

LA forteresse RPR tremble sur ses fondations. Les résultats des élections régionales, qui ont confirmé la progression de la gauche dans la capitale, ont décidé une partie de la majorité parisienne à provoquer un « tremblement de terre » de l'intérieur. Comme si une partie de la garde chiraquienne découvrait brutalement les failles d'un système qu'elle a pourtant largement contribué à construire. Jacques Toubon, Bernard Pons, Camille Cabana font remonter les premières lézardes à 1995, date de l'installation de Jean Tiberi dans le fauteuil de maire de Paris. Mais leur offensive, placée sous le signe de la *« démocratie »* et de la *« transparence »*, est l'aveu des carences d'un « système RPR », qui, en deux décennies, a fait de la capitale le socle du pouvoir chiraquien et la « forteresse imprenable » du RPR.

La refondation entreprise par M. Toubon, proche parmi les proches de Jacques Chirac, se veut une *« reconquête de l'électorat populaire parisien »*. Pour convaincre, elle n'échappera pas à l'autocritique. Car, entre 1995, date des élections municipales qui ont vu la victoire de la gauche dans six des vingt arrondissements de Paris, et les régionales de 1998, quelque chose a changé entre les Parisiens et le RPR. Pendant des années, la gauche a dénoncé sans succès l'omnipotence du parti gaulliste sur les institutions municipales, ses pratiques clientélistes, l'opacité de sa gestion. Pendant dix-huit ans, Jacques Chirac, premier maire de Paris, a séduit, puis tenu les Parisiens sous son *« charme »*, pour reprendre l'expression de Jacques Dominati, aujourd'hui premier adjoint UDF de Jean Tiberi.

Michel Charzat, maire socialiste du 20e arrondissement, et Georges Sarre (Mouvement des citoyens), ancien président du groupe socialiste du Conseil de Paris, aujourd'hui maire du 11e, font remonter à la Commune la domination de la droite sur Paris. Mais, relève M. Charzat, la coupure sociologique entre l'Est et l'Ouest a toujours existé et *« le vote communiste ceinturait Paris du 13e au 18e arrondissement »*. M. Dominati, élu à Paris depuis 1959, se souvient que, *« dans les années 50, les 3e, 10e, 11e, 18e, 19e et 20e arrondissements votaient à gauche »*.

Ses premiers souvenirs politiques remontent à 1947, l'année de ses vingt ans. *« Le général de Gaulle, par son charisme, avait su rassembler sur sa personne, à Paris, les "menus" et les "dodus", qui, depuis le Moyen Age, se partagent la capitale... En 1947, une vague électorale municipale a fait tomber la "ceinture rouge" de Paris*, se souvient-il. *La deuxième vague, à laquelle on ne s'attendait pas, c'est le phénomène Chirac, qui s'est conduit comme un héros populaire en conquérant l'électorat populaire et les conservateurs fortunés »*, poursuit-il. M. Chirac n'avait certes pas été très confortablement élu en 1977, date de la première élection d'un maire dans la capitale, mais il avait consolidé sa victoire en 1983, puis en 1989, grâce à *« un vrai rassemblement populaire, au-delà de la droite et la gauche »*.

Ces fameux « grands chelems » ont donné le sentiment que les clivages politiques et sociaux étaient brisés, d'autant plus, rappelle M. Dominati, que *« Chirac a développé une approche sociale plus nette et jeté un œil sur les problèmes d'environnement »*. Le budget social de la Ville a grossi, l'électorat populaire s'est senti pris en compte.

La popularité de M. Chirac a fait qu'il a toujours été présenté comme un « bon maire ». M. Dominati, dont le combat politique s'est cristallisé sur l'obtention d'un statut de droit commun pour la capitale, administrée par un préfet jusqu'en 1977, estime en revanche que M. Chirac, de culture jacobine et centralisatrice, n'a pas su *« donner de contenu à la fonction de maire »*, en se comportant davantage comme un *« préfet politique »* ou plus exactement, compte tenu de son poids politique et de son passé gouvernemental, comme *« un ministre d'Etat aux affaires parisiennes »*. En tant que ministre de l'intérieur, de mars à mai 1974, le futur maire de Paris s'était d'ailleurs opposé au projet giscardien de donner à la capitale son autonomie politique en la dotant d'un « vrai » maire. Valéry Giscard d'Estaing impose la réforme et, paradoxalement, M. Chirac s'empare d'une capitale dont il comprend qu'elle peut être un extraordinaire outil dans la conquête du pouvoir central.

Preuve de sa réticence intellectuelle et culturelle à l'autonomie politique de Paris, la première chose que fait le maire est de nommer, comme directeur de son cabinet, l'ancien préfet de la Seine, Maurice Doublet, tandis que le secrétariat général de la Ville est confié au préfet Camille Cabana qui, depuis deux ans, comme directeur du cabinet du préfet de Paris, veillait à ce que ce changement de statut ne s'accompagne pas d'un trop grand dépérissement du rôle de l'Etat dans sa capitale. Très naturellement, tous deux ont conservé les pratiques d'un corps qui, alors, n'avait pas pour habitude de rendre des comptes aux élus.

Le Conseil de Paris, pendant dix-huit ans, n'a été qu'une chambre d'enregistrement. Avant sa réunion mensuelle du lundi, M. Chirac présentait, le vendredi, à la presse, « ses » décisions. Les postes d'adjoints au maire étaient distribués comme des hochets. Dans la réalité, leurs titulaires étaient priés de laisser les directeurs des services prendre leurs ordres auprès du cabinet du maire. Pour éviter toute tentation, la plupart d'entre eux ne disposaient même pas, contrairement à ce qui se passe dans les autres communes françaises, de délégation de signature dans les domaines censés relever de leur compétence. Selon les périodes, ils ne furent qu'un ou trois à disposer de cette preuve de confiance, dont Alain Juppé, adjoint au finances après un brillant parcours dans... l'administration parisienne, et Camille Cabana, passé du statut d'administratif à celui d'élu en 1989.

> Jacques Chirac n'a pas su « donner de contenu à la fonction de maire », en se comportant davantage comme un « préfet politique » ou plus exactement, compte tenu de son poids politique et de son passé gouvernemental, comme « un ministre d'Etat aux affaires parisiennes »

SEUL M. Tiberi a été vraiment privilégié, mais sa proximité avec M. Chirac, qu'il accueillait sur sa liste du 5e arrondissement, ne l'incitait pas à prendre d'initiative personnelle. Le pouvoir n'appartenait qu'au maire et à son cabinet peuplé de fonctionnaires. Bref, résume M. Dominati, *« l'administration parisienne est restée figée pendant dix-huit ans autour du maire ». « Chirac n'a rien inventé au fond, mais il a su utiliser l'administration comme on a enfilé un gant. Du jour au lendemain, tout ce qui était fait par l'administration a été porté à l'actif du maire »*, confirme M. Sarre.

Ce faisant, le maire de Paris n'a pas *« plongé les racines de son pouvoir dans la participation populaire, contrairement à ce que cherche à faire tout maire d'une grande ville de province »*, estime M. Dominati, qui déclare ne pas *« partager le point de vue qui consiste à croire que le RPR avait construit une citadelle imprenable ». « En fait, il n'y a pas eu d'enracinement, comme on en voit en province, d'autant plus que le seul lieu d'enracinement possible est l'arrondissement »*, explique-t-il. Si, dès sa deuxième mandature, M. Chirac avait démultiplié ses relais de pouvoir en responsabilisant les maires d'arrondissement et en décentralisant la prise de décision, la droite aurait peut-être mieux répondu à la demande croissante de démocratie de proximité.

Le « clientélisme » dans la gestion des logements, des places de crèches, des subventions, a ainsi montré ses limites en 1995, avec l'irruption en force de la gauche dans les arrondissements. En dépit des bouleversements de population engendrés par l'urbanisation de certains quartiers, les vieux clivages rémanents se sont réaffirmés, que M. Charzat attribue plus à un *« esprit des lieux »* qu'à un *« déterminisme sociologique »*. Les nouvelles populations, qui n'étaient pas forcément héritières d'une tradition de gauche, ont été sensibles aux souvenirs collectifs, à l'histoire locale. Bastille, République, Gambetta, Jaurès, ça sonne aux oreilles des *« nouveaux métiers, des créateurs »*, comme le dit M. Sarre.

Certains sondages effectués à l'occasion des élections régionales ont souligné que la gauche devançait la droite dans les intentions de vote des cadres, des étudiants et des intellectuels. M. Dominati parle d'une *« récente prise de conscience de citoyenneté des Parisiens »*, que *« les socialistes ont compris »*, à la différence de nombreux élus RPR du Conseil de Paris, voire de maires d'arrondissement de droite, qui n'ont pas voulu, ou qui n'ont pas su, se rebeller contre la centralisation des décisions par l'administration de l'Hôtel de Ville. Les municipales ont montré que les candidats de gauche avaient su jouer de la richesse du tissu associatif dans les arrondissements populaires pour accéder de nouveau à la tribune que constitue le Conseil de Paris.

La percée de la gauche parisienne aux régionales s'explique aussi par le travail de fond, sur des dossiers aussi ardus que l'urbanisme, les contrats de concessions, les organismes de logement social, la gestion des équipements de proximité, réalisés par ses conseillers de Paris. Leurs pressions poussent la majorité municipale soit à faire des concessions, au risque de devoir admettre des erreurs passées soit, au contraire, à montrer au grand jour son refus du renouvellement de sa pratique du pouvoir.

En outre, le RPR ayant perdu la majorité absolue au Conseil de Paris, il doit tenir compte des revendications décentralisatrices de l'UDF, présidée par M. Dominati, qui admet avoir contribué au monolithisme de la majorité, pour avoir été aussi chiraquien que le RPR. *« Le charme de Chirac a joué aussi sur nous, qui avons longtemps été désunis, et beaucoup d'élus UDF éprouvaient le sentiment profond qu'ils ne devaient leur élection qu'à la place que le RPR avait bien voulu leur laisser sur les listes »*, convient-il.

Depuis deux ans, M. Dominati estime avoir obtenu de M. Tiberi des avancées en matière de décentralisation, mais les résistances de l'administration sont encore fortes alors que la gauche s'ancre, revendique ses responsabilités dans ses arrondissements, s'emploie à se forger un bilan lisible, prépare les municipales de 2001. Elle va jusqu'à ramasser la mise du travail de fond effectué au grand jour par l'UDF, qui réclame, au nom de sa conviction décentralisatrice, davantage de pouvoirs pour les mairies d'arrondissement, que la réforme de 1984 (dite loi Paris-Marseille-Lyon) n'a pas érigées au rang de mairies de plein exercice.

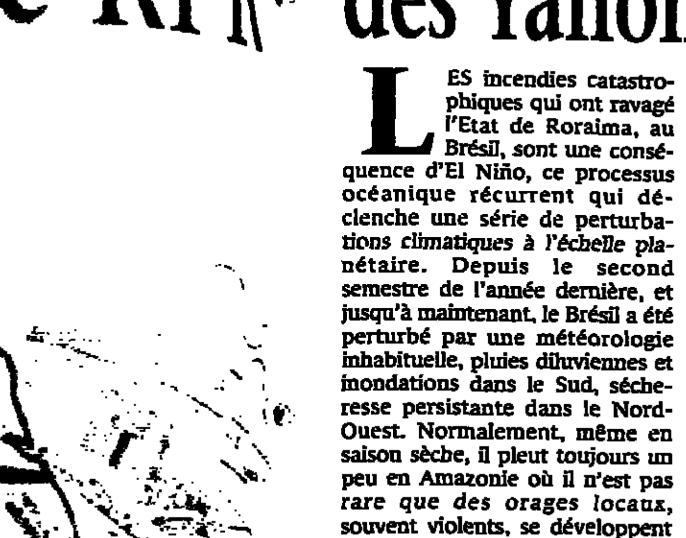
Ce réveil des socialistes qui, pendant des années, avaient semblé eux aussi envoûtés par la personnalité de Jacques Chirac, le départ du maire vers l'Elysée, l'usure du système qu'il avait bâti, permettent à la gauche d'être « audible » à Paris. *« Si Chirac avait perdu la présidentielle et était resté maire de Paris, il aurait lui aussi perdu des arrondissements »*, estime Bertrand Delanoë, sénateur et président du groupe socialiste du Conseil de Paris. Selon lui, *« les échecs de la politique de Chirac sur le plan urbanistique, environnemental et culturel auraient fini par se voir ». « Le charme aurait été rompu »*, confirme, en d'autres termes, M. Dominati, en relevant que le président de la République a accédé à cette fonction en opérant, sur l'ensemble des Français, grâce au thème de la « fracture sociale », la même synthèse que celle qui lui avait permis de devenir le maire de Paris.

TOUT comme des Parisiens de gauche ont pu voter pour M. Chirac, des Parisiens de droite sont désormais capables de voter pour la gauche, d'autant plus aisément que l'alternance est rentrée dans la pratique politique au plan national. Le retentissement des « affaires », qui, au niveau régional, ont précipité la chute de Michel Giraud, a aussi interdit à M. Tiberi tout signe crédible de renouvellement.

La municipalité de Paris est désormais à la portée de la gauche, *« plus en raison d'un mauvais contexte pour la droite que d'un basculement sociologique »*, estime M. Sarre. M. Dominati, fort de son expérience de la vie politique parisienne, n'exclut pas cette possibilité, en disant qu'un personnage charismatique peut refaire *« quand il veut, à Paris »*, la même opération que celle conduite par M. Chirac en 1977, à condition de rassembler sur sa personne la confiance des couches conservatrices, encore très dominantes dans l'Ouest parisien, et la sympathie des couches populaires.

Sans dénier à M. Toubon certaines des qualités requises, M. Dominati ne croit pas l'ancien ministre de la justice, *« jacobin parmi les jacobins »*, en mesure d'aller au bout de la « révolution culturelle » qu'il annonce vouloir entreprendre. *« Ce serait mettre un emplâtre sur une jambe de bois »*, prédit-il, raillant la soudaine conversion d'une partie des chiraquiens aux thèses qu'il défend contre eux depuis vingt ans. Quant à la gauche, il lui faudra encore, si la « lecture » de M. Dominati est la bonne, trouver cette personnalité hors du commun qui, jusqu'à présent, ne s'est pas imposée à elle à Paris.

Pascale Sauvage
Dessin : Nicolas Vial



Le tragique destin des Yanomamis

par Jacques Lizot

LES incendies catastrophiques qui ont ravagé l'Etat de Roraima, au Brésil, sont une conséquence d'El Niño, ce processus océanique récurrent qui déclenche une série de perturbations climatiques à l'échelle planétaire. Depuis le second semestre de l'année dernière, et jusqu'à maintenant, le Brésil a été perturbé par une météorologie inhabituelle, pluies diluviennes et inondations dans le Sud, sécheresse persistante dans le Nord-Ouest. Normalement, même en saison sèche, il pleut toujours un peu en Amazonie où il n'est pas rare que des orages locaux, souvent violents, se développent en fin de journée, maintenant ainsi une humidité suffisante pour mettre la savane et la forêt à l'abri des incendies généralisés. Or il n'a pas plu dans l'Etat de Roraima depuis août 1997.

A un moindre degré, la sécheresse touche aussi les régions voisines : la forêt a brûlé en Guyana Esequiba ; au Venezuela, des feux ont été signalés dans l'Etat de Bolivar (au nord de Roraima) et les plantations yanomamies ont été la proie des flammes dans le Haut-Orénoque. Les incendies ont été provoqués par des fermiers brûlant la savane pour renouveler la végétation dont se nourrit le bétail et, sans nul doute, par des Indiens travaillant sur leurs brûlis pour planter. En période normale, ces feux sont contrôlés et ne se propagent pas, l'anormale aridité de cette année a provoqué un désastre. Un pilote survolant la région a pu parler de milliers de foyers distincts et d'une épaisse fumée s'élevant jusqu'à près de deux mille mètres.

Pour imaginer l'ampleur de la catastrophe, il faut savoir que les feux sont dispersés sur une superficie deux fois plus grande que le Portugal, loin de tout centre urbain réellement important, dans une région où la population est à la fois peu nombreuse et très dispersée. La plupart des pistes d'atterrissage qui existent dans la région sont trop petites pour les avions lourds spécialisés dans la lutte contre le feu ; la fumée rend d'ailleurs la visibilité nulle et l'approvisionnement en eau est problématique. A Boa Vista, capitale du Roraima, les pompiers sont dépourvus de l'équipement spécialisé pour lutter contre les incendies forestiers, ils n'ont d'ailleurs ni l'entraînement, ni l'expérience nécessaires ; ils sont peu nombreux.

De très graves dysfonctions sont apparues dans les institutions gouvernementales. Dès la fin du mois de janvier, le gouverneur de Roraima donna l'alarme, sans réussir à susciter la moindre réaction des autorités fédérales. Il semble que, dans un premier temps, le gouvernement de F. Enrique Cardozo ait négligé les offres d'aide internationale. Lorsque, sous la pression des événements, les premières mesures furent enfin prises, des généraux opposèrent leur veto, arguant que les forces armées pouvaient faire seules face au sinistre et qu'ils ne souhaitaient pas une ingérence étrangère dans la région. Les événements dévoilaient ainsi une fracture entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire. Pendant ce temps, la savane et la forêt continuaient de se réduire en cendres, avec d'immenses conséquences écologiques et humaines.

Il est encore trop tôt pour évaluer l'étendue exacte des dévastations. Le Roraima s'étend sur 221 millions d'hectares. Selon les informations actuellement disponibles, entre 16 % et 25 % du territoire seraient partis en fumée. Le gouvernement brésilien, qui veut sans doute minimiser ses responsabilités, parle de 3 % seulement. Déjà les chiffres sont manipulés et même les estimations les plus honnêtes ne sont en fait que de grossières approximations provisoires. Seul l'examen des photos des satellites donnera une idée exacte du désastre.

Sans plantations, (...) de quoi vont donc s'alimenter les Yanomamis du Brésil ?

Certains pays d'Amérique latine ont envoyé une aide et les institutions internationales ont fini par réagir ; la Banque mondiale a octroyé un prêt de 5 millions de dollars. Grâce à l'intervention de la section française de Survival International et du CCPY au Brésil, la Communauté européenne vient de débloquer une aide de 1 million d'écus. Mais la pluie peut seule éteindre définitivement les feux.

Au moment où j'écris ces lignes, les premières averses sont tombées et la situation commence à être maîtrisée. Mais d'énormes superficies ont été calcinées, une partie du bétail est mort de soif et de faim, les populations d'animaux sauvages ont été décimées et les poissons exterminés, les plantations des Indiens se sont volatilisées, la biodiversité de la région a été réduite et l'équilibre des écosystèmes gravement affecté. La forêt subsistante est durablement fragilisée. Il faudra un siècle au moins pour que la forêt se reconstitue... si on lui laisse le temps. On peut craindre en effet que les fermiers locaux ne s'approprient les terres ainsi libérées ou que les orpailleurs n'envahissent encore la région.

Cette nouvelle calamité dont sont victimes les Yanomamis s'ajoute à une longue série d'infortunes : épidémies et maladies, agressions, meurtres, perte d'identité culturelle, déclin démographique, manipulations ignobles par des politiciens et des sectes fondamentalistes, attitude colonialiste des Etats, erreurs des missions catholiques, incompétence et irresponsabilité de la communauté internationale. Faute de pouvoir nous étendre sur les dégradations culturelles subies, évoquons brièvement la situation épidémiologique et démographique, la seconde étant le reflet de la première. Jusqu'à la fin des années 60, les Yanomamis ont pu conserver intacte leur vigueur culturelle. Ils formaient une société à la fois turbulente, guerrière, conquérante, bariolée, riche et complexe, dotée d'un univers intellectuel raffiné et subtil. Cette vitalité s'accompagnait d'une vigoureuse croissance démographique : environ le tiers de la population était composé de jeunes de moins de quinze ans.

Depuis leur contact permanent avec notre monde, les effectifs ont été divisés par deux ; certaines communautés ont disparu ; d'autres n'ont presque plus d'enfants ; les vieillards sont devenus très rares ; le taux de mortalité infantile est effroyablement élevé et, sur les cinq à sept enfants qu'ont les femmes dans leur vie (lorsqu'elles parviennent jusqu'à la ménopause), un ou deux seulement survivent encore quelques années après leur naissance.

En 1968, une épidémie de rougeole détruisit 15 % de la population dans le Haut-Orénoque. Le paludisme (*Vivax* et *Falciparum*) est endémique et résistant aux médications habituelles. Seuls les nouveaux traitements, hors de prix, sont efficaces. Les leptospiroses sont de plus en plus fréquentes. Dans certaines régions, 85 % de la population est infectée par l'hépatite A, 35 % par l'hépatite B et 15 % par l'hépatite C, ce qui signifie qu'une même personne peut être infectée par plusieurs virus hépatiques. Les Yanomamis sont très vulnérables aux grippes. L'onchocercose, les parasites intestinaux et la leishmaniose en certains endroits assombrissent encore le tableau clinique. Les parasites intestinaux, relativement bénins dans un contexte traditionnel (un certain équilibre s'établit généralement entre le parasite et son hôte), aggravent la malnutrition lorsqu'ils sont accompagnés de paludisme.

En fait, c'est d'une polypathologie très grave dont souffrent beaucoup d'Indiens. Souvent malades, affaiblis par les fièvres paludiques ou par d'autres pathologies, ceux-ci n'ont pas toujours la force de travailler dans leurs plantations. La nourriture est alors insuffisante et les organismes, mal nourris, sont encore plus vulnérables aux maladies. Sans les soins appropriés et une bonne alimentation, il est pratiquement impossible de sortir de cette spirale délétère. Sans plantations, disposant dorénavant de ressources sauvages (gibier, poissons, fruits sauvages) rendues plus rares par le feu, de quoi vont donc s'alimenter les Yanomamis du Brésil ? Ils ont besoin de toute urgence d'une aide alimentaire et sanitaire massive.

***Jacques Lizot** est chercheur au CNRS.*

L'exception culturelle, voie sans issue

par Serge Regourd

UN philosophe aujourd'hui quelque peu déconsidéré a écrit que l'Histoire ne se répète pas... sauf à l'état de farce. Après la revendication d'une *« exception culturelle »* dans le cadre des négociations du GATT – à laquelle le signataire de ces lignes prit une part active –, le projet d'AMI a fait renaître, dans les mêmes termes, ce mot d'ordre, repris en France par les sociétés d'auteurs et les professions du spectacle.

On doit savoir gré à ces dernières d'avoir été le fer de lance d'une contestation qui a pu ainsi être largement médiatisée et permettre à l'opinion publique de prendre conscience de la gravité des dangers en cause. Mais, par-delà cette vertu éminemment pédagogique, propre aux avant-gardes, la revendication même d'une exception culturelle paraît aujourd'hui aussi regrettable au plan éthique qu'illusoire en termes stratégiques.

Au plan éthique : réclamer une *« exception »* pour la culture peut revêtir deux significations alternatives. Soit on considère que les dispositifs prévus par l'AMI présentent un effet positif ou bienheureux pour l'ensemble des autres domaines de la vie sociale et qu'il suffit donc d'aménager une exception pour le seul domaine – la culture – à l'égard duquel l'AMI présenterait des effets néfastes. Soit on admet que les dispositifs prévus par l'AMI présentent des effets tout aussi néfastes à l'égard de la protection sociale, de l'emploi, de l'environnement, de la place des services publics, de la citoyenneté... Dans ce cas, on s'accommoderait de la mise en pièces de ces diverses régulations, sociales et politiques, pourvu qu'on puisse sauver la culture.

Hélas, les analyses et commentaires publiés au cours des dernières semaines, notamment dans les colonnes du *Monde*, ont abondamment montré que, des deux hypothèses précitées, c'est bien la seconde qui correspond au contenu de l'AMI. Dans ce cas, il faudrait admettre que les professionnels de la culture ne s'estiment pas concernés par les menaces qui dépassent leur strict domaine d'activité. L'exception culturelle ne pourrait alors avoir d'autre légitimité que celle d'une revendication étroitement corporatiste. Or, en l'espèce, celle-ci serait proprement irrecevable car – faut-il le rappeler ? – les protections et privilèges juridiques en matière culturelle ne trouvent pas leur fondement dans la seule personne des créateurs mais dans la diffusion des œuvres au profit de la société tout entière. Le propre de la culture ne réside-t-il pas dans les processus – effectifs ou potentiels – d'appropriation culturelle au profit de tous ?

Mais, outre que la revendication d'une exception culturelle peut apparaître ainsi comme une coupable captation sur le plan de l'éthique, elle apparaît conjointement comme illusoire en termes d'opportunité stratégique. Le sort de la culture n'est pas dissociable de l'état général d'une société. De même que les libertés intellectuelles ne sauraient s'épuiser dans les seules libertés des intellectuels, la culture ne saurait s'épuiser dans le seul maintien des prérogatives des auteurs ou des fonds de soutien à l'audiovisuel.

Au sens où on l'entend en France, en y intégrant d'une part ce que les Américains qualifient de distraction (*« entertainment »*) et, d'autre part, les mécanismes réglementaires et financiers qui lui confèrent son statut dans la société, la culture ne peut se sauver seule. Elle est, précisément, indissociable des valeurs globales et des rites institutifs d'une société déterminée.

S'agissant des droits d'auteurs, imagine-t-on que la conception du *« copyright »* américain ne soit pas en exacte corrélation avec les modes d'organisation générale et de fonctionnement de la société américaine ? Ne perçoit-on pas qu'à l'inverse, en France, nombre des financements publics au bénéfice de la culture sont dépendants d'une certaine conception de l'Etat et des logiques de service public ?

Les professionnels qui la revendiquent ne perçoivent-ils pas que l'hégémonie américaine dans l'ordre culturel a partie liée avec l'hégémonie de ce même pays dans l'ordre politique ?

Il semble que depuis la réunion du Théâtre de l'Odéon convoquée le 16 février sur la base de la seule exception culturelle, la prise de conscience d'un certain nombre d'artistes et de professionnels de la culture ait, heureusement, évolué en ce sens, comme en témoigne, par exemple, le remarquable texte lu par Brigitte Fossey lors de la récente cérémonie des Césars. Ce qu'il convient de revendiquer, ce n'est pas une exception culturelle, postulant l'acceptation des principes de l'AMI, mais la récusation même de ces principes.

Il convient cependant de pousser plus loin les interpellations relatives à la cohérence des analyses et des comportements. Par-delà les quasi-évidences précédemment évoquées, les professionnels revendiquant l'exception culturelle ne perçoivent-ils pas que l'hégémonie américaine dans l'ordre culturel (puisque, au fond, chacun sait bien que c'est de cela qu'il s'agit) a, pour les raisons déjà dites, partie liée avec l'hégémonie de ce même pays dans l'ordre politique – ou géopolitique –, économique, ou militaire ? Par quelle mystérieuse alchimie pourrait-on consentir à la domination politique ou militaire, tout en récusant la domination culturelle ? La lecture ou la relecture à ce sujet des analyses de Gramsci ne peut être que vivement recommandée aux hésitants.

Or, de ce point de vue, nombre des pétitionnaires de l'identité culturelle seraient bien avisés de s'interroger sur leurs éventuelles contradictions lorsqu'ils s'engagent dans le soutien explicite et parfois hautement revendiqué en faveur de l'emprise politique et militaire des Etats-Unis, depuis le Golfe jusqu'aux Balkans. N'y a-t-il pas, par exemple, quelque cruelle contradiction à présenter les Etats-Unis comme un grand méchant loup dans le domaine de la culture et à réclamer conjointement leur intervention sous forme des bombardements de l'OTAN en Bosnie ? *« Confusionnisme »* ne manqueront pas d'objecter les tenants d'une *« pensée aveugle »*, n'apercevant pas l'interdépendance entre données politiques et culturelles.

Cette incapacité – ou ce refus – à percevoir que les facteurs culturels, économiques, politiques et militaires relèvent d'un même système se manifeste aussi, au regard de ce l'on pourrait appeler les exigences les plus élémentaires d'une certaine *« praxis »*. Nombre d'artistes et de cinéastes français ont, à juste titre, souvent stigmatisé les stéréotypes narratifs hollywoodiens fondés sur le manichéisme le plus simpliste, en vertu duquel Sylvester Stallone et autres Arnold Schwarzenegger, représentants du Bien, affrontent de manière sérielle et syncopée les représentants du Mal.

Mais lorsque ces mêmes grilles de lecture hollywoodiennes, inspirées des mêmes ateliers de scénario, sont transposées dans le domaine des informations pour prétendre rendre compte d'un conflit comme la guerre du Golfe ou des événements de Bosnie, nombre de nos artistes et cinéastes engagés, perdant tout sens critique, adhèrent à une telle représentation symbolique simplificatrice substituée à la complexité du réel, et pétitionnent en faveur du Bon face au Méchant.

Qu'ils soient eux-mêmes victimes de ces *« simulacres »* brillamment analysés par Jean Baudrillard ou qu'ils ne décèlent pas les ruses de l'*« infotainment »* mises à jour par des auteurs aussi différents que Paul Virilio ou Armand Mattelart, ne constitue que l'une des illustrations des impasses inhérentes à l'exception culturelle. Lorsque l'ineffable Alain Finkielkraut, propagandiste zélé de l'intervention américaine dans le Golfe et dans les Balkans, se retrouve sur la tribune du Théâtre de l'Odéon parmi les grands témoins de l'exception culturelle, les contradictions ici évoquées acquièrent bien le caractère de farce que j'évoquais au début de ces propos.

***Serge Regourd** est professeur à l'université des sciences sociales de Toulouse et directeur de l'Institut du droit de la communication.*

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Nouveau pas vers l'euro

L'ASSEMBLÉE nationale a adopté, mercredi 8 avril, le projet de loi modifiant le statut de la Banque de France en vue de sa participation au Système européen de Banques centrales. La formulation est un peu technocratique, mais la signification est simple : la Banque de France est dessaisie d'une bonne partie de ses prérogatives au profit de la future Banque centrale européenne (la BCE, à Francfort).

L'histoire retiendra cette date : la France a procédé, ce jour-là au Palais-Bourbon, à une délégation de souveraineté capitale. La politique monétaire lui échappe au profit de cet organisme supranational que sera la BCE, la première véritable institution fédérale en Europe. Du moins en ira-t-il ainsi dès l'entrée en vigueur de l'euro, le 1er janvier 1999 ; la BCE, elle, sera mise en place à l'été 1998 après que les Quinze auront arrêté, le 2 mai, la liste des premiers pays participant à l'euro.

Les partisans de l'euro se réjouiront d'un vote acquis à une large majorité. Ils feront valoir que la Banque de France était depuis 1993 déjà indépendante du gouvernement. Il reste que la BCE sera encore plus indépendante. Elle a été calquée sur le modèle allemand, celui de la Bundesbank, bref, d'un organisme n'obéissant qu'à lui-même et auquel n'est attribué qu'une seule et unique mission : la stabilité monétaire.

L'Histoire explique cette obsession allemande. L'Histoire explique aussi ce projet éminemment politique qu'est l'euro, au départ conçu, largement par la France, pour arrimer l'Allemagne unifiée à l'Europe. Alors, comme il a fallu *« vendre »* l'euro à une opinion allemande plus que sceptique, il fut concédé à Bonn ce clonage de la Bundesbank que sera la BCE pour régner sur la monnaie unique.

La BCE sera encore plus indépendante que la Bundesbank, à en croire Wolfgang Schaüble, le chef de la CDU-CSU au Bundestag. Ses statuts ne la mandatent que d'une mission prioritaire : *« Maintenir la stabilité des prix »*. C'est là que le bât blesse. Indépendance ne doit pas se confondre avec opacité. Maintenir la stabilité des prix ne peut être un objectif totalement découplé de la conjoncture.

Sur ces deux points, il y avait un autre modèle possible, celui du système de la Réserve fédérale américaine, la Fed. Celui-ci impose au patron de la Fed de rendre compte, régulièrement, au Congrès de sa politique. Celle-ci est souvent acquise après une *« conversation »* avec le président des Etats-Unis. Et le statut de la Fed fait explicitement référence à un autre objectif que la stabilité de la monnaie, celui de la *« croissance »*, que ne mentionne aucunement le statut de la BCE.

La pratique européenne gagnerait à s'inspirer, dans l'avenir, de l'expérience américaine. C'est en ce sens que va la revendication française de voir se constituer, en face de la BCE, d'un *« gouvernement économique »*. C'est en ce sens que pousse le Parlement européen, qui veut entendre régulièrement le futur patron de la BCE. L'euro n'aurait qu'à y gagner.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Le prix du poisson

LE GOUVERNEMENT a décidé hier au cours d'une conférence interministérielle qui s'est tenue en fin de journée de prendre des mesures rigoureuses si la hausse des cours du poisson ne se résorbait pas très rapidement.

L'expérience du retour à la liberté du marché du poisson paraît donc avoir échoué. Mais on ne peut encore porter un jugement définitif. Le gouvernement a certes été mal inspiré en fixant la date du 5 avril pour tenter cet essai. Nous sommes en effet à l'époque où des tempêtes se produisent fréquemment ; et la météorologie nationale les avait laissé prévoir... Dans ces conditions, les pouvoirs publics auraient pu, semble-t-il, attendre quelques jours. Les nouvelles qui nous arrivent de province confirment que dans le Nord, l'Ouest et le Sud-Ouest le mauvais temps a empêché les bateaux de sortir. C'est notamment le cas sur les côtes bretonnes, à Royan et à Boulogne.

A La Rochelle, ce matin, il n'est arrivé que deux chalutiers, et le colin a encore augmenté. Dans certains ports, il a fallu interdire l'accès du marché aux poissonniers dépourvus de cartes professionnelles. A Paris, les arrivages ont atteint 216 tonnes, dont 80 d'importation. Quant au cabillaud immobilisé à la frontière belge, son odeur incommodait tellement le voisinage qu'on a fini par se décider à le laisser entrer en France.

Au cours d'une réunion qu'a tenue ce matin le syndicat des poissonniers de la région parisienne, le secrétaire général, M. Janson, a protesté contre *« la hausse scandaleuse »* des cours du poisson, imputable, a-t-il assuré, aux armateurs et aux mareyeurs.

(9 avril 1948.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30

Index et microfilms du *Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http : //www.lemonde.fr

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Damas et Beyrouth déstabilisés par Israël

« ÉCRAN DE FUMÉE », *« piège »*, *« subterfuge »*, *« manœuvre »* : les dirigeants libanais et syriens ont officiellement balayé d'un revers de main l'annonce par le gouvernement israélien, le 1er avril, qu'il acceptait, vingt ans après son adoption, la résolution 425 du Conseil de sécurité de l'ONU exigeant le retrait de son armée du Liban sud. Ce quasi-mépris est justifié à leurs yeux par le fait que l'évacuation est soumise à des conditions jugées irrecevables parce qu'elles outrepassent le texte de la résolution.

Celle-ci exige en effet le retrait *« sans délai »* des soldats israéliens du Liban sud. Son mécanisme de mise en œuvre, prévu par la résolution 426, prévoit que c'est le secrétaire général de l'ONU qui *« met au point des arrangements* [adéquats] *avec Israël et le Liban »*. Or l'Etat juif demande aujourd'hui des discussions directes avec le Liban sur les mesures qui assureraient la sécurité de ses frontières. Sous le mépris libano-syrien pointe néanmoins une certaine inquiétude face aux capacités de l'Etat juif, très actif diplomatiquement, de convaincre certaines puissances de ses vues.

La proposition israélienne a fait l'objet d'un sommet syro-libanais lundi 6 avril à Damas. La veille, le vice-président et le ministre des affaires étrangères syriens, Abdel Halim Khaddam et Farouk El Chareh, avaient été reçus à Paris par le président Jacques Chirac, en présence du chef de la diplomatie Hubert Védrine. Farès Boueiz, le ministre libanais des affaires étrangères, venait d'achever une visite au Vatican, où il avait eu l'occasion de s'entretenir, en marge de sa rencontre avec le pape, avec son homologue égyptien, Amr Moussa. Quelques jours plus tôt, le premier ministre libanais, Rafic Hariri, en visite privée dans la capitale française, avait été reçu par M. Chirac. L'affaire du Liban sud a été au menu de tous ces entretiens.

UNE FORME DE COMPLAISANCE

Damas et Beyrouth s'inquiètent d'entendre dire, ici et là, que la proposition israélienne marque un progrès et qu'elle peut être explorée. Madeleine Albright, la secrétaire d'Etat américaine, a jugé qu'*« une discussion entre le Liban et Israël pour s'assurer que la frontière soit sûre est un aspect utile »*. Avant elle, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, lors d'une récente tournée au Proche-Orient, s'est dit *« encouragé »* par l'attitude d'Israël.

Il faut, avait ajouté M. Annan, *« prendre en compte les réalités d'aujourd'hui »*, la résolution 425 ayant été adoptée il y a vingt ans. Cela a été perçu tant par le Liban que par son tuteur syrien comme une forme de complaisance à l'égard de l'Etat juif, à propos d'une question où le Liban a le droit pour lui ; qui plus est, le droit international.

Cela prête à sourire, mais l'irritation syro-libanaise pourrait ne pas être étrangère aux protestations, soulevées par la représentation syrienne la semaine dernière au siège de l'ONU, à New York. Damas s'est plaint du fait qu'une exposition de photos comprenait un plus grand nombre de clichés de la visite de M. Annan en Israël que de celles qu'il a faites dans les autres pays de la région.

« J'ai dit que les termes de la résolution 425 étaient très clairs », mais aussi que le retrait de l'armée israélienne ne pouvait se faire sans consultation *« avec »* toutes les parties concernées, a tenu à préciser M. Annan dans un entretien publié lundi 6 avril par le quotidien saoudien *El Chark el Aousat*. Ce *« avec »* – plus proche du texte de la résolution 426 – et non *« entre »* – comme le demande Israël – les parties concernées suffira-t-il pour rassurer les esprits ?

DÉLAI DE GRÂCE

M. Annan est allé plus loin en soulignant qu'il *« pense que toute négociation ou consultation sur la résolution 425* [à l'ONU] *inclura évidemment la Syrie et que cela pourrait mener, à terme, à des négociations à propos du Golan »*. Ces précisions ne sont pas superflues, dans la mesure où l'une des hantises du gouvernement syrien est de se retrouver isolé si les volets syrien et libanais du contentieux avec Israël sont dissociés.

Plus encore, le secrétaire général de l'ONU a tenu à préciser qu'on l'avait *« peut-être mal compris lorsqu* [il a] *affirmé que vingt années ont créé des réalités sur le terrain* [au Liban sud], *dont il fallait tenir compte au moment de l'application de la résolution* [425]. *Le fait est*, a-t-il ajouté, *qu'il y a des forces qui opèrent au Liban sud qu'il faudra démanteler, ou avec lesquelles il faudra voir comment traiter, qu'il s'agisse de l'Armée du Liban sud* [milice supplétive d'Israël] *ou d'autres éléments »* [le Hezbollah]. Le Liban et la Syrie peuvent en tout cas compter sur le soutien de tous les pays arabes et musulmans. Le président Chirac a réaffirmé dimanche à ses hôtes syriens que Paris souhaite *« l'application sans condition de la résolution 425 »* dans le cadre d'un règlement *« global »*.

Le Hezbollah, lui, veut d'ores et déjà couper l'herbe sous les pieds d'Israël. Il vient de proposer que les membres de l'Armée du Liban sud (ALS) qui se rendraient de leur propre chef aux autorités libanaises ne soient pas poursuivis en justice. Le délai de grâce serait d'une période de trois mois à dater du jour de la promulgation d'une loi en ce sens et ne concernerait ni les officiers ni les administratifs de haut rang. Forte de quelque deux mille hommes, celle-ci connaît déjà des défections de plus en plus nombreuses.

Mouna Naïm

Le censeur *par Sajtinac*



Réforme de la justice, la confusion des rôles

Suite de la première page

« Pour assurer l'indépendance, le lien qui existe entre le garde des sceaux et le parquet doit être coupé », ajoutait le PS. Le texte proposait d'aligner le statut des magistrats du parquet sur celui du siège, ce qui supposait de confier les propositions de nomination des procureurs et des procureurs généraux au CSM, et non au garde des sceaux. Il estimait ensuite qu'il fallait *« définitivement retirer à l'exécutif la possibilité d'intervenir dans les affaires individuelles »*, ce qui excluait le droit d'action si contesté actuellement accordé au ministre.

Techniquement, ce droit d'action sera si difficile à mettre en œuvre que le garde des sceaux aura sans doute du mal à en abuser. Politiquement, il n'est pas forcément significatif puisqu'il a pour principale vertu de donner des gages à une majorité parlementaire hostile à une réforme d'ampleur du parquet. Symboliquement, en revanche, ces deux dispositions pèsent lourd : elles montrent que le gouvernement a opté non pour l'indépendance, mais pour une autonomie strictement encadrée du ministère public. Favorable au principe de la subordination hiérarchique, Elisabeth Guigou souhaite que cette institution, née au XIIe siècle avec les *« gens du Roi »*, reste fermement arrimée au politique. C'est finalement tout le paradoxe de cette réforme : en remplaçant les instructions clandestines diffusées par téléphone pendant les années Toubon par un droit d'action public et motivé du garde des sceaux, le gouvernement souhaitait conserver l'architecture traditionnelle du parquet tout en en améliorant la transparence.

Ce faisant, il a augmenté la visibilité de la dépendance du ministère public : alors que le garde des sceaux était auparavant masqué par la figure du procureur grâce à la discrétion des instructions téléphoniques, il interviendra désormais dans les procédures à visage découvert. La France sera alors le seul pays d'Europe à autoriser un membre du gouvernement à revêtir de temps à autre une robe de magistrat. La confusion entre le pouvoir exécutif et l'autorité judiciaire, que la réforme était précisément censée clarifier, s'en trouvera symboliquement renforcée.

CONCEPTION JACOBINE

L'évolution récente des institutions va pourtant à l'encontre de cette conception jacobine du parquet. Au cours des vingt dernières années, la suprématie du pouvoir exécutif instauré par la Ve République n'a cessé de reculer, faisant place, peu à peu, à toute une série de contre-pouvoirs chargés de contrôler le quotidien de l'exercice démocratique. Ce sont, par exemple, les chambres régionales des comptes, qui surveillent les finances des collectivités territoriales, ou la future commission du secret défense, qui devrait éviter qu'une même autorité impose le secret et examine les conditions de sa levée. Ce sont aussi les instances européennes, comme la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg, qui veille au respect de la convention de 1950, ou la Cour de justice des communautés, qui applique les principes du traité de Rome.

Le réveil de la magistrature s'inscrit dans ce mouvement de modernisation de la vie publique. A une autorité judiciaire soumise depuis des siècles au politique a peu à peu succédé non un troisième pouvoir, qui s'ajoute aux pouvoirs exécutif et législatif, mais un *« tiers-pouvoir »*, selon l'expression du secrétaire général adjoint de l'Institut des hautes études sur la justice, Denis Salas.

« TIERS-POUVOIR »

Au-delà du peuple et de ses représentants, figures traditionnelles de la République et de la souveraineté populaire, la justice incarne aujourd'hui, selon lui, la règle commune, celle *« qui n'appartient à personne et dont tous sont justiciables »*. *« Un pouvoir supplémentaire, que masquait jusqu'à présent notre tradition jacobine, vient recomposer l'architecture de la démocratie »*, écrit Denis Salas dans un livre à paraître aux éditions Hachette littérature.

Les hommes politiques hostiles à ce mouvement proclament que la magistrature est privée de toute légitimité puisqu'elle n'est pas élue au suffrage universel, comme aux Etats-Unis. C'est oublier un peu vite que de nombreuses institutions, au premier rang desquelles figure le Conseil constitutionnel, ont d'autres sources de légitimité. Celle de la justice est avant tout procédurale, au sens noble du terme : elle se doit d'appliquer avec impartialité les lois votées par le Parlement, dans le cadre d'une procédure inscrite dans un code et placée sous le contrôle de la défense, des instances d'appel et de la Cour de cassation. *« La légitimité du juge est tout entière dans la visibilité démocratique de son mode de décision, attestant qu'il n'est soumis ni à la raison d'Etat ni à l'attraction émotionnelle des conflits »*, poursuit Denis Salas.

L'émergence, depuis une dizaine d'années, de ce *« tiers-pouvoir »* est le signe d'un changement profond de culture politique. Il suffit d'examiner les noms de baptême des promotions de l'Ecole nationale de la magistrature de Bordeaux pour comprendre que les magistrats de demain l'ont parfaitement perçu. Au classicisme des années 60 – Beaumarchais en 1966, d'Aguesseau en 1967, Benjamin Constant en 1968 – a succédé une tout autre symbolique. La promotion 1993 a choisi le patronage du juge Falcone, celle de 1995 a retenu Alfred Dreyfus et celle de 1996 l'*« appel de Genève »*. Quant aux auditeurs de justice de 1997, ils ont, au beau milieu du procès de Maurice Papon, décidé de se donner le nom de Paul Didier, le seul magistrat qui a refusé, en 1940, de prêter serment au maréchal Pétain.

Anne Chemin

RECTIFICATIF

TOUSSAINT-LOUVERTURE AU PANTHÉON

Les cendres de François Toussaint-Louverture, général haïtien et l'un des chefs du mouvement de libération des esclaves d'Haïti, décédé pendant sa captivité en France (1803), pouvaient difficilement être transférées au Panthéon lors de la célébration de l'anniversaire de l'abolition de l'esclavage (*Le Monde* daté 5-6 avril) : elles ont été restituées à la République haïtienne le 5 avril 1983.

ès par Israël

DISPARITIONS

Yves Mourousi

Un journaliste de l'audiovisuel très en vue

CÉLÈBRE *dans la France entière, son « Bonjour ! »* était sa meilleure signature. Et le fait de poser une fesse sur le bureau du président de la République fut un de ses grands moments de télévision. Yves Mourousi, qui est mort mardi 7 avril, des suites d'une crise cardiaque, à l'âge de cinquante-cinq ans, fut, pendant près de trente ans, un des journalistes les plus en vue de l'audiovisuel, et en même temps un bateleur de la vie parisienne. Au point qu'il avait été choisi par la Mairie de Paris pour organiser les cérémonies de l'an 2000.

Né le 20 juillet 1942 à Suresnes (Hauts-de-Seine), Yves Mourousi entre à l'ORTF à vingt-quatre ans, comme rédacteur à Inter-service-jeunes. Après un passage à France-Culture, il occupe différents postes de responsabilité à France-Inter, notamment la rédaction en chef et l'animation d'émissions. Mais c'est le journal de 13 heures, sur TF 1, qui lui apporte la notoriété et en fait aussi un des intervieweurs patentés des présidents Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand. De 1975 à 1988, il se retrouve tous les jours à l'heure du déjeuner dans la salle à manger des Français. Il invente notamment le journal en couple, qu'il coprésente avec Marie-Laure Augry. Il est un des premiers à faire de l'information-spectacle. Son journal consacre une large place aux sujets magazines, et il imagine la présentation hors des studios. Le présentateur-vedette fait déplacer caméras et micros pour se retrouver, par exemple, à Tripoli, la capitale libyenne, au côté du colonel Kadhafi, ou à Paris, sur le toit de l'Institut du monde arabe en construction.

Son plus beau morceau de bravoure aura sans doute été l'entretien avec François Mitterrand, le 28 avril 1985. Pour à la fois renouveler ce genre journalistique et donner une image inattendue du président de la République, Yves Mourousi lui demande s'il connaît *la signification du mot « chébran »*. Mieux : il fait projeter le spot publicitaire pour les cachous Lajaunie, montrant une jeune femme au joli décolleté, qui se trémousse en chantant *« cachou-cachou Lajaunie »*.

En 1988, son limogeage de TF 1, pour cause d'Audimat insuffisant, fait quelque bruit. Le présentateur, qui est remplacé par Jean-Pierre Pernaut, refuse de laisser croire que cette décision a été prise à sa demande, comme le prétend la direction de la chaîne. Il reste cependant à TF 1 pendant un an comme directeur des opérations spéciales.

PARISIEN ET MONDAIN

Après un épisode de presse écrite, durant lequel il crée *Politique autrement* et *La Vie autrement*, Yves Mourousi revient à la radio. En 1989, il entre à RMC comme conseiller du directeur général. Entre 1991 et 1993, il est directeur des programmes de la radio monégasque.

Parallèlement à sa carrière de journaliste, Yves Mourousi s'est toujours plu à l'organisation et à l'animation de spectacles prestigieux, dans la cour Carrée du Louvre et aux Tuileries, ainsi que de la Nuit de l'armée et de la grande parade de la gendarmerie. Parisien et mondain, il n'a pas échappé à certains travers du monde de l'audiovisuel. En 1993, il avait été entendu comme témoin dans l'affaire Botton, le gendre de Michel Noir. Il était soupçonné d'avoir profité des largesses de l'homme d'affaires lyonnais.

Un temps, le présentateur fut *tenté par la vie politique*. En 1975, il avait été chargé de mission auprès de Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse et des sports. Celui-ci lui avait notamment confié le dossier des deux-roues en le nommant « M. Moto ». Il y a un an, Yves Mourousi avait annoncé son intention d'être candidat à la mairie de Cannes en 2001.

Françoise Chirot

Tammy Wynette

Une star de la country américaine

LA CHANTEUSE country américaine Tammy Wynette est morte, lundi 6 avril, d'une embolie, à son domicile de Nashville (Tennessee), à l'âge de cinquante-cinq ans. Celle qui devait remporter le prix de la meilleure chanteuse de l'Association de la Country Music en 1968, 1969 et 1970, avait conquis la capitale de la country américaine au milieu des années 60, grâce à une chanson de légende, *Stand By Your Man*, dans laquelle elle conseillait de *« rester près de son homme, quoiqu'il arrive, car, après tout, ce n'est qu'un homme »*.

Née le 5 mai 1942 à Itawamba County (Mississippi), Tammy Wynette est élevée par sa mère et ses grands-parents après la mort de son père, survenue quand elle avait dix mois. Tammy Wynette cueille du coton pour se payer des cours de chant et épouse, à dix-sept ans, un ouvrier du bâtiment, Euple Byrd. Elle le quitte pour Nashville et son industrie musicale bouillonnante. Elle impressionne le producteur Billy Sherrill et connaît un premier succès en 1966 avec une chanson de Johnny Paycheck, *Apartment N9*. D'autres hits suivront, comme *I Don't Want To Play House*, *Bedtime Story* et le fameux *D.I.V.O.R.C.E.*, avant le succès de *Stand By Your Man*, coécrit avec Sherrill. Elle divorce elle-même du guitariste Don Chapel (qui avait vendu des photos d'elle nue) et s'enfuit avec George Jones, véritable star de la country.

Tammy et George enregistrent en duo une série d'albums – *We Go Together, Me And The First Lady, Build A World Together* –, d'un romantisme échevelé. Le succès est énorme mais le couple vit des moments difficiles dus, entre autres, à l'alcoolisme du chanteur. Tammy Wynette se remariera deux fois, connaîtra des histoires torrides avec le musicien Rudy Gatlin ou l'acteur Burt Reynolds. En 1978, elle est kidnappée et battue dans un parking de Nashville. De nombreux ennuis de santé compliquent un peu plus sa carrière. En 1986, elle suit une cure de désintoxication à la clinique Betty Ford. Malgré ces traumatismes (qu'elle décrira dans une autobiographie, adaptée à la télévision), Tammy Wynette continuera de chanter d'une voix forte et limpide les romances d'une country pailletée. En 1987, l'album *Higher Ground* réunit pour une série de duos tout le gratin de Nashville. En 1994, elle retrouvait deux autres divas – Loretta Lynn et Dolly Parton – au sein des Honky Tonk Angels pour un album éponyme.

Stéphane Davet

■ **SOSEFO MAKAPÉ PAPILIO**, sénateur (RPR) de Wallis-et-Futuna, a été retrouvé mort à l'intérieur de sa voiture, qui était immergée près d'un wharf, dimanche 5 avril, à Futuna. Il était âgé de soixante-neuf ans. Né le 27 février 1929 à Futuna, Sosefo Makapé Papilio s'était engagé à l'âge de vingt ans dans l'armée française, où il devint le premier sous-officier originaire du territoire. En 1962, il est élu à la première Assemblée territoriale, où il siège jusqu'en 1977, puis de 1981 à 1989. Il en fut le président de 1967 à 1971, date de son entrée au Sénat, où il sera réélu en 1980 et en 1989. Il avait annoncé qu'il ne solliciterait pas, en septembre prochain, de nouveau mandat. Il sera remplacé au Sénat par Basile Tui, né en 1942, retraité de la fonction publique, président de l'Assemblée territoriale en 1988-1989.

■ **RUDY DHAENENS**, champion du monde de cyclisme sur route en 1990 à Utsunomiya (Japon), est mort, lundi 6 avril, à l'hôpital d'Alost (Belgique). Le cycliste belge, qui allait avoir trente-sept ans, avait été grièvement blessé, dimanche 5 avril, en se rendant en voiture sur le parcours du Tour des Flandres. Professionnel de 1983 à 1993, auteur de nombreuses places d'honneur dans de grandes classiques, Rudy Dhaenens avait remporté une étape du Tour de France en 1986.

AU CARNET DU « MONDE »

Félicitations

– ADalY. Association des amis de Dalat... sur les traces de Yersin félicite son président d'honneur fondateur,

le professeur Henri PUJOL,
président du pôle universitaire européen de Montpellier-Languedoc-Roussillon,

pour son élection à la présidence nationale de la

LIGUE CONTRE LE CANCER

Au nom de tous les membres et amis d'ADalY, la présidente fondatrice,
Dr Anna Owhadi-Richardson,
214, rue Christian-Dior,
Aqueduc II,
34090 Montpellier.

Décès

– Florin Abelès,
son époux,
Monelle et Michel Gintzburger
et Fabrice,
Marion et Michel Jubert,
Anne et Marc Abelès
et Solal,
Luce Abelès, *Marc Bormand*
et Judith,
ses enfants et petits-enfants,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Claude ABELÈS,
née WEISMANN.

Selon sa volonté, les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité au cimetière de Montmartre, le mardi 7 avril 1998.

Cet avis tient lieu de faire-part.

196, boulevard Saint-Germain,
75007 Paris.

– Mme Pierre Boissier,
née Jacqueline Boyer,
M. et Mme Pierre Boissier,
Patrick et Caroline,
Le docteur Thierry Cazejust,
Jerry, Anne, Agnès, Aline,
M. et Mme Didier Cazejust,
Julien et Rodolphe,
ont le chagrin d'annoncer le décès du

docteur Pierre BOISSIER,

survenu le 5 avril 1998, à l'âge de soixante-dix ans.

Priez pour lui.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 10 avril, à 9 heures, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, 1, rue Corot, Paris-16e.

38, quai Louis-Blériot,
75016 Paris.

– François et Bernard Boutier,
ses neveux,
La famille Boutier,
font part du décès de

Mlle Geneviève BOUTIER,

survenu le 4 avril 1998, à Bois-le-Roi (Seine-et-Marne), à l'âge de soixante-dix-sept ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 9 avril, à 14 h 15, en l'église Saint-Pierre de Bois-le-Roi.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Alfred Ducrocq-Glée,
son épouse,
Françoise Barret-Ducrocq
et Jean-Paul Constantin,
Georges et Annick Ducrocq,
Laure et Patrick Winocour,
ses enfants,
Myriam-Isabelle, Cécile, Alice, Laetitia, Jérémie, Maximilien et Louise,
ses petits-enfants,
Toute sa famille et ses amis,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Alfred DUCROCQ,
architecte DPLG,
ingénieur en chef honoraire
de la RATP,

survenu à Paris, le 7 avril 1998, dans sa *quatre-vingt-quatorzième année*.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 10 avril, à 9 heures, en l'église Sainte-Anne de la Maison-Blanche, 188, rue de Tolbiac, Paris-13e.

Il reposera à Etaples (Pas-de-Calais), dans la terre qu'il aimait.

« Jamais tant d'espace en un seul point : jamais les pas du temps mieux prononcés et mieux suivis. »

4, rue Ernest-et-Henri-Rousselle,
75013 Paris.
Villa Primevère,
rue de *la Scierie*,
62780 Trépied-Cucq.

– *Manosque. Saint-Tulle. Chorges.* Châteaurenard.

M. Gaston Flaud
et ses filles, Delphine et Clémence,
M. et Mme Régis Donadieu,
M. Michel Rivière et Mme, née Danièle Donadieu,
Parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Mireille FLAUD,
née DONADIEU,
professeur de français
au collège Notre-Dame
de Mantes-la-Jolie
et au collège Saint-Louis de Gignac.

Les obsèques religieuses ont eu lieu le samedi 4 avril 1998, en la cathédrale de Gap, suivies de l'inhumation au cimetière de la Chapelle, à Gap.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le dimanche des Rameaux,

Mme André FRAPPÉ,
née Elisabeth MOUNIER,

a été rappelée à Dieu à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Catherine et Jacques Tallon,
Anne et Pierre Gentil,
Marie-Edith et Jacques Jobert,
Lucile et *Daniel* Angrand,
Paule et Jean Marrou,
Marie-Ange Janin,
Bénédicte Jobert,
Laurent Frappé,
ses enfants,
Ses trente-trois petits-enfants, leurs conjoints,
Et ses quarante-cinq arrière-petits-enfants,
Les familles Douillet, Bourdariat, Mounier, Plisson, Le Cottier, Frappé et ses autres parents et alliés,
vous invitent à participer ou à vous unir d'intention à la cérémonie religieuse qui aura lieu dans sa paroisse de Saint-Pierre de Paladru (Isère), le vendredi 10 avril, à 15 h 30.

« Tes paroles, Seigneur, sont l'esprit et la vie. »
(Ps. 94-8)

Paule et Jean Marrou,
12, rue d'Anjou,
78000 Versailles.

– Gilbert Gantier,
son époux,

Natalie Guignabandet,
Francis Gantier,
Emmanuelle et Jehan-Baptiste de Monléon,
Renaud Gantier,
ses enfants,

Dominique Lacoste Riggs,
Béatrice Lacoste,
ses sœurs,

ont la tristesse d'annoncer le rappel à Dieu de

Mme Gilbert GANTIER,
née Irène LACOSTE,

le lundi 6 avril 1998, à Paris.

La cérémonie religieuse sera célébrée dans l'intimité familiale, en l'église d'Urrugne (Pyrénées-Atlantiques), le *mercredi 8 avril*, à 17 heures.

Une messe sera célébrée à Paris, le vendredi 24 avril, à 17 heures, en la nouvelle église Saint-Honoré d'Eylau, 66 *bis*, avenue Raymond-Poincaré.

Des dons peuvent être envoyés à l'Association des amis du Centre des tumeurs de Tenon (ACTT), association d'utilité publique, pavillon Proust, 4, rue de la Chine, 75970 Paris Cedex 20.

2, rue Octave-Feuillet,
75116 Paris.

– *M. et Mme Jean-Louis Gelbmann*,
leurs enfants et petits-enfants,
Ses enfants, petits-enfants
et arrière-petits-enfants,
Ainsi que toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Pierre GELBMANN,
née Suzanne MEYER,

survenu le 3 avril 1998, dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année.

L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille, le vendredi 10 avril, à 15 h 15, au cimetière du Père-Lachaise, 8, boulevard de Ménilmontant, Paris-20e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Les familles George, Gay-Bellile et Lapiche
ont la douleur de faire part du décès de

David GEORGE,
photographe,

survenu brutalement à l'âge de vingt-neuf ans.

Les obsèques auront lieu le vendredi 10 avril, à 12 h 15, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise.

Cet avis tient lieu de faire-part.

1, passage Josset,
75011 Paris.

– Monique Isnard, née Genoud,
son épouse,
Marie-Christine, Pierre-Yves, Martine, Frédéric et leurs conjoints,
ses enfants,
Emmanuel, Mélanie, Raphaëlle et Clara,
ses petits-enfants,
Les familles Dupond, Chabrolin et Genoud,
Ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Albert-Georges ISNARD,
ancien élève
de l'école normale de Tunis,
ancien administrateur délégué
du CNRS,
officier de l'ordre national du Mérite,
commandeur des Palmes académiques,
croix du combattant 1939-1945,

survenu à Paris, le 6 avril 1998, dans sa quatre-vingt-unième année.

Une bénédiction sera donnée le vendredi 10 avril, à 9 heures, en la chapelle du cimetière du Père-Lachaise, Paris-20e.

L'inhumation suivra au cimetière du Père-Lachaise, dans le caveau de famille.

27, rue Villiers-de-L'Isle-Adam,
75020 Paris.

« Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et chargés, et je vous donnerai du repos. »
Matthieu 11, verset 28.

Ses enfants Roland, Jacqueline (†), Olivier (†), Eric, Gil, Renaud
et leurs conjoints,
Ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants,
Son frère, ses sœurs,
Ses beaux-frères et belles-sœurs,
Jacques, ses neveux et nièces,
Ses parents et alliés,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Odette KRESSMANN,
née CRUSE,

dans sa quatre-vingt-sixième année.

Un culte d'action de grâce a *été* rendu *le 25 mars 1998 au temple de Talence*.

L'inhumation a eu lieu au cimetière protestant de Bordeaux.

– Annie Renou,
son épouse,

Jean et Yvette Renou,
Véronique et Dominique Giancarli,
Philippe et José Renou,
Xavier Renou et Pierre Raymond,
Sylvie et Henri-Gérard Veaux,
Agnès Renou,
ses enfants,

Jean-Yves et Sophie Renou, Pierre et Marielle Renou, Cécile Renou et Richard,
Frédéric Giancarli, Alexandra Giancarli,
Thomas Renou, Blanche Renou et Cyril, Jean-Baptiste Renou,
Mathilde et Ali Durrani, Amélie Veaux, Grégoire Veaux,
Yury Renou,
Pierre-Antoine et Ismaël,
ses petits et arrière-petits-enfants,

Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Louis RENOU,

le vendredi 3 avril 1998, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Les obsèques ont eu lieu le mardi 7 avril, à Angers.

A la pensée de Louis Renou,
ses proches associeront celles de

Didier, Isabelle et Nathalie.

Les Hespérides,
49, boulevard Foch,
49100 Angers.

– Paris. Besançon. Bruxelles. Tel-Aviv.

Blanche Frydman-*Silberstein*,
Claudie et Peter Brooke,
Sylvie et Alain Silberstein,
Shoshana, Sarah et Jérémie,
Eliane et Jean-Jacques Silberstein,
Johanna, Matthieu et Thomas,
ont la douleur de faire part du décès de

Berek Moszek SILBERSTEIN,

le dimanche 5 avril, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Il sera inhumé en Israël, le mercredi 8 avril.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M. et Mme Edouard Tremeau,
M. et Mme Marcel Trémeau,
ses enfants,
M. et Mme Tristan Trémeau,
Mlle Cécile Trémeau,
ses petits-enfants,

ont la grande tristesse d'annoncer le décès de

Mme Marcelle TRÉMEAU,

survenu le 5 avril, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Une *cérémonie religieuse a été célébrée* le 8 avril, en l'église Saint-Sulpice de Paris.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité le même jour dans le caveau familial, au cimetière de Theillay (Loir-et-Cher).

43, rue Louis-Montois,
59790 Ronchin.
60 *bis*, boulevard Suchet,
75016 Paris.
Ambassade de France à Sofia
(Bulgarie).

– M. David Vidal-Madjar,
son époux,
M. Alfred Vidal-Madjar,
M. et Mme Daniel Vidal-Madjar
et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Szpirglas
et leurs enfants,
M. Mohamed Saleh
et ses enfants,
Ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Céline VIDAL-MADJAR,
née SALAMA,

survenu à Clamart (Hauts-de-Seine), le 7 avril 1998, dans sa soixante-dix-neuvième année.

Les obsèques auront lieu le jeudi 9 avril, à 11 h 15, au cimetière du Père-Lachaise, porte principale, Paris-20e, où l'on se réunira.

7, rue Nungesser-et-Coli,
92310 Sèvres.

Anniversaires de décès

– Pour le *septième* anniversaire de la mort de

Jean-Michel DÉTROYAT

rappelé à Dieu le 9 avril 1991.

Une pensée toute particulière est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

Colloques

Colloque International/16-18 avril
Actualité du génocide
des Arméniens
Amphi Richelieu-Sorbonne,
Paris-5e.

Le sens de la recherche historique : La preuve ; Mémoire et déni ; La place du génocide des Arméniens au XXe siècle.

Participeront notamment : Me Alain Jakubowicz, Claire Mouradian, Yves Ternon, *Anahide Ter Minassian*, Me Bernard Jouanneau, Yaïr Auron, Fikret Adanir, Israël Charny, Richard G. Hovannisian, Robert Melson, Claude Mutafian, Roger W. Smith, Janine Altounian, Jacques Francillon, Rahib Zarakolu...

Inscriptions : Comité de défense de la cause arménienne.
Tél. : 01-44-83-07-02.
Fax : 01-42-46-81-59.
E. Mail : cdca@club-internet.fr.

Soutenances de thèse

– **Mlle Sabine Scherer** a soutenu le 27 mars 1998, à l'université René-Descartes-Paris-V, une thèse de doctorat en sciences politiques intitulée : **« L'Organisation des Nations unies au Cambodge, 1991-1997. »**

Le jury, composé de MM. Hervé Cassan, professeur Paris-V ; Pascal Chaigneau, professeur Paris-V ; *Edmond* Jouve, professeur Paris-V (directeur de thèse) ; Saadollah Ghaussy, professeur à l'université Sophia Tokyo ; Zalmai Haquani, professeur à l'université de Caen, lui a décerné la mention très honorable avec félicitations.

COSMÉTIQUES L'Oréal, numéro un mondial des cosmétiques, a réalisé en 1997 un chiffre d'affaires de 69,1 milliards de francs, en hausse de 14,5 %, et un bénéfice net de 4,2 milliards (+ 12,8 %). ● LE PDG DU GROUPE, Lindsay Owen-Jones, explique au *Monde* que son développement se réalise désormais sur les nouveaux marchés, tels que l'Asie, l'Amérique du Sud et l'Europe centrale. ● LA FRANCE ne représente plus que 18 % de son chiffre d'affaires et Paris est désormais en concurrence avec New York pour la création. ● L'OBJECTIF reste de porter les ventes à 100 milliards de francs en 2001. Pour cela, le groupe entend rester leader à la fois sur le marché des cosmétiques de luxe et des produits grand public. ● POUR CONSOLIDER la notoriété mondiale de L'Oréal et de Lancôme, M. Owen-Jones a recruté dix-sept « top-models » et actrices de toutes origines.

L'Oréal mise sur le « star system » pour asseoir sa mondialisation

Lindsay Owen-Jones, PDG du groupe, estime, dans un entretien au « Monde », que l'avenir de l'entreprise repose désormais sur les marchés émergents. Quatrième capitalisation de la Bourse de Paris, l'entreprise ne réalise plus que 18 % de ses ventes sur le marché français

ENTRÉ en 1969 chez L'Oréal, Lindsay Owen-Jones en est devenu président en 1988. Né au Pays-de-Galles il y a 52 ans, cet ancien d'Oxford et de l'Insead est l'architecte de la mondialisation du groupe.

« La Bourse a salué la hausse de vos résultats en 1997 en faisant franchir à la capitalisation boursière de L'Oréal le seuil des 200 milliards de francs. Est-ce que L'Oréal « le vaut bien » ?

– L'Oréal le vaut certainement. Cela montre que notre stratégie est comprise par les investisseurs, tant institutionnels qu'individuels, et que nos perspectives de croissance future sont crédibles : 1997 est notre treizième année consécutive de croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires et la dix-huitième en vingt ans. On peut regretter que, faute de fonds de pension en France, cet essor profite à beaucoup moins de personnes qu'il ne le ferait aux Etats-Unis par exemple.

– De grandes entreprises françaises vont se faire coter à New York. Envisagez-vous de faire de même ?

– Les fonds de pension américains sont déjà dans notre capital. En notoriété, la marque L'Oréal est déjà l'une des plus connues aux Etats-Unis. Nous n'avons pas un gros montant de capital flottant et notre multiple est déjà à un niveau élevé. Que nous apporterait de plus une cotation à Wall Street ? Un accroissement de la volatitité de notre titre sans augmentation de sa valeur.

– Pensez-vous que la reprise économique est bien accrochée en France ?

– Le niveau de confiance des consommateurs semble revenu à un bon niveau. Mais la France ne représente plus que 18 % de notre chiffre d'affaires. Le moteur de la croissance de L'Oréal est la montée en puissance de nos nouveaux marchés. En Europe de l'Est, en particulier la Russie, où les Cassandre nous prédisaient le pire et où nous frôlons aujourd'hui le milliard de francs de chiffre d'affaires annuel. En Amérique du Sud, où nous recueillons les fruits de vingt ans de travail. En Asie, où nous sommes moins exposés que d'autres à la crise financière. Notre chiffre d'affaires dans cette zone ne représente que 6 % du total, et comme nous y sommes en phase d'investissement et de forte croissance, nos filiales asiatiques sont en perte et les dévaluations monétaires ont eu un effet modérateur sur la répercussion de ces pertes dans nos comptes consolidés.

– Etes-vous à l'affût d'acquisitions dans cette région du monde ?

– Notre croissance externe est très sélective : nous choisissons nos cibles en fonction, non pas de considérations géographiques, mais de la complémentarité des produits et des marques par rapport à notre développement mondial. Les acquisitions doivent compléter la croissance interne mais ne peuvent s'y substituer. Dans notre industrie, la croissance interne consomme relativement peu de capitaux : 1 franc d'investissement génère 2 francs de chiffre d'affaires. La cosmétique est une industrie de technologie : la recherche représente 3 % de notre chiffre d'affaires.

– Vous avez fixé comme objectif le cap des 100 milliards de chiffre d'affaires en 2001. Seuil symbolique ou taille critique ?

– Cela n'a rien à voir avec une supposée taille critique, que nous avons dépassée depuis longtemps. Il s'agit d'un défi que nous nous sommes lancé à nous-mêmes. Pour le relever, il nous faut maintenir des niveaux de croissance élevés sur une longue période. Alors que nombre d'autres sociétés raisonnent uniquement en termes de rentabilité, j'ai volontairement défini, à contre-courant, un objectif en volume. Au nom de cet objectif, nous avons racheté et lancé dans vingt pays l'américain Maybelline, nous avons aussi pris le risque d'aller en Russie.

– L'Oréal a plus de cinq cents marques. N'est-ce pas trop ?

– Le sens profond de notre organisation mondiale est d'amortir des dépenses très importantes de recherche sur un grand nombre de marques. Nos quatre métiers – coiffure, produits grand public, cosmétique active et luxe – sont très différents, mais ont un tronc commun technologique. Le groupe réalise plus de 85 % de son chiffre d'affaires sous dix marques mondiales ou qui ont vocation à le devenir. La marque L'Oréal pèse à elle seule plus de 20 milliards de francs, Lancôme plus de 8 milliards, Maybelline près de 5 milliards. Pendant longtemps il n'y eut qu'un pôle de rayonnement, Paris. Désormais il y a New York, pôle de création pour nos marques Maybelline, Redken ou Ralph Lauren.

Dans le domaine du luxe, une marque, par définition, ne peut être que mondiale, car la clientèle est homogène à l'échelle planétaire. Dans les produits grand public, dits de *mass market*, nous sommes également convaincus de l'intérêt d'être mondial. Le critère est moins la taille que le potentiel de croissance de la marque. Dans le maquillage, Gemey et l'allemand Jade ont le même positionnement sur le marché que Maybelline. Nous avons déjà réalisé l'essentiel des économies d'échelle en unifiant l'identité, les produits, l'emballage, la publicité de ces marques. Faut-il aller plus loin en supprimant Gemey ou Jade ? Ce n'est pas sûr.

– Pouvez-vous rester présent à la fois dans le *mass-market* et dans le luxe ?

– Oui, c'est un avantage compétitif pour le groupe. C'est le *mass-market* qui finance la recherche et je pense pour ma part que les marques de luxe seront obligées, à terme, ou de se lancer comme nous dans le *mass market* pour assurer une taille critique, ou de s'adosser à des groupes de grande consommation pour accéder à des technologies coûteuses.

– Que pensez-vous du choix fait par votre concurrent LVMH de contrôler sa distribution ?

– Nous sommes des industriels. Notre philosophie a toujours été de ne pas être concurrents de nos propres clients. D'une certaine façon, LVMH est peut-être en train de devenir plus notre client que notre concurrent.

– Vous maintenez deux diversifications, la maison de couture Lanvin et le laboratoire pharmaceutique Synthélabo. Pourquoi ?

– Lanvin, c'est 0,6 % de notre chiffre d'affaires, on ne peut pas parler de diversification. C'est une fenêtre qui nous permet d'observer de l'intérieur le monde du luxe et de la mode. Synthélabo déjoue chaque année les pronostics de ceux qui prétendent que la pharmacie n'est un métier viable que pour des géants. Il y a dix ans, sa valeur en Bourse était de 1 milliard de francs, aujourd'hui, on est près de 45 milliards. Je n'ai aucune raison de me défaire d'une activité qui contribue, année après année, à la croissance des résultats de L'Oréal.

– Le groupe Nestlé pèse d'un poids considérable dans votre capital. L'avenir de L'Oréal passera-t-il par la Suisse ?

– Nestlé est un de nos grands actionnaires minoritaires. Il détient 49 % de la holding familiale qui contrôle L'Oréal. Il a exprimé à plusieurs reprises, de façon claire, que c'était pour lui un investissement à long terme. Et la famille Bettencourt, héritière du fondateur, a exprimé, de façon tout aussi claire, sa volonté de conserver la majorité de cette holding. Il n'y a aucune raison de supposer qu'il y ait un changement d'autant qu'il n'existe guère de synergie industrielle entre Nestlé et L'Oréal. Cela dit, les managers proposent, les actionnaires disposent.

– En raison des contraintes sociales en France – notamment les 35 heures – faut-il continuer à y investir ?

– Je suis heureux de ne pas avoir à prendre de décision sur un projet majeur d'investissement en France en ce moment. La loi sur les 35 heures entraîne une réelle incertitude pour les entreprises. Or l'incertitude est le plus grand frein à l'investissement. Le comble, c'est que cette incertitude touche même de grandes entreprises qui avaient devancé l'appel, comme L'Oréal : dans nos usines, la durée de travail effective pour le personnel de production est de 33 heures en moyenne, sans baisse de salaire. Ma grande préoccupation concerne le travail des cadres. On a du mal à imaginer comment le siège international d'une entreprise internationale pourrait être amené à encourager ses cadres à travailler moins que ceux de ses concurrents installés à New York, Tokyo, Londres ou Francfort, sans risquer le déclin. »

Propos recueillis par Pascal Galinier

Une « dream team » d'« ambassadrices »

TOUT NOUVEAU partenaire du Festival de Cannes, le PDG de L'Oréal pourra s'offrir le luxe, au mois de mai, de gravir les marches du palais aux bras de la plus impressionnante « écurie » de top models et de stars jamais réunie par un groupe de cosmétiques. Qu'on en juge : les « tops » Claudia Schiffer, Kate Moss, Laetitia Casta, Dayle Haddon, Patsy Hart, deux miss monde, Vanessa Williams (qui fut la première Noire élue) et l'Indienne Diana Hayden (l'élue 1997), les actrices Jennifer Aniston (la vedette de la série télévisée « Friends »), Milla Jovovich, Nastassja Kinski, Gong Li, Heather Locklear, Andie MacDowell, représentent la marque L'Oréal Paris ; Juliette Binoche, Cristiana Reali et Ines Sastre incarnent Lancôme, tandis que Marie-José Pérec représente Goldys, un produit coiffant.

Patrick Rabain, patron de la division grand public, préfère parler de « dream team » : *« Ce sont des ambassadrices, en aucun cas des produits. Notre premier souci est de respecter leur personnalité »*. Cette « équipe de rêve » est censée refléter les ambitions mondiales, voire universelles, du groupe L'Oréal. *« Nous n'avons pas voulu prendre un modèle par pays ou par région, mais une palette de tous les types de beauté, de toutes origines, culturelles ou ethniques »*, explique M. Rabain. Dans le slogan « L'Oréal, parce que je le vaux bien », *« l'important, c'est le "je", qui valorise la femme, toutes les femmes dans le monde entier, en particulier celles qui cherchent à s'affirmer par rapport aux sociétés traditionnelles, comme en Asie »*. Un slogan quasi-féministe, en somme...

CONTRATS TOP-SECRETS

Individuellement, chacune est associée à des produits précis. Claudia Schiffer, Gong Li et Laetitia Casta usent de leur splendide chevelure, blonde pour la première, brune pour les deux autres, pour vanter les qualités des shampooings Elsève. L'ex-mannequin canadien Dayle Haddon met sa cinquantaine resplendissante au service de la ligne de soins anti-âge Revitalift, tandis que Milla Jovovich, l'égérie de Luc Besson, prête ses lèvres pulpeuses aux spots de publicité du rouge à lèvres Rouge Pulp, tournés par Besson en personne. Kate Moss, mannequin-fétiche du couturier Calvin Klein, a été recrutée pour amadouer un public adolescent, méfiant à l'égard des grandes marques de cosmétiques, Marie-Jo Pérec pour sa notoriété record aux Antilles, où est vendu quasi-exclusivement Goldys, produit défrisant pour cheveux crépus.

Il n'est évidemment pas question de dévoiler le contenu et encore moins le montant des contrats signés avec ces demoiselles. *« De toute façon, cela reste modeste au regard de l'ensemble de nos investissements publicitaires »*, affirme M. Rabain. Certaines, comme Claudia Schiffer, n'hésitent pas à en faire plus que prévu dans leur contrat, à l'occasion de déplacements pour leurs autres activités. Pas seulement pour l'argent, veut-on croire à L'Oréal : *« Elles ont un vrai rapport affectif avec L'Oréal, elles en parlent avec conviction, et la conviction ça n'a pas de prix... »*, affirme Lindsay Owen-Jones, une étincelle dans le regard... Mais le PDG reprend vite ses esprits : *« Mon rôle, en tant que président du groupe, est de transformer la notoriété de la marque L'Oréal en capacité d'attraction pour le groupe. Chaque fois que Claudia Schiffer dit "L'Oréal, parce que je le vaux bien", un étudiant quelque part dans le monde, se dit : "je vais postuler à L'Oréal, parce que je le vaux bien". J'aimerais à penser qu'il y a un analyste financier qui se dit : "l'action L'Oréal vaut cher, mais elle le vaut bien" »*.

P. Ga.

La Poste refuse une montée de la CDC dans le capital de la CNP

LA CNP (Caisse nationale de prévoyance) sera-t-elle un jour introduite en Bourse ? Sa privatisation partielle, lancée initialement par Michel Sapin en 1992, ressemble de plus en plus à l'arlésienne. Le sujet a été mis entre parenthèses. Le caractère d'urgence d'un renforcement des fonds propres (qui atteignent 14 milliards) n'est plus mis en avant par Pierre Darnis, président du directoire de la CNP, qui présentait ses résultats mercredi 8 avril. Il est vrai que les plus-values latentes ne cessent d'augmenter (57,2 milliards de francs fin 1997).

Quant aux discussions sur la recomposition du capital de la CNP, elles prennent du temps. L'Etat avait annoncé en juin 1997 *« une réflexion sur l'évolution à moyen terme de la CNP »*. *« On continue à réfléchir »*, aurait déclaré le représentant de l'Etat (actionnaire à 42,5 % de la CNP), lors du conseil de surveillance du 6 avril. L'arbitrage sur le niveau de chaque actionnaire est loin d'être tranché. Le scénario qui prévalait jusqu'alors consistait à voir la Caisse des Dépôts et consignations (CDC), qui détient 30 % du capital de la CNP, monter à environ 40 %. Mais la Poste (17,5 % de la CNP), n'y est pas favorable. Avec 47,1 milliards de francs de chiffre d'affaires réalisé en 1997, en hausse de 18,3 %, La Poste est le premier réseau de l'assureur. Elle a même largement dépassé les engagements de chiffre d'affaires conclus jusqu'en 2004 avec la CNP. La Poste a pris l'an dernier 10,3 % du marché français de l'assurance-vie contre 7 % prévu par les textes, et dispose donc de moyens de pression.

La Poste veut obtenir des contreparties à ce « surplus » de chiffre d'affaires, mais n'a pas les moyens de monter largement dans le capital de la CNP, évaluée entre 16 et 21 milliards. En échange de sa performance commerciale, La Poste souhaiterait ainsi prendre 50 % de Préviposte (46,8 milliards d'encours fin 1997), filiale de la CDC, qui loge les PEP de la Poste et les bons de capitalisation, et qui pourrait accueillir de nouveaux produits.

Quoi qu'il en soit, la CNP se porte bien. Le numéro un français des assurances de personnes a vu sa part de marché légèrement progresser à 19,3 % en 1997, avec un chiffre d'affaires de 110 ,8 milliards de francs, en progression de 10 % contre 8 % à peine pour l'ensemble du marché. La CNP a dégagé l'an dernier, un bénéfice net en hausse de 4 % à 1,637 milliard de francs.

Pascale Santi

Paris et Washington ont trouvé un accord sur le transport aérien

DEUX ANS et sept « rounds » de négociations. C'est ce qu'il aura fallu à la France et aux Etats-Unis pour parvenir à un accord sur le transport aérien. Celui-ci remplacera le traité bilatéral qui avait régi les relations dans ce domaine entre les deux pays entre 1946 et 1992, date à laquelle la France l'avait dénoncé pour endiguer la déferlante américaine dans l'Hexagone. Sa part de marché sur les lignes transatlantiques était descendue à moins d'un tiers. Depuis, les deux parties négociaient tous les six mois les capacités de leurs compagnies au coup par coup.

Mais la remontée de la part de marché d'Air France, à plus de 40 %, avait incité Washington à provoquer une véritable crise diplomatique au début 1996, contraignant les deux parties à se remettre autour d'une table pour trouver un terrain d'entente. Paris et Washington devaient signer un protocole d'accord mercredi 8 avril en fin de matinée et un accord définitif devrait être ratifié dans quelques semaines.

Les Etats-Unis souhaitaient parvenir à un accord dit de ciel ouvert, comparable à celui qu'ils ont signé avec huit pays européens (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Luxembourg, Pays-Bas et Suède) : celui-ci libéralise totalement les droits de trafic entre les deux parties ; il permet aussi aux compagnies américaines d'ouvrir, selon leur volonté et la disponibilité de créneaux horaires d'atterrissage et de décollage, des lignes entre la France et les différents pays européens. La France, qui constitue le premier marché intérieur européen, ne souhaitait pas voir les transporteurs américains récupérer ses passagers, sous le nez d'Air France, pour les emmener vers d'autres destinations européennes.

AUGMENTATION ÉCHELONNÉE

Finalement, c'est la position de Paris qui l'a emporté. A compter du 1er juin et pendant une période transitoire de cinq ans, les compagnies aériennes des deux pays pourront augmenter leur offre transatlantique de façon échelonnée. Air France, qui opère 79 vols par semaine vers les Etats-Unis, pourra, pendant cette période de transition, combler son retard par rapport aux compagnies américaines qui effectuent chaque semaine 148 vols transatlantiques. Ces dernières pourront, pendant ces cinq ans, ouvrir 63 vols hebdomadaires entre la France et les Etats-Unis. Ensuite, les ouvertures de ligne entre la France et les Etats-Unis seront complètement libéralisées. En revanche, pas question pour les transporteurs américains d'ouvrir des lignes entre la France et ses voisins. Seules les liaisons entre Paris, Tel Aviv et Le Caire leur seront ouvertes librement.

Pour Air France, qui a passé une alliance avec Continental et Delta Airlines en octobre 1996, cet accord est fondamental. Les modalités du partenariat entre les trois compagnies étaient en effet conditionnées à sa réalisation. Sans lui, pas question pour Air France de faire des vols conjoints avec ses deux alliés américains, permettant d'offrir à ses clients aussi bien des places sur des avions Air France que Continental ou Delta Airlines.

Le nouvel accord aérien franco-américain contient également un volet frêt. Federal Express, qui dessert à partir de Roissy 24 villes européennes, se verra offrir de nouvelles possibilités d'ouvertures de lignes européennes.

Enfin, Paris a obtenu que l'accord contienne une batterie de clauses administratives permettant le déclenchement de mécanismes d'intervention si les règles de concurrence loyales n'étaient pas respectées. Bruxelles devrait, une fois n'est pas coutume, apprécier l'accord trouvé entre Paris et Washington.

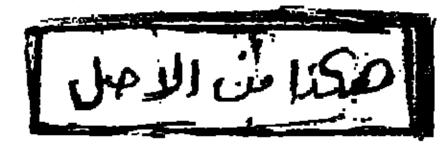
La Commission européenne songe en effet à attaquer devant la Cour européenne de justice les Etats signataires d'un accord de ciel ouvert avec les Etats-Unis, considérant qu'ils violent plusieurs articles du traité de l'Union, et a récemment lancé une procédure juridique en ce sens.

Virginie Malingre

L'inspection des réservoirs de B747 est recommandée

Le Bureau national de la sécurité des transports (NTSB), un organisme d'expertise public américain, a recommandé, mardi 7 avril, l'inspection des câblages électriques à proximité et à l'intérieur du réservoir central des Boeing-B747. Ces préconisations figurent dans un rapport réalisé dans le cadre de l'enquête visant à déterminer la cause de l'explosion du vol 800 de la TWA en juillet 1996. Elles avaient été largement anticipées par l'administration de l'aviation civile (FAA) dès le mois de décembre.

« *La cause de l'incendie du réservoir central (du B747 de la TWA) n'a pas encore été déterminée, et l'enquête sur une variété de sources potentielles d'incendie se poursuit*, précise toutefois le NTSB dans son rapport à la FAA. *Des indices indiquent qu'une explosion s'est produite en vol dans la partie centrale de l'appareil au niveau des ailes, là où se situe le réservoir central, qui était alors quasiment vide.* » L'enquête du NTSB a révélé l'existence de câbles endommagés dans les jauges du réservoir central de l'avion accidenté.



هكذا من الأصل

ndialisation

sur le transport aé

En 1999, le téléphone local sera ouvert à la concurrence

L'ART attribuera de nouvelles licences

L'OUVERTURE totale à la concurrence du téléphone en France n'est effective que depuis 1er janvier, mais le processus connaît ses premiers accrocs. Le Conseil d'Etat a gelé l'attribution de préfixes téléphoniques à un seul chiffre à Tele 2 et Esprit Telecom, en attendant la décision définitive, qui doit intervenir avant l'été. Saisi par AXS Telecom, à qui un tel préfixe avait été refusé, le Conseil d'Etat doit aussi examiner une nouvelle demande, celle d'Esprit Telecom, qui réclame l'annulation des attributions précédentes à Bouygues, Cegetel, Omnicom et Siris.

Dans ce dossier, ce sont les conditions et les critères, ainsi que le principe même de l'attribution d'un préfixe à un chiffre, qui sont mis en cause. Donc le rôle de l'Autorité de régulation des télécommunications (ART), qui instruit les demandes. Notant qu'il s'agit *« du premier contentieux devant le Conseil d'Etat »* depuis la création de l'ART, en janvier 1997, après *« plus de 700 décisions ou avis »*, Jean-Michel Hubert, son président, ne trouve rien à redire à l'existence de ce contrôle. *« Il est normal que les décisions d'une autorité administrative puissent être contestées devant le juge. »*

M. Hubert se déclare *« confiant dans la décision qui sera prise »* par le Conseil d'Etat. *« Nous allons transmettre les éléments pour expliquer les décisions contestées »*, dit-il, faisant valoir que la définition du système est antérieure à la création de l'ART et trouve son origine dans le plan de numéroration à dix chiffres. *« Il permet aux abonnés de choisir simplement leur transporteur longue distance, tout en assurant une concurrence équitable entre France Télécom et ses principaux concurrents. »*

L'ART, elle, a mis en place *« les méthodes et critères d'attribution de ces préfixes »* en juillet 1997. *« Après avoir recueilli publiquement l'avis de tous les opérateurs et des associations de consommateurs »*, fait remarquer M. Hubert.

Certains observateurs jugent que la source du problème se situe dans l'attribution à Omnicom d'un préfixe à un chiffre (dont le nombre total est limité à sept). Cette société loue des infrastructures et revend des communications, alors que l'une des conditions d'attribution est de justifier d'investissements conséquents sur le plan national. *« Les fibres optiques louées à long terme donnent bien lieu à un investissement et l'opérateur doit aussi investir en équipements pour faire fonctionner son réseau »*, rétorque M. Hubert.

Malgré cette affaire, M. Hubert tire un premier bilan positif de ces trois mois de concurrence. Il se félicite que *« le marché innove »* et que les tarifs aient d'ores et déjà baissé. *« Il y a là un bénéfice pour le plus grand nombre »*, indique-t-il, appréciant la réactivité de France Télécom, mais soulignant que *« le régulateur exercera la vigilance qui convient pour que ses offres laissent place à la concurrence »*.

M. Hubert met également en avant l'impact pour l'économie française en matière d'investissements et d'emplois. *« Pour les autorisations signées à ce jour et sur les cinq prochaines années, les investissements prévus sont supérieurs à 11 milliards de francs et les créations d'emplois se situent à environ 7 000. Avec les autorisations en cours d'examen, on dépasse 20 milliards de francs et 10 000 emplois. A cela s'ajoute les investissements et emplois pour la téléphonie mobile. »*

Le champ de la concurrence étant aujourd'hui essentiellement centré sur le téléphone longue distance (appels nationaux et internationaux), M. Hubert promet des initiatives en vue de son élargissement au téléphone local (c'est-à-dire offrir la possibilité de se raccorder physiquement à un autre opérateur que France Télécom).

Certaines dispositions de la loi ne sont pas encore appliquées

L'ART va attribuer *« d'ici à quelques semaines, à titre provisoire et expérimental, des fréquences aux opérateurs qui souhaitent, sur une zone déterminée, tester »* des dispositifs de raccordement des abonnés par voie radio. *« A l'issue de cette phase, qui pourra durer jusqu'au début 1999, il sera possible d'attribuer des licences à quelques opérateurs, après appel public à candidatures. »*

Reste que certaines dispositions de la loi encadrant l'ouverture à la concurrence ne sont pas encore appliquées. C'est le cas des tarifs sociaux (tarifs spécifiques pour les RMistes par exemple), l'une des composantes du service universel, dont le coût, pour 1998, a été évalué par l'ART à 921 millions de francs. *« Il était prévu un choix des bénéficiaires par les départements. A la suite des observations des conseils généraux, le gouvernement étudie de nouvelles dispositions »*, explique M. Hubert, qui souhaite leur mise en œuvre *« dans les meilleurs délais en 1998 »*. L'ART *« vient d'être saisie pour avis d'un nouveau projet de décret »*.

M. Hubert ajoute que l'ART est *« prête à participer aux réflexions »* du gouvernement sur la mise en place d'un annuaire universel. La loi prévoit de créer une entité indépendante chargée de sa constitution et de sa gestion. *« La définition de cette entité mérite des précisions sur ses relations économiques avec les opérateurs »*.

Face aux critiques qui ont pu être formulées sur l'absence de vision stratégique de l'ART, M. Hubert rappelle qu'elle *« veille d'abord à appliquer scrupuleusement les dispositions législatives »*, qui ont fixé les objectifs et défini les compétences de l'Autorité. Pour lui, la mission de l'ART est notamment *« d'établir la visibilité »*, dont ont besoin les opérateurs *« pour faire leurs choix d'investissements »*. *« Il n'est pas question d'imposer ces choix tant aux opérateurs qu'aux consommateurs »*. M. Hubert assure que son objectif est que le marché se développe. *« Sa croissance sera favorable aux opérateurs, aux consommateurs et à l'ensemble de l'économie française. »*

Philippe Le Cœur

Suez veut à la fois contrôler la Générale de Belgique et fusionner Fortis et la Générale de banque

L'opération devrait se concrétiser dans les prochaines semaines

La formule retenue par Suez-Lyonnaise des eaux pour réorganiser définitivement son groupe en Belgique devrait lui permettre de résoudre simultanément plusieurs problèmes. En favorisant un rapprochement entre la Générale de Banque et Fortis, Suez assure un avenir à la Générale de Banque. En supprimmant une holding intermédiaire, le groupe va pouvoir mieux se consacrer à son métier de base de services aux collectivités.

DIX ANS après avoir pris le contrôle de la Société générale de Belgique (SGB), Suez se prépare à un complet réaménagement de ses intérêts dans le pays. Selon nos informations, le groupe a imaginé une opération liée pour réorganiser ses participations financières, en favorisant le rapprochement entre la Générale de banque et Fortis, et racheter dans le même temps la totalité du capital de la SGB, détenue jusqu'alors à 63,3 %.

Le montage serait le suivant. La Générale de Banque et Fortis, détenus respectivement à hauteur de 29 % et 19 % par la SGB, fusionneraient leurs activités pour créer un troisième grand pôle de banque-assurance en Belgique. A cette occasion, Fortis apporterait les 10 % d'actions de la SGB qu'elle possède. Ces actions seraient reprises par la SGB et Suez. Le groupe proposerait, dans la foulée, de racheter les 26,6 % du capital restants. Le rachat se ferait sous forme d'échanges d'actions SGB contre des titres Suez-Lyonnaise des eaux.

La formule retenue par Suez lui permet de résoudre plusieurs problèmes en même temps. En favorisant un rapprochement entre la Générale de Banque et Fortis, il trouve une solution pour ses participations financières et assure un avenir à la Générale de Banque, deuxième établissement bancaire du pays. *« Sans la création de ce pôle bancaire fort et indépendant, Suez n'aurait pas osé toucher à la SGB, sujet politiquement très sensible en Belgique »*, note un observateur. De surcroît, la prise de contrôle totale de la SGB devrait se faire à un coût réduit. L'opération totale est estimée à 120 milliards de francs belges (20 milliards de francs). Mais l'apport de la participation de Fortis dans la SGB va lui permettre de limiter les échanges d'actions et d'éviter de trop grands effets dilutifs sur le titre Suez.

Tous les obstacles, cependant ne sont pas levés. La valorisation des apports de la Générale de Banque et Fortis ferait l'objet d'intenses discussions, Gérard Mestrallet semblant décidé à faire payer au prix fort la prime de contrôle de la banque belge à l'assureur belgo-néerlandais. De plus, une partie de la direction de la banque, dont son président Fred Chaffart, reste hostile à cette fusion. Une réunion du conseil d'administration de la Générale de Banque devait se tenir mercredi 8 avril pour examiner une étude du consultant Bain sur les conséquences de cette fusion.

GARANTIES

Le gouvernement belge, en revanche, est favorable au projet. Moniek Delvou, porte-parole du premier ministre belge Jean-Luc Dehaene, a confirmé mardi que l'avenir de la SGB avait été évoqué lors d'une rencontre, la semaine passée, avec le vicomte Etienne Davignon, président de la holding. Des garanties auraient été données sur le maintien de la Générale de Belgique comme entité opérationnelle après son absorption par Suez. Etienne Davignon a toutefois jugé utile d'envoyer un message rassurant au personnel de la société : *« La mission, le rôle et l'importance de la Société générale de Belgique sont définis au sein du groupe Suez-Lyonnaise des eaux... Aucun changement n'est envisagé dans ce contexte. »*

De même, le renforcement du pouvoir de Suez dans Tractebel, dont il détient 50 % par le biais de la SGB, n'effraie plus. Depuis que Suez a donné au groupe d'énergie des garanties d'autonomie de gestion, les réticences face à la francisation de l'« EDF » belge se sont atténuées. *« Si ses structures sont préservées, que le développement de Tractebel, notamment à l'international, n'est pas remis en cause, il n'y a pas de raison de s'inquiéter »*, expliquait-on mardi au cabinet du ministre de l'économie de la région flamande.

La perspective de ce rachat a fait fortement monter le cours de l'action SGB à la Bourse de Bruxelles, qui est passé dans la journée du 7 avril de 4 800 à 5 400 francs belges. Elle est désormais proche du niveau de l'action Suez (5 950 francs belges).

Martine Orange et Luc Rosenzweig

Le groupe américain Xerox supprime 9 000 emplois dans le monde

XEROX CORP., le géant américain de la reprographie, qui emploie 91 000 personnes, va supprimer 10 % de ses effectifs mondiaux. Cette décision, qui se traduira sur le plan comptable par une provision de 1 milliard de dollars (plus de 6 milliards de francs) au deuxième trimestre, a pour objet de réduire les coûts et de réinvestir les économies réalisées dans le renforcement du marketing. Certaines activités de distribution et de stockage doivent notamment être confiées à des sous-traitants.

« Ces mesures seront également réparties entre l'Europe et les Etats-Unis », a précisé au *Monde* un porte-parole de Xerox, Brian Lehman. Les filiales européennes du groupe emploient 24 000 personnes. En France aussi, la « règle des 10 % » sera appliquée. *Dans l'Hexagone*, environ 350 personnes devraient quitter l'entreprise sur trois ans, précise-t-on à Rank-Xerox France, mais sans licenciements secs ni fermeture d'établissement ou cession d'actifs.

Dix-huit experts se penchent sur « les métiers demain »

Un hors-série de la revue « Sociétal »

APRÈS L'EMPLOI, le travail. Quelques jours après l'organisation d'un colloque avec le Bureau international du travail (BIT) consacré à la pertinence des statistiques en matière d'emploi, la revue *Sociétal* (avril 1998) publie un hors-série de 80 pages consacré aux *« métiers demain »*. Dix-huit experts et praticiens tentent d'éclairer un avenir qu'ils qualifient d'incertain mais dont certaines lignes de force peuvent déjà être repérées.

Tous confirment que les emplois se créeront dans les services. Analysant les rapports bisannuels du département américain pour l'emploi, Jean-Didier Lecaillon juge *« possible de pronostiquer que les débouchés seront demain dans le commerce, les assurances, la finance, les transports, la santé, l'éducation, les loisirs, la formation »*. Pour lui – tout comme pour Claude Vimont – *« les emplois nécessitant une bonne formation sont ceux dont l'augmentation est la plus rapide »*.

Mais ce point ne fait pas l'unanimité. Michel Godet, professeur au CNAM, estime que *« les qualités individuelles requises par la croissance et la compétitivité des entreprises, dans un contexte de changement, ne seront pas forcément plus élevées en termes de savoirs mais certainement plus exigeantes du point de vue des attitudes et des comportements, du professionnalisme, de l'initiative et de la responsabilité »*. Les enquêtes de l'Insee, rappelle-t-il, *« confirment pour l'essentiel les tendances précédentes avec, en tête du palmarès de la création d'emplois, les emplois du tertiaire, dont seulement 20 % nécessitent une formation supérieure longue »*.

On lira avec intérêt deux articles qui remettent en question la distinction entre industrie et services. *Celui d'Octave Gélinier sur le « rôle de l'offre créatrice »* et celui de Bernard Préel et André Billet, du cabinet BIPE, qui, dans un article intellectuellement très stimulant, proposent de réfléchir sur les bouleversements professionnels que pose la disparition des frontières entre industrie et services.

F. Le.

Gemplus expérimente une vision dynamique du rôle et de la classification de ses cadres

Ressources humaines. Le leader de la carte à puce estime impossible d'évaluer les postes dans une entreprise à forte croissance. La direction préfère estimer les « contributions » et le « rôle » des personnes

DANS LA ZONE d'activités de Gémenos, face à la montagne de la Sainte-Baume, le bâtiment dans lequel Marc Lassus a fondé Gemplus il y a dix ans est encerclé de préfabriqués. En attendant l'ouverture imminente du nouveau siège social, la direction tente d'organiser le travail de 800 personnes sur un site prévu pour en contenir un demi-millier tout au plus. Certains pourraient déplorer cette promiscuité forcée, mais la direction de Gemplus préfère se réjouir de la croissance de cette entreprise. En dix ans, elle est devenue leader mondial de la carte à puce. Elle emploie 4 100 personnes dans le monde, dont la moitié en France. 1998 sera une année de croissance *« normale »* : le chiffre d'affaires passera de 3 à 4 milliards de francs !

Après avoir passé dix ans à recruter *à tour de bras*, la direction de Gemplus juge urgent de structurer davantage sa politique de ressources humaines. En 1997, la directrice en place depuis cinq ans a laissé la place à Didier Lachaud, qui a fait ses classes chez Schlumberger et était précédemment en poste chez Fives-Lille. Une de ses premières missions : mettre en œuvre une politique de classification des cadres plus adéquate à la réalité de l'entreprise. *« Jusqu'à présent, les ingénieurs et cadres avaient l'impression que leurs promotions étaient davantage dues à des opportunités qu'à une politique de ressources humaines. Il nous fallait donc faire preuve de davantage de transparence »*, reconnaît M. Lachaud. Au départ, la direction voulait – classiquement – évaluer les postes, mais l'exercice s'est rapidement révélé impraticable.

« Notre croissance est telle que cela n'était pas possible. Comment, par exemple, évaluer le poste de directeur de la production quand le nombre de personnes qu'il y a à gérer passe en quelques mois de 500 à 1 200 ? », s'interroge M. Lachaud. Avec son adjoint Jacques Gavenda, les deux hommes ont opté pour un système de classification original mis au point par le cabinet Towers Perrin mais encore peu utilisé. Il ne s'agit plus de coter les postes mais d'évaluer la contribution de chacun. Répartis hier en 130 postes, les 600 ingénieurs et cadres français sont, depuis février, classés en six *« rôles »* : les *« professionals »* et *« senior professionals »*, évalués en fonction de leurs performances individuelles, les *« project leaders »* et *« senior project leaders »*, qui ont un rôle d'organisation, de coordination et d'animation et les *« managers »* et *« senior managers »*, dont le rôle décisionnel porte aussi sur des aspects financiers et humains.

SIX CONTRIBUTIONS

Outre cette entrée fonctionnelle, les cadres sont classés en fonction de leur *« contribution »* à l'entreprise : six contributions ont été identifiées : *« responsabilisation »*, *« travail en équipe et en réseau »*, *« gestion de la valeur ajoutée »*, *« optimisation de l'organisation »*, *« innovation »* et *« orientation client »*. C'est leur mise en œuvre à l'intérieur des *« rôles »* qui permet au cadre de progresser.

Chaque année, au cours d'un entretien d'évaluation, le responsable hiérarchique doit définir si son subordonné est en phase d'*« acquisition »*, de *« mise en œuvre »*, d'*« orientation »* ou de *« transformation »* de son rôle. Dans ce dernier cas, le passage au niveau suivant est envisageable. Le système est sans pitié : l'évaluation peut également estimer que le cadre *« résiste »*, ce qui, manifestement, n'est pas bon signe pour sa carrière. Après plusieurs semaines consacrées à l'appropriation du système par les intéressés – les 150 managers ont eu une journée de formation, les autres trois heures –, le système entre peu à peu dans les moeurs et la direction envisage d'inscrire le *« rôle »* sur la feuille de paye.

En revanche, elle ne s'est pas encore résolue à publier la liste des salaires correspondant aux différentes positions hiérarchiques. La raison officielle est que la direction *« souhaite que les cadres intègrent ce projet dans sa philosophie »*. En fait, M. Lachaud le reconnaît : *« La diffusion des salaires nécessite que la politique de rémunérations soit mature et que l'entreprise le soit également. Or ce n'est pas forcément le cas. »* L'élaboration de la nouvelle classification a donc pour corollaire implicite la mise en place d'une nouvelle grille de rémunérations.

M. Lachaud ne prétend pas que la nouvelle grille soit parfaite : *« Le flou de certaines frontières entre les contributions constitue un inconvénient mais au moins notre grille nous permet d'avoir une approche dynamique et non pas statique. »* Mais le résultat lui paraît assez probant pour être étendu aux cadres travaillant dans les autres pays européens ainsi qu'aux techniciens français. Cette grille sera donc l'un des outils de management créés par Gemplus au niveau mondial.

L'étape suivante sera la création en septembre d'une *« université Gemplus »* qui sera un outil de *« formation, de développement personnel et de diffusion des valeurs Gemplus »*. Destiné aux cadres *« à potentiel »*, ce centre devrait, en régime de croisière, accueillir chaque année plusieurs groupes de trente stagiaires.

Frédéric Lemaître

La dernière bataille pour l'emploi des filles de Maryflo

RENNES
de notre correspondante régionale

D'ici à la mi-avril, le tribunal de commerce de Lorient décidera de confier ou non Maryflo à un repreneur. *« Les machines sont neuves, les locaux loués. Nous ne sommes plus que 38. L'entreprise doit pouvoir redémarrer »*, plaide Georgette Bernard, déléguée CFDT. Tout le monde veut y croire: il serait trop cruel qu'un combat pour la dignité aussi exemplaire s'achève en impasse pour les salariées. *« Un dossier aussi emblématique devrait pouvoir être aidé »*, estime Benoît Hamon, conseiller technique au cabinet de Martine Aubry, et candidat récent à des élections locales dans le pays de Lorient.

REPORTAGE
Les anciennes grévistes lorientaises attendent d'être fixées sur leur sort

En janvier 1997, cette entreprise a fait figure de symbole. Certes, Il y avait longtemps que l'unité de mesure dans la confection était le « prix-minute ». Chez Maryflo comme ailleurs *« une journée, c'est 480 minutes, pauses comprises, sauf le déjeuner »*. Mais quand Alain Le Bruchec prend la direction technique de la petite usine blanche à l'entrée du bourg de Kervignac, dans le Morbihan, le chronomètre se met à scander les insultes. *Alors elles se* rebiffent. *« Alain Le Bruchec est arrivé un 8 juillet. Le 13, une pétition circulait contre lui. Fin juillet, à la veille des vacances, on débrayait pour la première fois dans l'entreprise »*, se souvient Georgette Bernard. Le conflit a éclaté quelques mois plus tard, en janvier 1997. Les « filles dé Maryflo » – le titre leur est resté – ont mené une grève d'un mois et ont déposé quatorze plaintes pour harcèlement et menaces contre leur ancien directeur.

« Finalement, note Georgette Bernard, *ce sont les patrons qui l'ont sanctionné, au tribunal de commerce. »* A peine ce dernier, saisi *par la CFDT, avait-il désigné* un administrateur provisoire que M. Le Buchec était licencié. Ce départ a clos cinq semaines de grève, mais les ouvrières le paient cher. Les premiers mois, l'ancien directeur rôde autour des ateliers en prédisant le pire. *L'ambiance est mauvaise entre* les 108 ouvrières, dont une vingtaine n'avaient pas voulu de cette grève interminable.

Rapidement, Maryvonne Guétat, qui a créé Maryflo en 1992, annonce son intention de faire partir les 64 personnes de la chaîne de fabrication des vestes, celle précisément d'où avait démarré la rébellion. Les salaires d'avril 1997 ne sont pas versés, la société est mise en redressement judiciaire le 13 mai. Le solde s'élève finalement à 29 licenciements « secs », une préretraite, du temps partiel, des contrats à durée déterminée non reconduits. Une vingtaine de personnes ont préféré démissionner. Sur 58 anciennes de Maryflo, grévistes ou non, 13 ont retrouvé un emploi, *d'autres sont en* formation.

DÉGRADATION INEXORABLE

« Nous savions que notre lutte comportait un risque, mais on ne supportait plus les cris de Le Bruchec, se souviennent aujourd'hui les ouvrières. *Nous ne sommes pas des révolutionnaires. Avant son arrivée, on mangeait en un quart d'heure s'il le fallait, on faisait des heures supplémentaires sans être payées. Nous ne nous sommes pas battues pour une augmentation de salaire, juste pour notre dignité. »*

Employée d'une autre entreprise de confection du Morbihan depuis longtemps, M[me] Guétat continue d'y diriger la production et ne veut pas commenter la situation. A Kervignac, celle-ci se dégrade inexorablement. Les ouvrières restantes, sans véritable encadrement, attendent son bon vouloir. Selon elles, les commandes qui n'arrivent plus ne sont pas dues à la grève, mais aux choix de leur patronne de choc, qui ne leur *« donne plus de travail »*. Quant aux difficultés de gestion, elles les attribuent d'abord à la fin des importantes aides publiques dont a bénéficié l'entreprise durant ses cinq premières années de fonctionnement.

Comme une ultime provocation, Alain Le Bruchec a fait savoir, fin mars, qu'il souhaitait se porter candidat à la reprise de Maryflo.

Martine Valo

« La Dépêche du Midi » veut améliorer son image

Le quotidien toulousain est sorti du rouge en 1996, a stoppé la chute de sa diffusion en 1997, et met en place un ambitieux projet d'entreprise. Le deuxième actionnaire du journal s'est constitué partie civile dans l'enquête pour abus de biens sociaux qui touche la famille Baylet

TOULOUSE
de notre envoyé spécial

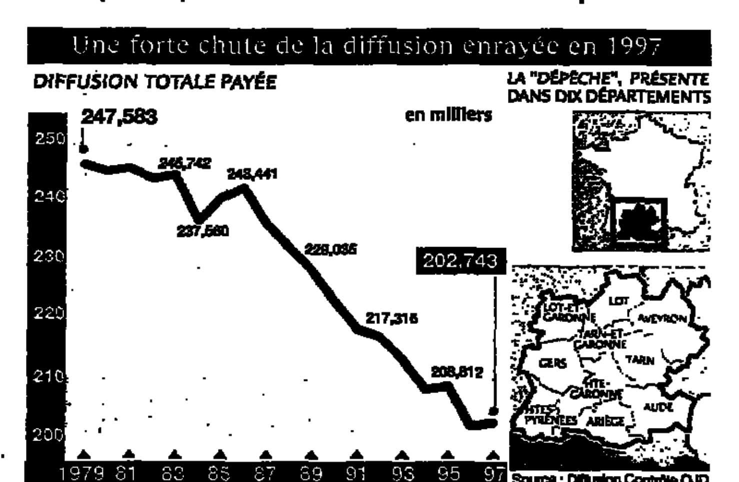
La Dépêche du Midi communique. Après avoir défrayé la chronique toulousaine, il y a un an, avec la mise en examen pour abus de biens sociaux d'une dizaine de responsables ou d'anciens responsables du journal, dont son PDG, Jean-Michel Baylet, président du Parti radical socialiste, le journal toulousain veut dépoussiérer et redorer son image. Agée de 128 ans, *La Dépêche du Midi* a connu récemment des années difficiles, mais *sa santé économique s'améliore,* comme semble en témoigner sa participation à la reprise de RMC, avec NRJ et les laboratoires Pierre Fabre.

Le chiffre d'affaires du journal a continué de décliner en 1997, à 668 millions de francs, en raison d'une baisse des recettes publicitaires, mais l'entreprise affiche un résultat net de 15 millions de francs, contre 8 millions de francs l'an dernier et un déficit de près de 5 millions de francs en 1995. Le *résultat d'exploitation est de* 8 millions de francs, contre 2,6 millions en 1996 et – 1,6 million en 1995. Le nouveau directeur général, Bernard Maffre, prévoit un résultat net pour 1998 de 10 à 15 millions, en tenant compte *du financement* d'un plan de départ en préretraite-FNE. Ce plan social, négocié pendant l'été 1997, qui touche 107 salariés, permet de ramener la masse salariale sous la barre des 50 % du chiffre d'affaires et l'effectif à moins de 1 000 *employés, contre* 1 400 il y a cinq ans.

Opposition de deux actionnaires

Le deuxième actionnaire de *La Dépêche du Midi* s'est récemment constitué partie civile, dans le cadre de l'enquête pour abus de biens sociaux qui a conduit à la mise en examen de plusieurs membres de la famille Baylet. La famille Caujolle – héritier des Sarreau, qui contrôlaient le journal avant guerre – détient 20,4 % du capital, contrôlé à plus de 57 % par Jean-Michel Baylet, sa mère, Evelyne-Jean, et sa jeune sœur, Martine. La sœur aînée, Danièle Malet – également mise en examen –, en guerre ouverte avec sa famille, détient près de 19 % du capital. Cette opposition de deux actionnaires importants ne tourmente pas Jean-Michel Baylet, selon lequel *« l'instruction est close, on verra qu'on est loin de tout ce qu'on a écrit »*. La procédure judiciaire a montré comment le personnel d'une société de nettoyage était mis à la disposition de la famille Baylet, et ses prestations facturées à *La Dépêche*. Les soupçons d'abus de biens sociaux concernent d'autres pratiques, qui ont mis au grand jour le poids des propriétaires du quotidien sur la région *(Le Monde* du 8 mars 1997).

Après une année 1996 catastrophique, le quotidien a enrayé la baisse des ventes. Il était tombé à une diffusion totale payée de 202 190 exemplaires, contre 208 812 en 1995. Avec 202 743 exemplaires, il a inversé la tendance en 1997, comme il l'avait fait en 1995. Il a bénéficié d'une forte actualité (élections législatives, mort de Lady Di), mais aussi de la longue grève du *Midi libre*, son voisin et concurrent dans l'Aude et l'Aveyron. *La Dépêche* est l'un des rares journaux régionaux à afficher une diffusion en hausse en 1997. Le quotidien a cependant abandonné l'objectif fixé dans son plan d'entreprise, qui prévoyait une hausse de la diffusion de 5 % en l'an 2000.



"La Dépêche" a perdu 45 000 exemplaires, depuis 1979. La chute a été enrayée en 1997, après un premier répit en 1995.

« Ecrire le futur », tel était le titre de l'ambitieux plan d'entreprise dont le quotidien s'est doté en juin 1996. Il s'appuyait sur un audit réalisé par le cabinet Cleversys, distribué à l'ensemble des salariés. Le diagnostic était sévère : *« une situation financière délicate ne permettant pas de faire face aux nécessaires investissements à venir »*, *« peu de réflexion transversale sur l'ensemble d'un processus »*, *« un cloisonnement des services pénalisant »*, *« un environnement qui n'incite pas toujours à la qualité »*.

Le constat était brutal : *« Les pertes structurelles dégradent considérablement la capacité d'autofinancement et, dans les conditions actuelles, rendent impossible le niveau d'investissement requis pour que* La Dépêche *aborde l'avenir dans de bonnes conditions. »* Le cabinet Cleversys chiffrait les investissements à 230 millions de francs entre 1997 et 2003. *« Ce montant d'investissement est hors de notre portée dans les conditions actuelles de rentabilité.* La Dépêche *est donc en situation de crise »*, expliquait le rapport de 1996.

Le niveau d'investissement a été ramené en dessous de 200 millions de francs, grâce notamment à une baisse du coût des rotatives. Le quotidien devrait changer ses machines et adopter un format berlinois (celui du *Monde*). Son choix devrait s'orienter vers deux rotatives peu sophistiquées à 50 ou 60 millions de francs chacune. Selon Bernard Maffre, l'endettement bancaire du journal a été réduit à 38 millions de francs, et les investissements nécessaires peuvent se faire sur les fonds propres et par emprunts. Jean-Michel Baylet n'exclut pas cependant l'éventualité d'une augmentation de capital ou l'entrée de nouveaux actionnaires : *« On peut aller chercher, si c'est nécessaire, des partenaires pour porter des investissements supplémentaires. »* Si la question ne constitue pas un tabou, elle n'est pas d'actualité, selon M. Baylet, qui reconnaît cependant que le groupe Hachette l'avait, à plusieurs reprises, sollicité.

GRANDS CHANTIERS

Le journal s'est lancé dans plusieurs grands chantiers sur la rédaction comme sur l'impression, afin d'améliorer la qualité du journal et de présenter une nouvelle formule de *La Dépêche*, au contenu modernisé. Le choix de Jean-Luc Leray, rédacteur en chef de l'édition nationale du *Parisien, Aujourd'hui*, pour remplacer l'actuel directeur de la rédaction, Guy-Michel Empociello – qui vient d'être élu conseiller général radical du Tarn-et-Garonne – traduit une volonté de rompre avec un journal identifié au radicalisme du terroir. *« On tourne la page de* La Dépêche-pouvoir, *pour celle de* La Dépêche-médiateur *»*, commente Bernard Maffre.

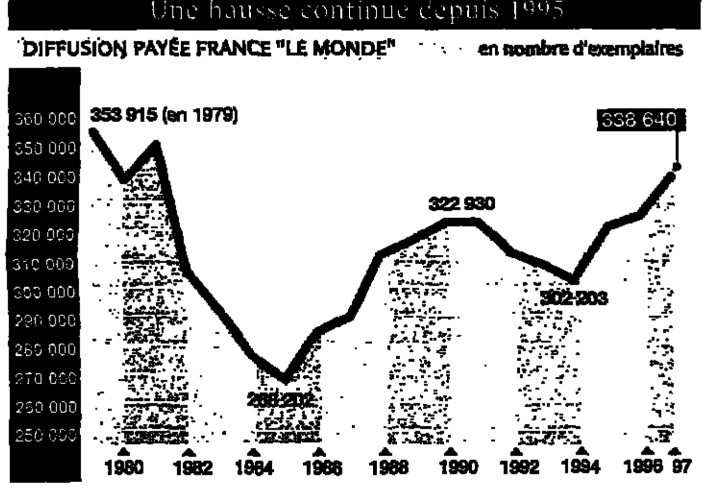
Une partie du personnel reste dans l'expectative. *« On a été échaudé,* explique un syndicaliste, *on a changé plusieurs fois de maquette en dix ans, il y a toujours eu de grandes ambitions affichées et rien ne se passait ensuite. »* Des polémiques sont apparues, sur le silence de *La Dépêche* après la mise en examen pour abus de biens sociaux du vice-président du conseil général du Tarn-et-Garonne, sur le rôle de *La Dépêche* dans la campagne électorale du directeur de la rédaction, ou sur l'assistance des commerciaux du journal, dans l'organisation d'une soirée pour la défense d'orphelins bulgares, organisée par Marie-France Baylet, l'épouse du PDG.

La direction réfute ces insinuations et met en avant un sondage *réalisé par Ipsos, qui montre que* les lecteurs ont trouvé équilibré le traitement de la campagne électorale. *« La Dépêche du Midi n'est pas le journal d'un parti,* explique Jean-Michel Baylet, *mais nous ne sommes pas un journal neutre ou invertébré. Nous avons une histoire, dont nous sommes fiers. »* Pour lui, *La Dépêche* est *« parmi les rares journaux à avoir une indépendance réelle et la structure capitalistique qui lui permet de la conserver »*.

Alain Salles

La diffusion en France du « Monde » s'est accrue de 4,19 % en 1997

***POUR LA TROISIÈME** année* consécutive, la diffusion du *Monde* a encore notablement augmenté. En 1997, selon les chiffres qui viennent d'être publiés par Diffusion-Contrôle (ex-Office de justification de la diffusion, *OJD*), *le* tirage moyen du quotidien a été de 510 234 exemplaires (+ 3 % par rapport à 1996) et sa diffusion totale payée – France et étranger, vente au numéro et abonnements – a été de 382 944 exemplaires en moyenne. Ce chiffre représente une hausse de 4,12 % par rapport à 1996, année où le journal a vendu en moyenne 367 787 exemplaires.



En France, le taux de progression de la diffusion payée est supérieur à la diffusion totale payée : avec 338 640 exemplaires vendus en moyenne en 1997, contre 325 009 en 1996, la vente France s'acroît de 4,19 %. *Le Monde* atteint là ses meilleurs chiffres de vente depuis 1982. La diffusion totale payée était alors de 395 404 exemplaires.

Les chiffres de vente atteints par *Le Monde* en 1997 traduisent une augmentation de 11,1 % en trois ans ; en 1994, le journal vendait en moyenne 343 913 exemplaires. Le redressement a été amorcé en 1995, année du lancement de la nouvelle formule du *Monde, qui correspondait* à la réforme éditoriale la plus importante qu'ait connue notre journal. *Le Monde* avait alors atteint un record d'accroissement de sa diffusion (+ 7,25 %). En 1997, la tendance à la hausse s'est poursuivie, quels que soient le mode et la zone de diffusion.

Au sein d'une diffusion payée *en France* de 338 640 exemplaires en moyenne, les abonnements représentent 114 240 exemplaires, soit 5,48 % de plus qu'en 1996, tandis que la vente en kiosques (224 400 exemplaires) s'est accrue de 3,55 %. En ce qui concerne l'étranger, les abonnements ont augmenté de 3,96 % et la vente au numéro de 3,52 %, le total des ventes enregistrant une hausse de 3,57 % en atteignant 44 304 exemplaires.

En prenant en compte la diffusion totale payée du *Monde* et les *exemplaires distribués gratuitement* (moins de 10 000), la diffusion totale 1997 est de 392 515 exemplaires, soit une augmentation de 4,06 % par rapport à 1996.

BONNE SANTÉ DES PUBLICATIONS

La plupart des publications du *Monde* sont aussi en bonne santé. *Le Monde diplomatique* stagne un peu, après avoir vu ses ventes s'envoler ces dernières années : le mensuel a toutefois vu sa diffusion totale payée 1997 augmenter de 0,09 % (180 906 exemplaires), un accroissement surtout dû à la diffusion à l'étranger qui, avec 52 153 exemplaires, a augmenté de 3,09 %. En revanche, la diffusion de son supplément trimestriel *Manière de voir* est en recul de 4,87 %, en dépit de très bons scores de vente à l'étranger (+ 5,11 %).

L'an dernier, *Dossiers et documents* ont vendu 89 378 exemplaires (+ 18,85 %) tandis que *Le Monde de l'éducation* en a vendu 66 244 (+ 26,44 %), une diffusion concentrée à 90 % sur la France (62 258 exemplaires, soit un accroissement de 25,88 %). *Sélection hebdomadaire*, dont la presque totalité des ventes est réalisée à l'étranger, a vu ses ventes s'accroître de 4,16 %, pour atteindre 19 483 exemplaires en moyenne. *Le Monde des philatélistes* a, quant à lui, enregistré une baisse de sa diffusion de 10,12 %, ce qui établit ses ventes moyennes à 21 377 exemplaires.

Canal Plus renonce à diffuser les JO de Sydney

***APRÈS* TF 1**, Canal Plus a *décidé*, mardi 7 avril, de renoncer à retransmettre les JO de Sydney en 2000. Cette décision est la conséquence des nouveaux statuts de l'Union européenne des radiodiffuseurs (UER), adoptés le 3 avril à Genève. Ne correspondant plus aux critères d'appartenance à ce club des télévisions européennes, puisqu'elle n'est pas reçue dans 98 % *des foyers français, Canal Plus ne peut* plus acheter à l'UER les droits sportifs Eurovision qu'elle détient. L'UER a dû modifier ses statuts sous la pression de Bruxelles, qui la soupçonnait de pratiques discriminatoires après la plainte déposée par M 6 devant la Commission européenne, en 1996. M 6 ne comprenait pas que l'UER applique à Canal Plus un statut dérogatoire qui *lui a été toujours refusé. Concernant* les Jeux de Sydney, France Télévision se retrouve seule pour assumer le coût des droits, fixé pour la France à 420 millions de francs.



AFFAIRES

INDUSTRIE

● **SONY : le groupe japonais et l'américain Microsoft vont collaborer pour** *« l'établissement d'une architecture ouverte qui permettra l'intégration des appareils informatiques et audiovisuels ».*

● **CGT Pharmacie : la Fédération des industries chimiques de la CGT** a proposé mardi 7 avril la création d'un groupement d'intérêt public comme alternative aux fusions-acquisitions dans l'industrie pharmaceutique.

FINANCE

● **HOUSEHOLD INTERNATIONAL/BENEFICIAL : les deux groupes financiers américains** ont annoncé mardi 7 avril leur fusion pour un montant d'environ 8,6 milliards de dollars (53 milliards de francs). Le nouveau groupe veut se placer comme un des leaders américains de la distribution de prêts à la consommation et de cartes de crédit.

● **CONSECO/GREEN TREE : la valeur de la fusion, par échange** de titres, des deux groupes américains de services financiers, annoncée mardi, a été réduite de 1 milliard de dollars à 6,6 milliards (40 milliards de francs) en raison de la forte baisse de l'action Conseco consécutive à l'annonce du rapprochement.

● **CARTE BANCAIRE : le GIE français Carte bancaire a annoncé mercredi 8 avril** que les opérations réalisées en 1997 ont augmenté de 10 % à 3,137 milliards de francs (paiements et retraits). Le nombre de cartes en circulation s'est accru de 11,2 %, à 30,2 millions.

SERVICES

● **COMMERCE : quelques milliers de salariés** du grand commerce parisien ont manifesté à Paris, mardi 7 avril, pour protester contre la dénonciation de leur convention collective par l'Union du commerce du centre-ville (UCV). La secrétaire d'Etat aux PME, au commerce et à l'artisanat, Marylise Lebranchu, a reçu une délégation syndicale.

● **DEUTSCHE TELEKOM :** l'autorité allemande de régulation des télécommunications s'oppose au projet de l'opérateur d'appliquer une taxe de 49 marks (164 francs) à ses abonnés qui le quittent pour un concurrent tout en gardant leur numéro de téléphone.

RÉSULTATS

● **L'ORÉAL : le numéro un mondial des cosmétiques a** annoncé mardi 7 avril ses résultats définitifs, marqués par une hausse de 12,8 % du résultat net, à 4,2 milliards de francs, et de 14,5 % du chiffre d'affaires, à 69,1 milliards *(lire page 16).*

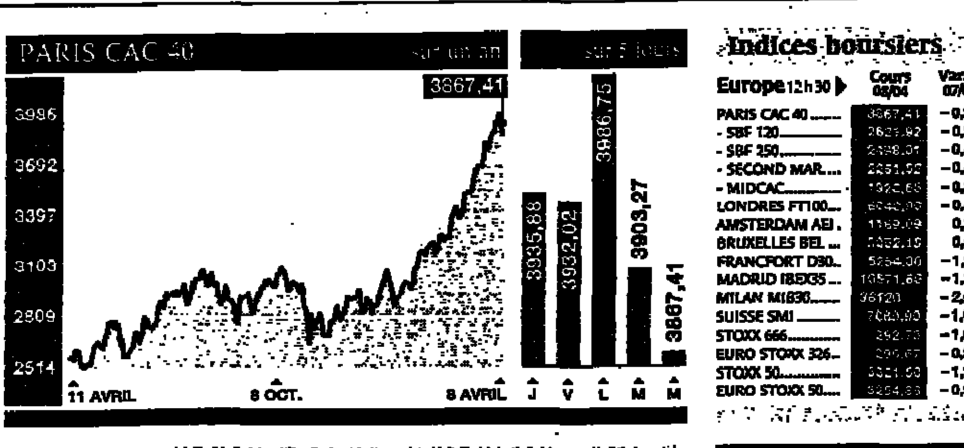
● **CNP : la Caisse nationale de prévoyance, premier assureur-vie** français, a enregistré en 1997 une progression de 4 % de son bénéfice net consolidé, part du groupe, à 1,637 milliard de francs *(lire page 16).*

● **DASSAULT AVIATION : le bénéfice net consolidé, pour 1997, de Dassault Aviation** a été de 1,317 milliard de francs (au lieu de 1,147 milliard en 1996) pour un chiffre d'affaires de 21,047 milliards de francs.

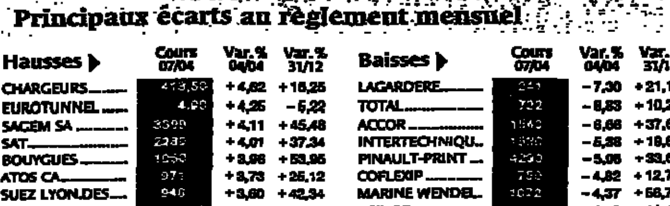
● **CHARBONNAGES DE FRANCE :** l'entreprise a annoncé mardi 7 avril une perte nette de 6,059 milliards de francs pour 1997 contre une perte de 4,678 milliards en 1996. Le chiffre d'affaires a baissé de 3,7 % en 1997, à 7,681 milliards de francs.

● **AMD : le fabricant américain** *de microprocesseurs,* qui a *« dû remédier à des problèmes de rendement ayant limité la production de microprocesseurs K6 »*, a accusé au premier trimestre une perte nette de 55,8 millions de dollars (345 millions de francs), supérieure à ce qui était prévu, pour des ventes en baisse de 2 % à 540,85 millions de dollars.

★ Toutes les valeurs du CAC 40 sur le site Web « Le Monde ». www.lemonde.fr



Principaux écarts au règlement mensuel



Hausses	Cours 07/04	Var. % 04/04	Var. % 31/12	Baisses	Cours 07/04	Var. % 04/04	Var. % 31/12
CHARGEURS	[illegible]	+4,62	+16,25	LAGARDERE	[illegible]	−7,30	+21,10
EUROTUNNEL	[illegible]	+4,25	−5,22	TOTAL	722	−6,83	+10,22
SAGEM SA	3399	+4,11	+45,48	ACCOR	[illegible]	−6,66	+37,62
SAT	2285	+4,01	+37,34	INTERTECHNIQU..	[illegible]	−5,38	+19,69
BOUYGUES	[illegible]	+3,98	+53,95	PINAULT-PRINT	[illegible]	−5,06	+33,60
ATOS CA	[illegible]	+3,73	+25,12	COFLEXIP	[illegible]	−4,82	+12,78
SUEZ LYON.DES	[illegible]	+3,60	+42,34	MARINE WENDEL	[illegible]	−4,37	+56,72
MOULINEX #	[illegible]	+3,35	+11,90	USINOR	[illegible]	−4,10	+11,44
SELECTIBANQUE	[illegible]	+3,10	+14,73	CASTORAMA DUB.	[illegible]	−3,96	+32,87
ELF GABON	[illegible]	+2,99	+22,70	SOCIETE GENER...	[illegible]	−3,84	+58,53

Indices boursiers

Europe 12h30	Cours 08/04	Var. % 07/04	Var. % 31/12
PARIS CAC 40	3867,41	−0,92	28,98
- SBF 120	[illegible]	−0,93	27,79
- SBF 250	2498,01	−0,42	28,44
- SECOND MAR.	[illegible]	−0,41	24,94
- MIDCAC	[illegible]	−0,31	21,10
LONDRES FT100	[illegible]	−0,84	17,67
AMSTERDAM AEI.	[illegible]	0,24	27,96
BRUXELLES BEL	[illegible]	0,57	25,21
FRANCFORT D30	5254,30	−1,92	28,84
MADRID IBEX35	[illegible]	−1,11	45,71
MILAN MIB30	36120	−2,60	44,82
SUISSE SMI	[illegible]	−1,08	22,27
STOXX 666	[illegible]	−1,02	—
EURO STOXX 326	[illegible]	−0,96	—
STOXX 50	[illegible]	−1,18	—
EURO STOXX 50	[illegible]	−0,97	—

Monde	Cours 07/04	Var. % veille	Var. % 31/12
NEW YORK DJ	8956,50	−0,85	13,28
- SP 500	[illegible]	−1,06	14,34
- NASDAQ	[illegible]	−1,06	14,64
BUENOS-AIRES M.	[illegible]	−2,84	−4,17
JOHANNESBURG	[illegible]	0,11	26,33
MEXICO BOLSA	[illegible]	−1,27	−6,86
SANTIAGO IPSA	[illegible]	−1,28	−7,73
SAO PAULO BOU.	[illegible]	−0,85	16,18
TORONTO FSE I.	[illegible]	−0,86	13,14
ASIE 10h15	08/04	07/04	31/12
BANGKOK SET	[illegible]	2,49	21,94
HONGKONG H.	[illegible]	2,40	5,52
SÉOUL	[illegible]	−0,70	23,59
SINGAPOUR ST.	[illegible]	0,28	1,60
SYDNEY ALL O.	[illegible]	0,67	7,53
TOKYO NIKKEI	16376,62	2,49	7,38

PARIS SBF 250 — 3 mois: 2498,01 (2550, 2420, 2290, 2161, 2031, 1901 — 13 JANV., 24 FÉV., 8 AVRIL)

NEW YORK Dow Jones 3 mois: 8956,50 (9702, 9154, 8696, 8178, 7609, 7161, 6653, 6145 — 13 JANV., 24 FÉV., 7 AVRIL)

LONDRES FT 100 3 mois: 6042,90 (6199, 5901, 5603, 5305, 5008, 4711, 4413, 4115 — 13 JANV., 24 FÉV., 8 AVRIL)

FRANCFORT DAX 30 3 mois: 5254,30 (5279, 4955, 4631, 4307, 3983, 3659, 3335 — 13 JANV., 24 FÉV., 8 AVRIL)

TOKYO Nikkei 3 mois: 16376,62 (18468, 16946, 15425, 13142, 11620 — 12 JANV., 24 FÉV., 8 AVRIL)

LES PLACES BOURSIÈRES

PARIS

LES PRISES de bénéfice se poursuivaient mercredi 8 avril à la Bourse de Paris dans un environnement qui est consacré à une correction des marchés après leur vive progression de ces trois derniers mois. En recul de 0,22 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait vers 12 h 15 une perte de 0,93 %, à 3 866,92 points. La veille, cet indice, qui en cours de séance n'était plus qu'à 8 points des 4 000 points, avait fini la journée sur une perte de 2,09 %. L'activité était encore forte avec un chiffre d'affaires de 4,6 milliards de francs sur le marché à règlement mensuel. Toutes les places européennes continuaient à subir des prises de bénéfice. A la même heure, Londres reculait de 0,71 %, Francfort de 1,06 % et Milan de 2,54 %.

La faiblesse du dollar était l'une des principales raisons évoquées pour justifier ces dégagements.

TOKYO

L'INDICE Nikkei a vivement progressé, mercredi 8 avril, à 16 376,62 points (+ 2,49 %). Les valeurs bancaires se sont particulièrement distinguées. Le premier ministre, Ryutaro Hashimoto, a promis une avancée importante dans la relance de la consommation. Un plan de réduction des impôts de 2 000 milliards de yens (93 milliards de francs) devrait être présenté avant la fin du mois.

NEW YORK

L'INDICE Dow Jones n'a pas pu se maintenir au-dessus des 9 000 points. Mardi 7 avril, il a terminé la séance à 8 956,50 points, en recul de 0,85 %. La baisse de 45 % du résultat trimestriel de Motorola a fait trébucher les valeurs technologiques. Et les actions de Travelers et Citicorp (qui ont annoncé leur fusion lundi) ont reflué respectivement de 6,5 % et 8,4 %.

FRANCFORT

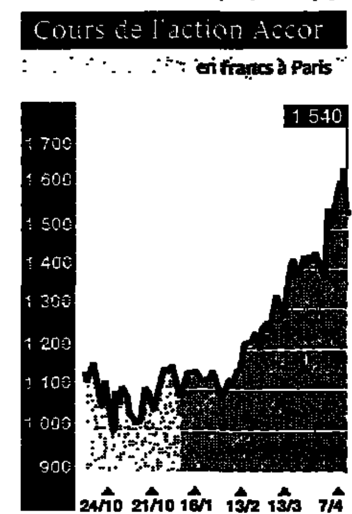
Mercredi 8 avril, l'indice DAX a ouvert en retrait de 0,31 %, à 5 293,95 points sur le système électronique Xetra. La veille, il avait également baissé de 0,68 % dans le sillage des autres Bourses européennes et de Wall Street. Hans Tietmeyer, le président de la Bundesbank, avait indiqué, auparavant, que l'évolution des Bourses devait *« être observée avec une grande attention ».*

LONDRES

Après avoir inscrit un nouveau record à 6 134,9 points, la Bourse de Londres a cédé du terrain, mardi 7 avril, pour finir en recul de 0,19 %, à 6 094,50 points. En revanche, les valeurs financières, soutenues par la fusion entre Citicorp et Travelers, ont poursuivi leur hausse. British Petroleum s'est également distingué car son président a pronostiqué un bénéfice net de 6 milliards de dollars en 2002.

Valeur du jour : Accor, en avance sur ses objectifs

POUR son premier exercice à la tête d'Accor, Jean-Marc Espalioux, président du directoire du quatrième hôtelier mondial, a toutes les raisons d'être satisfait : le groupe affiche un bénéfice net de 1,5 milliard de francs contre 1,058 milliard de francs un an plus tôt, soit une progression de 43 % pour un chiffre d'affaires de 31,8 milliards de francs. Le groupe, qui avait l'ambition d'atteindre 2 milliards de francs de bénéfice en l'an 2000, déclare aujourd'hui être en avance sur ses objectifs. Le résultat global des opérations, dont les prévisions de progression se situaient entre 40 % et 50 %, a en fait progressé de 62 % par rapport à l'année précédente, à 2,45 milliards de francs. Bien que les résultats soient supérieurs aux attentes des analystes, le titre, qui avait nettement progressé lundi, a cédé 6,7 % mardi 7 avril à 1 540 francs. Depuis le début de l'année, l'action du groupe de loisirs et de services aux entreprises affiche toujours un gain de 37,6 %, à comparer aux 30 % de progression moyenne des valeurs de l'indice CAC 40. Le dividende prévu pour l'exercice 1997 est de 23 francs par action, en hausse de 15 % (soit 34,50 francs avec avoir fiscal), contre 20 francs par titre (30 francs avec avoir fiscal) en 1996. Il sera proposé à l'assemblée générale du 9 juin.



Le groupe a poursuivi sa politique de cessions d'actifs qui, en 1997, ont représenté 4,7 milliards de francs, en incluant notamment la vente de 11,5 % du capital du groupe britannique Compass (numéro un mondial de la restauration collective) pour un montant de 2,35 milliards de francs. Les cessions de murs d'hôtels en Europe ont rapporté 940 millions de francs. Aux Etats-Unis, le groupe a cédé pour 773 millions de francs de murs de sa filiale économique Motel 6. Face à ces cessions, Accor a poursuivi ses investissements de développement en consacrant 4,693 milliards de francs notamment à l'acquisition ou la construction de nouveaux hôtels, à une entrée dans le secteur des casinos et à la prise de contrôle à 100 % de sa filiale asiatique AAPC. Le désendettement du groupe n'est plus une priorité, comme en témoigne la stabilité de la dette nette, qui est passée de 17,535 milliards de francs en 1996 à 17,313 milliards de francs à la fin de 1997. Pour le premier trimestre de cette année, Sven Boinet, directeur général en charge de l'hôtellerie, a constaté à la fois une hausse du taux d'occupation des hôtels, mais aussi du prix moyen, à l'exception de Motel 6 aux Etats-Unis. Interrogé sur l'impact de la Coupe du Monde, Sven Boinet estime qu'il est trop tôt pour faire des prévisions, mais que le chiffre d'affaires concernant cet événement se situait déjà entre 600 et 800 millions de francs.

François Bostnavaron

Matières premières

En dollars	Cours 07/04	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	[illegible]	−0,03
ALUMINIUM 3 MOIS	1429	−0,17
PLOMB 3 MOIS	574,5	−1,83
ETAIN 3 MOIS	[illegible]	−0,09
ZINC 3 MOIS	1133,5	−0,74
NICKEL 3 MOIS	[illegible]	−0,51
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	[illegible]	0,31
PLATINE A TERME	[illegible]	−18,08
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	[illegible]	0,17
MAÏS (CHICAGO)	247,5	0,20
SOJA GRAINE (CHG.)	[illegible]	0,12
SOJA TOURTEAU (CHG.)	[illegible]	—
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	[illegible]	−0,64
CAFÉ (LONDRES)	[illegible]	0,12
SUCRE BLANC (PARIS)	[illegible]	—

Pétrole

En dollars	Cours 07/04	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	[illegible]	—
WTI (NEW YORK)	[illegible]	0,72
LIGHT SWEET CRUDE	15,39	−0,29

Or

En francs	Cours 07/04	Var % 04/04
OR FIN KILO BARRE	[illegible]	−1,13
OR FIN LINGOT	61250	−2,38
ONCE D'OR LONDRES	[illegible]	−0,46
PIÈCE FRANCE 20 F	[illegible]	−1,40
PIÈCE SUISSE 20 F	[illegible]	−2,47
PIÈCE UNION LAT. 20 F	[illegible]	−1,98
PIÈCE 20 DOLLARS US	[illegible]	+2,03
PIÈCE 10 DOLLARS US	[illegible]	−0,67
PIÈCE 50 PESOS MEX.	[illegible]	−1,72

MONNAIES

● **Dollar :** le billet vert s'inscrivait en baisse, mercredi matin 8 avril, lors des premières transactions entre banques, à 1,8355 deutschemark, 6,1535 francs et 133,15 yens. Le deutschemark était soutenu par les signes de reprise de l'économie allemande confirmés la veille par l'annonce d'une baisse du taux de chômage au mois de mars. Le yen profitait pour sa part de l'espoir de voir le gouvernement japonais annoncer *prochainement* une réduction massive des impôts afin de relancer la croissance dans l'archipel. Mardi 7 avril, le premier ministre, Ryutaro Hashimoto, avait promis des mesures *« audacieuses ».*

● **Livre sterling :** la livre restait ferme, mercredi matin, face aux autres devises européennes, cotant 3,08 deutschemarks et 10,28 francs, certains analystes attribuant ce mouvement à l'absence d'accord sur le nom du futur *président de la Banque centrale* européenne.

Cours de change

08/04 12h30	Cours DOLLAR	Cours ECU	Cours LIVRE	Cours FR. S.	Cours FLORIN	Cours YEN	Cours LIRE	Cours DM	Cours FRANC
FRANC	6,17	6,66	10,27	4,03	2,98	4,62	0,34	3,35	—
DM	1,83	1,99	3,05	1,20	0,89	0,14	0,98	....	0,30
LIRE	1808,55	1960,84	3014,88	1188,53	876,89	1360,70	....	987,55	294,63
YEN	132,87	144,07	221,51	87,40	64,42	....	7,35	72,57	21,65
FLORIN	2,06	2,24	3,44	1,36	—	1,55	0,11	1,13	0,34
FR. S.	1,52	1,65	2,53	....	0,74	1,14	0,08	0,83	0,25
LIVRE	0,60	0,65	....	0,39	0,29	0,45	0,03	0,33	0,10
ECU	0,92	....	1,54	0,61	0,45	0,69	0,51	0,50	0,15
DOLLAR	....	1,08	1,67	0,66	0,48	0,75	0,06	0,55	0,16

Taux d'intérêt (%)

Taux 07/04	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	[illegible]	3,51	4,92	5,43
ALLEMAGNE	[illegible]	3,58	4,86	5,41
GDE-BRETAG.	[illegible]	7,42	5,77	5,58
ITALIE	[illegible]	5,26	5,09	5,59
JAPON	[illegible]	0,48	1,94	...
ÉTATS-UNIS	[illegible]	5,05	5,52	5,82
SUISSE	[illegible]	1,50	3	4,04
PAYS-BAS	[illegible]	3,44	4,89	5,43

Matif

Cours 12h30	Volume 08/04	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
JUIN 98	[illegible]	104,21	104,15
Pibor 3 mois			
JUIN 98	2200	96,22	96,21

Marché des changes

Devises 17h35	Cours BDF 07/04	Achat 07/04	Vente 07/04
ALLEMAGNE (100)	[illegible]	322	346
AUTRICHE (100)	[illegible]	46,15	49,25
BELGIQUE (100)	[illegible]	15,68	16,78
CANADA	[illegible]	4,03	4,63
DANEMARK (100)	[illegible]	82	92
ESPAGNE (100)	[illegible]	3,64	4,24
ÉTATS-UNIS	[illegible]	5,85	6,45
FINLANDE (100)	[illegible]	104	115
GDE-BRETAGNE	[illegible]	9,80	10,65
GRÈCE (100)	[illegible]	1,70	2,20
IRLANDE	[illegible]	7,98	8,82
ITALIE (1000)	[illegible]	3,12	3,62
JAPON (100)	[illegible]	4,38	4,74
NORVÈGE (100)	[illegible]	75,60	84,50
PAYS-BAS (100)	[illegible]	—	—
PORTUGAL (100)	[illegible]	2,90	3,60
SUÈDE (100)	[illegible]	71	81
SUISSE (100)	[illegible]	381	415

TAUX

● **France :** le marché obligataire a ouvert en légère hausse, mercredi 8 avril. Après quelques minutes de transactions, le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat, gagnait 4 centièmes, à 104,19 points.

Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 4,91 %, soit 0,06 % au-dessus du rendement du titre allemand de même échéance.

● **Etats-Unis :** les obligations américaines avaient terminé la séance du mardi 7 avril en baisse, les opérateurs se montrant inquiets avant l'adjudication de 8 milliards de dollars d'emprunts à long terme indexés sur l'inflation. La faiblesse actuelle des prix outre-Atlantique rend ces titres peu attractifs pour les ménages. Le rendement de l'obligation à trente ans, qui constitue la référence outre-Atlantique, s'était inscrit à 5,84 %.

ÉCONOMIE

France : les déficits publics contenus sous les 2,5 % en 1999

LE MINISTRE des finances, Dominique Strauss-Kahn, a déclaré mardi que les déficits publics devraient être contenus en deçà de 2,5 % du PIB en 1999 contre 3 % prévus en 1998. *« C'est une étape nécessaire pour que les déficits ne soient pas supérieurs à 2 % en l'an 2000, seuil à partir duquel le ratio de la dette publique sur le PIB commencera à décroître. »*

■ **Le bâtiment devrait enregistrer** une croissance de l'ordre de 0,2 % en 1998 et perdre encore 10 000 salariés environ, selon les prévisions de Fédération nationale du bâtiment.

■ **ALLEMAGNE : la production industrielle** a diminué de 1,2 % en février par rapport à janvier, surtout à cause de l'industrie du bâtiment (− 7,4 %), a annoncé mardi le ministère de l'économie à Bonn, selon un chiffre provisoire corrigé des variations saisonnières (CVS).

■ **Un membre du conseil central de la Bundesbank,** Ernst Welteke, a exclu mardi soir un changement des taux directeurs de la banque centrale allemande, rejoignant ainsi des déclarations précédentes d'autres membres de la Bundesbank.

■ **ITALIE : les prix à la consommation** sont restés stables en mars, affichant une hausse de 1,7 % sur un an, a annoncé mercredi l'Office national des statistiques (Istat).

■ **La balance commerciale italienne** a enregistré, pour la première fois depuis cinq ans, un déficit de 57 milliards de lires en janvier contre un excédent de 1 635 milliards de lires un an auparavant, a annoncé mardi l'Istat.

■ **UNION EUROPÉENNE : le travail non déclaré ou travail au noir** *« est un problème commun à tous les Etats membres et représente de 7 % à 16 % en moyenne du produit intérieur brut (PIB) de l'Union européenne »*, affirme un rapport adopté mardi par la Commission européenne. Ce document doit permettre l'ouverture d'un vaste débat entre les quinze Etats membres.

■ **AUTRICHE : le nombre de chômeurs** (260 870 personnes) a augmenté de 3,5 % en mars 1998 par rapport à mars 1997. Le taux de chômage en données CVS s'établit à 7,9 % de la population active en mars (contre 7,7 % un an auparavant), selon le service du marché du travail.

■ **INDONÉSIE : le Fonds monétaire international (FMI)** et l'Indonésie sont tombés d'accord mercredi sur un ensemble de réformes économiques qui devront être menées par le gouvernement indonésien en échange de l'octroi d'une aide massive, a annoncé le FMI dans un communiqué.

■ **La croissance économique de** l'Indonésie pour l'année fiscale 1998/1999 (1er avril-31 mars) sera de − 4 %, a annoncé mercredi 8 avril à Jakarta le ministre coordonateur de l'économie et des finances, M. Ginanjar Kartasasmita.

■ **JAPON :** les prix de gros ont reculé de 0,3 % en mars par rapport à février, ce qui porte à − 1,1 % leur déclin en un an, a annoncé mercredi 8 avril la Banque du Japon *(BoJ).* Le marché attendait un recul de 0,8 % par rapport à mars 1997.

■ ***EURO* : le passage à l'euro** ne provoquera pas de dévaluation du franc CFA, la monnaie commune à quinze pays africains, a affirmé mardi le ministre des finances français, Dominique Strauss-Kahn.

NOMINATIONS

■ **CAP-GEMINI : Colette Lewiner,** cinquante-trois ans, prend en charge le développement mondial du groupe dans les services aux collectivités. Elle était auparavant PDG d'une filiale de la Cogema.

■ **BANQUE DE FRANCE : Jean-Pierre Michau,** cinquante-deux ans, magistrat, est nommé conseiller du gouverneur de la Banque de France. Il était jusque-là chef du service de l'inspection de la Commission des opérations de Bourse (COB).

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 8 AVRIL

Liquidation : 23 avril
Taux de report : 3,38
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
−1,04 %
CAC 40 : 3862,74

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Paiement dernier coup. (1)
B.N.P. (T.P)	1029	[illegible]	—	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	960	951	−0,93	22/10/97
Renault (T.P.)	2393	2398	+0,20	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	2525	[illegible]	—	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1284	1285	+0,07	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	989	992	+0,30	[illegible]
Accor	1540	1629	+5,77	[illegible]
AGF	367,90	[illegible]	−0,59	[illegible]
Air Liquide	1138	1117	−1,84	[illegible]
Alcatel Alsthom	1121	1079	−3,74	[illegible]
Altran Techno. #	781	791	+1,28	[illegible]
Atos CA	971	[illegible]	−2,36	[illegible]
Axa	687	676	−1,60	[illegible]
Bail Investis.	903	[illegible]	−0,33	[illegible]
Bazar Hot. Ville	736	[illegible]	−0,67	[illegible]
Bertrand Faure	450	[illegible]	−3,31	[illegible]
BIC	462,50	[illegible]	−1,57	[illegible]
BIS	610	[illegible]	+0,32	[illegible]
B.N.P.	552	[illegible]	−3,07	[illegible]
Bollore Techno.	1058	[illegible]	−3,02	[illegible]
Bongrain	2910	[illegible]	+3,02	[illegible]
Bouygues	1050	[illegible]	−4,85	[illegible]
Bouygues Offs.	260,50	[illegible]	−0,76	[illegible]
Bull#	66,50	[illegible]	+4,66	[illegible]
Canal+	1115	[illegible]	+0,08	[illegible]
Cap Gemini	687	[illegible]	−2,47	[illegible]
Carbone Lorraine	2407	[illegible]	−0,58	[illegible]

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Paiement dernier coup. (1)
Comptoir Entrep.	15,85	16,20	+2,20	[illegible]
Comptoirs Mod.	3200	3176	−0,75	[illegible]
CPR	483	480,10	−0,60	[illegible]
Cred.Fon.France	156	159	+1,92	[illegible]
Credit Lyonnais CI	586	580	−1,02	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	319,80	315	−1,50	01/07/97
Damart	4038	4100	+1,53	[illegible]
Danone	1466	1413	−3,61	[illegible]
Dassault-Aviation	1770	1782	+0,67	[illegible]
Dassault Electro	651	650	−0,15	[illegible]
Dassault Systemes	244	241	−1,22	[illegible]
De Dietrich	412	403	−2,18	[illegible]
Deveaux(Ly)#	895	860	−3,91	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	69,90	66,80	−4,43	
Dexia France	783	776	−0,89	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	159	161,50	+1,57	[illegible]
Dynaction	194	191	−1,54	[illegible]
Eaux (Cie des)	1102	1117	+1,36	[illegible]
Ecia	1646	1615	−1,88	[illegible]
Eiffage	426	420	−1,40	[illegible]
Elf Aquitaine	778	768	−1,28	[illegible]
Eramet	287	284	−1,04	[illegible]
Eridania Beghin	1288	1284	−0,31	[illegible]
Essilor Intl	2220	2215	−0,22	[illegible]
Essilor Intl.ADP	2005	1953	−2,59	[illegible]
Esso	585	583	−0,34	[illegible]
Eurafrance	3200	3177	−0,71	[illegible]
Euro Disney	10	9,85	−1,50	[illegible]
Europe 1	1655	[illegible]	−1,51	[illegible]
Eurotunnel	4,90	5,05	+3,06	
Fimalac SA	740	732	−1,08	[illegible]
Finextel	122	125	+2,45	[illegible]
Fives-Lille	433,90	424	−2,28	[illegible]
France Telecom	341,70	337,40	−1,25	
Fromageries Bel	4805	4780	−0,52	[illegible]
Galeries Lafayette	4750	4700	−1,05	[illegible]
GAN ex.dt sous	189,10	[illegible]	−0,05	[illegible]
Gascogne (B)	556	549	−1,25	[illegible]
Gaumont #	425,10	425	−0,02	[illegible]
Gaz et Eaux	3305	3249	−1,69	[illegible]
Geophysique	801	[illegible]	+1,12	[illegible]
G.F.C.	610	[illegible]	—	[illegible]
GrandVision	241,90	[illegible]	−1,24	[illegible]
Groupe Andre S.A.	738	[illegible]	−0,94	[illegible]

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Paiement dernier coup. (1)
Christian Dalloz	775	[illegible]	−0,64	[illegible]
Christian Dior	800	[illegible]	−0,50	[illegible]
Ciments Francais	309	[illegible]	−0,61	[illegible]
Cipe France (Ly) #	206	[illegible]	−3,83	[illegible]
Clarins	561	[illegible]	−1,06	[illegible]
Club Mediterranee	540	[illegible]	+0,18	[illegible]
Coflexip	750	[illegible]	−3,73	[illegible]
Colas	1067	[illegible]	−0,65	[illegible]
Infogrames Enter.	235	[illegible]	−0,42	[illegible]
Ingenico	174,90	[illegible]	−1,65	[illegible]
Interbail	158,10	[illegible]	−1,32	[illegible]
Intertechnique	1580	[illegible]	−4,11	[illegible]
ISIS	679	[illegible]	−0,58	[illegible]
Jean Lefebvre	440	[illegible]	−0,45	[illegible]
Klepierre	1029	[illegible]	−0,87	[illegible]
Labinal	2210	[illegible]	+0,40	[illegible]
Sidel	466	[illegible]	−1,93	[illegible]
Silic CA	1005	[illegible]	−2,08	[illegible]
Simco	512	[illegible]	−0,39	[illegible]
S.I.T.A.	1405	[illegible]	—	[illegible]
Skis Rossignol	118,30	[illegible]	−1,85	[illegible]
Soc.Fonc.Lyonnai.#	982	[illegible]	−0,71	[illegible]
Societe Generale	1300	[illegible]	−5,53	[illegible]
Sodexho Alliance	4250	[illegible]	−1,64	[illegible]
Sogeparc (Fin)	439,90	[illegible]	−0,81	[illegible]
Sommer-Allibert	277,50	[illegible]	−2,16	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Paiement dernier coup. (1)
East Rand #	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Echo Bay Mines #	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Electrolux #	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ericsson #	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ford Motor #	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Freegold #	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Gencor act.regr.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
General Elect. #	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
General Motors #	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Gle Belgique #	865	[illegible]	[illegible]	[illegible]
T.D.K #	482	483	+0,20	31/12/99
Telefonica #	290,10	285,30	−1,65	19/01/98
Toshiba #	24,90	25,20	+1,20	31/12/99
Unilever act.Div.#	451	470,30	+4,27	19/12/97
United Technol. #	592	586	−1,01	10/03/98
Volkswagen A.G #	5060	5080	+0,39	20/06/97
Volvo (act.B) #	197,90	194,80	−1,56	28/04/97
Western Deep #	153	155,40	+1,56	20/03/98
Yamanouchi #	135,10	137	+1,40	31/12/99
Zambia Copper	12,25	12,25	—	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 8 AVRIL

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	—	3,970
CEPME 9% 89-99 CA#	106,11	5,868
CEPME 9% 92-06 TSR	—	7,274
CFD 9,7% 90-03 CB	121,37	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	—	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	103,02	4,767
CFF 10,25%90-01CB#	114,80	0,842 d
CLF 8,9% 88-00 CA#	108,90	7,827
CNA 9% 4/92-07	126,95	8,507
CRH 8,6% 92/94-03	117,25	6,809
CRH 8,5% 10/87-88#	—	0,932 d
EDF 8,6% 88-89 CA#	107,33	3,367
EDF 8,6% 92-04 #	119,50	0,318
Finansder 9%91-06#	127,26	3,427
Finansd.8,6%92-02#	113,53	1,814
Floral9,75% 90-99#	—	7,852 d
OAT 9/85-98 TRA	—	2,885 [illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	101,13	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	100	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	104,49	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	107,94	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	101,40	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	111,46	[illegible] d
OAT 89-01 TME CA#	—	[illegible]
OAT 10% 90-01 ecu	114,40	[illegible]
OAT 7,5%7/86-01 CA#	109,40	[illegible]
OAT 8,5% 91-02 ecu	114	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	116,56	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	—	[illegible] d
OAT.8,50%92-23 CA#	143,07	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	105,52	[illegible] d
Suez Lyon.Eaux 90	1037	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	49,80	49,50
Baccarat (Ny)	800	800
Bains C.Monaco	752	755
Bque Transatlant. ◆	258,60	258,60
B.N.P.Intercont.	1410	[illegible]
Bidermann Intl ◆	110	[illegible]
B T P (la cie) 7,60	—	[illegible]

(Publicité)

Valeurs		Cours précéd.	Derniers cours
Gevelot	◆	1270	1270
G.T.I (Transport)		348	341,30
Immobail		210	[illegible]
Immobanque		715	715
Lucia		63	65,90
Monoprix	◆	430	430
Metal Deploye	◆	395	395
Mors		8,60	8,80
Navigation (Nle)	◆	149	149
Optorg		450	[illegible]
Paluel-Marmont	◆	456	456
Exa.Clairefont(Ny)		975	[illegible]
Parfinance		422	424
Paris Orleans	◆	285	285
Promodes (CI)		2250	2250
PSB Industries Ly		629	[illegible]
Rougier #		386,50	380
Saga		172,20	176
Grd Bazar Lyon(Ly)	◆	251,30	226,90 o
Gd Moul.Strasbourg	◆	2190	2190
Hotel Lutetia		510	502
Hotels Deauville	◆	840	840
L.Bouillet (Ly)		325	328
Lloyd Continental	◆	10600	10600
Matussiere Forest		64	63,50
Moncey Financiere		3050	3015
M.R.M. (Ly)		452	455

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 8 AVRIL

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	◆	44	44
AFE #		839	840
Aigle #		490	487
Albert S.A (Ns)		219	220,80
Arkopharma#		415	401
Montaignes P.Gest.	◆	1905	1905
Assystem #		286	[illegible]
Bque Picardie (Li)		931	900
Bque Tarneaud(B)#		410,10	410
Bque Vernes		172	165,40
Beneteau CB#		500	500
B I M P	◆	138,90	138,90
Boiron#(Ly)		434	427
Boisset (Ly) #		450	450
But S.A.		305,20	305,20
C.E.E #		80,10	[illegible]
Change Bourse (M)		244	[illegible]
CNIM CA#		246,50	[illegible]
Codetour #		365	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET		300	[illegible]
Conflandey #		325	[illegible]
C.A. Hte Normandie		350	[illegible]
C.A. Paris IDF		880	[illegible]
C.A.Ille & Vilaine		310	[illegible]
C.A.Loire Atl.Ns #		299	[illegible]
C.A.Pas de Calais		562	[illegible]
C.A.du Nord#(Li)		517	[illegible]
C.A. Oise CCI		330	[illegible]
C.A. Somme CCI		360	[illegible]
C.A.Toulouse (B)		428	[illegible]
Devanlay		722	[illegible]
Devernois (Ly)		575	[illegible]
Ducros Serv.Rapide	◆	42	[illegible]
Emin-Leydier (Ly)#		428	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)		485	[illegible]
Expand s.a		1044	[illegible]
Factorem		746	[illegible]
Faiveley #		274	[illegible]
Finacor	◆	67,10	[illegible]
Fininfo		945	[illegible]
Assur.Bq.Populaire		690	[illegible]
Gautier France		326,10	[illegible]
Gel 2000		38	[illegible]
GEODIS #		420	[illegible]
GFI Industries #		1535	[illegible]
Girodet (Ly) #	◆	24	[illegible]
GLM S.A		230	[illegible]
Gpe Guillin # Ly		269	[illegible]
Kindy #		180	[illegible]
Guerbet		299	[illegible]
Hermes internat.1#		464	[illegible]
Hurel Dubois		891	[illegible]
ICBT Groupe #		232	[illegible]
Petit Boy #	◆	89,65	[illegible]
Phyto-Lierac #		255,50	[illegible]
Pochet	◆	900	[illegible]
Poujoulat Ets (Ns)	◆	225	[illegible]
Radiall #		778	[illegible]
Robertet #		1248	[illegible]
Rouleau-Guichard	◆	259	[illegible]
Securidev #		115	[illegible]
Smoby (Ly)#		602	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 8 AVRIL

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor		44,50	44,90
Belvedere		1059	1049
BVRP		329,50	323
Coil		165	168
Electronique D2		120	115
FDM Pharma n.		135,30	133,60
Genset		596	594
Guyanor action B		10,60	10
High Co.		284	266
Infonie		87	89
Joliez-Regol		94,50	94
Mille Amis	◆	62	62
Naturex		95	94
Olitec		999	995
Picogiga		250	239
Proxidis		21,35	21
R21 Santé		505	505
Stelax	◆	6,10	6,10

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 8 AVRIL

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI	◆	895	895
Générale Occidentale	◆	160	160
Sté lecteurs du Monde	◆	160,10	160,10
Via Crédit (Banque)	◆	25,30	25,30

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation – sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 7 avril

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC		
Patrimoine Retraite C	321,79	[illegible]
Patrimoine Retraite D	312,05	[illegible]
Sicav Associations C ◆	2465,55	[illegible]
CDC TRESOR — Minitel : 3616 CDC TRESOR (1,29 F/mn)		
Fonsicav C	20116,16	[illegible]
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	195,11	189,89
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	948,49	948,49
Créd.Mut.Ep.Ind.C	200,77	195,40
Créd.Mut.Ep.J	23401	23401
Créd.Mut.Ep.Monde	2085,61	2029,79
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1963,41	1924,91
Créd.Mut.Ep.Quatre	1099,40	1077,84
Fonds communs de placements		
CM Option Modération	111,20	109,02
Revenus Trimestr. D	5297,87	5245,42
Solstice D	2371,08	2365,17
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT		
Actimonétaire C	38778,78	38778,78
Actimonétaire D	30722,91	30722,91
Cadence 1 D	1078,31	1067,63

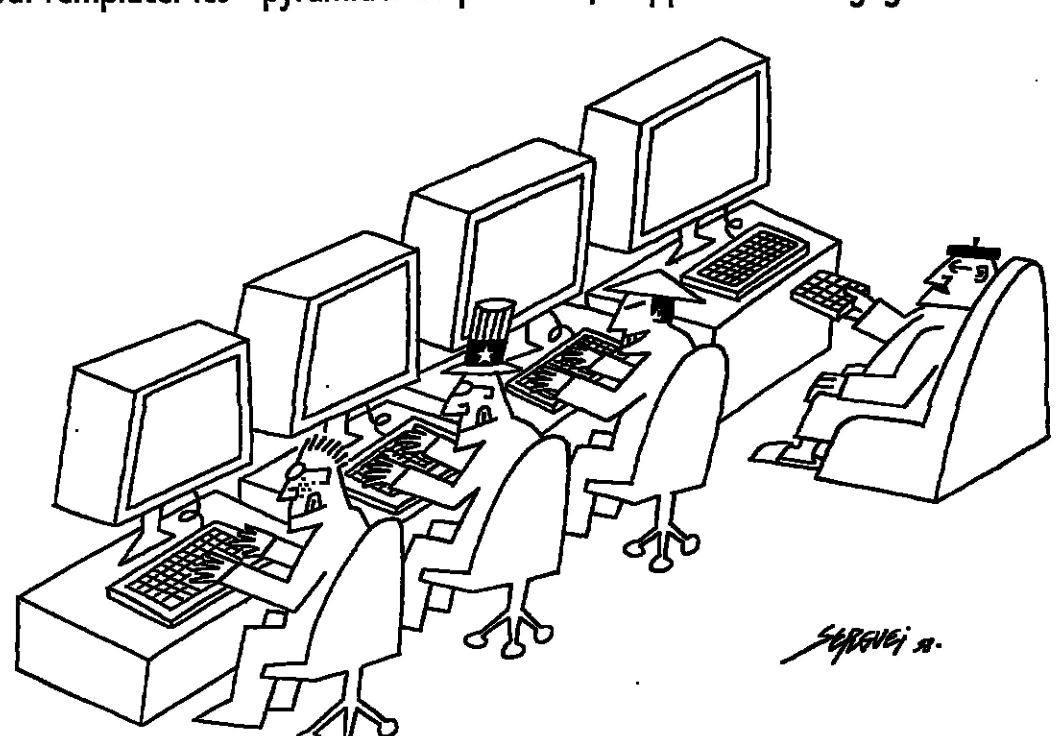
INTERNET Le sénateur du Rhône (RPR) René Trégouët a rendu public, mercredi 8 avril, un rapport sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ce document conclut la mission qui lui avait été confiée début 1997 par Alain Juppé, alors premier ministre. ● DE CETTE ANALYSE de plus de trois cents pages, il ressort que les structures pyramidales du pouvoir actuel ne résisteront pas à l'émergence des « réseaux du savoir ». ● POUR TIRER PROFIT de l'intelligence collective générée pas ces toiles, les instances dirigeantes devront rapidement s'adapter. ● MAIS LA FRANCE semble toujours éprouver des difficultés à suivre ce mouvement, qui sape les fondements d'un colbertisme encore largement répandu en adoptant, d'une manière presque historique, une *« attitude atypique »* face aux *« ruptures technologiques »*.

Le rapporteur, les nouvelles technologies et la société de l'information

Le sénateur RPR René Trégouët met vivement en garde la France et ses hommes politiques contre une trop grande frilosité à l'égard des multimédias. Pour remplacer les « pyramides du pouvoir », il appelle à un engagement fort vers les « réseaux du savoir »

« ON N'ENTRE PAS dans l'avenir à reculons. » Le sénateur RPR du Rhône René Trégouët ne mâche pas ses mots. Le ton du document qu'il a rendu public le 8 avril, résultat de seize mois de travail, relève plus de la passion du manifeste politique que de la sécheresse du rapport administratif. Le sénateur y analyse en profondeur les racines historiques de la révolution que les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) vont entraîner. Il expose le parcours particulier de la France et aboutit à des conclusions touchant à l'éducation, à la création d'entreprises innovantes, à l'évolution du rôle de l'Etat et, surtout, aux conséquences des bouleversements en cours sur le fonctionnement de la société.

C'est sur ce dernier point que le rapport du sénateur du Rhône tranche le plus nettement avec les nombreux travaux qui l'ont précédé. Aux classiques auditions de personnalités, René Trégouët a ajouté les résultats d'une large consultation de la « base » grâce à un site ouvert sur Internet pour recueillir l'avis des Français de la Toile.



MUTATION EN PROFONDEUR

Cette plongée au cœur du Réseau l'a convaincu de la profondeur de la mutation en gestation. De simples mesures techniques, ponctuelles et superficielles ne sauraient être suffisantes pour prendre en compte un phénomène qui s'attaque aux fondements mêmes des structures établies de l'administration.

C'est Alain Juppé, alors premier ministre, qui, le 7 janvier 1997, avait confié à René Trégouët une mission parlementaire sur les conséquences des nouvelles technologies de l'information sur la société française à l'aube du troisième millénaire. Vaste sujet dont différents aspects ont été largement analysés dans le passé par les sénateurs Pierre Laffite, Alain Gérard et Franck Sérusclat et par le député Patrice Martin-Lalande. Sans compter les rapports d'Isabelle Falque-Pierrotin, en 1996, ou, plus récemment, de Francis Lorentz sur le commerce électronique. Prévue pour durer six mois, la mission Trégouët a cependant buté sur le changement de gouvernement du 2 juin 1997. Qu'à cela ne tienne ! La commission des finances du Sénat a aussitôt décidé d'élargir son champ d'investigation.

« J'ai essayé de comprendre pourquoi la France, depuis le début de la révolution industrielle, avait quasi systématiquement un comportement atypique, si nous le comparons aux démocraties anglo-saxonnes, face aux ruptures technologiques », explique le sénateur. Pour étudier les origines de l'onde de choc que les NTIC engendrent aujourd'hui, l'auteur remonte à l'invention de l'imprimerie et analyse la différence d'impact que cette technologie a eue sur la Chine et sur l'Europe. Malgré cinq siècles d'avance, la Chine n'a pas subi de révolution sociale en profondeur.

En revanche, l'invention de Gutenberg, en 1450, est immédiatement exploitée par les chantres de la Réforme, pour qui l'imprimerie constitue un moyen inespéré de diffusion des idées nouvelles. La société tout entière sera affectée par ce mouvement de pensée.

« L'exemple de l'imprimerie démontre à l'envi que le succès d'un nouveau média suppose une rencontre simultanée d'une offre de techniques et de contenus et d'une demande reposant sur l'éducation et la volonté de communiquer », écrit René Trégouët, pour qui *« l'esprit d'entreprise, dont la confiance constitue le ressort fondamental, permet cet ajustement »*.

De l'imprimerie à Internet, le rapport étudie la progression accélérée des technologies de l'information en y décelant *« une continuité et une harmonie »* plus importantes qu'on ne pourrait le penser. A force de précisions, l'analyse de l'évolution des médias devient difficile à suivre. Le propos, émaillé d'une multitude de citations, entre autres d'Alain Peyrefitte et de Régis Debray, dérive vers la thèse universitaire. L'auteur dégage néanmoins quelques causes précises de la *« persistance d'un mal français »*.

SOUS-UTILISATION

Dans les entreprises, par exemple, le décalage par rapport aux autres pays tient plus d'un usage restreint de l'ordinateur que d'un sous-équipement. Le manque de valorisation de la recherche et la fuite des cerveaux (trente-cinq mille expatriés dans la Silicon Valley et cinquante mille à Londres) contribuent à mettre la France en position de sous-utilisation de la technologie alors qu'elle devrait prétendre à un rôle créateur. Et René Trégouët de rappeler les erreurs de décision et de jugement qui jalonnent l'histoire de l'informatique nationale. Du plan Informatique pour tous aux errances de Bull, en passant par le bilan en clair-obscur du Minitel, tout est passé en revue avec, là encore, un grand luxe de détails.

Entrant dans le vif du sujet, le sénateur s'attache à la nécessaire *« définition d'un système de valeurs dans la nouvelle société de l'information »*. Pour lui, tolérance, ouverture, curiosité intellectuelle, inventivité, désir d'échanger et de partager font partie des valeurs positives que véhicule la société de l'information. Par ailleurs, une priorité absolue apparaît : donner à tous les Français les moyens d'acquérir de nouveaux savoirs. Bref, lutter contre l'exclusion par une éducation qui débouche naturellement sur la création des métiers de demain. Le sénateur les définit par la capacité d'ajouter du savoir à une information. De cette opération résulte une connaissance qui, enrichie par l'expérience, aboutit à une expertise. Et, dans ces domaines, le socle historique et culturel de l'Europe semble idéal pour fournir une mine de talents plus riche que celle, plus jeune, des Etats-Unis.

Technologie, commerce et culture : pour se développer, la société de l'information a besoin de ces trois outils pour engendrer ces *« réseaux du savoir »* qui font trembler les *« pyramides du pouvoir »*, avec lesquelles ils sont fondamentalement incompatibles...

M. Al.

Les internautes en consultation

En plus des deux cents entretiens qu'il a eus avec des personnalités comme le philosophe Michel Serres, le président de France Télécom, Michel Bon, celui de Microsoft Europe, Bernard Vergnes, et Jean-Marie Rausch, sénateur et maire de Metz, René Trégouët a ouvert un site Internet qui a reçu la visite de seize mille curieux. Mais, regrette-t-il, *« pas plus d'une dizaine d'hommes politiques français utilisent vraiment leur adresse Internet »*. Et d'ajouter que les chefs d'entreprise ne font guère mieux : *« Ils ne sont pas plus de 5 % à répondre directement à leurs messages contre 65 % aux Etats-Unis. »* Or, estime le sénateur, une pratique quotidienne de la Toile et du courrier électronique est indispensable pour s'en servir utilement.

A cela s'ajoutent les critiques et les réflexions des internautes dont le rapport de René Trégouët s'est largement nourri. En annexe de cette considérable étude, cent huit de leurs messages ont été cités. Nombreux sont ceux qui dénoncent le tarif excessif des télécommunications locales et l'archaïsme de l'administration française.

Une Europe de l'information

Rien n'arrête une technique qui se transforme en moyen de communication. L'ordinateur associé aux réseaux détient ce pouvoir, affirme le sénateur René Trégouët. Il va même jusqu'à dire qu'Internet peut constituer un facteur de paix et, du fait d'une plus grande circulation de l'information, peut aider à installer la démocratie dans les pays qui en sont encore privés.

La construction d'une Europe de l'information pourrait, suggère-t-il, devenir l'un des grands projets des Etats membres de l'Union. L'information devrait alors être mise gratuitement à la disposition des citoyens. Une tâche qui devrait être garantie par l'Etat. Mais, dans la plus pure tradition libérale, René Trégouët prône l'abandon de tout interventionnisme régalien dans les domaines ouverts à la concurrence en dehors des fonctions de régulation, afin d'éviter, par exemple, les dérives monopolistiques.

Enseigner et équiper

Le rapport n'échappe pas à l'avalanche de propositions destinées à *« rattraper le retard de la France dans la société de l'information »*. Parmi les plus originales, on trouve :

- **La formation** aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) des enseignants avec mise en place d'un système de reconnaissance de leur engagement pionnier.
- **L'apprentissage** par les élèves de l'image, du virtuel et des NTIC. La discipline devrait bénéficier d'un coefficient de même niveau que les matières fondamentales (mathématiques, français, langues...).
- **La création** d'un Intranet académique à haut débit donnant accès à des serveurs départementaux.
- **L'installation** dans chaque établissement scolaire, puis dans chaque classe, d'un écran géant de projection vidéo.
- **La rémunération** des auteurs et des éditeurs de contenu pédagogique selon le mode du « pay per view » (PPV).
- **L'offre** par France Télécom d'un couplage ligne RTC classique pour le téléphone et ligne Numeris uniquement raccordé aux fournisseurs d'accès à Internet. Cette dernière bénéficierait d'un abonnement forfaitaire permettant une connexion permanente au réseau mondial des internautes privés.
- **La mise à disposition**, par les entreprises et les administrations, d'ordinateurs personnels au domicile des salariés.
- **Le remplissage des déclarations** (Trésor public, Urssaf, Assedic...) directement sur le réseau avec bonification de cinq jours sur le délai pour ceux qui recourent à ce moyen.
- **L'aménagement de l'impôt** sur la fortune pour les parrains *(business angels)* de jeunes entreprises innovantes
- **L'encouragement du télétravail**, notamment dans les services publics (éducation, enseignement supérieur, recherche), en dotant les télétravailleurs d'un statut juridique et fiscal approprié.

Pour en finir avec « le centralisme et les cloisonnements hiérarchiques »

Le rapporteur estime qu'« il y a plus à gagner à pratiquer l'échange plutôt que la rétention d'information »

Voici des extraits du rapport de M. René Trégouët sur les nouvelles technologies de l'information et la manière dont elles vont aider la France à entrer dans le XXIe siècle :



VERBATIM

La société de l'information se caractérise *(...)* à mon sens, par la substitution de « réseaux » à *[des structures pyramidales]*. Mais cette société nouvelle ne peut se développer que dans la confiance.

Les réseaux ne sont qu'un instrument. Les considérer de façon pragmatique est le meilleur moyen d'éviter d'entrer dans les débats stériles et dépassés qui opposent les technolâtres aux technophobes ou de succomber aux utopies saint-simoniennes allant jusqu'à faire de la théorie des réseaux une religion.

La société de l'information est une société de confiance ! Confiance en soi et en autrui, dans les vertus du partage du savoir, de l'échange de connaissances, de la mise en commun des réflexions et des idées. Confiance aussi en l'esprit d'entreprise, la mentalité des consommateurs, les mécanismes du marché.

Il ne s'agit pas pour autant, cédant à une vision utopique des technologies de l'information, d'en ignorer les dangers : extorsion de données confidentielles, atteinte à la moralité ou à la sécurité publique, aux droits de la personne, plagiats en tous genres, etc.

Mais le jeu en vaut la chandelle, et il y a plus à gagner à pratiquer l'échange plutôt que la rétention d'information. Il y a sur Internet une sorte de surveillance mutuelle et d'automaticité du droit de réponse, par la possibilité de débats contradictoires, qui équivaut à une certaine forme d'autorégulation, sans doute insuffisante mais néanmoins réelle.

Désormais les responsables politiques ou économiques ne pourront plus, comme hier, imposer leurs décisions à la base s'ils ne cherchent pas à légitimer leur démarche par de larges consultations et la recherche du « bon sens » sur les réseaux.

En contrepartie, il ne sera plus possible à des groupuscules, infiltrés dans des systèmes démocratiques sclérosés, d'imposer la démagogie de leurs idées minoritaires au plus grand nombre.

Cela ne signifie pas pour autant que toute autorité disparaîtra mais que celle qui subsistera devra être reliée à toutes les composantes des réseaux pour être légitimée et ne plus fonder ses décisions sur des informations fournies par un petit groupe de hiérarques ou de militants.

Pour la première fois dans l'histoire de l'homme, la puissance se déconnecte du nombre avec la société de l'information. Demain, le rang des nations ne se fondera plus essentiellement sur le nombre de ses habitants ou de ses soldats, ni sur son potentiel de production de biens matériels, mais bien sur sa capacité à ajouter des savoirs à un signal (une information), donc à valoriser son expertise et son haut niveau de sagesse. Le pouvoir vient aujourd'hui du savoir et la puissance économique est de plus en plus dépendante de facteurs immatériels, tributaires de l'intelligence humaine.

La société de l'information ne se décrète pas. Son édification part de la base mais ne peut être ignorée du sommet, sous peine de voir les communications horizontales, qui se développent spontanément, remettre en question les circuits hiérarchiques verticaux d'information et de décision, sans même que nos hauts responsables ne s'en aperçoivent. Les pyramides sont ébranlées dans leur fondement, les alvéoles éclatent.

Le centralisme, le dirigisme, les cloisonnements hiérarchiques et sociaux qui nous caractérisent constituent autant de sources d'inhibition susceptibles d'entraver notre entrée dans la société de l'information.

COMMENTAIRE

DIALOGUER AVEC LES CITOYENS

La vision de la société de l'information définie par René Trégouët contient les ferments d'un véritable programme politique. Au moment où les partis politiques républicains ont du mal à se distinguer les uns des autres, le rapport du sénateur RPR du Rhône semble susceptible de servir de base à l'élaboration d'un mouvement nouveau et moderne.

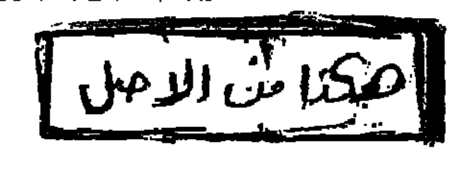
La critique du colbertisme et de son centralisme ainsi que l'apologie d'un certain libéralisme campent son discours à droite. Mais il introduit un moteur nouveau et puissant d'évolution. Pour M. Trégouët, la structure pyramidale et séculaire du pouvoir va être bousculée par le développement des réseaux de communication.

Le sénateur ne sous-estime pas l'aptitude des structures établies à produire des *« anticorps »* pour se protéger. D'où un *« vrai combat »* pour éviter une marginalisation de la France. Le monde évolue plus facilement que l'Hexagone vers un *« système horizontal »* dans lequel le facteur confiance devient essentiel : *« La défiance*, dit-il, *constitue le ciment de la pyramide. »*

La renverser pour libérer les réseaux, comme le proposait Alvin Toffler dès 1972, revient à provoquer un véritable séisme dans l'ordre établi. Le risque *« gravissime que tout s'écroule »* n'est pas exclu. Pour l'éviter, René Trégouët plaide pour une évolution de la pratique des sondages, forme embryonnaire de l'interactivité, vers un recours beaucoup plus large à l'intelligence des groupes qui s'expriment sur les réseaux : une remise en cause de l'exclusivité du rôle représentatif dévolu au Parlement.

L'introduction de cette forme de démocratie directe dans la vie publique suppose toutefois la création de nouvelles structures spécialisées dans la scrutation de l'opinion des citoyens. Non plus au travers des questionnaires plus ou moins biaisés des sondages, mais grâce à l'analyse des idées spontanées issues de la libre expression offerte par Internet. Les électeurs pourraient ainsi renouer avec le politique, dont la « virtualité » fait aujourd'hui le jeu des extrémistes. Seront-ils mieux entendus pour autant ?

Michel Alberganti



A Augusta, Tiger Woods est maître chez lui

Le jeune prodige du golf américain, qui n'a gagné aucun titre majeur depuis sa victoire aux Masters de 1997, croit fermement en un deuxième succès sur le tracé tortueux de Géorgie

Malgré une année quasiment vierge de victoires, Tiger Woods est le favori à sa propre succession aux Masters d'Augusta (Géorgie), qui se disputent du jeudi 9 au dimanche 12 avril. Vainqueur en 1997, l'Américain est, depuis, devenu la grande vedette du golf. A l'âge de vingt-deux ans, il collectionne les contrats, dont il a retiré 600 millions de dollars. Malgré une saison décevante, il reste en tête du classement mondial devant le Sud-Africain Ernie Els et l'Australien Greg Norman. Tiger Woods peut prétendre à ce deuxième succès. Le parcours tortueux et riche en pièges correspond parfaitement à son style de jeu. De plus, il a changé son swing en le raccourcissant, gagnant ainsi encore plus de puissance et, donc, de distance. Il espère ainsi rejoindre Jack Nicklaus et Nick Faldo dans le cercle très étroit des joueurs ayant remporté l'épreuve deux années de suite.

LOS ANGELES
correspondance

A Augusta, le National Club Golf est un sanctuaire. Les profanes du golf n'y sont pas admis, et les adeptes les plus vertueux de la petite balle blanche s'agenouillent, chaque année, devant leur boîte à lettres pour recueillir avec dévotion le carton d'invitation qui leur ouvrira les portes du temple. Seuls les anciens vainqueurs ont le privilège d'y être invités pour l'éternité. Tous les autres sont suspendus aux desiderata des grands maîtres d'Augusta. Pendant le Masters, qui se déroulera du 9 au 12 avril, le monde du golf va donc retenir son souffle. Ce tournoi, vieux de soixante-deux ans, est bien plus qu'une simple étape du Grand Chelem. *« Le Masters ? Mais c'est le Vatican ! »*, aurait affirmé un historien.

Il y a deux ans, un jeune joueur nommé Eldrick « Tiger » Woods avait commis le pire des blasphèmes : avec Trip Kuehne, jeune joueur amateur lui aussi convié pour la première fois à la grande messe, Tiger Woods avait osé s'introduire dans le club-house d'Augusta pour emprunter, discrètement, les escaliers étroits menant aux vestiaires des anciens champions, le temps d'un coup d'œil. Or la tradition et les rigoureux gardiens du temple interdisent l'intrusion de membres « non invités » dans ces mythiques Champions Lockers Rooms, là où chaque vainqueur possède une plaque à l'or fin gravée à son nom.

Cette année, Tiger Woods n'aura pas à ruser pour pénétrer dans le club-house. Depuis sa victoire surprise de 1997 (à vingt et un ans, il devenait le plus jeune lauréat de l'épreuve), son nom est à jamais gravé à côté de celui de Jack Burke Jr., le vainqueur de 1956. Et tout le monde ne jure plus que par lui. Résultat : les contrats publicitaires du prodige s'élèvent aujourd'hui à 600 millions de francs et ses gains par tournoi à quelque 20 millions de francs.

PREMIER NOIR AU BLAZER VERT

Après seulement deux ans de professionnalisme, l'ascension de Tiger Woods dans un sport engourdi, qui recherchait depuis longtemps un leader jeune et charismatique, a été fulgurante.

Premier golfeur noir à revêtir le blazer vert – vêtement distinctif des vainqueurs –, sur cette terre géorgienne au passé ségrégationniste, Tiger Woods s'est aussi payé le luxe de réussir, à vingt et un ans, un sans-faute désarmant grâce à un score de dix-huit sous le par. Mieux, sur les quatre tours du tournoi, il n'a jamais putté plus de deux fois. Du jamais-vu. Cette année, tous les yeux seront donc rivés sur lui. Et pourtant il ne semble pas connaître la signification du mot « pression ». *« Maintenant, je sais ce qu'il faut faire pour gagner à Augusta*, a-t-il expliqué lors du Players Championship, il y a deux semaines. *Avoir gagné le Masters est un énorme avantage pour moi. Un joueur peut préparer ce tournoi pendant une année entière, mais, s'il ne connaît pas les ficelles du parcours, cela ne lui servira à rien. »*

Etonnante confiance que celle de Tiger Woods. Depuis juillet 1997, il n'a signé qu'une seule victoire, au Johnnie Walker Classic, disputé en Thaïlande, en janvier. Pis, il y a deux semaines, lors du Players Championship, joué en Floride, il a terminé 35e à douze coups de Justin Leonard, talentueux vainqueur de vingt-cinq ans. *« Mes performances actuelles ne le prouvent pas, mais je suis extrêmement confiant*, assure Tiger Woods. *Mon jeu s'est nettement amélioré, j'ai même l'impression de mieux contrôler mes coups. »*

JOUER AU PARADIS

A son avantage, le tracé d'Augusta, réputé pour sa vitesse et ses vallonnements diaboliques. Joueur visionnaire, Tiger Woods affectionne les parcours longs et tortueux comme celui-ci. *« Même s'il ne joue pas son meilleur golf, il sera sans aucun doute très affûté*, souligne le Sud-Africain Ernie Els, un de ses adversaires les plus sérieux. *Le tracé semble avoir été dessiné pour lui, c'est incroyable. A Augusta, il doit avoir l'impression de jouer au paradis. »*

Le chemin du céleste repaire est semé d'embûches. Les obstacles s'appellent Ernie Els, Justin Leonard, John Daly, David Love III, Jesper Parnevik, Colin Montgomerie et Lee Westwood. Tous rêvent de chiper la veste verte de Tiger Woods. Mais personne ne voit comment un deuxième titre pourrait lui échapper. *« Je ne serais pas surpris de le voir encore gagner »*, a confié Jack Nicklaus à la chaîne de télévision sportive ESPN. Venant de celui qui est considéré comme le joueur du siècle, avec dix-huit tournois du Grand Chelem à son actif, la remarque vaut pronostic.

A l'abri des oreilles indiscrètes, Jack Nicklaus ajoute même que Tiger Woods possède le talent nécessaire à la conquête de dix titres de maître. Pour l'instant, l'impétrant se contenterait d'un deuxième titre : il lui permettrait de rejoindre Jack Nicklaus (1965-66) et Nick Faldo (1989-90) dans le cercle très étroit des joueurs ayant fait le doublé. Mais l'appétit du jeune tigre ne connaît pas encore de limite. *« A terme*, clame-t-il, *j'espère surtout être le premier à remporter les quatre tournois du Grand Chelem dans une même année. »* Tous ses adversaires l'attestent : son arrogance n'a d'égale que son génie.

P. M.

Un parcours de légende

La 62e édition du Masters de golf se dispute à Augusta (Géorgie) du jeudi 9 avril au dimanche 12 avril. Le parcours a été dessiné en 1931 par le golfeur Bobby Jones, « président à perpétuité » de l'Augusta National Club, une légende du golf américain, décédé en 1971.

● **L'épreuve** se dispute en quatre fois dix-huit trous. Après deux jours de compétition (soit 36 trous), les 44 joueurs du bas de classement sont éliminés. En cas d'égalité à l'issue du parcours final, le titre est attribué selon le principe de la « mort subite ».

● **Le seizième trou du parcours** est considéré comme le passage à risque, opérant une sélection parmi les favoris. *« Je déteste dire qu'un trou est fatal*, explique Gary Player, vainqueur de trois Masters. *Mais je dois bien l'avouer, c'est un vrai "casse-gueule". »*

● **La dotation financière du** Masters sera révélée samedi 11 avril, comme le veut la tradition. En 1997, elle s'était élevée à 16,5 millions de francs.

● **En 1997, Tiger Woods** a enlevé le titre à l'âge de vingt et un ans. Jack Nicklaus, six fois vainqueur, a signé trois de ses victoires après trente ans et Arnold Palmer a gagné son premier titre de « maître » à vingt-huit ans.

● **Deux Masters consécutifs**, cela n'a été remporté que deux fois, par Jack Nicklaus en 1965-1966 et par Nick Faldo en 1989-1990.

Lens file vers le titre de champion de France de football

VAINQUEUR de Rennes (3-0) lors de la 31e journée du championnat de France de première division, qui devait s'achever mercredi 8 avril avec les rencontres Marseille-Paris-Saint-Germain et Guingamp-Metz, Lens a conforté, mardi 7 avril, ses chances de devenir champion pour la première fois de son histoire. Monaco a fait match nul (1-1) à Nantes (10e), qui après ce résultat est assuré du maintien, tout comme Montpellier, vainqueur de Cannes (1-0). Dans la course aux cinq premières places, synonymes de qualification européenne, Bordeaux (5e) a préservé ses chances en tenant Lyon en échec (1-1) à Gerland. Auxerre a fait match nul au Havre (2-2). Strasbourg et Bastia se sont également partagé les points (1-1) comme Toulouse et Châteauroux (1-1).

En deuxième division, la performance revient à l'OGC Nice, qui a battu Saint-Etienne (2-0), s'éloignant ainsi de la zone dangereuse de la relégation. Vainqueur à Troyes (2-0), Lorient reprend la tête du classement à la faveur de la différence de but devant Nancy, qui avait perdu face à Valence, dimanche (4-2). Les autres résultats : Wasquehal-Red Star (2-4), Mulhouse-Gueugnon (1-2), Caen-Nîmes (3-1), Amiens-Sochaux (0-2), Laval-Le Mans (2-3), Niort-Lille (2-0), Toulon-Martigues (1-2), Louhans-Cuiseaux-Beauvais (1-0).

DÉPÊCHES

■ **CYCLISME : le Belge Rudy Dhaenens est mort des suites d'un accident de voiture,** lundi 6 avril. Ce cycliste modeste et populaire âgé de trente-six ans, champion du monde en 1990, avait arrêté sa carrière en 1992 à cause de problèmes cardiaques. Dimanche, sa voiture a percuté un pylône alors qu'il se se rendait à Meerbeke pour commenter le Tour des Flandres à la télévision.

■ **Le Tour féminin change de nom et devient la Grande Boucle féminine internationale,** du 11 au 22 août, avec départ à Montluçon et *arrivée à Strasbourg. Le parcours de* l'édition 1998 (1 392 km), présenté mardi 7 avril, à Paris, prévoit des passages dans les massifs des Pyrénées, des Alpes et des Vosges, notamment le mont Ventoux pour la première étape.

■ **PATINAGE ARTISTIQUE : Tara Lipinski a l'intention de passer chez les professionnels.** *« J'ai réalisé après les Jeux de Nagano*, a expliqué la patineuse américaine, *à quel point il était important pour moi d'être avec mes parents, en famille, tous ensemble. »* Le 20 février, Tara Lipinski était devenue, à quinze ans, huit mois et dix jours, la plus jeune championne olympique de l'Histoire. Elle s'était préparée pour les J.O. à Detroit, où elle résidait avec sa mère. Son père était resté à Houston, où il est employé. – (*AFP*)

L'Euroligue féminine, vivier du championnat américain

BOURGES
de notre envoyée spéciale

Audrey Sauret n'a pas forcément tout perdu. Bien sûr, la meneuse de jeu de l'US Valenciennes-Orchies et ses coéquipières ont été laminées (69-48), mardi 7 avril, à Bourges, en demi-finale de l'Eurolique féminine, par les basketteuses du CJM Bourges Basket, qui défendront leur titre, jeudi 9 avril, face aux Espagnoles du Getafe Madrid. Même si les Nordistes ont craqué – au beau milieu de la deuxième période, elles ont encaissé vingt points sans pouvoir en marquer plus de trois –, la joueuse a retenu l'attention des émissaires américains venus superviser la compétition.


BASKET

N'empêche, Audrey Sauret (1,80 m) a rejoint son banc tête basse. A vingt et un ans, on digère mal la défaite. Surtout dans une famille qui vit pour et par le basket-ball. Le père, Philippe, vainqueur en son temps d'une Coupe d'Europe juniors avec Greg Beugnot, entraîne la sœur Laetitia, bientôt en Nationale 1B, à Reims, là où Carole, la mère, évoluait. Villeurbanne lorgne sur le petit frère, Julien. Mais si Audrey, trop déçue et pas encore assez « pro », n'a pas repéré les trois envoyés spéciaux du bureau parisien de la NBA, la ligue professionnelle américaine, eux ont apprécié sa lucidité et la tenue de son jeu.

IMPLACABLE COMMERCE

A Bourges, ils ont joué les « scouts », c'est-à-dire les observateurs-recruteurs, pour le compte de la Women's National Basketball Association (WNBA), version féminine de la NBA. C'est donc Ray Lalonde, directeur de la communication à la NBA Europe, qui a veillé au grain avec deux compères. *« Nous reconnaissons la valeur des talents étrangers*, dit ce Canadien, ancien joueur de hockey sur glace, *même si notre système de recrutement hors des Etats-Unis n'est pas encore tout à fait au point et que nous laissons passer des joueuses. »*

La mise en place d'une WNBA aussi médiatique que son pendant masculin est pourtant le fait d'une implacable logique commerciale. Aux propriétaires de ses vingt-neuf clubs, dont la billetterie ne fonctionnait pas de juin à octobre pour cause de trêve, la NBA a proposé une nouvelle manne. Elle permet aux meilleures universitaires américaines de ne plus s'exporter vers les *clubs européens à la fin de leurs* études et attirent les meilleures étrangères. Seuls huit clubs ont accueilli des équipes féminines au cours de l'été 1997, mais tous ont investi dans l'aventure à part égale. Le savoir-faire et les structures de la NBA ont fait le reste.

Le succès a dépassé toutes les espérances. *« Dix mille spectateurs en moyenne par match, et un nouveau public plus féminin*, dit M. Lalonde. *Nous passons à dix équipes dès cette saison avec Detroit et Washington. Nous comptons en ajouter deux chaque année jusqu'à ce que tous les clubs NBA aient leur équipe WNBA. »* Le salaire moyen réglé par la NBA est de 40 000 dollars (près de 240 000 francs) à 50 000 dollars et peut atteindre 250 000 dollars. La saison est intense : trente matches en deux mois, plus les play-off et les camps d'entraînement. Pour l'instant, elle se combine aisément avec la saison régulière européenne.

Isabelle Fijalkowski, l'ex-Berruyère retenue en 1997 par les Cleveland Rockers, l'a prouvé. Mais le CJM Bourges Basket n'a pas satisfait à ses nouvelles prétentions financières. *« J'aime savoir où j'investis*, dit le président Pierre Fosset. *J'ai du mal à payer sur douze mois des joueuses qui risquent de se blesser ou de s'épuiser cinq mois ailleurs. »* Sous les couleurs de Côme (Italie), Isabelle Fijalkowski s'est inclinée, mardi, dans l'autre demi-finale face au Getafe Madrid (73-69). Elle va retourner à Cleveland pour l'été.

Mais les envies de croissance de la WNBA et l'allongement de la saison qui en découlera menacent l'harmonie des calendriers européen et américain. En attendant la maturation des jeunes talents européens, la WNBA se contente de valeurs sûres : taille, expérience ou charisme. L'internationale berruyère Odile Santaniello, trente et un ans, 1,83 m, huit fois meilleure joueuse française, vient de signer un premier bail. Mais bientôt les quatre lettres magiques et les revenus qu'elles génèrent ne permettront plus l'hésitation.

Patricia Jolly

Tariq Abdul-Wahad, basketteur français des Sacramento Kings

« Ma première saison en NBA est un échec »

LOS ANGELES
correspondance

L'unique joueur français évoluant dans le championnat américain de basket-ball professionnel (NBA) analyse avec lucidité, pour *Le Monde*, sa première saison – *difficile* – passée sous le maillot de l'équipe des Sacramento Kings (Californie). Mais, à seulement vingt-trois ans, Olivier Saint-Jean, qui répond au nom de Tariq Abdul-Wahad depuis sa conversion à l'islam en 1996, s'accorde encore un peu de temps pour satisfaire ses ambitions sportives sans renoncer à son idéal de vie.


TARIQ ABDUL-WAHAD

« A quinze jours de la fin du championnat, votre équipe est d'ores et déjà éliminée des play-offs. Etes-vous toujours aussi motivé qu'en début de saison ?

– Il y a toujours de nouvelles choses à apprendre, que ce soit le début ou la fin de la saison. J'essaie de m'impliquer au maximum afin de poursuivre au mieux mon apprentissage de la NBA.

– Comment avez-vous vécu vos premiers pas dans le championnat américain ?

– Même si je n'ai pas beaucoup joué, j'ai gagné en expérience et je me sens plus fort mentalement. Je côtoie des basketteurs d'un excellent niveau, et l'on apprend énormément quand on joue contre et avec les meilleurs joueurs du monde. Tout est allé très vite.

– Vous n'avez pas beaucoup joué cette saison. Est-ce un échec ?

– Oui, il n'y a aucun doute. Ma première saison est un échec. Cela m'a toutefois ouvert les yeux sur mes forces et mes faiblesses. Je dois progresser, mais ma situation est délicate. Les opportunités sont difficiles à saisir dans la mesure où un grand joueur évolue au poste auquel je pourrais prétendre *[Mitch Richmond est le meneur offensif titulaire des Kings, NDLR]*. Je n'ai donc pas toujours la possibilité d'exprimer mon talent à 100 %. En revanche, je sais maintenant ce qu'il me reste à faire pour évoluer.

– C'est-à-dire...

– Il faut que j'améliore mon travail de défense, ma technique de tir et ma vitesse de réaction sur la balle. Une somme de petits détails qui semblent anodins mais qui sont fondamentaux en NBA.

– Mitch Richmond a de grandes chances de rester dans l'équipe durant la saison 1998-1999. Cela pourrait ne pas arranger vos affaires...

– Je n'en suis pas sûr. S'il reste, tant mieux. S'il part, tant mieux... Mon avenir ne dépend pas uniquement de lui. J'ai vécu une saison de transition. Si je dois recommencer l'an prochain, je prendrai mon mal en patience.

– Pourtant, au cours des derniers matches, l'absence de Mitch Richmond pour cause de blessure vous a permis de vous faire remarquer. Malgré votre manque de réussite dans les tirs, avez-vous le sentiment d'avoir progressé ?

– Oui, c'est le métier qui rentre. Plus je joue, plus j'ai des chances de briller... Il n'y a pas de secrets. Mais, actuellement, la situation est tellement difficile pour notre équipe que nous essayons simplement de gagner le plus de matches possibles. Je ne veux pas m'arrêter sur mes performances individuelles. J'essaie d'apporter une valeur ajoutée au collectif.

– Vous donnez pourtant l'impression d'être légèrement blasé. Avez-vous perdu votre enthousiasme du début de saison ?

– Non, pas du tout. C'est simplement la fin de l'année sportive, et il faut négocier les derniers matches avec sérieux, même si nous sommes éliminés de fait des play-offs. Ce n'est pas toujours excitant, mais il faut rester motivé.

– Comment conciliez-vous votre carrière sportive et votre nouvelle vie de musulman depuis votre conversion à l'islam, en novembre 1996 ?

– Le sport fait partie intégrante de ma vie depuis que je suis enfant, alors que j'ai découvert la religion il y a à peine deux ans. A mon avis, il n'y a pas d'incompatibilité. Pourtant, ce sont deux domaines complètement différents. Quand je rentre dans un stade, j'essaie de plaire à Dieu car c'est ma responsabilité en tant que musulman. Mais cela ne dure que quarante-huit minutes. En revanche, en dehors des parquets, je suis un musulman vingt-quatre heures sur vingt-quatre. La vie sociale d'un basketteur professionnel et celle d'un musulman n'ont rien en commun. Mais, sur un terrain, il n'y a aucune différence.

– La religion vous a-t-elle aidé à garder espoir au cours de cette saison difficile ?

– Non, il ne faut pas tout mélanger. Tout ce que l'islam m'apporte est une vision plus générale du monde. Il y a des questions plus importantes que le résultat d'un match de basket-ball. Mais, malheureusement, les gens croient trop souvent que les sportifs professionnels ne pensent qu'à leur compte en banque. Ce n'est pas vrai. L'islam me permet d'aller au-delà. Ma vie est entre les mains de Dieu. Inch'Allah ! »

Propos recueillis par Paul Miquel

Pierrefonds et ses nouveaux « visiteurs »

Affluence chez Viollet-le-Duc, pour une double leçon d'histoire à la gloire du Moyen Age et du Second Empire

A quelque chose médiocre film est bon. *Les Visiteurs I*, de Jean-Marie Poiré et Christian Clavier, il y a cinq ans, étaient une caricature du Moyen Age agrémentée d'authentiques trouvailles comiques. La mode des us et arts médiévaux, alors déjà dans l'air, avait recruté à pleins gantelets de nouveaux fans parmi les quatorze millions de spectateurs français de cette œuvre. *Les Visiteurs II*, cette année, caricaturent la caricature mais ont le mérite de fouetter encore la curiosité pour le Moyen Age, surtout parmi la jeunesse.

Cette « tendance » médiévale s'est curieusement accouplée, dans un minuscule village de l'Oise, à une autre inclination d'actualité : la réhabilitation du Second Empire. Mouvement symbolisé par le livre pas fameux – mais non conformiste – du dirigeant néo-gaulliste Philippe Séguin sur Napoléon III. Ce bourg à la page de l'Ile-de-France septentrionale, c'est Pierrefonds : en lisière de la forêt de Compiègne, dans un paysage d'éperons rocheux et de vaux verdoyants, surgissent une église cachant une source thermale, quelques commerces sages, des villas Belle Epoque se mirant dans un lac d'opérette, une mairie ayant pour toujours oublié de retirer de son fronton l'aigle impérial. Le tout dominé et éclipsé par une forteresse de conte de fées, sortie directement des *Très Riches Heures* du duc de Berry.

Dès l'entrée du château, sous un portrait officiel en pied, plein de rouges et de blancs, du troisième Napoléonide, et dans les cours, les coursives, les courtines, des enfants des écoles, des familles nombreuses courent, crient. Toute cette foule est venue ici recevoir *in* vivo une leçon de Moyen Age, contempler « en vrai » les lieux où vivaient écuyers et seigneurs des *Visiteurs*. En prime, on leur donne une idée du Second Empire, dont la fin, certes, comme celle du Premier Empire, n'est guère exemplaire mais qui fut un régime roboratif, tremplin de la France industrialisée.

Contrairement aux dires des détracteurs de Viollet-le-Duc et de son gendre Ouradou, restaurateurs de Pierrefonds à la demande de Napoléon III puis de la IIIe République, le château fort n'est pas une invention jaillie de l'esprit d'architectes trop lyriques. Pierrefonds fut un authentique ouvrage fortifié privé à usage public, remontant au douzième siècle, où il défendait le pays de Valois contre les adversaires de la France en formation.

La suite du pedigree est à la hauteur : remanié sous Charles VI par le duc d'Orléans, régent, oncle du roi et sybarite, le bâtiment fut par la suite reprivatisé en allant à Antoine d'Estrées, père de la favorite d'Henri IV. Le frère de la Belle Gabrielle ayant nargué l'autorité de l'Etat, son beau-frère de la main gauche n'hésita pas à venir en personne le canonner. Plus expéditif, Richelieu fit jeter bas l'appareil militaire de Pierrefonds, et *basta* ! A la veille de 1789, le goût préromantique des ruines attira derechef l'attention sur le site.

Louis XVI y vint, bientôt imité de son petit-neveu par alliance Napoléon Ier, qui remit l'édifice dans le giron étatique. Louis-Philippe y donna un banquet, au milieu des lierres noueux et des nids de hiboux, lors du mariage d'une de ses filles avec le roi des Belges. On nageait en pleine mode Troubadour, la présente vogue n'étant au fond qu'une resucée selon nos normes de l'engouement des décennies 1820-1850.

Contrairement aux dires des détracteurs de Viollet-le-Duc, le château fort n'est pas une invention jaillie de l'esprit d'architectes trop lyriques

Avec Napoléon III et Eugénie de Montijo, venus à Pierrefonds de leur résidence voisine de Compiègne, on passa aux affaires sérieuses : dans un but pédagogique, le monument abandonné serait relevé et intérieurement aménagé afin qu'on y trouve un résumé du Moyen Age où le Prince impérial, né en 1856, et sa génération prendraient des cours d'histoire militaire. Lorsque les Bonaparte furent débarqués, après la débâcle de 1870, le gros des travaux était achevé. Viollet-le-Duc n'avait guère ajouté selon sa fantaisie que la chapelle et l'escalier d'honneur. L'impératrice Eugénie, ayant perdu mari et fils, revint sur les lieux en 1912. La fille d'un témoin de ce pèlerinage raconte : *« L'endroit avait tellement marqué Eugénie sous son règne qu'une fois détrônée elle se fit appeler Mme de Pierrefonds. »*

En 1944, si la Résistance locale n'avait pas prévenu à la dernière minute les Américains, ceux-ci, croyant que le château de Pierrefonds était occupé par des nazis, l'auraient bombardé. Les trous dans les murailles qu'on peut voir proviennent des boulets allemands de la Grande Guerre.

Tout compte fait, ainsi que l'écrit Fernand Beaucour dans le *Dictionnaire du Second Empire* (1995) : *« La volonté de Napoléon III de restaurer Pierrefonds fut heureuse et permet à nos générations de connaître un des plus beaux spécimens de notre art féodal. »* Ce ne sont pas les volées de visiteurs en herbe actuels qui le contrediront. Mis en appétit par la salle des Mercenaires, l'escalier double, la cour des Provisions, la tour Charlemagne, le pont-levis ou le donjon, ils n'ont qu'un regret : on-ne-visite-pas-les-oubliettes ! Les conservateurs, qui, comme pour attiser l'envie à l'égard de ce secret des secrets, font afficher la coupe vertigineuse des anciennes geôles, seraient bien inspirés de s'organiser pour qu'on puisse au moins y jeter un coup d'œil – ainsi que Napoléon III l'avait permis au jeune « Napoléon IV ». Sinon, la leçon d'histoire reste incomplète.

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

Carnet de route

● **Renseignements :** château de Pierrefonds. Tél. : 03-44-42-72-72. Ouvert tous les jours. Entrée gratuite pour les moins de douze ans. Grand choix de livres et de jeux sur le Moyen Age, en vente à la billetterie.

● **Manifestations :** brocantes à Pierrefonds les 19 avril et 17 mai ; marché aux poteries le 10 mai. XIes Nuits de feu à Chantilly les 19 et 20 juin. Tél. : 03-44-45-18-18.

● **Expositions :** outre les collections permanentes du château sur les artisans qui travaillèrent pour Viollet-le-Duc, voir « L'art au temps des rois maudits, 1285-1328 » au Grand Palais, à Paris, jusqu'au 30 juin. Tél. : 01-44-13-17-17. Minitel : 3611 Galeries nationales.

● **Lectures :** *Louis-Napoléon le Grand*, de Philippe Séguin, Grasset, 1990, 450 p., 155 F ; *Le Prince impérial, Napoléon IV*, de Jean-Claude Lachnitt, 1997, Perrin, 340 p., 100 F ; *Napoléon IV, un destin brisé*, préface de Philippe Séguin, Albin Michel, 1997, 300 p., 125 F.


DESSIN LIONEL PORTIER

Week-ends à l'hôtel en Europe

A l'heure où les crocus s'épanouissent, les chaînes hôtelières internationales affichent leurs promotions de printemps. Il s'agit de faire les prix doux au voyageur afin qu'il s'installe le temps d'un week-end dans la chambre destinée en semaine à l'homme d'affaires. Celui-ci renonce à l'étape de caractère, mais sait apprécier, en échange, le nombre d'étoiles impliquant service et confort de bon niveau. En interrogeant la centrale de réservation, on demandera les *special rates* de week-end pour en bénéficier. Au risque d'avoir la surprise d'une note salée à l'heure du départ.

Ainsi, dans le cadre des Hilton European Weekends Printemps, la chaîne hôtelière Hilton International propose, du 1er avril au 1er juin, un forfait « 3 nuits pour le prix de 2 », valable du jeudi soir au dimanche matin (ou du vendredi soir au lundi matin) dans les 48 établissements d'Europe. Compter par exemple 1 780 F environ la chambre pour deux, durant 3 nuits à Amsterdam avec les petits déjeuners-buffet (au lieu de 2 670 F), 1 700 F à Munich et 1 538 F environ à Istanbul (numéro vert, 0800-90-75-46).

Le « Weekender plus » des 229 hôtels Holiday Hospitality présents en Europe, sous les labels Crowne Plaza (luxe), Holiday Inn (3 étoiles) et Holiday Inn Express (2 étoiles) est un tarif « court séjour » s'appliquant les vendredis, samedis et dimanches, pour une chambre occupée par deux personnes (voire quatre, avec deux enfants de moins de 19 ans, petits déjeuners inclus) et qui oscille de 315 F à 1 340 F, selon l'étape (numéro vert, 0800-905-999).

Le programme « Bon week-end » des hôtels Concorde donne les clés d'une trentaine d'établissements de renom rénovés ou bâtiments récents au cœur des villes (un enfant gratuit jusqu'à 12 ans). Pour bénéficier de la remise (environ 50 % sur le tarif public), on s'installe pour deux nuits. Le Phœnix, hôtel de luxe à Copenhague, annonce 1 000 F en avril la chambre pour deux avec petits déjeuners buffet (taxes et service), comme le First Hotel Marin à Bergen. La formule joue en France aussi, du plus chic : Le Crillon à Paris (2 950 F), au plus raisonnable, le Napoléon à Fontainebleau, à deux pas du château (670 F, numéro vert, 0800-05-00-11). Les trois enseignes du groupe Choice Hotels Europe (Comfort 2-3 étoiles, Quality 3-4 étoiles, Clarion 4 étoiles) reconduisent l'offre spéciale « dernière minute » qui permet d'obtenir jusqu'à 40 % de réduction sur les prix affichés pour toute réservation effectuée à 7 jours (ou moins) de la date du séjour et selon disponibilités. Un mini-guide envoyé sur demande (numéro vert, 0800-91-24-24) présente les 322 établissements présents dans 12 pays européens. Comptez, dans un Quality, à Milan, 675 F pour deux (avec petits déjeuners) et 470 F à Lisbonne.

A l'inverse des chaînes standardisées, voilà quelque étapes d'atmosphère qui pratiquent des formules comparables. A Londres, les « Luxury Breaks » du Savoy Group sont une invitation au raffinement très britannique des meilleures maisons de la capitale anglaise : de 250 à 285 livres, par nuit pour deux avec champagne et *english breakfast* (2 500-2 900 F). Selon l'adresse, on choisit le luxe ostentatoire du Savoy, à deux pas de Covent Garden (le plus ancien, très prisé des vedettes), l'ambiance plus jeune, plus féminine du Berkeley (équipé d'un complexe de remise en forme), ou encore la tradition au Claridge's, l'« annexe » de Buckingham Palace qui fête son centenaire cette année, ou même le charme et la discrétion du Connaught, en plein cœur de Mayfair. Centrale de réservation : The Leading Hotels of the World, 0800-136-136. Rolls Royce et Bentley, avec chauffeurs, sont à disposition des hôtes pour leurs déplacements en ville.

Florence Evin

PARTIR

■ PLANTES CARNIVORES. Inspiré des Butchart Gardens de l'île de Vancouver, au Canada, le parc Florenia d'Urrugne, à six kilomètres de Saint-Jean-de-Luz, sur la côte basque, accueillera deux manifestations. Les Floriades, une exposition-vente de fleurs et de plantes de collection, aura lieu les 11, 12 et 13 avril, de 10 heures à 19 heures. Une vingtaine de pépiniéristes présenteront leurs collections de cactées, plantes épiphytes, bougainvillées et autres bonsaïs dans ce parc de dix-huit hectares aux parfums d'orangers du Mexique, de *lauriers et d'herbe* fraîchement coupée. Du 23 mai au 1er juin, une exposition intitulée « Le monde étrange des plantes carnivores », avec panneaux didactiques et documentaires, présentera, dans un cadre naturel reconstitué, ces espèces menacées.

★ **Florenia, La Croix-des-Bouquets, RN 10, 64122 Urrugne, tél. : 05-59-48-02-51.**

■ GREENS D'OPALE. Le 5e Pro-am international de la côte d'Opale se tiendra du 29 avril au 3 mai (quatre jours, quatre parcours), dans la région du Touquet. Une occasion pour 240 amateurs de l'Hexagone, associés à 80 joueurs professionnels en provenance de toute l'Europe, de découvrir quelques-uns des plus beaux golfs de ce littoral tonique : Belle Dune, Le Touquet (côté mer et côté forêt) et Wimereux. Pour un amateur, il en coûtera 2 700 F, prix comprenant une journée d'entraînement, le 28 avril, les quatre green fees, les cocktails et le dîner de gala. En ce qui concerne l'hébergement, possibilité de bénéficier de tarifs négociés au Westminster ou au Park Plaza-Grand Hôtel (4 étoiles), au Manoir (3 étoiles) ou au Red Fox (2 étoiles). De 240 F à 410 F par personne en chambre double selon l'établissement choisi.

★ **Renseignements et inscriptions auprès de la Société Golf First, tél. : 01-42-24-00-33.**

■ CALIFORNIE SPATIALE. Fruit de la collaboration entre l'antenne toulousaine d'Havas Voyages et de la société Orbitics, un circuit exceptionnel de neuf jours offre aux passionnés de l'aéronautique la possibilité de visiter, du 30 mai au 7 juin, les hauts lieux de la Californie spatiale, notamment le désert de Mojave et la base d'Edwards de l'US Air Force (un des points d'arrivée des navettes spatiales), la base de Vandenberg (on peut y lancer des navettes et des fusées civiles et militaires) et le Jet Propulsion Laboratory, le centre de la NASA chargé de la gestion des missions interplanétaires. Au programme : San Francisco, Monterey, Santa Barbara, Pasadena et Los Angeles. Prix : 13 450 F par personne, de Toulouse, en chambre double avec les petits-déjeuners et la plupart des dîners, le transport en autocar, les visites et la présence d'un guide parlant français.

★ **Renseignements et réservation auprès d'Havas Voyages Toulouse, tél. : 05-62-15-14-30.**

■ HONGRIE « ART NOUVEAU ». Spécialiste des voyages culturels, Pro Arte propose du 18 au 24 mai un séjour à Budapest sur le thème de l'art et de l'architecture, en compagnie de Lorand Hegyi, directeur du Musée d'art moderne de Vienne. Un œil expert pour découvrir les chefs-d'œuvre de l'Art nouveau hongrois et visiter les expositions sur l'art moderne ainsi que les ateliers des peintres Istvan Nadler et Imre Bak. Une escapade studieuse agrémentée d'une incursion dans la boucle du Danube (Esztergom, Visegrad et Szentendre) et d'une excursion à Kecskemet et Bugacpuszta. Prix de Paris : 11 500 F par personne en chambre double et pension complète avec l'avion (Malev), les visites et l'accompagnement.

★ **Pro Arte, 8, place de la Concorde, 75008 Paris, tél. : 01-40-06-03-57. Renseignements auprès de l'Office du tourisme de Hongrie, 140, avenue Victor-Hugo, 75116 Paris, tél. : 01-53-70-67-17.**



هكذا من الاصل

Pas d'amélioration en vue

LA FIN de semaine sera marquée par un temps médiocre, avec en prime des températures encore en baisse. Alimentée par une descente d'air froid venant du pôle, une dépression va se positionner sur la *Bretagne, puis se décaler vers* l'Aquitaine.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Du Cotentin aux pays de loire, les nuages laisseront filtrer quelques rayons de soleil. En *Bretagne, les nuages* donneront de fortes pluies l'après-midi. En soirée, un vent de nord va se lever sur les côtes de Manche. Il fera de 9 à 12 degrés.

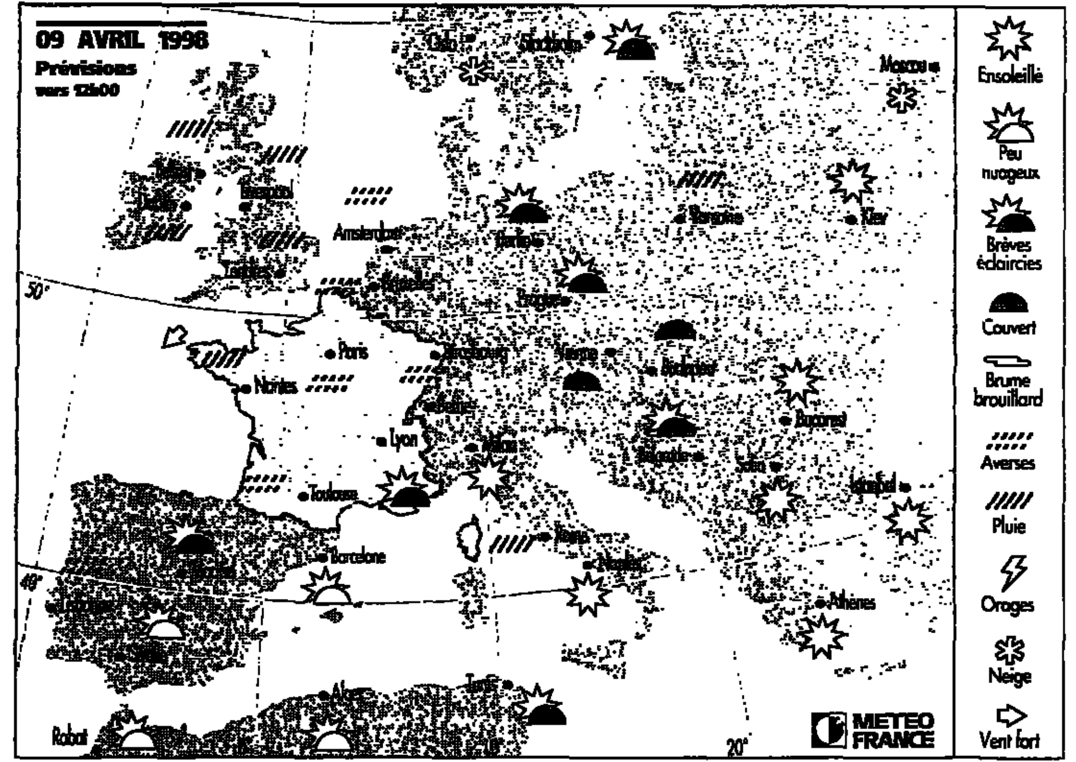
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Les nuages resteront prédominants. Les pluies, parfois accompagnées de grêle intéresseront toutes les régions. Il fera de 10 à 12 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Toutes les régions seront exposées à des averses. Des coups de tonnerre et des chutes de grêle *peuvent même émailler* l'après-midi. L'Alsace sera moins arrosée. Il fera de 10 à 14 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Le Béarn et le Midi toulousain, protégés par les *Pyrénées*, verront d'assez belles éclaircies et de rares averses. Plus au nord, ainsi que sur la chaine pyrénéenne, les averses seront fortes. Le vent de sud-ouest soufflera à 70 km/h. Il fera de 11 à 14 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Dans le Massif Central, les intempéries sous forme de fortes ondées séviront en matinée. L'après-midi, elles se décaleront en Rhône-Alpes, où la matinée aura été clémente. La neige tombera à partir de 900 mètres en Auvergne, 1300 mètres dans les Alpes. Il fera de 9 à 14 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – La matinée offrira de belles éclaircies. L'après-midi, une dégradation interviendra du golfe du Lion à la Provence avec des pluies parfois orageuses. Il fera de 14 à 17 degrés.



PRÉVISIONS POUR LE 09 AVRIL 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	26/31 P	KIEV	8/11 S	VENISE	9/16 P	LE CAIRE	16/30 S
				POINTE-A-PIT.	24/30 S	LISBONNE	9/13 P	VIENNE	6/13 C	MARRAKECH	10/19 S
				ST-DENIS-RÉ.	24/29 N	LIVERPOOL	1/6 P	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	18/23 P
				EUROPE		LONDRES	2/7 P	BRASILIA	20/30 S	PRETORIA	16/24 C
				AMSTERDAM	5/9 P	LUXEMBOURG	4/7 P	BUENOS AIR.	13/21 N	RABAT	9/17 S
FRANCE métropole		NANCY	2/11 P	ATHENES	15/26 S	MADRID	4/11 N	CARACAS	24/30 N	TUNIS	15/18 N
AJACCIO	7/17 N	NANTES	3/10 P	BARCELONE	10/17 S	MILAN	8/17 S	CHICAGO	4/8 P	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	7/12 P	NICE	8/16 N	BELFAST	-3/4 P	MOSCOU	1/7 *	LIMA	23/28 N	BANGKOK	27/35 S
BORDEAUX	7/12 P	PARIS	5/10 P	BELGRADE	11/16 N	MUNICH	1/15 N	LOS ANGELES	10/19 S	BOMBAY	22/32 S
BOURGES	5/10 P	PAU	4/11 P	BERLIN	5/10 N	NAPLES	11/17 S	MEXICO	16/30 S	DJAKARTA	27/31 C
BREST	3/7 P	PERPIGNAN	6/11 N	BERNE	3/12 N	OSLO	-7/2 *	MONTREAL	0/6 N	DUBAI	20/27 S
CAEN	6/9 P	RENNES	3/10 P	BRUXELLES	6/9 P	PALMA DE M.	9/18 S	NEW YORK	7/11 P	HANOI	22/28 N
CHERBOURG	5/10 P	ST-ETIENNE	3/12 P	BUCAREST	9/29 S	PRAGUE	5/13 N	SAN FRANCIS.	11/14 C	HONGKONG	23/25 P
CLERMONT-F.	3/11 P	STRASBOURG	3/13 P	BUDAPEST	9/14 C	ROME	10/17 P	SANTIAGO/CHI	14/18 P	JERUSALEM	13/26 S
DIJON	4/12 P	TOULOUSE	6/12 P	COPENHAGUE	1/6 N	SEVILLE	8/18 S	TORONTO	3/11 C	NEW DEHLI	21/32 S
GRENOBLE	4/15 P	TOURS	5/11 P	DUBLIN	-3/5 P	SOFIA	12/26 S	WASHINGTON	12/23 P	PEKIN	14/27 S
LILLE	5/11 P	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	5/11 N	ST-PETERSB.	-5/-2 S	**AFRIQUE**		SEOUL	12/15 S
LIMOGES	5/9 P	CAYENNE	25/29 P	GENEVE	5/12 N	STOCKHOLM	-5/2 N	ALGER	10/20 S	SINGAPOUR	28/32 C
LYON	4/12 P	FORT-DE-FR.	24/30 N	HELSINKI	-7/0 N	TENERIFE	12/15 N	DAKAR	19/25 S	SYDNEY	19/25 P
MARSEILLE	6/15 N	NOUMEA	23/27 S	ISTANBUL	16/25 S	VARSOVIE	4/11 P	KINSHASA	23/30 P	TOKYO	13/16 P

Situation le 8 avril à 0 heure TU

Prévisions pour le 10 avril à 0 heure TU

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **GRÈCE.** – Plus de 50 vols intérieurs et internationaux de la compagnie aérienne grecque Olympic Airways ont été annulés, mardi, à la suite d'une grève de 24 heures des employés de la compagnie contre un plan d'assainissement. Cette grève fait suite à de nombreux arrêts de travail, depuis une semaine, lancés par la Fédération des employés d'Olympic Airways (OSPA), qui proteste contre un projet de loi sur le redressement de la compagnie.

■ **AUTRICHE.** – Un appareil de la compagnie aérienne autrichienne Lauda Air, avec deux pilotes et six passagers à bord, a perdu la porte de sa soute à bagages peu avant un atterrissage à Vienne le mois dernier, a révélé, mardi, le quotidien *Der Standard*. La compagnie Lauda Air a confirmé l'incident, précisant que la charnière de la porte s'était brisée, et qu'une partie de la porte était tombée.

JARDINAGE

Il pleut ? Jean-Pierre Coffe nous invite à redessiner notre jardin

QUE FAIRE quand il pleut ? Observer par la fenêtre son jardin renaître avec le printemps, tirer des plans sur la comète en imaginant son terrain totalement cultivé, sans mauvaises herbes, bien peigné ou, au contraire, et l'on préfère, un peu fou, négligé juste ce qu'il faut pour qu'il ressemble encore un peu à la nature. Quand il pleut, il faut lire, et surtout sortir papier blanc, crayons, règle et gomme pour dessiner son jardin, ou le redessiner, le remodeler afin de corriger le contour d'une allée, d'éclaircir un coin trop ombragé... après avoir noté qu'il ne pleut jamais autant que le week-end et que lorsque l'on est en vacances.

Reprenons le livre que Jean-Pierre Coffe vient de publier chez Plon. *Le Potager plaisir*, c'est son titre, pourrait ressembler à ces nombreux livres de jardinage traduits à la va-vite, mal adaptés de l'anglais ou de l'allemand, de ces *livres qui vous tombent des* mains et dont on referme définitivement les pages après avoir relevé tant et tant d'erreurs que l'on n'a même pas envie de regarder les belles photos... mais qui font quand même des heureux : les enfants qui y découpent des images.

Le Potager plaisir, ce pourrait être aussi le livre signé par un homme de télévision célèbre par ses prises de position, ses coups de gueule théâtraux pour la défense du bien-manger, et écrit par d'autres de bout en bout : un livre que la célébrité n'aurait fait que préfacer et qu'il aurait parsemé de petits conseils à lui.

On ne jurera pas que Jean-Pierre Coffe ne se soit pas fait aider techniquement par quelques spécialistes, d'ailleurs remerciés pour leur précieuse collaboration dans les dernières pages du livre, mais tant de pavés sur le jardinage sont recopiés les uns des autres (*idem* pour certains dictionnaires de musique français mal recopiés du *Grove* britannique) que la lecture du sien laisse une impression de fraîcheur et la conviction qu'il y a quelqu'un d'amoureux du jardinage derrière presque chaque phrase.

Ce qui plaît d'abord dans ce livre, c'est que ses chapitres sont aussi bien rangés que les planches d'un maraîcher et qu'en a été éliminé tout ce qui encombre les autres : on n'y trouvera donc pas l'art et la manière de pratiquer l'ensilage des betteraves et des choux pommés pour les conserver l'hiver ; on n'y trouvera pas les plans d'une cave fruitière et l'art et *la manière de creuser des drains*. Coffe n'est pas pour l'autarcie : il n'y a donc pas non plus de plans de poulailler ou de clapier dans son livre, mais il n'a pas résisté à terminer sur dix pages de recettes qui donnent faim – l'idéal pour une recette –, et il fournit d'excellents conseils pour faire un bon compost tout en décomplexant ceux qui auraient peur de ne pas savoir semer tous les légumes en leur conseillant d'acheter du plan prêt-à-repiquer.

Les chapitres sont au nombre de sept : « Le potager idéal » (taille, qualité du sol, climat, organisation) ; « Les plantes » (les légumes, les herbes, les fleurs, les associations bénéfiques, jardiner avec la lune) ; « L'équipement » (les outils, arroser, entretenir et nettoyer les outils, des produits indispensables) ; « Le travail » (labourer, fertiliser, le compost, acheter des graines, semer, repiquer, combattre les maladies, désherber, pailler, calendrier des travaux) ; « Les légumes » (de l'ail à la tomate) ; « Les herbes et les fruits » (les fines herbes et les petits fruits rouges et le melon) ; et enfin « Les *recettes » (entrées, soupes, sa*lades, accompagnements, desserts et condiments).

Les chapitres de ce livre sont aussi bien rangés que les planches d'un maraîcher

Ce livre, ce manuel plutôt, a aussi l'avantage d'être bien écrit, divertissant, simple sans être schématique, de pouvoir être lu dans l'ordre ou ouvert à n'importe quelle page. Nous n'y avons pas trouvé d'erreurs patentes. Il y a juste cette histoire d'associations bénéfiques entre certaines plantes et l'influence de la lune sur la levée des semis qui nous ont laissé perplexe... mais tant de jardiniers croient à cela qu'il n'y a aucune raison de ne pas les croire à notre tour... même si nous n'avons jamais fait attention à cela pour jar*diner... ou nous faire couper les* cheveux !

Le pari de Coffe, qui est d'inciter à cultiver son potager sans en devenir esclave, sans se lancer dans des cultures trop compliquées, est si bien tenu qu'il n'est pas impossible qu'entre deux ou trois rosiers nous ne glissions pas bientôt quelques plans de tomates et quelques tubercules de pommes de terre nouvelles. Il n'est pas non plus impossible que quelques blettes, que quelques céleris voisinent avec quelques vivaces...

Alain Lompech

★ ***Le Potager plaisir,*** **de Jean-Pierre Coffe, Plon, 256 p., avec de nombreuses photographies en couleur, un index des recettes et un index général, 169 F.**

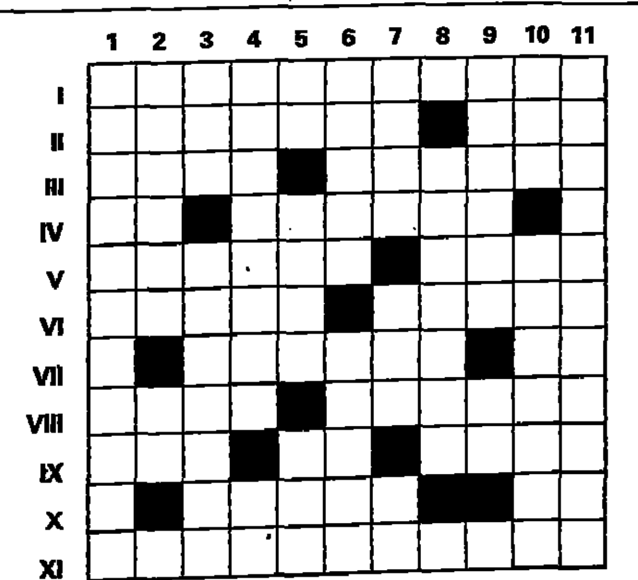
Une rose blanche pour les cent ans de l'aspirine

Pour fêter le centenaire de l'invention de l'aspirine (analgésique et antithermique), la firme allemande Bayer a commandé à l'obtenteur Tantau une rose blanche. Baptisée *Asprin Rose*, celle-ci a été présentée pour la première fois au Salon Milflor de Milan. Il s'agit d'un rosier de jardin de 60 à 80 centimètres de haut, très florifère, avec des tiges rassemblant une cinquantaine de boutons. Sélectionnée selon des critères allemands, cette variété est présentée comme résistante au froid, aux maladies fongiques et aux insectes. Bayer souhaitait associer le petit cachet blanc qui a fait sa fortune à une rose, car c'est de ce genre botanique (notamment les spirées) qu'a été extrait, il y a un siècle, l'acide salicylique, qui est le composant de base de l'acide acétylsalicylique, molécule active de l'aspirine, produite depuis par synthèse.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98085

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTALEMENT

I. Regarde mais ne touche pas. – II. Son coup fait reculer. Entre levée et distribution. – III. Doit sa place à un coup du sort. Support de canon. – IV. Bas de gamme. Vient de la campagne. – V. Se retrouve avec les autres. Arbre à cachous. – VI. Bon ou mauvais, il ne manque pas de *nous influencer*. A besoin de quatre bras pour protéger l'univers. – VII. Protégés du courant. Dans l'alphabet espagnol. – VIII. Donne son accord. Evacuai. – IX. Se bat pour l'unité. Vient de rire. Chef égyptien. – X. Joli coup sur le tapis. Jeu. – XI. Vient peut-être de Maastricht.

VERTICALEMENT

1. Sévère mise en garde. – 2. Poussée dehors. Le prix du silence. – 3. On peut compter dessus. Ne fera qu'un bébé à la fois. – 4. Fait durer au-delà des limites. L'erbium. – 5. Au début d'un roman. Ouïe dérangée. La plus populaire des GO. – 6. Traduit une certaine émotion. Agira en réfléchissant. – 7. Grand air pour grande voix. Solitaire, il s'accroche. Pronom. – 8. *Plus grand s'il est partagé.* – 9. Alimentent les marais. Réflexion enfantine. – 10. Bête à cornes disparue. Pas arrangés du tout. – 11. Pas arrangés non plus, pour d'autres raisons.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98084

HORIZONTALEMENT

I. Ordonnateur. – II. Roudoudou. – III. Directement. – IV. Erne. Ei. – V. Noir. Snob. – VI. Absents. Ino. – VII. Tisanière. – VIII. Ite. Oboles. – IX. Usina. Lie. – X. Néron. Chère. – XI. Susurré. Ses.

VERTICALEMENT

1. Ordinations. – 2. Roi. Obit. Eu. – 3. Durcisseurs. – 4. Ode. Réa. Sou. – 5. Noce. Nn. Inr. – 6. Nutrition. – 7. Aden. Sébacé. – 8. Tomes. Ro. – 9. Eue. Nielles. – 10. Néon. Eire. – 11. Ratiboisées.

BRIDGE

PROBLÈME N° 1783

UNE HORRIBLE RÉPARTITION

Cette donne a été distribuée au cours d'un Grand National d'Amérique, il y a plusieurs années. Elle montre que, même lorsque les atouts adverses sont répartis 5-0, la réussite du chelem est encore possible.

♠ 9654
♡ DV73
◇ AV
♣ 964

♠ 10 / ♡ 108654 / ◇ 108632 / ♣ V5 — N / O E / S — ♠ DV832 / ♡ – / ◇ RD9754 / ♣ R3

♠ AR7
♡ AR92
◇ –
♣ AD10872

Ann. : O. don. Pers. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
passe	passe	1 ◇	contre
3 ◇	contre	5 ◇	6 ♡
contre	passe	passe	passe

Ouest a entamé le 2 de Carreau coupé par le 2 de Cœur. Sud a ensuite joué l'As de Cœur sur lequel Est a défaussé un Carreau. *Comment Mac Daniels, en Sud, a-t-il gagné* le PETIT CHELEM À CŒUR contre toute défense ?

Réponse

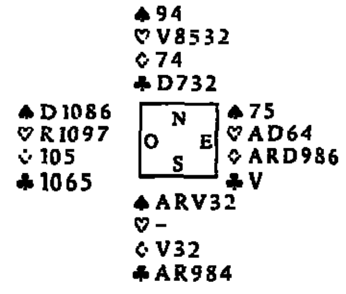
La situation n'était pas désespérée à condition que les Trèfles deviennent tous maîtres. Or Est, qui avait ouvert, avait certainement le Roi de Trèfle, et il fallait espérer qu'il soit second. Après l'As de Cœur, le déclarant a joué le Roi, puis le 9 de Cœur pris par le Valet du mort. Ensuite, il a tiré la Dame de Cœur et a fait l'impasse au Roi de Trèfle (en tremblant), mais la couleur était bien partagée. Dès lors *il fallait continuer Trèfle jusqu'à ce que Ouest coupe* avec son cinquième atout et joue Carreau pour l'As du mort, le Roi de Pique et le reste des levées.

On peut croire que, si Ouest contre-attaque Pique au lieu de Carreau après avoir coupé avec le cinquième Cœur, Sud ne pourra plus faire l'As de Carreau et devra concéder le troisième Pique.

En réalité, peu importe. Sud n'a plus besoin de l'As de Carreau car toute sa main est maîtresse, le 7 de Pique ayant été défaussé sur la Dame de Cœur.

UN MINUTAGE PRÉCIS

En 1995, lors d'un championnat d'Europe seniors, la France a terminé troisième. Voici une donne du match France-Angleterre.



Les annonces ont sans doute été les suivantes (Ouest donneur et personne vulnérable) :

Ouest	Nord	Est	Sud
passe	passe	1 ◇	1 ♠
passe	passe	2 ♡	3 ♣
3 ♡	4 ♣	4 ◇	4 ♠
contre	passe	passe	5 ♣...

Ouest a entamé le 10 de Carreau pris par la Dame d'Est qui a rejoué le Roi de Carreau. Ensuite, il a contre-attaqué le 7 de Pique. *Comment Renouard, en Sud, a-t-il gagné* CINQ TRÈFLES contre toute défense ?

Note sur les enchères

Plusieurs séquences sont possibles dans les situations de compétition, selon les conventions utilisées pour décrire les bicolores et le degré d'agressivité des joueurs.

Philippe Brugnon

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

CINÉMA *Chronique d'une disparition*, le premier long métrage du cinéaste Elia Suleiman, est un film extraordinaire, impossible. Un film palestinien tourné en Israël aujourd'hui, qui passe avec agilité au travers des gouttes de la propagande. Kaléidoscope de visages, de mots, de micro-situations, c'est un film qui raconte simplement la vie de gens simples, qui ne sont pas des combattants, des dirigeants, des terroristes. Son humour pince-sans-rire et son univers burlesque terrassent les clichés, fustigent la brutalité de l'occupant comme les travers des Palestiniens. ● ÉMIGRÉ à Londres à l'âge de 17 ans, puis à New York, Elia Suleiman a choisi de retourner vivre à Jérusalem, d'affronter une société qui *« interdit l'exercice du doute, bloque la réflexion, écrase les nuances »*. ● LE JEUNE RÉALISATEUR incarne aujourd'hui l'espoir d'un cinéma palestinien encore balbutiant.

Le grand manège politique des petits chameaux de bois

Chronique d'une disparition. Pour son premier long métrage, Elia Suleiman signe une balade ludique et lucide dans le quotidien palestinien. Le jeune réalisateur né à Nazareth oppose son univers burlesque, son sens du jeu et de la caricature aux idées simples et à la violence

Film israélien d'Elia Suleiman. Avec Elia Suleiman, Ula Tabari, Nazira Suleiman, Fuad Suleiman, Jamal Daher. (1 h 24.)

Il tombe, le chameau. Le type le remet debout. Il tombe. C'est un chameau en bois, ou en paille, enfin, en cochonnerie, une horreur à fourguer aux touristes. Un petit chameau au milieu d'un longue file de chameaux du même métal. Mais eux ne tombent pas, sur l'étagère du magasin de souvenirs de Nazareth. Seulement, il y a toujours un chameau qui tombe, dans les meilleurs alignements, les dispositifs les plus sûrs. Cela est écrit sur le visage de Jamal, qui remet le chameau debout, une fois de plus.

Jamal est palestinien. Pas combattant palestinien, ou dirigeant palestinien, ou terroriste palestinien. Palestinien. La boutique est à lui, il vend des chameaux, des cartes postales et des fioles de flotte avec une étiquette « Holy Earth », aux Japonais en troupeau et aux Américaines obèses. Il ne ressemble pas aux Palestiniens qu'on voit à la télévision ou dans les journaux. Il ressemble à mon voisin et au vôtre. Il ressemble, au moment où il remet pour la énième fois le chameau debout, à Buster Keaton, à Jacques Tati, à Nanni Moretti. A une figure très radicale et très civilisée du désespoir.

Ensuite, Jamal va se rasseoir devant sa boutique, fumer une cigarette, assis sur une chaise à droite de la porte. Sur la chaise à gauche de la porte, il y a Elia Suleiman. Il a des lunettes noires, il fume lui aussi. C'est lui qui a fait ce film, *Chronique d'une disparition*. Un film extraordinaire, impossible. Un film palestinien tourné en Israël aujourd'hui, qui passe au travers des gouttes en fonte de la propagande avec une agilité de sax ténor en état de grâce. On voit des mots qui s'écrivent en arabe informatique, on voit des gens, la famille de Suleiman à Nazareth, où il est en visite. Ils mangent, ils parlent, ils font la sieste.

A un moment, la tante apostrophe violemment la caméra, râle sur les voisins qui sont des moins que rien. On dirait qu'elle a raison. Les oncles pêchent de nuit sur le lac de Tibériade, ils rigolent, le prêtre russe ne rigole pas, il est furieux de cette Terre sainte transformée en poubelle cernée de béton. Etc. Kaléidoscope de visages, de mots, de micro-situations, saisies, croquées, jouées. Un vieux s'amuse avec son chien, les occupants d'une voiture manquent de se battre, il se passe à peine d'événements. Tout est dans le regard, le tempo, la durée. Justes. C'est la première partie du film, elle s'appelle « Nazareth, journal intime », et c'est du grand cinéma politique.

ENTRE GAG ET MANIFESTE

La deuxième partie s'intitule « Jérusalem, journal politique », elle est davantage dans la fiction, à l'humour pince-sans-rire et au croquis sur le vif se mêle un imaginaire burlesque, un sens du jeu et de la caricature. Voyez la belle Adan, qui parle si bien hébreu, chercher un appartement au téléphone dans la partie ouest (c'est-à-dire « juive ») de la ville. Voyez les flics traverser l'appartement d'Elia Suleiman en charentaises comme on saute sur un nid de hezbollah. Voyez Adan, s'étant procurée un talkie-walkie de la police, organiser un ballet de voitures à gyrophares affolées à travers la cité, ballet inventif et comique qui répond au ballet pachydermique et patriotique d'un groupe folklo palestinien dansant sa mâle volonté de résistance à l'oppresseur sioniste.

Le film avait commencé par un long plan sombre, enigmatique. Dans l'ombre se dessinait lentement une forme, quelque chose de vivant, dont on met un certain temps à reconnaître qu'il s'agit du visage d'un vieil homme endormi. C'est une assez belle métaphore du fonctionnement du film tout entier. Celui-ci se termine aussi avec des gens âgés endormis, un couple, les parents du réalisateur. Ils pioncent à poings fermés devant leur téléviseur qui diffuse l'hymne israélien sur une image du drapeau israélien. Fin du programme. Les paroles de la chanson parlent d'un peuple auquel on a volé sa terre et qui rêve de la reprendre... On ne dit pas à quoi rêvent les deux vieux.

Peut-être à leur fils, sacripan politique et sacré cinéaste, qui, entre gag et manifeste, a fait danser aux images et aux sons une étrange farandole critique, n'épargnant ni l'occupant, ni les tics, les paresses et les lourdeurs des siens, ni surtout les clichés sur la situation.

Les clichés sont, autant que les forces de répression, les ennemis visés (et touchés) par le film. Une scène de terrible bouffonnerie, moquant un diplomate français, en dévoile la mécanique : celle qui consiste, en simplifiant tout, à rendre tout incompréhensible. A petites touches, *« se déplaçant dans l'espace pour dilater le temps »*, attentif à tout et à rien, aux visages, aux postures, au chameau qui tombe, *Chronique d'une disparition* fait exactement le contraire.

J.-M. F.

Elia Suleiman, un Palestinien qui ne veut pas perdre définitivement le sens de l'humour

RENCONTRÉ à six mois d'intervalle, Elia Suleiman a changé. Il dit : *« Je vais repartir, venir m'installer à Paris sans doute. Là-bas je deviens con. »* Là-bas, c'est chez lui, là

PORTRAIT

« Je ne voulais pas faire de cinéma, je ne voulais rien faire de particulier, juste vivre. »

où il est né et où il a grandi. Il est furieux du constat qu'il vient de faire, furieux contre la brutalité tatillone de l'occupation israélienne et contre les effets qu'elle produit, de raidissement, de simplisme et, au bout, de violence aveugle. Contre ce qu'il appelle *« la médiocrité imposée »*. Il parle comme s'il était urgent d'aller se mettre en quarantaine *« pour ne pas perdre définitivement le sens de l'humour. »* Il laisse entendre qu'il n'aurait jamais pu réaliser *Chronique d'une disparition* s'il n'avait, à un moment de sa vie, choisi l'exil.

Et il suggère qu'on ne peut guère compter sur les Palestiniens de l'intérieur pour lui emboîter le pas, cette démarche dansante, à contre-temps, qui fait la force joyeusement rebelle de son film : *« Vivre à Jérusalem interdit l'exercice du doute, bloque la réflexion, écrase les nuances. On se met à penser en noir et blanc. Vivre dans ce pays condamne à faire des mauvais films. »* C'est sorti d'un trait, comme un jaillissement de rancœur accumulée. Suleiman sourit. A l'inverse du personnage qu'il s'est construit dans son film, il ne cesse pratiquement jamais de sourire, moins souvent encore de parler.



BRUNO GARCIN GASSER

Elia Suleiman.

HUMOUR ÉCORCHÉ

Il raconte comment, à dix-sept ans, en 1977, il a choisi de quitter Nazareth, pour Londres – tentative sans suite, retour en Palestine, puis New York en 1981. *« Je ne voulais pas faire de cinéma, je ne voulais rien faire de particulier, juste vivre. »* Il survit de petits boulots, se lie avec des étudiants de NYU, l'université new-yorkaise. *« Plusieurs étudiaient le cinéma, alors on a beaucoup parlé cinéma. Ces interminables conversations m'ont aidé à sortir de la confusion mentale dans laquelle j'étais alors, à commencer à réfléchir au-delà d'une révolte absolue. Nous avions des débats très violents, évidemment politiques. »*

De ces rencontres naîtra le premier film d'Elia Suleiman, en 1989. *Introduction à la fin d'un argument* est un montage de quarante-cinq minutes où, en rapprochant des extraits de films hollywoodiens et de séries télévisées, il met en évidence avec un humour écorché la représentation des Arabes dans l'imagerie occidentale. *Introduction à la fin d'un aargument* reçoit de nombreuses récompenses, il attire l'attention au Festival de Rotterdam en pleine guerre du Golfe. Sollicité pour réaliser un des épisodes d'une série de courts métrages consacrée au conflit vu d'un point de vue arabe, Suleiman tourne *Hommage par assassinat* (1992). *« C'était, vu de New York, une tentative de réflexion sur ce que signifie être palestinien, sur la manière de se nommer soi-même. Et, simultanément, ma véritable découverte de la réalisation : pour le précédent film, je n'avais jamais eu affaire à une caméra. Dans ce film j'y ai doublement affaire, puisque pour la première fois aussi je jouais. »*

Ensuite, il retourne dans son pays. *« La Nazareth que je découvre n'est plus ma ville natale. Je m'installe à Jérusalem, où j'habite toujours, et que je déteste. A ce moment, j'imaginais pouvoir devenir un cinéaste "normal", un type qui fait des films et les montre au public, voyage dans les festivals pour les présenter, a aussi une famille, etc. Je découvre que tout cela est impossible. J'ai essayé de tourner des plans "normaux", eux aussi, des paysages, par exemple. On ne peut pas. A l'image, on ne voit pas un paysage, on voit de l'idéologie, partout. »*

TSAHAL SURVEILLE LE TOUT

Il écrit *Chronique d'une disparition*, scénario ultra-précis d'un film qui donne ensuite le sentiment d'une quasi-improvisation : *« Durant le tournage, j'essaie de perdre en chemin ce que j'ai écrit. »* Il monte sa propre société de production, obtient des soutiens financiers en France (Centre national du cinéma), en Allemagne et aux Etats-Unis (des chaînes de télévision), auprès de l'Union européenne, et... du Fonds israélien d'aide aux films de qualité. Son équipe technique rassemble sept nationalités. *« Il y a eu des conflits internes au sein de l'équipe, sur des sujets politiques, il fallait négocier. Simultanément, nous avions énormément de problèmes techniques ; les sociétés de louage de matériel ne nous donnaient que des appareils pourris, nous avons perdu énormément de temps et d'argent.Les techniciens français n'en revenaient pas de la manière dont nous étions traités par nos interlocuteurs, et par les officiels. Tout comme mon assistant et meilleur ami, Harel Calderon, un juif israélien. C'est lui qui est allé négocier la possibilité de tourner les scènes les plus complexes. »*

Il faut dire que le scénario prévoit des situations scabreuses : demander aujourd'hui à la police de l'Etat juif l'autorisation de déguiser des Palestiniens en policiers israéliens dotés d'un véhicule réglementaire relève de la gageure, surtout quand les pandores seront de surcroît montrés en train d'uriner en rang d'oignon sur le palais de justice de Jérusalem.

Elles se compliquent encore lorsque, au moment du tournage, il faut à la fois expliquer à de vrais flics israéliens passant par là que ces six policiers entourés des Palestiniens du tournage ne sont pas menacés, et aux Palestiniens du voisinage qu'ils ne sont pas ce qu'ils ont l'air et que, si on les insulte, il est impossible de tourner la scène... A distance, Tsahal surveille le tout.

« Et au milieu de tout ce cirque, j'étais supposé produire, réaliser et interpréter mon premier long métrage », s'esclaffe Elia Suleiman, saisi d'une hilarité rétrospective. Il dit avoir terminé le tournage dans un état de doute absolu, avant de recevoir une première réponse rassurante lorsqu'il apporta le matériel tourné à la monteuse française (Anna Ruiz). La confirmation viendra en deux temps, avec l'ovation du public du Festival de Venise 1996, puis lors des projections dans les territoires occupés et à Tel Aviv. Le film reçoit une large approbation, même si certains dignitaires palestiniens lui reprochent de n'avoir pas fait un film assez politique. Suleiman s'y attendait, mais pas à l'hostilité rencontrée dans d'autres pays arabes, comme en Tunisie, où on lui reprochera d'avoir *« insulté l'islam »*, accusation qui le laisse aujourd'hui encore perplexe.

Il prépare maintenant un court métrage pour une soirée thématique d'Arte consacrée au changement de millénaire. Il a écrit son prochain scénario : entre Nazareth, New York et Paris, un film noir et d'humour noir autour d'*« un espion au service du Mossad qui veut faire du cinéma »*.

Jean-Michel Frodon

Des chroniques de la lutte armée aux premiers films de fiction

LA QUESTION de la production cinématographique palestinienne est, comme on peut s'en douter, plus qu'une autre liée aux vicissitudes historiques de ce peuple. Qui dit cinéma dit en effet industrie, et qui dit industrie dit généralement Etat et infrastructures économiques. Si l'on excepte un nombre important de films réalisés, tout particulièrement dans les années 70, en faveur de la cause palestinienne par des réalisateurs arabes, comme l'Egyptien Tawfik Salah (*Les Dupes*, 1971), ou occidentaux, comme Jean-Luc Godard (*Ici et Ailleurs*, 1970-1976), le cinéma proprement palestinien se réduit, d'une part, à une production de films de propagande et de combat, de l'autre à quelques œuvres de fiction, généralement réalisées par des cinéastes en exil ou par certains cinéastes émergeant dans les territoires occupés. Encore la première de ces catégories ne voit-elle le jour qu'avec la lutte armée et la naissance, en 1968 au sein du Fatah, d'un Organisme du cinéma palestinien indépendant basé à Amman, en Jordanie, suivie par la création de sections cinématographiques au sein des diverses organisations de combat palestiniennes.

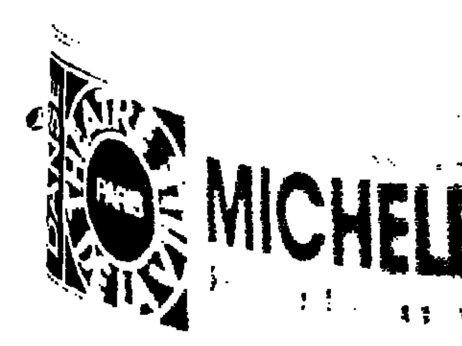
Ces films adoptent la forme soit d'actualités cinématographiques qui constituent une manière de chronique de la lutte armée, soit celle de documentaires qui expriment ensemble, selon l'expression du cinéaste Mostafa Abou Ali en 1975, *« la lutte de notre peuple pour la récupération de sa patrie spoliée et sa détermination à vaincre l'ennemi sioniste pour fonder un Etat démocratique sur l'ensemble de la terre palestinienne »*. Il faudra attendre 1982 pour que l'OLP, installée depuis 1971 au Liban, produise un film de fiction, *Retour à Haïfa*, réalisé par Qassem Hawal et tourné à Tripoli, dans le nord du Liban, et à Damas. Mais l'expulsion, cette même année, de l'OLP du Liban met un terme à la fois à la finition du film et, après quelques infructueuses tentatives de poursuite à Tunis, aux activités cinématographiques de l'organisation.

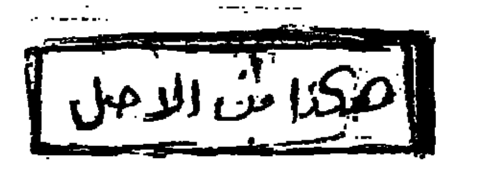
CAPITAUX EUROPÉENS

S'il débute également sa carrière par un long métrage documentaire remarqué sur la vie de deux femmes palestiniennes (*La Mémoire fertile*, 1981), Michel Khleifi est le premier cinéaste palestinien dont l'œuvre sera internationalement reconnue, notamment grâce à une magnifique et envoûtante fiction, *Noces en Galilée* (1987), produite avec des capitaux européens. Né à Nazareth – comme Elia Suleiman – en 1950, Khleifi a émigré en Belgique à l'âge de vingt ans, et son œuvre, dévolue en partie à la réalité palestinienne (son dernier film en date, *Conte des trois diamants*, l'attestait encore en 1995) a constitué le noyau d'une cinématographie palestinienne désormais fondée sur l'activité de cinéastes vivant soit en exil, soit dans les territoires occupés mais obtenant de l'étranger des moyens de production.

Rashid Masharawi est une bonne illustration de ce dernier cas, dont les deux films de fiction, *Couvre-feu* (1993) et *Haïfa* (1996), sélectionnés au Festival de Cannes, ont été tournés, notamment à Gaza, grâce à des coproductions essentiellement européennes. Elias Sambar, responsable de la *Revue d'études palestiniennes*, voit à juste raison dans cette nouvelle génération de cinéastes *« l'apparition d'auteurs à part entière qui, pour la première fois dans l'histoire de ce cinéma, s'attaquent au récit en leur nom propre »*. L'humour, qu'il définit comme *« typiquement palestinien »*, et l'émergence du point de vue de l'individu et du citoyen dans la société palestinienne sont les traits qu'il relève le plus volontiers dans le film d'Elia Suleiman. Mais, en tout état de cause, la possibilité d'un développement d'une industrie cinématographique par l'Autorité palestinienne lui apparaît, en l'état actuel des choses, comme un luxe.

Jacques Mandelbaum





Les séductions d'une Gitane magnifique

Gadjo Dilo. Un vrai-faux document sur la culture tzigane, un vrai beau film de Tony Gatlif

Film français de Tony Gatlif. Avec Romain Duris, Rona Hartner, Izidor Serban, Ovidiu Balan. (1 h 40.)

Un homme marche sur une route quelque part en Roumanie. On ne sait pas d'où il vient, mais au moins sait-on où il va. Chez lui, mais pas au sens où on le dit habituellement. Il n'y a pas de domicile connu dans *Gadjo Dilo*, aucune terre à investir, aucune clé du château à récupérer, mais un père à trouver, une culture à réinvestir et une histoire à revivre. Autant dire rien de concret, mais une série de notations, d'impressions avec lesquelles Stéphane doit composer, comme cette voix d'une chanteuse tzigane qu'il s'est mis en tête de retrouver après en avoir aperçu le nom sur une cassette que son père écoutait en boucle juste avant de mourir.

Si l'on devait résumer grossièrement *Gadjo Dilo*, on dirait que Tony Gatlif y assume son devoir de cinéaste, et du coup son devoir de mémoire. L'évidence serait alors de dire que l'itinéraire de son héros reste celui d'une redécouverte de la communauté tzigane, qu'en retrouvant ses origines il finit par savoir qui il est, que sa quête d'un peuple dont il sait si peu finit par combler son besoin d'identité.

Or *Gadjo Dilo* montre tout le contraire. Si l'on n'échappe pas à son folklore, très présent, à ses défilés musicaux, à ses enterrements, à ses personnages de vieux bourrus interprétés pour la plupart par des comédiens non professionnels, à celui de la Gitane magnifique dont le héros tombe follement amoureux – Rona Hartner, dont la présence irradie ce beau film –, le film s'applique en fait à montrer l'impossibilité de reconstituer benoîtement une telle communauté avec ses rites. *Gadjo Dilo* est un faux film ethnologique, un documentaire tronqué, ou un document qui finirait par s'autodétruire, à l'image de cette communauté tzigane qui part effectivement en fumée à la fin du film.

Il y a deux musiques dans *Gadjo Dilo*, l'une qui serait incarnée par tous les habitants du village et partie intégrante de son quotidien, et une autre, uniquement mentale. Celle que le personnage principal a en tête, comme si cette présence abstraite avait beaucoup plus de force que n'importe quel signe concret. A la fin du film, Stéphane détruit consciencieusement les cassettes de la chanteuse qu'il recherchait, preuve d'une culture appelée à être cycliquement anéantie, alors que sa compagne le regarde presque souriante, convaincue que cette musique ne disparaît que de cette cassette. Dévoiler la fin de ce film ne vient pas en gâcher le suspense, puisque Tony Gatlif déjoue très finement toutes les conventions dramatiques. Son contenu contredit régulièrement ses images, ou plutôt ses images recèlent une signification que le spectateur doit aller chercher. Par là, Tony Gatlif remplit brillamment son devoir de cinéaste.

Samuel Blumenfeld

Tous les visages de la Chine d'aujourd'hui

Le Roi des masques. Une parabole sur l'art et le pouvoir, la liberté et la tradition

Film chinois de Wu Tiang-ming. Avec Chu Yuk, Chao Yimyim, Zhao Zhigang, Zhang Rhuitang. (1 h 41.)

Il est incroyable, ce vieux maître. Art traditionnel ou magie du cinéma, la virtuosité avec laquelle il fait se succéder les masques sur son visage, construisant une pantomime d'apparences colorées, tour à tour effrayantes et clownesques, engendre un spectacle dont la simplicité même est d'un étrange magnétisme. Et même sans masque, sa bille toute ronde au crâne rasé, son sourire édenté, l'expressivité de sa trogne tannée et les numéros en duo avec son ouistiti en font un personnage singulier, sympathique, inquiétant aussi à l'occasion.

Voyageant de ville en ville sur son rafiot, se produisant sur les places publiques, le vieux maître ne rencontre que des triomphes. Pourtant, il a un problème : il lui manque un héritier à qui transmettre les secrets de son art. Il croit avoir résolu le problème en achetant un gamin déluré, attentif, adroit à tous les exercices, mais dont le seul défaut – rédhibitoire dans la Chine archaïque (celle d'aujourd'hui) – est d'être... une gamine.

Des conséquences qui en découleront, tribulations et rebondissements, drames et gags, Wu Tiang-ming fait un film d'aventures très plaisant et vivace, qu'on dit « pour enfants » du fait de l'âge de la jeune héroïne et de la simplicité de la narration, mais tout à fait à même de passionner des spectateurs de tous âges. La qualité exceptionnelle de l'interprétation, la sûreté d'une mise en scène sans esbroufe, très attentive aux détails comme au mouvement général du récit, témoignent de la qualité de la mise en scène. A peine connu en Occident, Wu Tiang-ming est pourtant un cinéaste de première grandeur, à qui on doit des beaux films tels que *Rivière sans balise* et *Le Vieux Puits*, qui n'eurent que le tort d'arriver un peu trop tôt avant la reconnaissance des autres réalisateurs de la « cinquième génération », à commencer par Chen Kaige (*Terre jaune, Adieu à la concubine*) et Zhang Yimou (*Epouses et concubines, Qiu Ju, femme chinoise*).

À LA FOIS LÉGER ET PROFOND

Wu ne fut pas seulement leur contemporain, il fut leur mentor et leur protecteur, en tant que dirigeant des Studios de Xi'an où il permit à ses collègues de débuter. Personnalité discrète, il signe avec *Le Roi des masques* une œuvre elle-même masquée, qui tout en jouant absolument le jeu du récit de plain-pied avec ses personnages et ses spectateurs, n'en est pas moins une subtile parabole sur le cinéma, sur le pouvoir, sur les rapports entre les puissants et les saltimbanques.

Avec une élégance à la hauteur de la dextérité du vieux maître, la réalisation indique, entre les saynètes émouvantes ou burlesques, souvent teintées de cruauté, les réflexions de son auteur sur les limites d'un pouvoir qui se veut le représentant même du changement mais reste limité par son attachement au passé, sur la mise en abyme de l'art trivial du vieux saltimbanque et de l'art noble symbolisé par le très beau personnage du chanteur d'opéra. Tous ces aspects, liés ensemble par un impalpable cordon de soie, font du *Roi des masques* un film surprenant de classicisme, à la fois léger et profond.

J.-M. F.

Les meilleures entrées en France

	FILMS	nombre de semaines d'exploitation	ENTRÉES*	NOMBRE D'ÉCRANS	% d'évolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie
1	L'Homme au masque de fer	1	498 821	484	≡	498 821
2	Titanic	13	495 822	706	▽ - 19 %	17 126 004
3	Jackie Brown	1	373 014	385	≡	373 014
4	Flubber	1	231 226	494	≡	231 226
5	1 chance sur 2	2	213 288	559	▽ - 40 %	843 303
6	Sphere	2	143 769	369	▽ - 43 %	443 240
7	Will Hunting	5	82 297	207	▽ - 18 %	713 862
8	Pour le pire et pour le meilleur	7	64 083	176	△ + 2 %	889 038
9	Les Couloirs du temps : Les Visiteurs 2	8	59 188	313	▽ - 40 %	7 768 200
10	In and out	6	41 642	179	▽ - 38 %	1 110 530

* période du mercredi 1/4 au dimanche 5/4 inclus

Source : « Ecran total »

Titanic a enfin fini par être détrôné, d'une courte tête – 3 000 entrées –, par ***L'Homme au masque de fer***. Leonardo Di Caprio, la star de ces deux films, s'installe donc aux deux premières places du box-office. Le film de James Cameron franchit également cette semaine la barre des 17 millions de spectateurs et bat par la même occasion le record absolu d'entrées de *La Grande Vadrouille*, de Gérard Oury.

Parmi les nouveautés de la semaine, il faut signaler l'excellente tenue de ***Jackie Brown***, qui réalise un score remarquable à Paris en totalisant près de 140 000 entrées en cinq jours (soit plus que *Pulp Fiction*, l'œuvre précédente de Quentin Tarantino, la semaine de sa sortie). Son score en province est moins bon puisque son coefficient multiplicateur n'est que de 1,6.

1 chance sur 2, la grande machine française de l'année avec le trio Alain Delon, Jean-Paul Belmondo, Vanessa Paradis, est un échec. Déserté par le public, le film de Patrice Leconte perd 40 % de spectateurs d'une semaine à l'autre et approche difficilement les 900 000 entrées.

NOUVEAUX FILMS

TABLEAU FERRAILLE

■ Cinquième long métrage du cinéaste sénégalais Moussa Sene Absa, *Tableau Ferraille* est un réquisitoire contre le pouvoir corrupteur de l'argent et la prévarication des élites. Le film s'ouvre sur un montage parallèle entre l'inauguration d'une route dans le village de *Tableau Ferraille* et une famille quittant les rues en liesse dans une carriole. Une femme en descend pour se recueillir devant une tombe et introduit le long retour en arrière qui va mettre en lumière le sens de cette mystérieuse séquence d'ouverture. Ce film ne raconte pas autre chose que l'histoire d'un deuil, celui des aspirations de Daam, natif du village, qui se sera hissé jusqu'aux plus hautes sphères de l'Etat par son sens de la probité, avant d'être trahi par ceux des siens, devenus affairistes, dont il a favorisé l'ascension. Scandée par des scènes chantées et dansées, cette œuvre parvient à dépasser les limites illustratives d'un genre, la parabole sociale, abondamment fréquentée par le cinéma africain. *J. M.*

Film sénégalais de Moussa Sene Absa. Avec Ismaïl Lo, Ndèye Fatou Ndaw, Thierno Ndiaye, Ndèye Bineta Diop. (1 h 33.)

BACK HOME

■ Ce premier long métrage de Bart Freundlich apporte dans le paysage du cinéma indépendant américain une note intimiste et réflexive qui se réfère à la tradition européenne. Tchekhov, Freud et Bergman semblent les invités d'honneur de cette soirée de Thanksgiving, à l'occasion de laquelle le cinéaste a réuni la sacro-sainte famille américaine, sous le signe de la névrose et du secret. Tout le problème du film est là, dans la difficile cohabitation entre ces êtres de chair et de sang et l'ombre envahissante de ce triumvirat des passions de famille qui réduit l'œuvre à un exercice appliqué, édulcoré et passablement laborieux. *J. M.*

Film américain de Bart Freundlich. Avec Roy Scheider, Noah Wyle, Julianne Moore. (1 h 30.)

JOURNAL INTIME DES AFFAIRES EN COURS

■ Il y a un moment fort et émouvant vers la fin de ce film. On voit le juge Renaud Van Ruymbeke expliquer au Parlement européen le sens de l'appel de Genève visant à permettre à la justice de traquer les grands trafiquants financiers et les politiques corrompus. Le sujet est grave, l'homme qui parle est à la fois précis et habité par la colère face à son impuissance et celle de ses pairs. Pourtant, c'est comme si on n'entendait rien. C'est tout le problème de ce film, conçu par l'ancien journaliste Denis Robert avec le renfort du réalisateur Philippe Harel. Ils enchaînent les entretiens et les minireportages à propos des « affaires » politico-financières, les SDF, les effets de la chute du Mur, le blanchiment de l'argent. Sur un ton intimiste, Denis Robert soliloque en voix off. Mais sa tentative de poursuivre sur grand écran la démarche entreprise avec son livre *Pendant les « affaires », les affaires continuent* souffre d'une incapacité à trouver une forme cinématographique, à construire un regard sur ce chaos de mensonges et de misères. *J.-M. F.*

Film français de Denis Robert et Philippe Harel. (1 h 53.)

LA SOURIS

■ Le film annonce la couleur. Réalisé par un spécialiste du cinéma publicitaire, il se propose de transposer *« dans la réalité »* l'univers du cartoon, avec le soutien de l'animation électronique. Deux frères, industriels malchanceux, tentent de vendre une maison dont ils ont hérité, mais doivent auparavant en chasser une souris indestructible. On reconnaît le schéma de la série des Tom et Jerry. Passé quelques minutes de surprise, l'absurdité du projet saute aux yeux. Le parti pris adopté conduit à une déréalisation générale et ennuyeuse de l'univers filmé, sans aucune invention. *J.-F. R.*

Film américain de Gore Verbinski, avec Nathan Lane, Lee Evans, Christopher Walken. (1 h 39.)

LA LEÇON DE TANGO

■ Elle s'appelle Sally (comme Sally Potter, l'auteur de ce film), et il s'appelle Pablo (comme Pablo Veron, un des maîtres contemporains du tango). Entre Paris et Buenos Aires, le film met donc en scène la rencontre amoureuse d'une cinéaste et d'un danseur de tango. Les amateurs de tango ne seront pas déçus, mais le cinéma se réduit ici à une suite de figures imposées et de faux pas pathétiques. L'histoire de cette femme anglaise d'âge mur qui s'éprend d'un bel éphèbe latin procède d'une mise en scène qui, par ses mises en abymes dignes des pancartes de Tex Avery et son regard prudhommesque sur les pouvoirs de la séduction, fait de Sally Potter l'*alter tango* de la cinéaste Barbra Streisand. *J. M.*

Film anglais de Sally Potter. Avec Sally Potter, Pablo Veron, Gustavo Naveira, Fabian Salas. (1 h 42.)

MOSSANE

■ Ce film, sélectionné en 1996 au Festival de Cannes, est le quatrième long métrage de la cinéaste sénégalaise Safi Faye, à laquelle le Festival des films de femmes de Créteil vient de rendre hommage. Une œuvre dans une large mesure dédiée à la beauté des femmes et du continent africain, ne serait-ce que parce que Mossane, sa jeune héroïne, la personnalise splendidement, en porte le nom (*Moss* signifie beauté en langue sérère), et fait à ce titre l'objet de toutes les convoitises et de tous les calculs. L'argument est vieux comme le monde, c'est celui du mariage forcé. La cinéaste, désireuse d'imprimer un caractère légendaire et symbolique à ce récit, n'évite pas tout à fait la tentation du chromo africain, élevant son héroïne à la dimension d'une icône, alors que le grâce naturelle qui émane de cette jeune actrice appelait sans doute moins d'idées préconçues et plus de confiance dans la puissance d'incarnation du cinéma. *J. M.*

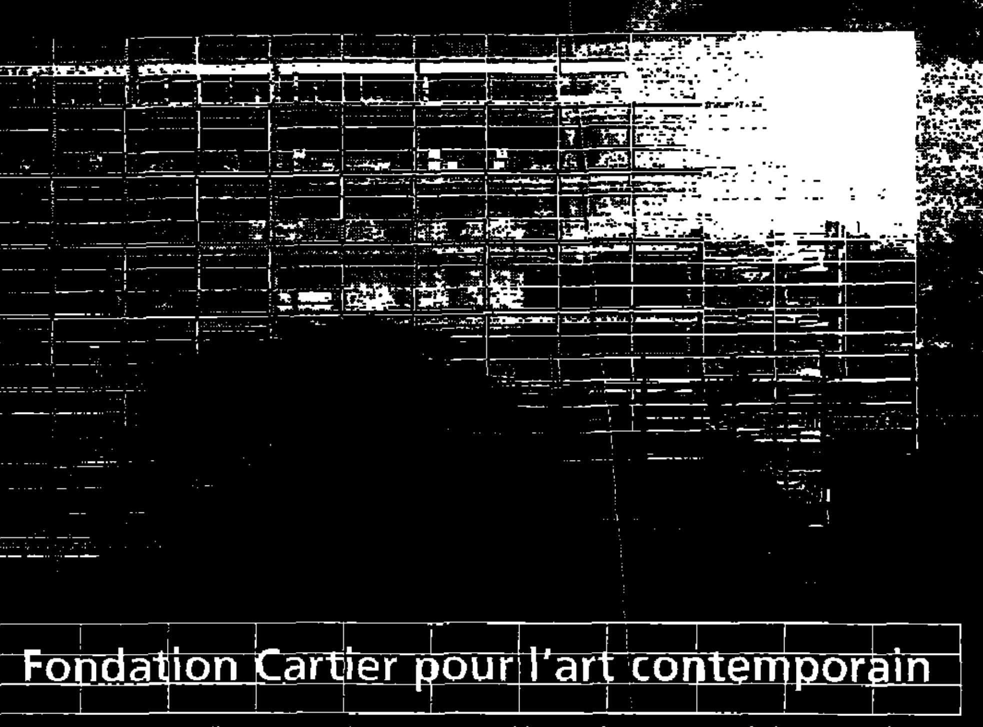
Film sénégalais de Safi Faye. Avec Magou Seck, Isseu Niang, Moustapha Yade. (1 h 45.)

■ **CHRONIQUE D'UNE DISPARITION**
Lire page 26.

■ **TAXI**
Lire page 28.

■ **GADJO DILO**
Lire ci-contre.

■ **LE ROI DES MASQUES**
Lire ci-contre.



Un film en maraude dans le cinéma français

Taxi. Luc Besson remet en selle le réalisateur Gérard Pirès

Film français de Gérard Pirès. Avec Samy Nacéry, Frédéric Diefenthal, Marion Cotillard, Emma Sjöberg. (1 h 25.)

Ça commence à fond les manettes, sur une musique à la Tarantino, avec un long travelling avant qui suit au ras du bitume le sillage étincelant d'un Fangio du scooter. Rien à voir avec le néo-polar américain pour autant, puisque ce film a pour cadre Marseille, pour protagoniste principal un chauffeur de taxi beur fou du volant, et pour genre la comédie française à grand spectacle. Une comédie à l'ancienne dont le carburateur serait gonflé à l'actualité, objet désuet et branché à la fois dont il faut dire un mot de la genèse pour saisir sa bizarrerie.

C'est d'abord l'histoire d'une rencontre entre Gérard Pirès et Luc Besson. Le premier, ancien pilote automobile, a signé dans les années 70 quelques comédies à succès (*Erotissimo*, en 1968, *Elle court, elle court la banlieue*, en 1973) avant de se retirer des voitures au début des années 80. A cette époque, Luc Besson, jeune débutant inconnu, trouve en son aîné une des rares oreilles attentives à ses désirs. Vingt ans plus tard, Besson propose à Pirès de renouer avec la réalisation en écrivant lui-même le scénario de *Taxi* et en produisant le film. Ce qui peut apparaître comme une reconnaissance de dette personnelle devient le symbole d'un curieux chassé-croisé entre deux époques du cinéma français. D'un côté, la comédie des années 70 avec son visage encore humain, dont Pirès incarnerait la grandeur et la décadence. De l'autre, la grande mutation, durant cette décennie, du cinéma français avec le triomphe du visuel – qui impose l'esthétique publicitaire au cinéma –, et que Luc Besson, un de ses jeunes représentants, décline selon un tropisme qui affecte volontiers la forme de personnages aphasiques soumis, en guise de rapport au monde, au registre de la performance et du record personnel.

OBJET HYBRIDE

C'est dire si la rencontre est inattendue, au point qu'on ne saurait dire avec certitude qui du scénariste ou du réalisateur, du fils ou du père, sert réellement de carburant à l'autre dans la course singulièrement freudienne de ce *Taxi*. Cela fait du film un objet hétéroclite, à commencer par son argument qui s'ingénie à sceller une union qu'on aurait crue impossible. Celle du petit beur Daniel (Samy Nacéri), ex-livreur de pizzas reconverti dans le taxi comme on le serait dans la formule 1, et d'Emilien (Frédéric Diefenthal), jeune inspecteur de police marseillais dont la principale caractéristique est d'échouer régulièrement à son permis de conduire. La comédie démarre au moment où le second est chargé par le premier, avec confiscation de permis à la clé et offre de réinsertion comme chauffeur particulier dans la police.

On voit bien comment la tentation monomaniaque et sportive – Daniel dans la bulle de son taxi, avec sa petite amie et le monde en rade – est contrebalancée d'abord par le mécanisme du tandem comique classique qui se met en place, ensuite par la convocation d'un dangereux groupe de braqueurs de banque (« le gang des Mercedes »), dont la nature teutonne et vociférante est un hommage nostalgique à l'une des altérités les plus désopilantes de la comédie française d'antan. Ajoutons des cascades automobiles en série, des dialogues « jeunes » polis à l'ancienne et des seconds rôles d'une efficace désuétude (Bernard Farcy est un commissaire de police admirablement franchouillard et poussiéreux), et l'on obtient un film aussi hybride que le taxi qui lui sert de titre, véhicule utilitaire qui se transformerait, en souvenir de *Fantomas* davantage que de *James Bond*, en bolide de compétition.

J. M.

Quand Peter Watkins montrait la face cachée de Mickey

Reprise, plus de vingt ans après sa sortie, de « Punishment Park »

Oublié de l'histoire du cinéma, le Britannique Peter Watkins a signé une œuvre dérangeante, mêlant habilement fiction et documentaire. A Paris, le Grand Action programme, plus de vingt ans après sa sortie, *Punishment Park*, ou Disney transformant ses parcs d'attraction en univers concentrationnaire pour les renégats de l'Amérique.

POUR TROUVER la trace de Peter Watkins dans un dictionnaire ou une histoire du cinéma, il faudrait engager un détective privé. Son œuvre reste confidentielle dans le meilleur des cas, interdite dans tous les autres. Peter Watkins réalise son premier film en 1964 pour la BBC, *Culloden*, où il revisite la bataille qui oppose les troupes jacobites commandées par le prétendant écossais Charles Edward Stuart aux troupes anglaises sous les ordres du duc de Cumberland. Les moyens employés par le réalisateur sont du dernier cri et un reporter interroge, micro à la main, les différents protagonistes de cette bataille, décrite comme une « opération de pacification ».

Il est naturel de rapprocher la démarche de Peter Watkins de celles de John Cassavetes, Shirley Clarke, Jonas Mekas, de ce mouvement indépendant new-yorkais qui, au même moment, réalisait des films avec des acteurs amateurs, mélange assez détonant d'un cinéma miné par le documentaire.

Peter Watkins aura adopté la démarche inverse, tout aussi audacieuse, avec les mêmes moyens, pour arriver à un cinéma documentaire qui serait cerné par la fiction et dont le vraisemblable serait toujours remis en cause. Comme celui de Cassavetes, le travail de Watkins a dérangé. A commencer par les spectateurs, les rares qui ont eu la chance de voir ses films. Dans *La Bombe* (1966), on leur montrait une attaque soviétique à l'arme nucléaire sur la Grande-Bretagne. *« Pourquoi ai-je eu l'idée de faire du cinéma ?*, s'interroge le réalisateur. *C'est un milieu très idiot. J'ai quitté l'Angleterre en 1968.* La Bombe *a rencontré un accueil désastreux, j'ai dit très clairement ce que je pensais à la BBC, qui produisait le film. La BBC a décidé de le déprogrammer, mais a été contrainte de le diffuser en salles.* La Bombe *n'est pas seulement un film sur les effets de la guerre nucléaire, il aborde aussi le silence des médias sur ses effets. »*

FILMS-ACCIDENTS

Tous les films de Peter Watkins sont des accidents. Ils sont très faciles à dater, marqués par leur époque, avec ses paranoïas, ses peurs et ses obsessions. *Punishment Park*, qu'il est enfin possible de découvrir plus de vingt ans après sa sortie, est exemplaire de la complexité du cinéma de Watkins, alliage hétérogène de formes, à l'image des personnages, jeunes, vieux, révolutionnaires, réactionnaires, qui ne parviennent plus à cohabiter.

« J'étais parti aux Etats-Unis pour y réaliser une trilogie sur la guerre civile et la guerre américano-indienne. Mais le procès des Sept de Chicago (et, parmi eux, Abbie Hoffman, Jerry Rubin, Bobby Seale), l'assassinat de l'activiste noir Fred Hampton par la police de Chicago et la mort de quatre étudiants blancs sur le campus de l'université de Kent State, tués par la garde nationale de l'Ohio, m'ont beaucoup marqué. Le gouvernement Nixon m'apparaissait de plus en plus paranoïaque, il en était réduit à constituer une liste noire de citoyens américains opposés à sa politique nationale et internationale, qui prévoyait d'ailleurs un bombardement au Cambodge. Les comédiens amateurs que j'ai trouvés à Los Angeles étaient typiques de la jeunesse militante américaine de l'époque. Un certain nombre d'entre eux avaient déjà été emprisonnés, plusieurs avaient été confrontés au harcèlement raciste et violent de la police de Los Angeles. Les membres du tribunal étaient également amateurs, certains exprimant leur propre conservatisme, d'autres se faisant les avocats du diable. »

Punishment Park se situe quelque part en Californie du Sud, à proximité de Hollywood et de Disneyland. On peut y voir une version réaliste des films d'*entertainment* hollywoodien, façon *Les Chasses du comte Zaroff*. On y verra plus sûrement l'oeuvre d'un Walt Disney qui serait passé aux actes, donnant un tour concret à ses invectives anticommunistes et antisémites, transformant ses gigantesques parcs d'amusement en univers concentrationnaire. Là, déambulerait tout ce que l'Amérique compte de renégats et de révolutionnaires soumis à un pouvoir coercitif ayant reçu comme mission de les canarder. *Punishment Park* met à nu tout ce que le grand sourire de Mickey cachait – et cache – soigneusement. Le film est vieux, mais la répression qu'il décrit est d'actualité. L'essoufflement politique de l'Amérique des années 70, l'étouffement de ses forces progressistes renvoient au désert politique actuel du pays. *Punishment Park* est aussi une grande leçon de cinéma, d'où est exclu tout didactisme. Il s'agit actuellement du seul parc d'attraction qui vaille vraiment le détour.

Samuel Blumenfeld

★ Un débat avec Peter Watkins, suivi d'une projection de *Punishment Park*, aura lieu le jeudi 9 avril, au Grand Action, 5, rue des Ecoles, Paris 5e. Mo Maubert-Mutualité. Tél. : 01-43-29-44-40.

SORTIR

PARIS

Blaxploitation
Jackie Brown, de Quentin Tarantino, lui rend hommage en offrant à Pam Grier, la grande star du genre, le rôle-titre du film. Dans les années 70, la blaxploitation était l'un des genres les plus populaires au cinéma, qui a donné naissance à une vague unique de films écrits et réalisés par des Noirs américains. En programmant *Shaft, Coffy, Foxy Brown, Les Démolisseurs, Black Caesar* et *La Ceinture noire*, la Cinémathèque française permet de redécouvrir un univers de supermen et de superwomen venus nettoyer le ghetto de la gangrène blanche, ainsi qu'une esthétique fondée sur des rapports étroits entre la musique et l'image et sur une violence crue.
Cinémathèque Grands Boulevards, 42, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris-10e. Mo Bonne-Nouvelle. Du 8 au 12 avril. Tél. : 01-56-26-01-01. 17 F et 28 F.

Mike Ladd
A l'attaque frontale Mike Ladd préfère les circonvolutions poétiques d'un rap qui s'amourache de blues, de soul et de trip-hop aventureux. Incarnation futuriste du pionnier Gil Scott-Heron, équivalent hip-hop d'un Leonard Cohen, ce jeune homme, professeur d'anglais à ses heures, vient de publier un album, *Easy Listening for Armageddon*, et donne son premier concert parisien.
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris-18e. Mo Anvers. Le 8, à 19 h 30. Tél. : 01-44-92-45-45. 90 F.

Solorazaf
La voix haute et claire, la guitare virtuose, Solorazaf propose une relecture de rythmes et de mélodies malgaches, y infiltrant, entre autres, quelques accents jazzy.
Tourtour, 20, rue Quincampoix, Paris-4e. Mo Les Halles. Du 8 au 11 avril, à 22 heures. Tél. : 01-48-87-82-48. 50 F et 70 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Back Home
de Bart Freundlich (Etats-Unis, 1 h 30).
Chronique d'une disparition
d'Elia Suleiman (Palestine, 1 h 24).
Comme il vous plaira
de Christine Edzard (Grande-Bretagne, 1 h 50).
Gadjo Dilo
de Tony Gatlif (France, 1 h 40).
Journal intime des affaires en cours
Documentaire de Denis Robert et Philippe Harel (France, 1 h 53).
La Leçon de tango
de Sally Potter (France-Argentine, 1 h 42).
Mossane
de Safi Faye (Sénégal, 1 h 45).
Le Roi des masques
de Wu Tianming (Chine-Hongkong, 1 h 41).
La Souris
de Gore Verbinski (Etats-Unis, 1 h 39).
Tableau ferraille
de Moussa Senen Absa (Sénégal, 1 h 33).
Taxi
de Gérard Pirès (France, 1 h 30).

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn).

REPRISES

Le Ballon d'or
de Cheik Doukoure (France, 1993, 1 h 30).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e ; L'Entrepôt, 14e ; 14-Juillet Gambetta, 20e.
Les Quatre Plumes blanches
de Zoltan Korda (Grande-Bretagne, 1939, 2 h 10).
VO : Action Ecoles, 5e.

VERNISSAGES

Henri Cernuschi (1821-1896), voyageur et collectionneur
Musée Cernuschi, 7 avenue Vélasquez, Paris 8e. Mo Monceau. Tél. : 01-45-63-50-75. De 10 heures à 17 h 40. Fermé lundi et fêtes. Du 8 avril au 22 juin. 30 F.

ENTRÉES IMMÉDIATES

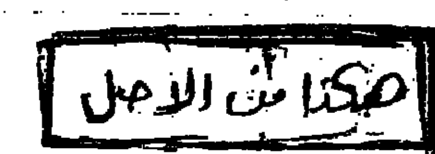
Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Lulu
de Berg. Anna Katharina Behnke (Lulu), Julia Juon (la comtesse), Claude Pia (le peintre), Wolfgang Schöne (Schön), Chœur et orchestre de l'Opéra de Paris, Dennis Russell Davies (direction), Willy Decker (mise en scène).
Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris 11e. Mo Bastille. Le 8, à 19 h 30. Tél. : 08-36-69-78-68. De 60 F à 550 F.
Orchestre de Paris
Mozart : *Marches, Concerto pour piano et orchestre KV 488, Symphonie no 39.* Maria Joao Pires (piano), Frans Brüggen (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mo Ternes. Le 8, à 20 heures. Tél. : 01-45-61-65-89. De 90 F à 320 F.
Caroline Haffner (piano)
Œuvres de Mozart, Chopin, Mendelssohn, Debussy et Strauss.
Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris 8e. Mo Miromesnil. Le 8, à 20 h 30. Tél. : 01-49-53-05-07. De 95 F à 200 F.
Orchestre symphonique du Conservatoire de Paris
Œuvres de Weber et Rimski-Korsakov. Inva Mula (soprano), Jean-Claude Casadesus (direction).
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mo Alma-Marceau. Le 8, à 20 h 30. Tél. : 01-40-36-00-00. Entrée libre sur réservation.
Glenn Ferris Trio
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. Le 8, à 22 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.
Manuel Rocheman, George Mraz, Tony Rabeson
La Villa, 29, rue Jacob, Paris 6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. Le 8, à 22 h 30. Tél. : 01-43-26-60-00. De 120 F à 150 F.
Louise Forestier
La Pépinière Opéra, 7, rue Louis-le-Grand, Paris 2e. Mo Opéra. Le 8, à 21 heures. Tél. : 01-42-61-44-16. 120 F et 150 F.
Lettres d'Algérie
Mise en scène de Baki Boumaza, avec Cécile Bouillot, Azize Kabouche et Anne Loiret.
Théâtre national de l'Odéon (petite salle), 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Mo Odéon. Le 8, à 18 heures. Tél. : 01-44-41-36-36. 40 F.
Fellag
Théâtre international de langue française (parc de La Villette), 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. Le 8, à 20 h 30. Tél. : 01-40-03-93-95. 80 F et 130 F.

RÉSERVATIONS

Métropole Techno
Palais omnisports de Paris-Bercy, 8, boulevard de Bercy, Paris 9e. Le 11 avril, de 22 heures à 8 heures. Tél. : 01-44-68-44-68.
Brigitte Fontaine
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11e. Les 17 et 18 avril à 20 h 30. Tél. : 01-47-00-55-22. 132 F.
Sonny Rollins
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 9e. Le 29 avril, à 20 h 30. Tél. : 01-47-42-25-49. 345 F et 435 F.
Les Juives
de Robert Garnier, mise en scène de Jean-Marie Villégier, avec les comédiens de « L'Illustre Théâtre ».
Auditorium du Louvre, accès par la Pyramide, Paris 1er. Les 23, 24 et 25 avril, à 20 h 30. Tél. : 01-40-20-84-00. 50 F et 80 F.

DERNIERS JOURS

11 avril :
Moi, quelqu'un
d'Isabelle Rèbre, mise en scène de Bernard Bloch.
Théâtre de l'Atalante, 10, place Charles-Dullin, Paris 18e. Du mardi au samedi, à 21 heures. Tél. : 01-46-06-11-90. De 50 F à 120 F.
Germania III, les Spectres du mort-homme
de Heiner Müller, mise en scène de Jean-Louis Martinelli.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Du mercredi au samedi, à 21 heures ; dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-44-62-52-52. De 110 F à 160 F.



Un ministre de la culture pour l'Allemagne ?

Le « Süddeutsche Zeitung » et d'autres quotidiens plaident pour cette innovation afin d'enrayer la chute des budgets culturels et d'assurer une meilleure représentation à l'étranger

LES ALLEMANDS ont parfois envié la France d'avoir des ministres de la culture flamboyants, célèbres, créatifs – par exemple Malraux –, mais ils se satisfaisaient parfaitement de leur système décentralisé, confiant aux Länder et à leur Kultusminister, à la fois ministre des cultes, de l'instruction publique et de la culture, le soin de veiller sur les théâtres, les opéras, les associations en tout genre. Ils se méfiaient de l'intervention de l'Etat, de la folie des grandeurs volontiers prêtée aux dirigeants d'Etats centralisés en mesure d'imposer leurs lubies culturelles et architecturales à des administrés ébahis ou scandalisés. Dans leur sagesse, les pères de la Loi fondamentale de la République fédérale avaient tenu, en 1949, à exclure la création d'un poste qui, pendant le IIIe Reich, avait plus servi la propagande que la culture.

Cette attitude est-elle en train de changer ? Plusieurs articles dans la presse d'outre-Rhin semblent l'indiquer, et notamment un long plaidoyer du quoditien de Munich *Süddeutsche Zeitung* en faveur d'un ministre fédéral de la culture, capable de représenter l'Allemagne, de lui donner quelque lustre dans les conférences internationales et surtout d'avoir assez d'influence dans le pays même pour enrayer l'inexorable chute des budgets consacrés aux activités culturelles, prendre des initiatives et fixer des priorités.

Le *Süddeutsche Zeitung* part d'une constatation partagée par des confrères : en ces temps de rareté des deniers publics, la culture est souvent la plus mal lotie et « *ce ne sont pas les femmes et les hommes les plus capables qui sont destinés à devenir Kultusminister* ». La coordination de la politique culturelle au niveau fédéral est assurée par une « conférence des ministres de la culture » qui choisit en son sein un président tournant chargé de la représenter à l'extérieur (c'est ce président qui est l'interlocuteur des ministres de la culture étrangers lors des rencontres internationales).

A la suite du journal conservateur *Die Welt*, le *Süddeutsche Zeitung* n'hésite pas à écrire que ce système tombe souvent dans le ridicule. Et de citer l'exemple d'un sujet hautement controversé en Allemagne : la réforme de l'orthographe, confiée par la conférence des ministres de la culture à une commission d'experts. « *Il y a deux semaines, le ministre de la culture de Rhénanie-Westphalie, Anke Brunn, a annoncé, en tant que présidente de la conférence des ministres de la culture, qu'elle n'envisageait pas de mettre en application les nouvelles règles d'écriture présentées comme* "incontournables" *par la commission elle-même. Ses collègues en ont pris acte.* »

Süddeutsche Zeitung

Le journal ne méconnaît pas les objections. La culture allemande serait « *dans son essence même* » régionale, marquée par les particularismes locaux – y compris linguistiques – ; elle ne saurait donc être dirigée centralement. Dans le *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, Peter Glotz, ancien secrétaire général du Parti social-démocrate, avait déjà répondu que, pour combler le « *déficit* » culturel en Allemagne, il n'était pas besoin de supprimer le fédéralisme. L'argument régionaliste est vrai, poursuit le *Süddeutsche Zeitung*. « *Nous devons être fiers de la variété, des traditions, de la richesse aux teintes provinciales telle qu'elle est apparue en Saxe ou en pays souabe, à Bonn ou en Bavière et telle qu'elle subsiste encore dans de nombreux endroits. Mais pourquoi une telle diversité ne pourrait-elle donc pas être fortement défendue centralement ? C'est justement la variété de l'unique, du petit, du régional qui a le plus besoin d'une protection de haut niveau.* »

Daniel Vernet



DANS LA PRESSE

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ Un homme incarne les zizanies de la gauche et devient même, en quelque sorte, le lieu géométrique de toutes ses contradictions : Jean-Pierre Chevènement, puissant ministre de l'intérieur, président du tout petit Mouvement des citoyens, l'un des membres du gouvernement les plus proches de Lionel Jospin, à qui l'unissent des décennies de différences assumées. Cela se vérifie évidemment à propos de l'immigration. Jean-Pierre Chevènement se trouve la cible des tirs croisés de la droite, qui lui reproche son laxisme (à propos des assouplissements concernant les regroupements familiaux, par exemple), et de la gauche intellectuelle ou de l'ultra-gauche, qui critique violemment son rigorisme. Le ministre de l'intérieur sait qu'il a derrière lui Lionel Jospin et une forte majorité des Français. Il n'empêche : le voici désormais avec une épine redoutable plantée dans le talon, et peu de chances de s'en débarrasser.

LIBÉRATION
Laurent Joffrin

■ Personne ou presque ne réclame une régularisation sans limites ni critères des sans-papiers. Si on lit bien déclarations et pétitions, si l'on écoute leurs exégèses, on réclame surtout plus de générosité et plus de dignité. Qualités que la gauche – de gouvernement ou de cœur – revendique hautement. Bien sûr, on sait que l'idéal fait mauvais ménage avec les responsabilités d'Etat. Mais, pour ne pas mériter un jour le sobriquet de « *Jean-Louis Chevènement* », le ministre de l'intérieur doit faire preuve de plus d'imagination. En matière d'immigration comme ailleurs, rien de sert de changer d'orchestre si la chanson reste la même.

L'HUMANITÉ
Charles Silvestre

■ On ne rassemble pas 147 réalisateurs – l'honneur du cinéma selon le mot de Jean-Luc Godard – sous un même texte, sans motif puissant. Et comme toute raison impérieuse, le fait qui en est à l'origine est cruellement simple : 75 000 immigrés « sans papiers » peuvent être demain 75 000 non expulsés et non régularisés, vivant sans aucun droit. On peut débattre de tout dans ce pays, mais il est une chose qui, pour des millions d'hommes et de femmes, particulièrement de jeunes, ne souffre pas discussion : rien, absolument rien, n'autorise à traiter avec inhumanité ceux que déjà la vie accable.

THE TIMES

■ Tony Blair est maintenant devant le moment le plus difficile de son mandat. [...] Il n'y a pas de mise à l'épreuve plus importante pour les qualités d'homme d'Etat d'un premier ministre que l'avenir de l'Ulster. M. Blair a consacré une rare énergie à cette tâche, mais il doit maintenant utiliser toute l'autorité de sa fonction. Il espérait se rendre à Belfast pour donner sa bénédiction à un accord négocié par d'autres, mais il doit maintenant essayer de construire lui-même un tel accord.

EN VUE

■ Pour la fête de l'Aïd el Kebir, les musulmans ont immolé des millions de moutons, hormis deux béliers à cinq cornes, l'un à Beyrouth, l'autre à Abou Dhabi.

■ Le « *cimetière des martyrs Palestiniens* » massacrés en 1982 à Beyrouth, dans les camps de Sabra et Chatila où se déversent les égoûts, servait de terrain de football quand le temps était beau. Mais, depuis, le grillage s'est effondré sous le poids des ordures ménagères jetées là par les riverains.

■ Les habitants de Sarajevo qui ramassent du bois sur la ligne de front au-dessus de la ville donnent des sueurs froides aux démineurs de l'organisation humanitaire Norwegian People's Aid, penchés sur leur travail minutieux. A cet endroit, le 18 mars, une mine a tué **Zahida Kajanija**, une vieille femme qui ne voulait plus croire au danger. Chaque mois, les armes du conflit font cinquante morts ou mutilés en Bosnie.

■ Le 5 avril, à Tihun, près de Mattru Jong, en Sierra Leone, des vipères ont tué vingt-sept soldats de la junte déchue, pourchassés par les vainqueurs, épuisés, rampants, tassés au fond d'une hutte de boue.

■ Le nouveau Premier ministre indien, **Atal Behari Vajpayee**, arrivé, mardi 7 avril, avec une demi-heure de retard, dans sa résidence où l'attendait un millier de quémandeurs pour son premier « durbar » – une tradition qui remonte aux empereurs moghols –, est reparti, après un bref discours, sans écouter personne, en donnant l'ordre à ses gardes de bâtonner les mécontents. « *Je ne retire de cette visite que des plaies et des bosses* », s'est plaint **Surya Narayan Tiwari**, venu de son village d'Uttar Pradesh, à 700 kilomètres de New Delhi, pour demander justice à « *l'élu des pauvres gens* ».

■ **Maria Torres**, bouddhiste de Séville, mère d'**Osel**, le « petit bouddha », réincarnation du lama **Thubten Yeshel** mort en 1994 en Californie, ne veut plus voir son fils élevé en Inde par les moines tibétains : « *Il porte des jeans, écoute Michael Jackson. Osel est pourri par les jeux vidéos et la télévision.* »

■ **Akos Rethly**, producteur de musique, encouragé par le succès des *Meilleures chansons communistes*, un CD qui rappelait aux Hongrois leur jeunesse (*Le Monde* du 7 octobre 1997), en sortira un nouveau avec *La Cantate de Staline*, *Tisse la soie camarade*, et un extrait d'un discours de Lénine.

■ Le directeur de la maison de retraite de Sunset Hall, en Californie, qui n'héberge que des marxistes orthodoxes, des socialistes et des libres-penseurs, a décidé, après de longs débats, malgré les irréductibles, de mettre des nappes sur les tables du réfectoire.

Christian Colombani

SUR LA TOILE

PIRATE CANADIEN ARRÊTÉ

■ *Le pirate informatique qui s'était* rendu célèbre sur Internet en pénétrant dans les serveurs de la NASA et de la société aéronautique et astronautique Hughes a été arrêté au Canada à l'issue d'une enquête de quatorze mois, menée conjointement par les polices américaine et canadienne. – *(AP.)*

INFORMATION EUROPÉENNE MULTILINGUE

■ Euronews, la chaîne de télévision européenne d'information continue, a ouvert un site Internet en cinq langues (français, anglais, allemand, espagnol et italien), consacré à l'information quotidienne en Europe, à la météo et au sport.
www.euronews.net

QUAI D'ORSAY

■ Les déclarations de politique étrangère du gouvernement français seront désormais disponibles le jour même de leur publication sur le site Internet du ministère des affaires étrangères, en français, anglais, espagnol et italien. Le site donnera également accès à une banque de données d'archives, contenant les déclarations depuis 1990. – *(AFP.)*
france-diplomatie.fr

www.megastories.com

Un site anglais tente d'inventer un journalisme multimédia « non linéaire » et interactif

DEUX JOURNALISTES installés à Londres, et une trentaine de correspondants épisodiques éparpillés du Cambodge à Cuba : sur le Web, il n'en faut pas plus pour lancer un nouveau magazine à vocation planétaire. C'est du moins le pari de John West et Paul Eedle, qui ont créé le site Megastories, consacré à l'actualité internationale. Au sommaire, une vingtaine de sujets : Algérie, Russie, Cuba, Corée, Lady Diana, Bosnie... Pourtant, il n'est pas question de concurrencer les grands médias. Au contraire, l'ambition de Megastories est de profiter des spécificités d'Internet pour inventer un journalisme différent, « *non linéaire, où les gens créent leur propre expérience de l'information* ».



Pour John West, chaque rubrique est un « documentaire à la demande » : « *Notre information multimédia s'adresse à la partie droite du cerveau* [siège de la sensibilité], *au contraire des médias classiques, qui visent la partie gauche* », où règne la rationalité. Ainsi, pour expliquer la situation politique au Congo, Megastories publie des articles de fond, mais l'essentiel est ailleurs. La rubrique « *Parlez-vous Kinshasa ?* » analyse quelques expressions populaires, par exemple « phaseur », mot désignant ces gamins des rues qui ont créé leur propre sous-culture. Pour illustrer la vie des « phaseurs », des photos, des dessins, et des enregistrements sonores pris sur le vif. Une collection virtuelle d'objets permet au visiteur « *de comprendre la situation de l'intérieur* » : cartes d'identité des soldats de Mobutu déchirées dans un rituel d'humiliation, affiches sauvages... Le site propose également une découverte en sons et en image des musiques du Congo, dont l'impact sur la vie sociale est immense.

Les autres « documentaires » sont construits sur le même modèle, avec beaucoup d'enregistrements sonores, notamment des interviews assez longues en plusieurs langues, et diverses rubriques « impressionnistes » dans lesquelles le visiteur fait son choix.

Pour aller de l'avant, John et Paul tentent d'exploiter l'interactivité de façon originale : « *Nous demandons aux visiteurs qui connaissent bien un sujet de nous envoyer des informations et des articles, et nous faisons le tri. Nous constituons ainsi un fichier de spécialistes. Pour le dossier Corée, nous avons reçu l'aide de Coréens que nous ne connaissions pas. De même, un des membres de la mission d'inspection des sites militaires irakiens a pris l'initiative de nous contacter et de nous fournir des informations... Nous mettons en place une interactivité élitiste.* »

Yves Eudes

Les Molières, suite *par Alain Rollat*

LE JURY des téléspectateurs, à l'unanimité, a décerné, mardi soir, le Molière de la meilleure pièce tragi-comique à la troupe de l'Hôtel de Ville pour son adaptation de *La Vie parisienne*. Ce n'est que justice, compte tenu de la perfection de cette satire des mœurs politiques. On comprend que le président du jury, tout ébaubi, se soit écrié, tel Musset à propos du *Misanthrope* : « *Quelle mâle gaîté, si triste et si profonde ! Que lorsqu'on vient d'en rire on devrait en pleurer !* »

Le Molière du meilleur comédien est naturellement revenu à Maître Toubon pour sa magistrale interprétation du traître qu'il incarne dans *Les Fourberies de Scapin-Judas*. On savait de quelle malice cet arlequin était capable depuis sa vaine candidature à la succession parisienne de Sire Chirac, au lendemain de la tournée présidentielle qui l'avait cantonné au rôle du garde des sceaux dans la version chiraquienne du *Dépit amoureux*. On sait maintenant qu'il est digne de tenir le rôle principal dans *On ne badine pas avec l'ambition*. Ses tirades télévisées passeront à la postérité. Il y avait le souffle de *Tartuffe* dans ses répliques à Maître Tiberi qui joue Grosjean, le notable assassiné sous les balcons de l'Elysée : « *Nous sommes étonnés de la violence de la réaction du maire de Paris... Le président de la République n'est en rien concerné par la municipalité parisienne...* » Ah ! la belle farce... On imagine la suite : Maître Tiberi réduit à jouer *Mais n'te promène donc pas tout nu...* Du Feydeau !

Compatissant, le jury a d'ailleurs récompensé Grosjean Tiberi, qui a reçu le Molière du meilleur sketch, pour sa reprise des *Misérables*, et celui de la meilleure mise en scène, inspirée de *Si Paris nous était conté*. Nul n'oubliera son cri du cœur dans la scène du vertueux trahi : « *Le président de la République me soutient totalement, il me l'a confirmé !* » Le souffleur annonçait au même moment, de source élyséenne, que la présidence de la République se refusait à « *intervenir dans les jeux de politique locale* »... C'était du bon théâtre de boulevard.

La suite sera peut-être plus drôle que prévu. Car Grosjean Tiberi a annoncé sa revanche : « *Je veillerai personnellement*, a-t-il dit, *à ce que M. Toubon ne soit jamais maire de Paris...* » Il a dit cela assis en majesté sous un pot de fleurs jaunes et devant une cheminée sur le manteau de la laquelle il avait posé, bien en vue, une photo souvenir de Sire Chirac portant cette dédicace : « *Pour mon ami et compagnon Jean Tiberi avec toute ma confiance et ma très fidèle amitié.* » Le dindon final de l'histoire, quel qu'il soit, ne jouera pas *Le Cocu imaginaire*.

MERCREDI 8 AVRIL

FILMS DE LA SOIRÉE

20.30 **Citizen Kane** ■ ■ ■ Orson Welles (Etats-Unis, 1940, N., v.o., 120 min). Ciné Cinéfil
20.30 **Last Seduction** ■ ■ John Dahl (Etas-Unis, 1993, 110 min). Cinéstar 1
22.00 **Le Sauvage** ■ ■ Jean-Paul Rappeneau (France, 1975, 110 min). Ciné Cinémas
22.35 **L'Homme aux abois** ■ ■ Byron Haskin (Etats-Unis, 1948, N., v.o., 95 min). Cinétoile
0.15 **La Bible de néon** ■ ■ Terence Davies (Grande-Bretagne - Etats-Unis, 1994, 85 min). Canal +
0.25 **The Mortal Storm** ■ ■ ■ Frank Borzage (Etats-Unis, 1940, N., v.o., 105 min). Ciné Cinéfil
0.35 **Border Line** ■ ■ Danièle Dubroux (France - Suisse, 1991, 90 min). Cinéstar 2
1.15 **Le Ballon blanc** ■ ■ Jafar Panahi (Iran, 1995, v.o., 100 min). Arte
4.25 **Généalogies d'un crime** ■ ■ Raoul Ruiz (France, 1997, ◆, 110 min). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invité : le groupe Pulp. Canal +
20.00 Savoir plus santé. L'infarctus. Invités : Le professeur Beaufils, le docteur Loïc Capron. TV 5
20.00 20h Paris Première. Paris Première
20.10 Strip-tease. Toutes les ventes sont belles. T'as pas cent balles. RTBF 1
20.50 France Europe Express. Le football européen. Invités : Bernard Lama, Jean-Marc Bosman, Jacques Thibert, Maître Dupont, Youri Djorkaeff, Gerhhard Aigner, Joseph Ramoneda, Alain Afflelou, Jean-Michel Aulas, Jacques Delors. France 3
20.55 Combien ça coûte ? Emission spéciale bonnes affaires. Invités : Michèle Garcia, Gérard Jugnot, Martin Lamotte. TF 1
21.00 Envoyé spécial, les années 90. Le stress. Eau secours. Les accidents du travail. Histoire
21.00 Paris modes. New York. Paris Première
22.45 La Vie à l'endroit. Les animaux superstars. France 2
23.00 Le Magazine de l'Histoire. Avec Mona Ozouf, Guillemette de Saitigné, Denis Roche, Gérard Unger. Histoire
23.10 52 sur la Une. Les Routiers du fleuve. TF 1
23.15 Un siècle d'écrivains. Jacques Audiberti, des tonnes de semence. France 3
0.10 Le Canal du savoir. L'Edit de Nantes : un compromis. Paris Première
0.35 Le Cercle du cinéma. Avec Marie Trintignant, Pierre Salvadori, Tony Gatlif, etc. France 2

DOCUMENTAIRES

19.30 Le Britannic, jumeau oublié du Titanic. Odyssée
19.35 Derniers voyages. Jan Palach, mourir pour la liberté. Planète
20.00 Au cœur de la nuit. La chouette et le hérisson. Arte
20.35 Les Mbuti, pygmées du Zaïre. Planète
20.45 ▶ Corpus Christi. [5/12]. Barabbas. Arte
20.55 Femmes d'Afrique. Téva
20.55 Himalaya. [1/4]. La vallée des dieux. Odyssée
21.30 Femmes de tous les continents. Téva
21.45 ▶ Musica. Karole Armitage, Wild Ballerina. Arte
21.50 L'Ouest Américain. [2/8]. La construction d'un empire. Planète
22.00 Les Indiens d'Amérique racontés par eux-mêmes. Le Far-West. Histoire
22.30 Dinosaures. [4/4]. La disparition des dinosaures. Odyssée
22.40 Musica. Chinoiseries. Mathilde Monnier, Louis Sclavis. Arte
22.40 Danse : William Forsythe, danseur et chorégraphe. Just Dancing Around. Mezzo
23.10 A la découverte de Mozart. L'enfant de l'Europe. Muzzik
23.15 Profil : Le Continent K. Agota Kristof, écrivain d'Europe. Arte
23.35 Le Grand Secret des Templiers. TSR
0.05 Le Front de l'est. [1/4]. Planète
0.15 La Lucarne : Well Done. Arte
0.55 The Yardbirds. Canal Jimmy

SPORTS EN DIRECT

15.00 Cyclisme. Gand - Wevelgem. En Belgique. Eurosport
16.05 Cyclisme. Gand - Wevelgem. En Belgique. France 3
20.30 Football. D1 : Marseille - Paris-SG. Canal +

DANSE

21.00 Giselle. Ballet. Muzzik
22.30 Danse : William Forsythe, danseur et chorégraphe. Solo. From a Classical Position. Blue Yellow. Ballet. Mezzo

MUSIQUE

19.45 Repères : Manuel De Falla. Nuits dans les jardins d'Espagne. Mezzo
19.45 Portrait de la Russie classique. Muzzik
21.55 Louise Attaque. Saint-Malo 1997. Paris Première
0.10 The Romantic Guitar. Muzzik

THÉÂTRE

22.35 Reviens dormir à l'Elysée. De Jean-Paul Rouland et Claude Olivier. Mise en scène. Michel Roux. TV 5

TÉLÉFILMS

20.40 Bébé désir. Michael Rhodes. RTL 9
21.00 Meurtres sans risque. Christiane Spiero. France 2

SÉRIES

20.13 ▶ Alfred Hitchcock présente. Vision du passé. 13e Rue
20.30 Star Trek, la nouvelle génération. Le meilleur des deux mondes [2/2]. Canal Jimmy
22.20 Brooklyn South. Tears on My Willow (v.o.). Série Club
22.45 Spin City. Ma vie est une série télé (v.o.). Canal Jimmy
23.45 Father Ted. Ah les filles ! Ah les filles ! (v.o.). Canal Jimmy
0.10 New York Police Blues. Une mère donneuse (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● **20.30 Ciné Cinéfil**
Citizen Kane

Un vieillard très riche et très puissant meurt dans son immense domaine en prononçant le mot « *Rosebud* ». Un journaliste enquête auprès de ceux et celles qui ont connu le magnat pour découvrir la signification de ce mot. Réalisé en 1940, le premier film d'Orson Welles avec, d'emblée, la marque du génie : construction en retours en arrière selon plusieurs points de vue sur le même personnage, utilisation de la profondeur de champ, mise en scène et montage « révolutionnaires ». Plus les thèmes de la volonté de puissance, du pouvoir de l'argent, de la recherche du temps disparu. Et une interprétation prodigieuse, dont Orson Welles lui-même. – *J. S.*

● **20.50 France 3**
« France Europe Express » : Le football européen

A quelques semaines du coup d'envoi de la Coupe du monde de football, le magazine « France Europe Express » met ce soir le ballon rond au centre de son plateau. Sur le thème « Le football européen », Jacques Delors, ancien président de la Commission européenne et passionné de football, débattra du sujet en compagnie de Jean-Marc Bosman – à l'origine de l'arrêt portant son nom qui permet la libre circulation des joueurs dans l'Union européenne –, des joueurs Bernard Lama et Youri Djorkaeff et de plusieurs personnalités du football. Illustré d'excellents reportages sur des clubs européens (Barcelone, Tottenham, Saint-Etienne), le magazine abordera les différents problèmes tournant autour du football : les finances, la réglementation, les droits télévisés. – *D. Py.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

17.20 Sydney Police.
18.20 Touché, gagné !
19.00 Le Bigdil.
19.50 Ushuaïa.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Combien ça coûte ? Emission spéciale bonnes affaires.
23.10 52 sur la Une. Les Routiers du fleuve.
0.15 Minuit sport.

FRANCE 2

17.50 Hartley, cœurs à vif.
18.45 Qui est qui ?
19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 et 1.55 C'est l'heure.
19.45 et 20.55 Tirage du Loto.
19.50 Au nom du sport.
19.55 et 20.50 Météo.
20.00 Journal.
21.00 Meurtres sans risque. Téléfilm. Christiane Spiero.
22.45 La Vie à l'endroit. Les animaux superstars.
0.20 Journal, Météo.
0.35 Le Cercle du cinéma.

FRANCE 3

17.45 C'est pas sorcier.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 et 22.45 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.
20.50 France Europe Express. Le football européen.
22.45 Météo, Soir 3.
23.15 Un siècle d'écrivains. Jacques Audiberti, des tonnes de semence.
0.00 Cinéma étoiles.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.30
18.30 Nulle part ailleurs.
20.15 Football. Marseille - PSG.
22.35 The Van ■ Film. Stephen Frears (v.o.).
0.15 La Bible de néon ■ ■ Film. Terence Davies.

ARTE

19.00 Au nom de la loi.
19.30 7 1/2. Pas d'école en Seine-Saint-Denis.
20.00 Au cœur de la nuit.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 ▶ Corpus Christi. [5/12]. Barabbas.
21.35 Les 100 Photos du siècle. *Contre la guerre du Vietnam*, photo de Marc Riboud, 1967.
21.45 ▶ Musica. Karole Armitage. Wild Ballerina. 22.40 Chinoiseries. Mathilde Monnier, Louis Sclavis.
23.15 Profil. Le Continent K. Agota Kristof.
0.15 La Lucarne. Well Done.

M 6

18.55 Lois et Clark.
19.50 Rallye.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Une nounou d'enfer.
20.40 Décrochages info, Elément Terre.
20.50 Graines de star.
23.05 Dangereusement belle. Téléfilm O. Paul Lynch.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. François Bott (*Sur la planète des sentiments*).
21.00 Philambule. L'actualité philosophique. Spinoza.
22.10 Comédie-Française.
23.00 Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert. Musique traditionnelle d'Algérie : Malouf constantinois.
22.30 Musique pluriel. *Le Petit Prince.*
23.07 Les Greniers de la mémoire. Herbert von Karajan.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Les Soirées. *Passion selon Saint-Jean BWV 245*, de Bach, par le Collegium Vocale de Gand et l'Orchestre de la Chapelle Royale, dir. Herreweghe.
22.40 Les Soirées... (suite). Œuvres de Mendelssohn, Liszt, Franck, Saint-Saëns.

JEUDI 9 AVRIL

FILMS DU JOUR

13.20 **Gueule d'amour** ■ ■ ■ Jean Grémillon (France, 1937, N., 90 min). Cinétoile
14.40 **The Indian Runner** ■ ■ Sean Penn (Etats-Unis, 1990, 125 min). Cinéstar 1
14.50 **Ombre et lumière** ■ ■ Henri Calef (France, 1950, N., 90 min). Cinétoile
17.00 **The Mortal Storm** ■ ■ ■ Frank Borzage (Etats-Unis, 1940, N., v.o., 105 min). Ciné Cinéfil
17.15 **Last Seduction** ■ ■ John Dahl (Etats-Unis, 1993, 105 min). Cinéstar 1
17.25 **Clerks, les employés modèles** ■ ■ Kevin Smith (Etats-Unis, 1994, N., 90 min). Ciné Cinémas
17.50 **My Own Private Idaho** ■ ■ Gus Van Sant Jr (Etats-Unis, 1991, 105 min). Cinéstar 2
20.00 **La Marseillaise** ■ ■ Jean Renoir (France, 1937, N., 110 min). TV 5
20.30 **Pot-Bouille** ■ ■ Julien Duvivier (France, 1957, N., 120 min). Ciné Cinéfil
20.30 **Le Voyage fantastique** ■ ■ Richard Fleischer (Etats-Unis, 1966, 100 min). Ciné Cinémas
21.00 **Le Grand Passage** ■ ■ King Vidor (Etats-Unis, 1939, 120 min). Histoire
21.00 **Arsenic et vieilles dentelles** ■ ■ Frank Capra (Etats-Unis, 1944, N., v.o., 120 min). Paris Première
21.00 **Cinéma Paradiso** ■ ■ Giuseppe Tornatore (France - Italie, 1989, 120 min). Cinéstar 2
21.35 **Les Hauts de Hurlevent** ■ ■ Peter Kosminsky (Grande-Bretagne - Etats-Unis, 1992, 105 min). TSR
22.10 **Mon oncle d'Amérique** ■ ■ Alain Resnais (France, 1980, 125 min). Ciné Cinémas
22.30 **Le Charlatan** ■ ■ Edmund Goulding (Etats-Unis, 1947, N., v.o., 110 min). Ciné Cinéfil
22.40 **Vincent, François, Paul et les autres** ■ ■ Claude Sautet (France, 1973, 80 min). TV 5
0.15 **La Discrète** ■ ■ Christian Vincent (France, 1990, 95 min). Ciné Cinémas

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

12.30 Tout va bien. La baisse de la criminalité en France. Invités : le commissaire Broussard et M. Paulmier. Canal +
13.00 Envoyé spécial. Les témoins de Jéhovah : Demain l'Apocalypse. Les justes : quiconque sauve une vie, sauve l'univers tout entier. La fièvre du chocolat. TV 5
13.40 Parole d'Expert. Invité : Philippe Gloagen. France 3
15.00 Savoir plus santé. L'infarctus. Invités : Le professeur Beaufils, le docteur Loïc Capron. TV 5
17.00 Le Magazine de l'Histoire. Avec Mona Ozouf, Guillemette de Saitigné, Denis Roche, Gérard Unger. Histoire
17.10 A bout portant. Nicole Croisille. Paris Première
18.30 19.10 Nulle part ailleurs. Avec Miss France, Pitchshifters, Thierry Lhermitte, Francis Huster. Canal +
19.00 De l'actualité à l'Histoire. Les Noirs aux Etats-Unis. Yves Saint Laurent. Histoire
19.00 Rive droite, rive gauche. Paris Première
20.00 20h Paris Première. Paris Première
21.00 Envoyé spécial. Chasseurs de tempêtes. Les infections nosocomiales. P.-S. : La vie à crédit. France 2
23.00 Les Dossiers de l'Histoire. Trente glorieuses, vingt rugueuses, cinquante ans d'économie racontés par la pub. Histoire
23.00 Courts particuliers. Avec Pierre Salvadori. Paris Première
23.10 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ? Marcel Lachiver. Corpus Christi. Bibliothèque privée. La rubrique de Michel Polac. France 3
23.15 Un monde foot. Invités : Basile Boli, Marcel Desailly, Youssou'n Dour, Marc Batta. France 2
0.05 Saga-Cités. Kafig. France 3

DOCUMENTAIRES

17.35 Aux frontières de l'abîme. Planète
18.00 Les Grandes Enigmes de l'Histoire. Le projet Manahattan. La Cinquième
18.00 Ben Webster. The Brute and the Beautiful. Muzzik
18.05 La Mémoire des gestes. Odyssée
18.25 Jan Steen, peintre et conteur. Planète
18.40 Danse : William Forsythe, danseur et chorégraphe. Just Dancing Around. Mezzo
19.00 N'Gorongoro, le cratère aux lions. Odyssée
19.20 Les Nouveaux Explorateurs. Les graines du futur. Planète
19.45 Tibesti. Kallahaleige ou que la paix arrive. Planète
20.00 Nadar, photographe. Arte
20.00 L'Essence de la vie. [1/4]. L'eau, principe vital. Odyssée
20.30 Mitsuko Uchida, Mozart au Japon. Mezzo
20.35 Les Enfants de la musique. Planète
20.45 ▶ Corpus Christi. [7/12]. Judas. Arte
20.50 Le Monde des chevaux. [9/13]. Le cheval de ranch. Odyssée
21.25 Derniers voyages. Jan Palach, mourir pour la liberté. Planète
21.35 Soirée thématique. Les glaciers. Arte
21.50 Le Britannic, jumeau oublié du Titanic. Odyssée
22.10 ▶ Desproges est vivant ! Canal +
22.25 Les Mbuti, pygmées du Zaïre. Planète
23.15 Himalaya. [1/4]. La vallée des dieux. Odyssée
23.30 Michel Portal, portrait. Muzzik
23.35 L'Ouest Américain. [2/8]. La construction d'un empire. Planète
0.00 L'Héritage des samouraïs. [1/3]. Histoire

SPORTS EN DIRECT

13.00 Tennis. Tournoi messieurs d'Estoril. Eurosport
1.55 Hockey NHL. New York Islanders - New Jersey Devils. Canal +

DANSE

18.30 Danse : William Forsythe, danseur et chorégraphe. Solo. From a Classical Position. Blue Yellow. Mezzo

MUSIQUE

19.04 Soirée Claudio Arrau. Muzzik
19.05 Claudio Arrau, récital de ses quatre-vingts ans. Muzzik
21.00 Concerto nº 4, de Beethoven. Muzzik
21.35 Virtuoses. Mitsuko Uchida interprète Debussy. Mezzo
21.50 Beethoven par Davis et Arrau. Muzzik
23.55 Solti dirige Stravinsky. Philharmonic Hall de Munich, 1993. Paris Première
0.00 La Sonate de César Franck. Muzzik

VARIÉTÉS

22.10 ▶ Desproges se donne en spectacle. Spectacles enregistrés aux théâtre Grévin et Fontaine. Canal +

TÉLÉFILMS

18.00 Le Jeu du roi. Denis Amar. Téva
20.30 Miracle à l'Eldorado. Philippe Niang. Festival
22.00 Antoine. Jérôme Foulon. Festival
22.30 Georg Friedrich Haendel. Tony Palmer. Mezzo
22.45 Made in America. La Loi du cœur. Michael Dinner. TF 1

SÉRIES

17.30 Docteur Quinn, femme médecin. La paix des cimes. Série Club
17.35 Magnum. Copie conforme. RTBF 1
17.45 Super Jaimie. La pyramide. 13e Rue
17.50 Hartley, cœurs à vif. France 2
18.35 Chicago Hospital : La Vie à tout prix. Défaillances. RTL 9
19.10 Bonanza. Le moulin. Série Club
19.25 Deux flics à Miami. La vedette du rock'n roll. 13e Rue
20.13 Chapeau melon et bottes de cuir. The Undertakers (v.o.). Le cocon (v.o.). 13e Rue
20.35 Les Envahisseurs. Un curieux voyage. Disney Channel
20.55 Une femme d'honneur. Double détente. TF 1
22.00 American Gothic. L'étrangleur de Boston. 13e Rue
22.15 Gregory Hines Show. Catcher on the Train (v.o.). Série Club
22.45 Haute tension. La jungle du tapis vert. 13e Rue
23.10 Code Quantum. Un seul être vous manque. Série Club
23.35 Babylon 5. Jusqu'à la victoire finale. Canal +

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
○ Accord parental souhaitable.
△ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● **13.00 Histoire**
« Western » : six courts métrages

Indiens et Blancs, l'impossible cohabitation

DANS SON CYCLE « Western », Histoire propose de revenir aux sources du genre avec six courts métrages datant des années 10. Six petites fictions muettes, symbole de la mémoire sur laquelle se forgera l'identité américaine. Modèle aussi de ce genre majeur du cinéma que sera le western américain. *L'Indien magnanime* (1914), *Dévouement d'Indien* (1913), *Le Grand Manitou* (1912), *Jalousie d'une squaw* (1912), *Les Indiens incendiaires* (1911), *L'Appel du sang* (1914) décrivent admirablement les relations complexes entre Indiens et Blancs oscillant de la cohabitation au conflit armé, entre fascination et répulsion réciproques. Ils contiennent tous les mythes dont s'est nourrie l'histoire contemporaine des Etats-Unis et tous les clichés du cinéma sur l'Ouest sauvage. Avec cette pointe moralisatrice, typique du cinéma de l'époque.

L'approche manichéenne de ces relations ne surprendra pas. Les thèmes récurrents teintés de racisme non plus. Les Indiens y sont présentés comme les agresseurs, violents et cupides, à la différence des Blancs, globalement bons. Mais, nuance oblige, dans chaque histoire émerge un « bon » Indien, prêt à se sacrifier pour la communauté adverse. Dans *Le Grand Manitou*, trois cow-boys revêtent l'habit des méchants. Mais là où la justice des Blancs se veut équitable, celle des Indiens se fonde sur la loi du talion. Pas de rédemption, donc, pour les Peaux-Rouges. La notion de cohabitation est abordée dans *La Jalousie d'une squaw*, mais sous la forme d'un adultère entre un trappeur et une Indienne. Le retour de l'épouse légitime donnera lieu à une vengeance de la communauté indienne qui suggère la méfiance plutôt que la cohabitation pacifique.

Le happy end, règle d'or du cinéma de l'époque, sacralise la victoire du Blanc, sa supériorité sur les « indigènes ». Ces films, à ne pas manquer, ont été sauvés par la Cinémathèque française. Lors de la restauration, des intertitres ont été ajoutés de manière à restituer une continuité narrative cohérente. Un travail minutieux et réussi, fidèle à l'esprit de l'époque.

Florence Hartmann

★ Autre diffusion : jeudi, 15.00.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.45 Les Feux de l'amour.
14.40 Arabesque.
15.35 Côte Ouest.
16.30 Sunset Beach.
17.20 et 1.00 CD Tubes.
17.25 Sydney Police.
18.20 Touché, gagné !
19.00 Le Bigdil.
19.50 et 20.47 Météo.
20.00 Journal, Trafic infos.
20.55 Une femme d'honneur. Double détente.
22.45 Made in America. La Loi du cœur. Téléfilm. Michael Dinner.
0.30 Les Rendez-vous de l'entreprise.

FRANCE 2

13.50 Le Renard.
14.55 L'Enquêteur.
15.45 Tiercé.
16.00 La Chance aux chansons.
16.50 Des chiffres et des lettres.
17.20 Un livre, des livres.
17.25 Sauvés par le gong.
17.50 Hartley, cœurs à vif.
18.45 Qui est qui ?
19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 et 1.20 C'est l'heure.
19.50 Au nom du sport.
19.55 et 20.50 Météo.
20.00 Journal, Point route.
21.00 Envoyé spécial. Chasseurs de tempêtes. Les infections nosocomiales. P.-S. : La vie à crédit.
23.05 Expression directe. PS.
23.15 Un monde foot.
0.20 Journal, Météo.
0.40 La 25e Heure. Lap rouge, une bien étrange histoire d'amour.

FRANCE 3

13.40 Parole d'Expert.
14.30 Aléas.
14.58 Questions au gouvernement.
16.05 Le Magazine du cheval.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion.
18.48 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 et 22.40 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport. En direct.
20.50 Ne nous fâchons pas ■ Film. Georges Lautner.
22.45 Soir 3.
23.10 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ?
0.05 Saga-Cités. *Kafig.*

CANAL +

14.00 Fred ■ Film. Pierre Jolivet.
15.20 S.O.S. tubes.
16.50 et 18.25, 22.09 ▶ La Minute nécessaire de M. Cyclopède.
16.55 Pinocchio. Film. Steve Barron.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 ▶ Pierre Desproges est vivant ! J'ai envie de tuer. Sketch. 20.40 Documentaire. Yves Riou et Philippe Pouchain. 22.10 Desproges se donne en spectacle.
23.35 Babylon 5.
0.20 Golf. Master d'Augusta.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.15 Le Journal de la santé.
13.30 et 17.30 100 % question.
14.00 ▶ Corpus Christi. Roi des Juifs.
15.00 La Cinquième rencontre... Justice et société. 15.05 La Parenthèse, un hôtel social original. 16.00 Entretien.
16.30 Modes de vie, modes d'emploi.
17.00 Cellulo.
18.00 Les Grandes Enigmes de l'Histoire.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 Au nom de la loi.
19.30 7 1/2. Russie, la crise au quotidien.
20.00 Nadar, photographe.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 ▶ Corpus Christi. [7/12]. Judas.
21.30 Soirée thématique : les glaciers. 21.35 Recherches climatologiques dans la glace éternelle. 22.30 Indicateurs du climat global. 22.50 Sous le glacier ■ Film. Gudny Halldorsdottir. 0.15 Un pasteur au bout du monde. 0.40 Quand le glacier fond : un village alpin en péril.

M 6

13.35 Coup de grisou. Téléfilm. Walter Doniger.
15.15 Code 003. Le guérisseur.
16.10 et 1.10 Boulevard des clips.
17.30 Plus vite que la musique.
18.00 Agence Acapulco.
18.55 Loïs et Clark.
19.50 et 1.00 Rallye.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Une nounou d'enfer.
20.40 Décrochages info, Passé simple.
20.50 La Tunique ■ Film. Henry Koster.
23.20 Possession démoniaque. Téléfilm. △ Billy Hale.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Karl Zéro (*Force nationale*).
21.00 Lieux de mémoire.
22.10 For intérieur.
23.00 Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20.45 Concert. Portrait du compositeur. Œuvres de Henry.
22.30 Musique pluriel.
23.07 En musique dans le texte.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Schubert vu par Schumann.
22.50 Les Soirées... (suite).

Le Monde
JEUDI 9 AVRIL 1998

La justice intensifie ses investigations sur les affaires financières et immobilières corses

Le parquet d'Ajaccio a été saisi à plusieurs reprises par le nouveau préfet de région

AJACCIO
de notre envoyé spécial

La disparition brutale du préfet de la région Corse, Claude Erignac, a peut-être scellé la fin d'une époque. Souvent désignés comme les seuls fauteurs de troubles, les nationalistes partagent désormais ce rôle avec certains membres éminents du personnel politique et administratif de l'île. Depuis son arrivée en Corse, le préfet de région, Bernard Bonnet, a décidé d'appliquer avec rigueur le contrôle de légalité et de recourir fréquemment à l'article 40 du code de procédure pénale, qui oblige tout fonctionnaire à signaler à la justice les faits entachés d'irrégularités.

Au même moment, la justice semble accélérer ses investigations. Au terme d'une enquête préliminaire de plus de deux ans, le procureur d'Ajaccio, Jacques Dallest, a ouvert une information judiciaire contre X..., le 26 mars, dans une affaire visant le maire de Propriano, Emile Mocchi (RPR), pour *« favoritisme, escroquerie, complicité, faux et usage et recel »*. Considéré comme un proche de Maurice Ulrich, un conseiller de Jacques Chirac, M. Mocchi aurait joué un rôle d'intermédiaire dans les négociations menées un temps par Charles Pasqua, alors ministre de l'intérieur, avec les nationalistes. Jean Guary, juge d'instruction financier d'Ajaccio, est chargé d'enquêter sur les conditions dans lesquelles le maire de Propriano a mené l'extension du port de plaisance de sa commune. Réalisés par une filiale du groupe Bouygues, Bouygues offshore, les travaux avaient fait l'objet de critiques sévères en 1996, dans un rapport de la direction départementale de la concurrence.

Le nom de M. Mocchi, dont l'influence politique et économique s'étend sur toute une partie du sud de la Corse, est également cité dans une enquête préliminaire ouverte récemment par le parquet d'Ajaccio. Près de 300 000 francs auraient été débloqués par la commune de Propriano, dont il est le maire, pour financer une étude dont la société supposée destinataire affirme n'avoir jamais eu connaissance.

Saisi par le préfet de région Bernard Bonnet, sur la base du fameux article 40 relatif à la dénonciation des faits à la justice, le procureur d'Ajaccio, Jacques Dallest, vient par ailleurs d'ouvrir deux autres enquêtes préliminaires pouvant, à terme, mettre en cause José Rossi, ancien président (UDF-PR) du conseil général de Corse du sud et nouveau président de l'Assemblée territoriale de l'île, et Jean Baggioni (RPR), président de l'organe décisionnel de la Corse, le conseil exécutif.

La première concerne le financement du RMI par le département de Corse du Sud : selon les éléments recueillis par les services, près de 1 million de francs réservés à l'insertion auraient été détournés. La seconde vise les travaux d'extension de l'hôtel de région, où réside l'Assemblée de la collectivité territoriale. Les services de la préfecture ont constaté que la tour surplombant le bâtiment avait été érigée sans permis de construire et que les deux permis obtenus pour agrandir l'hôtel de région avaient été annulés par le tribunal administratif.

ANOMALIES COMPTABLES

Ordre a donc été donné par le préfet de détruire la tour et de préparer un permis de régularisation conforme au plan d'occupation des sols et aux règles d'urbanisme pour l'édifice principal. Entre-temps, le maire d'Ajaccio a transmis au préfet Bernard Bonnet des documents faisant état de courriers déjà anciens adressés à M. Baggioni, l'alertant sur la non-conformité des travaux engagés à l'hôtel de région.

Enfin, une enquête préliminaire, ouverte par le parquet d'Ajaccio, à la suite d'une transmission effectuée le 20 février par la Chambre régionale des comptes, vise les relations financières entre l'hôpital de Bonifacio et la mairie, dirigée par Jean-Baptiste Lantieri (UDF). Les rapporteurs de la Chambre ont constaté de nombreuses anomalies comptables. Le déficit chronique du budget de l'établissement hospitalier trouverait en partie son explication dans la confusion entre les finances de la ville et celles de l'hôpital.

Jean Guary, le juge d'instruction d'Ajaccio qui centralise les dossiers financiers, est également chargé de l'enquête sur l'affaire de la caisse régionale du Crédit agricole. Cette information judiciaire qui vise les chefs d'escroquerie, de détournement de fonds, de faux et d'usage et d'abus de biens sociaux, a été ouverte à la suite de l'envoi au parquet d'une note d'étape rédigée par sept inspecteurs des finances et deux fonctionnaires du ministère de l'agriculture, qui ont effectué une mission du 17 mars au 3 avril dans les locaux de la caisse à Ajaccio. Décrivant en quelques pages les différents types de détournement de procédure constatés après examen des dossiers, cette note cite les noms d'une vingtaine de personnes titulaires de comptes et bénéficiaires de prêts jugés contestables.

Parmi eux figure l'actuel président de la caisse régionale, François Musso, ancien député européen (RPR), conseiller municipal d'Ajaccio. Au sein de cet inventaire, qui recense notamment des représentants de sociétés et d'organismes agricoles, mais aussi de simples agriculteurs, on note la présence du frère de l'ancien directeur général de la caisse, Jean-Claude Guazzelli, qui aurait bénéficié d'un prêt de plus de 300 000 francs. Au cours de leurs recherches, les membres de cette mission d'inspection ont par ailleurs découvert que des subventions agricoles avaient été dépensées pour l'achat de véhicules de grand standing et qu'une enveloppe débloquée pour l'édification d'une porcherie avait été utilisée pour un hôtel.

L'examen attentif des conditions d'obtention des prêts comporte également des risques pour l'administration, qui avait souvent donné son feu vert à une politique de soutien intensif au monde agricole. La caisse nationale du Crédit agricole, chargée de contrôler la caisse en lieu et place de la commission bancaire, devra sans doute répondre de certains manquements lors de ses missions d'inspection. *« Si on avait adopté une attitude rigoriste, rien n'aurait jamais été fait*, explique Jean-Claude Guazzelli, aujourd'hui membre du conseil éxécutif, chargé des finances et du développement économique. *Quand je suis parti, en 1996, après quinze ans à la direction de la caisse, le Crédit agricole soutenait 50 % de l'activité économique de la Corse. L'île serait tombée si on n'avait pas été là. Je demande à être jugé sur l'ensemble de mon action, et non sur des cas particuliers. »*

PROFONDS REMOUS

La politique du préfet Bernard Bonnet crée de profonds remous au sein de la société corse, qui attend de voir si les multiples contestations sur les constructions seront véritablement suivies d'effet. Fort d'un arrêt de la Cour de cassation du 13 octobre 1997, le préfet devrait pouvoir engager, dans un bref délai, la démolition d'un complexe touristique de 14 000 mètres carrés au lieu-dit Alba Serena, sur la commune de Poggio-Mezzana (Haute-Corse). Bâti sans permis de construire par Pascal Semidei, cet ensemble était contesté depuis 1982.

Ces derniers jours, le préfet Bernard Bonnet a en outre déféré devant le tribunal administratif le certificat d'urbanisme avec lequel Jean-Charles Colonna, conseiller territorial (RPR) et maire de Corte, a édifié un mur de cinquante mètres sur sa propriété sans permis de construire. Sensible au symbole, la population corse paraît curieuse de voir si la détermination de l'Etat ira jusqu'à la destruction des biens illégalement construits.

J. Fo.

Des mouvements de nominations

Jean-Pierre Couturier, procureur général près la cour d'appel de Bastia, et Jean-Pierre Goudon, premier président de cette même cour, pourraient quitter la Corse dans les prochaines semaines pour occuper des fonctions sur le continent. La chancellerie souhaite que M. Couturier soit nommé avocat général près la cour d'appel de Paris. Le colonel Yves Quentel, commandant de la Légion de Corse, sera également remplacé et certains responsables policiers pourraient, dans les prochaines semaines, être conduits à prendre d'autres responsabilités. Enfin, le préfet de Haute-Corse, Bernard Pommel, pourrait quitter son poste dans les prochaines semaines.

Un rapport prémonitoire de la Cour des comptes

Dans son rapport de 1997, la Cour des comptes avait consacré un développement très critique aux aides aux agriculteurs corses en difficulté, pour observer qu'au terme de douze dispositifs successifs, *« malgré des aides publiques massives et généreusement accordées, mais (...) mal adaptées aux besoins, l'agriculture corse se trouve toujours dans une situation financière extrêmement fragile »*. La Cour mettait l'accent sur les aides accordées pendant plusieurs années sur la base d'une circulaire interministérielle du 24 juillet 1989, l'Etat poussant le Crédit agricole à s'engager dans ce dispositif : « [ces aides] *ont été distribuées sans rigueur, après une analyse exagérément optimiste dela situation financière des exploitations* (...) *l'administration s'est déchargée sur la Caisse régionale du Crédit agricole de la préparation des mandatements et du paiement des aides publiques* (...) *avant même la mise en place des crédits de l'Etat. La convention prévue par la circulaire* [de 1989] *destinée à définir les modes d'intervention de l'établissement bancaire n'a jamais été conclue. »* La Cour notait enfin qu'à partir de 1992, *« le Crédit agricole entreprit de mettre fin aux pratiques qui avaient permis, avec son concours, de verser des aides à des agriculteurs qui n'auraient pas dû en bénéficier ou qui ne respectaient pas leurs engagements »*.

Travailleur compulsif

par Pierre Georges

LE TRAVAIL rend fou. C'est écrit en page 9. Le travail rend « brelin », comme drogué au labeur, à la présence, complètement accro à l'heure de bureau, de laboratoire, d'usine ou... de journal. Le travail n'est plus activité. Il est devenu activisme. Le travail forme, à la chaîne, des bourreaux de travail, devenus, sans y prendre garde, leurs propres tourmenteurs.

Le travail rend fou. Et cette maladie, plutôt épidémique, porte une délicieux nom : le *« présentéisme pathologique »*. Présence, travail, présence, travail, au pas cadencé. Il n'y a pas à sortir de là. Hors l'entreprise, point de salut. Dans l'entreprise, pas de salut.

On croyait cette douce folie du travail réservée à quelques sujets prédisposés, génétiquement programmés pour passer leur vie et leurs envies au labeur. Ne concevant pas, par exemple, que quoi que ce soit d'efficace, de sérieux, d'ambitieux, de productif, d'intelligent, d'utile puisse se faire sans eux. Et donc se jugeant irremplaçables, œuvrant jour et nuit, samedis et fêtes, Pâques et la Trinité. Assignés à entreprise comme d'autres à résidence. Ou alors, oubliant tous leurs devoirs familiaux, négligeant leur conjoint, battant leurs enfants trop bruyants, méprisant les vacances, haïssant les dimanches.

On attribuait cette folie furieuse à quelques névropathes du labeur, rats de laboratoires ou maniaques du rendement, grimpant sans trêve ni relâche leur échelle de pouvoir, vissant, serrant, tournant leurs boulons et leur carrière, fourmis d'élite au pays des congés et cigales payés. Or, c'est faux. Le *« présentéisme pathologique »* ratisse large désormais. Il est devenu un fléau des Temps modernes et des entreprises performantes, la rançon du mythique zéro défaut et du flux tendu.

Le *« présent pathologique »*, ce malade du travail, en anglais *« workaholic »*, se repère de loin, et de plus en plus. Disposant, ici même, de quelques patients abominablement atteints, on ne résiste guère au plaisir du descriptif. Le sujet ne vit jamais et dort le moins possible. Il travaille, endormi comme éveillé. Il se lève avant l'aube et déjà en courant. Il court vers son tourment dans l'angoisse du retard et la crainte abominable que son absence reste inaperçue. Le travailleur compulsif est en transes permanentes. Il veut tout faire lui-même. Tout savoir, tout contrôler, tout vérifier. Etre de toutes les réunions, de tous les projets, de tous les produits et de toutes les idées.

Le travailleur compulsif fait de sa vie un enfer. Et de la vie des autres, un purgatoire. Il ignore les horaires, sauf ceux de la sortie du produit. Il ignore même l'idée d'heure supplémentaire, notion absurde. Il est capable de travailler 35 heures d'affilée pour, sans rire, vanter les mérites sociaux de la semaine de 35 heures, qu'il méprise en secret.

Le travailleur compulsif fait vite école. Pourquoi lui et pas les autres ? Pourquoi ! Les *« workaholics »* donc, chassent et travaillent en bande dans les entreprises. Ils ne savent plus qui ils sont, où ils vont, ni même où ils habitent. Ils œuvrent, jusqu'à être saouls de travail, assommés de fatigue, éreintés et rincés. Ils ne pensent déjà plus depuis longtemps qu'ils fonctionnent encore, dans le vide absolu de leur névrose. Et la nuit les surprend en pleine hébétude, zombies fidèles au poste. Incapables de rester dans l'entreprise. Incapables d'en partir.

L'Indonésie conclut un nouvel accord avec le FMI

LE MINISTRE DES FINANCES et de l'économie indonésien, Ginanjar Kartasasmita, a annoncé, mercredi 8 avril à Djakarta, la conclusion d'un accord avec le Fonds monétaire international. Dans un communiqué publié le même jour, le FMI précise que *« le programme économique trouvé avec le gouvernement indonésien adapte les politiques macro-économiques à la situation économique qui se détériore et étend les réformes structurelles et bancaires »* déjà acceptées le 15 janvier. Le programme comprend comme principaux éléments *« une politique économique forte pour garantir la stabilisation de la roupie »*, *« un contrôle efficace du budget »* et *« une restructuration accélérée des banques »*. Il inclut également *« un calendrier complet pour les réformes structurelles »* afin de renforcer la concurrence au sein de l'économie indonésienne, de même que des mesures pour renforcer l'aide sociale par l'intermédiaire d'une aide aux PME. Le paiement de la tranche de 3 milliards de dollars, dont le versement avait été suspendu par le FMI en mars, ne pourra intervenir que lorsque Djakarta aura mis en œuvre certaines des mesures prévues. – *(AFP.)*

Marguerite, la génisse clonée, a succombé à une infection

MARGUERITE, la génisse issue d'un clonage effectué par l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), est morte, samedi 4 avril, d'une infection consécutive à un accident. Dans la nuit du 25 au 26 mars, le jeune animal a voulu sortir de l'enclos dans lequel il était isolé en raison d'une infection de l'ombilic dont il souffrait depuis sa naissance. Coincé sous une barre basse, il s'est violemment débattu, ce qui a provoqué une déchirure musculaire profonde du train arrière avec blessures internes. *« On ne peut pas dire a priori si le fait que Marguerite soit une génisse clonée explique son manque de résistance à l'infection, par insuffisance de défenses immunitaires. Mais on ne peut non plus l'exclure »*, a prudemment avancé l'INRA, qui a précisé qu'il était *« assez rare qu'un animal succombe à ce type d'infection »*. Les spécialistes vont maintenant tenter de déterminer les causes de cette fragilité. Née le 20 février, Marguerite avait été, début mars, la vedette du Salon de l'agriculture à Paris. Un autre veau cloné a vu le jour peu après elle, et d'autres sont en gestation. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **35 HEURES : Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité,** qui devrait recevoir le président du CNPF, Ernest-Antoine Seillière, le 17 avril, a provoqué une certaine irritation chez les syndicats pour avoir souligné, dimanche, qu'ils devaient être *« aussi capables de se mobiliser »* sur les 35 heures. Marc Blondel (FO) a rétorqué vivement, mardi 7 avril, sur RMC. *« Pour l'instant,* [Mme Aubry] *semble dire que les syndicats ne font pas leur boulot. Qu'elle prenne des initiatives, qu'elle convoque des commissions mixtes !»*, a souligné M. Blondel. De son côté, Marc Vilbenoît, le président de la CFE-CGC, a estimé que *« c'est bien gentil d'appeler à la négociation, mais il faut aussi qu'on ait la boîte à outils, c'est-à-dire les textes »*.

■ **IRAN-IRAK : Bagdad et Téhéran ont achevé d'échanger** 5 903 prisonniers détenus depuis la guerre de 1980-1988, a annoncé, mardi 7 avril, le Comité international de la Croix-Rouge, qui a supervisé l'opération. Les deux pays avaient échangé quelque 70 000 prisonniers de guerre en 1990. – *(Reuters.)*

Bernard Bonnet, préfet de région

« Le contrôle de légalité s'applique à tout le monde »

« Les transmissions de dossiers litigieux à la justice se succèdent à un rythme élevé. Cette reconquête de l'Etat de droit obéit-elle à une stratégie ?

– Nous étudions les dossiers un à un grâce à trois outils : le contrôle de légalité systématique, qui doit aller de pair avec une activité de conseil, le contrôle budgétaire des collectivités locales et le recours à l'article 40 du code de procédure pénale, qui oblige tout fonctionnaire à saisir la justice des faits qu'il juge délictueux. De plus, à l'avenir, nous ne négligerons pas l'article L 27 bis du code des domaines de l'Etat, qui permet au préfet d'incorporer dans le domaine de l'Etat tout bien immobilier pour lequel la contribution foncière n'aurait pas été réglée depuis cinq ans. Nous pouvons enfin faire appel à tout moment à des missions d'inspection de chaque ministère en fonction des sujets traités.

– Les élus corses visés par les procédures en cours rappellent que, dans le passé, l'Etat n'avait pas cru bon d'intervenir dans un grand nombre de cas qui posent problème aujourd'hui...

– Je tiens à rappeler que pendant la campagne des élections territoriales, les élus corses ont appelé à plus de transparence et au retour de l'Etat de droit. Ce contrôle de légalité s'applique à tout le monde. Si nous contrôlons le Crédit agricole, c'est avant tout pour les agriculteurs corses qui ne trichent pas. Ce sont les premières victimes en cas de fraude. En ce qui concerne la demande de démolition de la tour de l'Hôtel de région, nous n'avons pas choisi de déférer ce dossier la veille de l'élection de son président. C'est une coïncidence. Je l'ai dit à mes services : nous ne menons de guerre contre personne. Seul le recours à l'article 40 est vraiment nouveau. Dans les autres cas, il y a continuité de l'action de l'Etat.

– L'application technique du contrôle de légalité ne risque-t-elle pas de freiner le développement économique de l'île, dont vous avez la charge ?



BERNARD BONNET

– Le contrôle de légalité va au contraire permettre de mieux définir le champ et les frontières de ce développement, aussi bien en matière de construction que dans le domaine du tourisme. A titre d'exemple, nous allons dans un délai très court engager les démarches pour délimiter de façon exhaustive le domaine public maritime. L'absence de règles est la porte ouverte au mitage et aux atteintes à l'environnement.

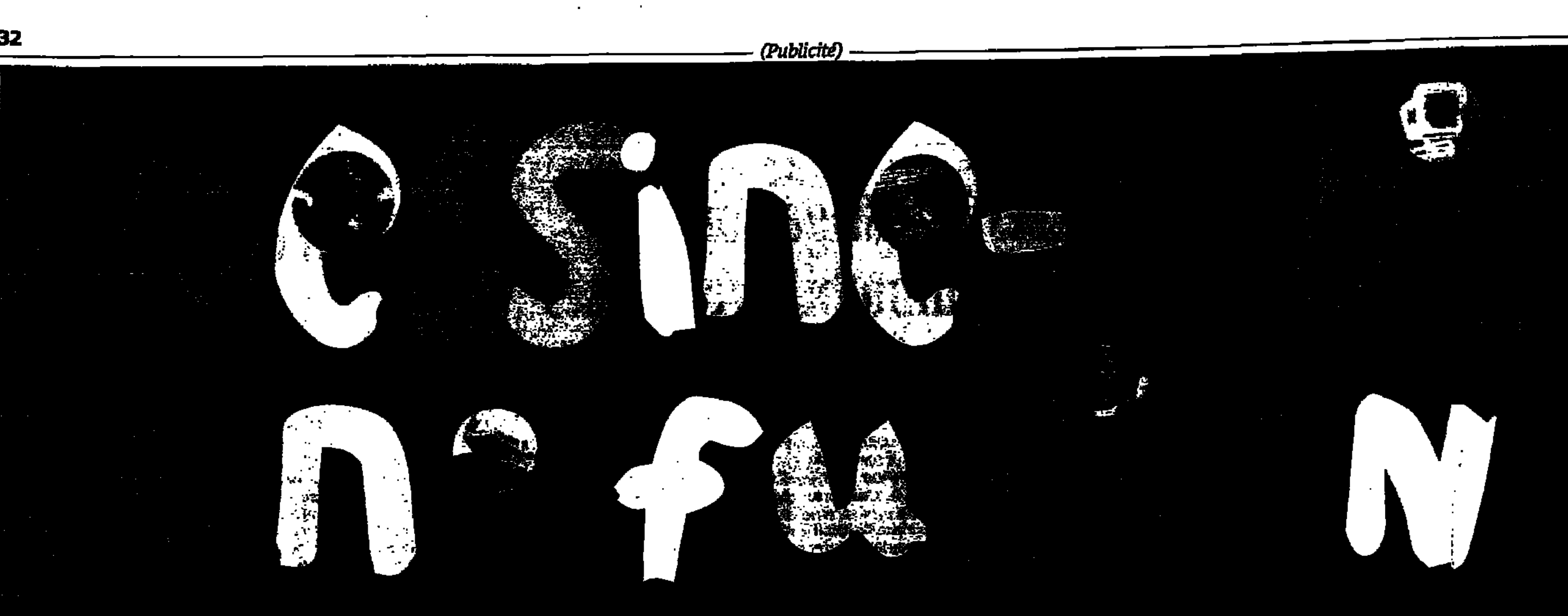
– A la différence de votre prédécesseur, vous avez bloqué le nouveau plan d'occupation des sols (POS) de Bonifacio, clé essentielle pour favoriser l'essor du tourisme en Corse-du-Sud. Pourquoi ?

– La révision du POS de Bonifacio avait, il est vrai, reçu l'accord du préfet Erignac. Mais le tribunal administratif de Bastia a, par la suite, annulé certains certificats d'urbanisme, bloquant ainsi la procédure. Une délégation de ce tribunal est venue sur place, le 1er avril, pour constater *de visu* le projet de la commune.

» Plus généralement, nous allons nous efforcer de créer les conditions nécessaires pour concilier le contrôle de légalité et l'aménagement du territoire en Corse. Beaucoup de choses dépendent du schéma d'aménagement du territoire qui doit être voté par les élus de la collectivité territoriale. Ce schéma, qui a valeur de directive, permettra d'interpréter la loi « littoral » de manière concertée et souple. »

Propos recueillis par Jacques Follorou

Tirage du *Monde* daté mercredi 8 avril : 506 942 exemplaires. 1



Les Conseils d'Administration de la Compagnie Générale des Eaux et d'Havas vous proposent de fusionner leurs deux groupes (projet soumis à l'approbation des Assemblées Générales réunies les 14 et 15 mai 1998).

Actionnaires d'Havas, il vous sera proposé de recevoir :

[illegible] par action Havas + 24,85 F d'avoir fiscal

une distribution exceptionnelle se décomposant en :

- 49,70 F de dividende exceptionnel + 24,85 F d'avoir fiscal,
- 57,30 F de remboursement d'apports, non fiscalisé mais venant en déduction du prix de revient de l'action Havas.

+ 0,4 action Compagnie Générale des Eaux

ex-dividende 1997, soit une parité de **2 actions Compagnie Générale des Eaux pour 5 actions Havas** détenues. L'opération donnera lieu à la création de 23,2 millions d'actions nouvelles Compagnie Générale des Eaux. Elle sera non dilutive et permettra même une augmentation du bénéfice net par action dès 1998 du fait de l'intégration fiscale d'Havas.

Soit une contre-valeur de l'action Havas de [illegible]

(sur la base du cours de l'action Compagnie Générale des Eaux de 1144 F le 06/04/1998)

Avantages pour les actionnaires

Pour l'actionnaire d'Havas :

- Une restitution en numéraire des capitaux non investis (107 F par action).
- Une parité de fusion calculée sur des cours intégrant des multiples élevés (environ 30 fois les résultats nets d'Havas).
- La détention après fusion de titres Compagnie Générale des Eaux, une valeur de croissance faisant partie des 50 valeurs des indices européens DJ Euro Stoxx 50 et DJ Stoxx 50.

Pour l'actionnaire de la Compagnie Générale des Eaux :

- Une opération de fusion accroissant le bénéfice net par action, avant même toute synergie industrielle.
- Une opération qui préserve la flexibilité financière de la Compagnie Générale des Eaux.
- Une opération qui renforce le poids, la cohérence et l'équilibre du Groupe.

Calendrier de l'opération

2 avril : les deux Conseils d'Administration ont arrêté le traité de fusion.

14 et 15 mai : projet de fusion soumis à l'approbation des Assemblées Générales Havas (14 mai) et Compagnie Générale des Eaux (15 mai).

29 mai : mise en paiement de la distribution exceptionnelle d'Havas.

2 juin : cotation des nouvelles actions Compagnie Générale des Eaux et début des opérations d'échange.

Ce projet est soumis à l'autorisation de la Commission des Opérations de Bourse



et HAVAS

dessinent l'avenir

Informations : N°Vert 0800 055 566 - www.generale-des-eaux.com - www.havas.fr

Un document de référence et une note d'opération visés par la COB seront tenus à la disposition du public au siège de la Compagnie Générale des Eaux 42 avenue de Friedland - 75584 Paris Cedex 08 *et au siège d'Havas,* 31 rue du Colisée - 75008 Paris